Ontario

Ministère des Finances

Comptes publics de l'Ontario

États financiers des sociétés de la Couronne, conseils, commissions

1998-1999

VOLUME 2

TABLE DES MATIÈRES

Page

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics vii
Divulgation des traitements dans le secteur public ix

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 - Entreprises

Agence de foresterie du parc Algonquin ..... 31 mars 1999 1-3
Agence ontarienne des eaux ..... 31 décembre 1998 1-13
Commission de transport Ontario Northland ..... 31 décembre 1998 1-23
Commission des parcs du Niagara ..... 31 octobre 1998 1-43
Palais de congrès du Toronto Métropolitain ..... 31 mars 1999 1-51
Régie des alcools de l'Ontario ..... 31 mars 1999 1-63
Société des casinos de l'Ontario ..... 31 mars 1999 1-73
Société d'investissement dans les transports de l'Ontario ..... 31 mars 1999 1-91
Société des loteries de l'Ontario ..... 31 mars 1999 1-105
Société de développement de l'Ontario ..... 31 mars 1999 1-121

Section 2 - Organismes de services

Action cancer Ontario ..... 31 mars 1999 2-3
Agricorp ..... 31 mars 1999 2-21
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ..... 31 mars 1999 2-35
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario) ..... 31 mars 1999 2-45
Office ontarien de financement ..... 31 mars 1999 2-61
Régie des transport en commun de la région de Toronto ..... 31 mars 1999 2-73
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario ..... 31 mars 1999 2-87
Société de logement de l'Ontario ..... 31 décembre 1998 2-89
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario ..... 31 décembre 1998 2-105
Société immobilière de l'Ontario ..... 31 mars 1999 2-117

Section 3 - Fiducies et autres

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail ..... 31 décembre 1998 3-3
Commission du Régime de retraite de l'Ontario ..... 31 décembre 1998 3-19
Tuteur et curateur public de l'Ontario ..... 31 mars 1999 3-37
Société ontarienne d'assurance-dépôts ..... 31 décembre 1998 3-49

Ontario Hydro ..... 31 décembre 1998 et 31 mars 1999 3-61

Caisse de retraite des juges provinciaux ..... 31 mars 1999 3-63
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles ..... 31 mars 1999 3-71
Pertes radiées des comptes ..... 31 mars 1999 3-77
Remises de recettes de 1 000 $ et plus ..... 31 mars 1999 3-79

RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE POUR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, LES CONSEILS ET LES COMMISSIONS

Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
- Agricorp

Ministre de la Consommation et du Commerce
- Régie des alcools de l'Ontario

Ministre des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs
- Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)
- Palais de congrès du Toronto Métropolitain

Ministre du Développement économique, du Commerce et du Tourisme
- Commission des parcs du Niagara
- Sociétés de développement de l'Ontario
- Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Ministre du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland
- Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministre de l'Énergie, Sciences et Technologie
- Ontario Hydro

Ministre de l'Environnement
- Agence ontarienne des eaux

Ministre des Finances
- Caisse de retraite juges provinciaux
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- Fonds d'indemnisation des véhicules automobiles
- Office ontarien de financement
- Pertes radiées de comptes
- Remises de recettes de 1 000 $ et plus
- Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministre des Affaires municipales et du Logement
- Société de logement de l'Ontario

Ministre du Procureur général
- Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario

Ministre des Richesses naturelles
- Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministre de la Santé
- Action care Ontario

Président du Conseil de gestion du gouvernement
- Commission du Régime de retraite de l'Ontario
- Société des casinos de l'Ontario
- Société des loteries de l'Ontario
- Société immobilière de l'Ontario .

Ministre des Transports
- Société d'investissement dans les transports de l'Ontario
- Régie des transports en commun de la région de Toronto

Ministre du Travail
- Commission de la sécurité professionelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 1998-1999 sont présentés en trois volumes :

Le volume 1 contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières des différents ministères gouvernementaux sont inscrites au Trésor selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la Couronne du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le volume 3 contient le détail des dépenses ainsi que la divulgation des traitements dans le secteur public de l'Ontario.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 1998 au 31 mars 1999. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

DIVULGATION DES TRAITEMENTS DANS LE SECTEUR PUBLIC

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige que les organisations qui reçoivent des fonds publics divulguent annuellement les noms, postes, traitements et avantages imposables des employés qui touchent 100 000 $ ou plus par année. Une des exigences est d'inclure cette information avec leur rapport anuuel et leurs états financiers.

Les employés des prochaines entreprises, organismes de services, fiducies et les employés des ministères sont inscrits sur la liste de paye du gouvernement de l'Ontario ainsi, tous les employés payés 100 000 $ ou plus en 1998 sont inscrits sur la liste du SPO du volume 3 des *Comptes publics* :

Agence de foresterie du parc Algonquin
Caisse de retraite des juges provinciaux
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Sociétés de développement de l'Ontario
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario
Société immobilière de l'Ontario
Société de logement de l'Ontario
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario

Les prochaines entreprises, organismes de services, fiducies n'avaient pas des employés payés 100 000 $ ou plus, en 1998 :

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Pour les entreprises, organismes de services et fiducies qui emploient des employés payés 100 000$ ou plus, en 1998, la liste requise par la Loi est incluse dans ce volume avec leurs états financiers.

ENTREPRISES

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest,
Toronto, (Ontario) M5G 2C2
Tél. (416)327-2381 Fax: (416)327-9862

Rapport du vérificateur

Aux membres du conseil d'administration
de l'Agence de foresterie du parc Algonquin
et au ministre des Richesses naturelles

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 1999 et les états des résultats des activités forestières, les activités du compte de reboisement forestier, l'évolution de l'actif et de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des
autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et sa marge brute d'auto financement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur provincial adjoint,

K W Leishman

K.W. Leishman, CA

Toronto, (Ontario)
Le 3 juin, 1999

BILAN
au 31 mars 1999

	1999 ($)	1998 ($)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse (voir note 3)	**5 160 940**	4 695 335
Compte débiteurs	**1 736 834**	3 223 815
Fonds de revenu consolidé	**162 658**	---
Stocks	**242 503**	449 230
Frais payés d'avance	**2 672**	12 627
	7 305 607	8 381 007
Propriété et équipement (voir note 4)	**1 608 266**	1 621 764
	8 913 873	10 002 771
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	**331 260**	662 037
Retenues de garantie des entrepreneurs	**24 556**	68 361
Fonds de revenu consolidé	**---**	1,046 751
	355 816	1 777 149
Contributions reportées (voir note 5)	**54 710**	372 736
Contributions reportées relatives aux activités de reboisement forestier (voir note 6)	**1 156 057**	903 845
	1 210 767	1 276 581
Actif		
Investissement de biens immobilisés	**1 608 266**	1 621 764
Fonds avec restrictions pour les activités de reboisement forestier (voir note 3)	**1 850 290**	1 715 095
Fonds sans restrictions	**3 888 734**	3,612 182
	7 347 290	6 949 041
	8 913 873	10 002 771

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

William Ahelf

Administrateur

Voir les notes et le relevé afférents aux états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES ET RECETTES NON RÉPARTIES
pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999 ($)	1998 ($)
Recettes		
Vente de produits	**14 898 095**	12 254 655
Vente de bois sur pied	**1 435 045**	1 645 459
Autres	**577 465**	485 861
	16 910 605	14 385 975
Dépenses		
Coûts de production et de distribution	**10 460 717**	8 591 777
Droits de coupe du bois de la Couronne	**4 025 068**	3 742 897
Entretien routier	**366 524**	328 703
Mesurage du bois	**163 656**	170 105
Planification des activités forestières	**116 151**	15 519
	15 132 116	12 849 001
Recettes des activités forestières	**1 778 489**	1 536 974
Frais administratifs et autres		
Salaires et avantages sociaux	**939 755**	885 169
Dépréciation et amortissement	**370 332**	324 859
Frais de bureau	**64 535**	59 719
Loyer	**35 868**	41 243
Indemnités et frais des administrateurs	**25 555**	17 615
Frais de déplacement et formation du personnel	**20 683**	21 281
Relations publiques	**10 786**	7 552
Assurances	**9 855**	13 939
Expert-conseil, avocat et divers	**2 987**	70 620
Intérêt	**244**	5 057
	1 480 600	1 447 054
Revenu net	**297 889**	89 920

Voir les notes et le relevé afférents aux états financiers.

RELEVÉ -COMPTE DE REBOISEMENT FORESTIER

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999 ($)	1998 ($)
Recettes		
Reboisement forestier	**1 134 665**	1 098 931
Expert-conseil et autres	**100 360**	65 095
	1 235 025	1 164 026
Dépenses		
Équipements loués	**220 061**	116 731
Salaires et avantages sociaux	**199 004**	212 080
Sous-traitants - marquage d'arbres et autres	**192 671**	167 986
Améliorations des peuplements	**123 380**	223 567
Matériaux	**78 936**	66 634
Frais de véhicules	**25 602**	27 234
Peinture	**15 914**	21 635
Frais de logement et nourriture	**9 242**	9 229
	864 810	845 096
Recettes des activités de reboisement forestier	**370 215**	318 930
Frais administratifs et autres		
Salaires et avantages sociaux	**182 491**	174 479
Dépréciation	**34 835**	46 199
Formation du personnel	**18 648**	3 400
Loyer	**13 349**	11 820
Frais de bureau	**6 537**	7 599
Relations publiques	**5 795**	2 701
Assurances	**5 376**	7 133
Frais de déplacement	**2 824**	504
	269 855	253 835
Revenu net	**100 360**	65 095

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS DES CHANGEMENTS DES FONDS ACTIFS

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

				1999 ($)	1998 ($)
	Investissement de biens immobilisés	Fonds avec restrictions pour les activités de reboisement forestier	Fonds sans restrictions	**Total**	Total
Solde, début de l'année	1 621 764	1 715 095	3 612 182	**6 949 041**	6 794 026
Revenu net (perte) pour l'année	(405 167)	135 195	668 221	**398 249**	155 015
Investissement de biens immobilisés	391 669	---	(391 669)	---	---
Solde, fin de l'année	1 608 266	1 850 290	3 888 734	**7 347 290**	6 949 041

Voir les notes et le relevé afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999 ($)	1998($)
Encaisse provenant de (s'appliquant à)		
Encaissement		
Revenu net		
Agence de foresterie du parc Algonquin	**297 889**	89 920
Compte de reboisement forestier (relevé)	**100 360**	65 095
Plus (moins)		
Dépréciation et amortissement	**405 167**	371 058
Profits sur les ventes de propriété et d'équipement	**(9 607)**	(20 252)
	793 809	505 821
Fonds de roulement des postes hors caisse	**119 672**	30 022
	913 481	535 843
Financement		
Contributions reportées	**(65 814)**	599 266
Investissements		
Acquisition de propriété et d'équipement	**(391 669)**	(354 796)
Produits de la vente de propriété et d'équipement	**9 607**	20 252
	(382 062)	(334 544)
Augmentation d'argent comptant	**465 605**	800 565
Encaisse		
Au début de l'exercice	**4 695 335**	3 894 770
À la fin de l'exercice	**5 160 940**	4 695 335

Voir les notes et le relevé afférents aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 1999

1. **But de l'organisme**

L'Agence est responsable de la gestion forestière du parc provincial Algonquin. Le gouvernement de l'Ontario a créé l'Agence le 4 janvier 1975 selon la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin de 1974. Conformément à la Loi sur les impôts, l'Agence est exonérée de payer des impôts.

2. **Principales conventions**

Relevé des recettes

Les contributions pour le financement de reboisement forestier sont calculées comme des contributions reportées. Les contributions avec restrictions sont imputés comme recettes au cours de l'exercice dans laquelle les dépenses connexes sont encourues.

Les recettes provenant de la vente du bois sur pied, les produits et les redevances de reboisement forestier sont identifiés lors de la livraison du bois. Lorsque les revenus d'expert-conseil et autres sont reçus, ils sont identifiés comme recettes.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier sorti au coût ou à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure.

Propriété et équipement

La propriété et l'équipement sont indiqués au prix coûtant. La dépréciation est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire, et représente généralement un taux de 10 pour 100 par année pour le mobilier, les appareils, l'équipement technique, les ponts et les améliorations des immeubles loués; 20 pour 100 par année pour l'équipement informatique et 33 1/3 pour 100 par année pour les véhicules. Le coût de construction des routes est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lesquelles les routes seront utilisées, jusqu'à concurrence d'une période d'amortissement de 10 ans. La dépréciation et l'amortissement de l'actif immobilisé se rapportant aux activités de reboisement forestier sont calculés au même taux que ceux mentionnés ci-dessus.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 1999

3. Reboisement forestier

Depuis le 1er avril 1997, l' Agence et le Ministère des Richesses naturelles sont parvenus à une entente qui accorde à l'Agence la responsabilité de la gestion forestière y compris les travaux sylvicoles pour les 20 prochaines années. Ces activités sont financées des redevances du reboisement forestier selon la matrice des droits de coupe du bois de la Couronne et conformément à la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne.

L'entente pourvoit à ce que les coûts relatifs à la dépréciation soient complètement financés. Alors, à chaque année, des fonds comparables aux coûts annuels de la dépréciation du compte de reboisement forestier sont transférés à l'actif de l'investissement de biens immobilisés.

Selon l'entente, un montant de 1 500 000 $ de l'actif des fonds sans restrictions a été viré au compte de reboisement forestier pendant l'année 1998. L'Agence doit maintenir ce montant comme minimum au compte de reboisement forestier.

4. Propriété et équipement

	Coût	Amortissement cumulé	**1999($) Valeur comptable nette**	1998($) Valeur comptable nette
Mobilier et appareils	82 617	53 135	**29 482**	25 705
Équipement informatique	151 842	116 104	**35 738**	51 588
Ponts et édifices	38 679	21 437	**17 242**	19 279
Équipement technique	196 039	173 922	**22 117**	33 860
Véhicules	250 759	182 417	**68 342**	89 276
Routes	3 946 862	2 565 031	**1 381 831**	1 340 504
Améliorations des immeubles loués	38 326	30 053	**8 273**	9 511
Reboisement forestier	432 101	386 860	**45 241**	52 041
	5 137 225	3 528 959	**1 608 266**	1 621 764

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 1999

5. Contributions reportées

Les contributions reportées représentent le financement externe non dépensé qui a été reçu en 1998 pour les dépenses futures de l'entretien routier d'accès public. Les changements du bilan des contributions reportées sont comme suit:

	1999($)	1998($)
Solde au début de l'exercice	**372 736**	---
Plus: financement reçu	**49 345**	380 000
Moins: montant identifié comme revenu au cours de l'exercice	**(367 371)**	(7 264)
Solde à la fin de l'exercice	**54 710**	372 736

6. Contributions reportées relatives aux activités de reboisement forestier

Les contributions reportées de reboisement forestier représentent le financement externe non dépensé qui a été reçu en 1998 pour les dépenses futures des activités de reboisement forestier. Les changements du bilan des contributions reportées sont comme suit:

	1999($)	1998($)
Solde au début de l'exercice	**903 845**	677 315
Plus: financement reçu	**1 386 877**	1 325 461
Moins: montant identifié comme revenu au cours de l'exercice	**(1 134 665)**	(1 098 931)
Solde à la fin de l'exercice	**1 156 057**	903 845

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 1999

7. **Régime de retraite**

L'Agence contribue à un régime de retraite pour ses employés permanents en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de la province de l'Ontario.

Au cours de l'exercice, la contribution de l'Agence s'est élevé à 75 871 $ (1998 - 174 420 $) . Cette contribution est calculée dans le poste se rapportant aux salaires et avantages sociaux de l'état des résultats des activités forestières et recettes non réparties - compte de reboisement forestier.

8. **Rémunération des administrateurs**

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'Agence s'est élevé à 11 700 $ pendant l'année financière de 1999 (1998 - 7 500 $).

9. **Incertitude dû au problème de l'an 2000**

Le problème de l'année 2000 survient dû au fait que plusieurs de nos systèmes informatiques utilisent deux chiffres au lieu de quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles à la date peuvent reconnaître l'année 2000 comme 1900 ou tout autre date, occasionnant des erreurs lorsqu'une information avec des dates de l'année 2000 se présente. En plus, des problèmes similaires peuvent se présenter dans certains systèmes qui utilisent certaines dates de 1999 pour représenter quelque chose d'autre que la date. Les effets de l'année 2000 peuvent être expérimenter avant, pendant ou après le premier janvier de l'an deux mille et si, le problème n'est pas réglé, l'impact sur les opérations et les rapports financiers peut varié entre des erreurs minimes jusqu'à une panne considérable des systèmes. L'Agence pourrait se retrouver devant l'impossibilité de continuer toutes activités normales de leurs opérations. Ce n'est pas possible d'être certain que tous les aspects de l'an 2000 concernant l'Agence, incluant ceux qui sont reliés aux efforts des clients, des fournisseurs ou tout autre trosième partie, seront totalement résolus.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans ce rapport annuel relève de la direction et du conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus, et le cas échéant, y figurent des sommes que la direction a fondées sur les hypothèses les plus probables.

L'Agence ontarienne des eaux respecte les normes d'intégrité les plus strictes dans ses affaires. Pour protéger son actif, elle emploie des méthodes sûres et dynamiques de contrôle financier interne et des procédures qui permettent d'équilibrer coûts et avantages. La direction a établi et maintient un système de contrôle financier et de gestion, un système d'information et des pratiques de gestion qui donnent une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, conformément à ses règlements administratifs. Des vérifications internes ont été menées pour évaluer les systèmes et les pratiques gestionnaires, et les rapports qui en sont issus ont été remis au comité de la haute direction.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et des contrôles internes. Il se réunit tous les trois mois pour passer en revue les activités financières de l'Agence et au moins une fois par année pour examiner les états financiers et le rapport des vérificateurs externes, et recommander ceux-ci à l'approbation du ministre de l'Environnement.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier d'exprimer son opinion sur les états financiers et d'indiquer s'ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Sheila N. Willis
Présidente-directrice générale

Louise Morrow Wickson
Vice-présidente, Finances et administration

Le 23 mars 1999

Rapport du vérificateur

À l'Agence ontarienne des eaux,
au ministre de l'Environnement et
au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 1998 et l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis, de même que l'évolution de la situation financière, pour l'exercice 1998. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice 1998, selon les principes comptables généralement reconnus.

Erik Peters, F.C.A.
Vérificateur provincial

Le 24 février 1999

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme :		
Encaisse et placement à court terme	124 700 $	63 097 $
Débiteurs valeur nette		
Municipalités et autres comptes clients	6 877	9 170
Ministère de l'Environnement	115	333
Créance sur taxes sur produits et services	655	740
Tranche des investissements échéant dans l'année :		
Installations d'eau et d'égout (note 2)	2 378	6 040
Installations en chantier (note 3)	9 096	12 843
	143 821	92 223
Avoir financier :		
Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout (note 2)	67 576	171 693
Investissements à recevoir pour les installations en chantier (note 3)	13 225	14 710
Créance de prêt – prêts complémentaires (note 4)	850	4 509
Avances d'aide provinciale (note 5)	467	1 580
Immobilisations nettes (note 6)	3 134	1 866
	85 252	194 358
Total de l'actif	229 073 $	286 581 $

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	1998	1997
PASSIF ET CAPITAL		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	21 208 $	28 778 $
Tranche du passif à plus d'un an échéant dans l'année (note 11)	1 000	3 098
Provision pour les coûts de restructuration (note 9)	–	453
	22 208	32 329
Passif à long terme :		
Dette à long terme (note 8)	–	54 284
Contributions municipales à payer (note 10)	3 702	6 978
Avantages sociaux et régime de retraite (note 11)	6 037	8 791
	9 739	70 053
Capitaux propres de l'Ontario :		
Surplus d'apport (note 13)	106 731	108 981
Bénéfices non répartis	90 395	75 218
	197 126	184 199
Éventualités (note 14)		
Total du passif et du capital	229 073 $	286 581 $

VOIR LES NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEUR

ADMINISTRATEUR

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	1998	1997
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Produits d'exploitation	100 660 $	105 921 $
Frais perçus	1 940	2 451
Total des frais d'exploitation	102 600	108 372
FRAIS D'EXPLOITATION :		
Salaires et avantages sociaux (note 17)	36 194	39 880
Autres frais d'exploitation	62 223	63 373
Amortissement des immobilisations	1 063	771
Total des frais d'exploitation	99 480	104 024
Bénéfice net d'exploitation	3 120	4 348
PRODUITS DE FINANCEMENT :		
Recettes d'investissement	17 368	30 886
Intérêt perçu sur des installations en chantier	621	1 192
Total des produits de financement	17 989	32 078
FRAIS DE FINANCEMENT :		
Initiative de transfert des biens (note 15)	2 016	466
Intérêts débiteurs	2 365	12 864
Frais d'administration financière	991	1 160
Provision pour pertes	500	513
Amortissement	60	60
Total des frais de financement	5 932	15 063
Bénéfice net de financement	12 057	17 015
Bénéfice net pour la période	15 177	21 363
Solde d'ouverture des bénéfices non répartis	75 218	53 855
Solde de fermeture des bénéfices non répartis	90 395 $	75 218 $

VOIR LES NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS.

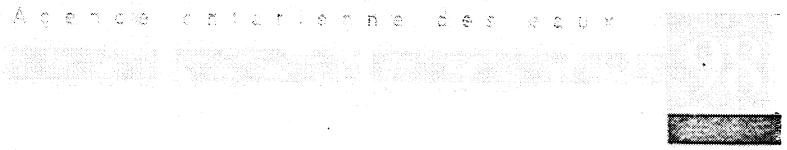
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	1998	1997
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉ AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Bénéfice net	15 177 $	21 363 $
Évolution du fonds de roulement hors caisse		
– Débiteurs	2 378	16 875
– Créditeurs et charges à payer	(7 570)	(8 614)
– Ministère de l'Environnement	218	(274)
– Provision pour les coûts de restructuration (note 9)	(453)	(579)
Amortissement et amortissement des immobilisations	1 123	831
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation	10 873	29 602
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉ AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Recouvrements nets d'investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout (note 2)	107 779	213 628
Diminution nette des investissements à recevoir pour les installations en chantier (note 3)	5 232	10 483
(Diminution) nette des contributions municipales (note 10)	(3 276)	(356)
(Diminution) des avantages sociaux à long terme à payer (note 11)	(2 754)	(2 710)
Remboursement de la dette à long terme (note 8)	(56 382)	(235 354)
Augmentation (diminution) des avances d'aide provinciale (note 5)	1 113	(1 826)
Diminution des prêts complémentaires (note 4)	3 659	331
Évolution du surplus d'apport (note 13)	(2 250)	(783)
Rentrées nettes provenant des activités de financement	53 121	(16 587)
Immobilisations – Acquisitions nettes	(2 391)	(683)
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	61 603	12 332
Solde d'ouverture de l'encaisse et des placements à court terme	63 097	50 765
Solde de fermeture de l'encaisse et des placements à court terme	124 700 $	63 097 $

VOIR LES NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

GÉNÉRALITÉS :

L'Agence ontarienne des eaux a été créée le 15 novembre 1993 en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement.*

L'Agence a pour mission, notamment :

- d'aider les municipalités à fournir des services d'eau et d'égout contre recouvrement des coûts en finançant, en planifiant, en aménageant, en construisant et en exploitant les stations et services en question;
- de financer, de construire et d'exploiter des services d'eau et d'égout par la province de l'Ontario contre recouvrement des coûts;
- de fournir ces services de façon à protéger la santé humaine et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer la politique provinciale en matière d'utilisation des terres et d'établissement sur celles-ci.

Conformément aux dispositions de la Loi, l'Agence est constituée en vertu de la loi ontarienne et elle est exonérée d'impôts fédéraux et provinciaux.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES :

Les états financiers de l'Agence ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus préconisés par l'Institut canadien des comptables agréés. Les conventions comptables particulières à l'Agence sont indiquées ci-dessous.

Encaisse et placements à court terme :

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Immobilisations :

Le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût. L'amortissement des améliorations locatives est réparti sur la durée des baux. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sauf pour l'année d'achat où une provision d'une demi-année est comptabilisée, si l'immobilisation est mise à disposition. Le taux d'amortissement est calculé sur les durées de vie utile suivantes :

Matériel roulant	4 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciel	2 ans
Matériel et outillage	5 ans
Systèmes d'exploitation électroniques	10 ans

Investissements à recevoir pour les installations en chantier :

Les frais d'intérêt sur les emprunts et autres dépenses différentielles reliées aux activités de construction sont capitalisés durant la période de construction.

Exploitation des services publics :

Une partie des contrats d'exploitation des installations d'eau et d'égout qui ont été conclus avec les clients stipulent le recouvrement des frais d'exploitation engagés en plus de frais de gestion. Les recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que ces frais sont engagés, même lorsque les contrats prévoient le recouvrement d'une partie de ces coûts dans les années à venir. Par conséquent, les dépenses engagées qui dépassent les montants facturés et qui seront recouvrés au cours des années à venir figurent aux « Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout ».

INVESTISSEMENTS À RECEVOIR POUR LES INSTALLATIONS D'EAU ET D'ÉGOUT :

Ces investissements représentent la portion principale en cours des sommes à recevoir des clients pour les dépenses immobilisées engagées par l'Agence en leur nom, ainsi que toute charge d'exploitation qui n'a pas été facturée. Ils représentent également les déficits d'exploitation capitalisés relatifs à certains projets, qui seront recouvrés auprès des clients au cours des années à venir. Les investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout sont comptabilisés au moindre de la portion principale en cours et des autres sommes capitalisées, et de la valeur de réalisation nette.

Les investissements à recevoir sont assortis d'ententes qui portent un taux d'intérêt variant de 5,07 % à 13,69 %. Les remboursements de la portion principale des investissements sont établis comme suit :

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	
1999	2 378 $
2000	2 559
2001	2 755
2002	2 965
2003	3 192
Par la suite	56 105
	69 954
Moins : versements exigibles dans l'année	2 378
	67 576 $

INVESTISSEMENTS À RECEVOIR POUR LES INSTALLATIONS EN CHANTIER :

Les « Investissements à recevoir pour les installations en chantier » représentent de nouvelles installations d'eau et d'égout, ou des améliorations d'immobilisations importantes apportées aux installations actuelles qui ont été effectuées par l'Agence au nom de ses clients. Une fois l'an, les sommes engagées et qui sont récupérées auprès des clients sont transférées au compte des « investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout ». Les clients paient parfois le solde du montant à recouvrer dans un délai d'un an.

Au cours du présent exercice, l'Agence a capitalisé des intérêts représentant 0,7 million de dollars au compte des investissements à recevoir pour les installations en chantier (1997 – 1,8 million). De plus, un montant de 12,3 millions de dollars (1997 – 34,9 millions) sous la forme d'aide provinciale a été déduit des investissements à recevoir pour les installations en chantier.

CRÉANCE DE PRÊT – PRÊTS COMPLÉMENTAIRES :

L'Agence consent des prêts aux municipalités qui obtiennent de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour financer la construction ou la modernisation d'installations d'eau et d'égout. Les prêts sont remboursables sur une période pouvant atteindre 20 ans, au taux d'intérêt établi par la province lorsque le prêt a été consenti.

Agence ontarienne des baux

CRÉANCE DE PRÊT – AVANCES SUR L'AIDE FINANCIÈRE PROVINCIALE :

L'Agence finance la construction de certaines installations dont elle est propriétaire et qu'elle administre au nom des municipalités. Une partie des coûts de construction est admissible à une aide financière provinciale offerte par le ministère de l'Environnement.

IMMOBILISATIONS :

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE 31 DÉC. 1998	VALEUR NETTE 31 DÉC. 1997
Mobilier et agencements	574 $	(357) $	217 $	272 $
Matériel roulant	16	(16)	–	5
Matériel informatique	2 838	(1 931)	907	1 182
Logiciel	1 724	(1 003)	721	231
Améliorations locatives	157	(105)	52	55
Matériel et outillage	301	(104)	197	121
Systèmes d'exploitation électronique	1 040	–	1 040	–
	6 650 $	(3 516) $	3 134 $	1 866 $

BAUX :

Les paiements annuels de location effectués en vertu de contrats de location-exploitation sur l'ensemble des locaux et véhicules se répartissent comme suit :

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	
1999	1 050 $
2000	872
2001	876
2002	799
2003	647
Par la suite	3 251
	7 495 $

DETTE À LONG TERME :

Au cours de l'année, l'Agence a utilisé le produit des remboursements des clients pour s'acquitter de sa dette à long terme envers la province de l'Ontario.

RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE :

En 1996, l'Agence a entrepris une vaste restructuration qui a entraîné des dépenses en indemnités de départ et de déménagement, en frais de fermeture de bureaux et autres frais administratifs, lesquelles ont été constatées en 1996. Une provision des frais de restructuration a été établie au 31 décembre 1996 pour les frais de restructuration qui ont été constatés en 1996 mais qui ne seront pas versés avant 1997 ou par la suite. Au 31 décembre 1998, rien ne restait impayé (1997 – 0,4 million).

CONTRIBUTIONS MUNICIPALES À PAYER :

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	31 DÉC. 1998	31 DÉC. 1997
Contributions municipales retenues pour réparations futures	3 049 $	5 416 $
Frais d'exploitation des municipalités payés d'avance	653	1 562
	3 702 $	6 978 $

Au 31 décembre 1998, l'Agence détenait des fonds qui serviront aux réparations futures de l'ordre de 3,0 millions de dollars (1997 – 5,4 millions). Ce montant de 3,0 millions ainsi que la somme de 0,6 million en frais d'exploitation des municipalités payés d'avance sont compris dans l'encaisse et les placements à courts termes.

AVANTAGES SOCIAUX :

Lors de sa création, l'Agence a pris en charge le financement des avantages sociaux à payer aux employés qui lui ont été transférés de la fonction publique de la province de l'Ontario. Ces frais sont évalués à 7,0 millions de dollars (1997 – 9,8 millions), dont un montant de 1,0 million (1997 – 1,0 million) représente un élément de passif à court terme.

RÉGIME DE RETRAITE :

L'Agence offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par le biais de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario, mises sur pied par la province de l'Ontario. Les versements de l'Agence se chiffrent à 2,0 millions de dollars (1997 – 2,3 millions); ce montant est compris dans les frais généraux et d'administration figurant dans l'état des résultats d'exploitation.

SURPLUS D'APPORT :

Le surplus d'apport d'ouverture provient de la province de l'Ontario et représente la valeur comptable de l'actif net, diminuée des obligations. Il figure comme capitaux propres de l'Agence. Dans le solde de clôture figurent les éléments suivants :

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	31 DÉC. 1998
Solde d'ouverture au 1er janvier	108 981 $
Moins : redressement du solde d'ouverture	(2 250)
	106 731 $

Le redressement du solde d'ouverture se rapporte aux coûts des réparations et d'entretien convenus avant la création de l'Agence.

ÉVENTUALITÉS :

Litige

L'Agence est partie défenderesse dans plusieurs poursuites en justice. Dans la plupart des cas, les instances ont trait à des événements qui prédatent la création de l'Agence, le 15 novembre 1993. Comme l'issue de ces poursuites demeure inconnue, les pertes éventuelles seront reportées à l'exercice pendant lequel un règlement sera négocié.

Compatibilité avec l'an 2000

La question de la compatibilité avec l'an 2000 découle du fait que dans nombre de systèmes informatiques, les années sont exprimées à deux chiffres au lieu de quatre, en assumant que les deux premiers chiffres sont toujours « 19 ». À défaut d'être modifiés ou remplacés, de tels systèmes pourraient interpréter à tort l'année précédant et suivant le 1er janvier 2000 (par ex. interpréter « 00 » comme l'année 1900 au lieu de l'an 2000). Une telle situation pourrait entraîner des erreurs de calcul ou même une panne, empêchant temporairement le traitement des transactions ou entravant le cours normal des activités commerciales.

L'Agence prend des mesures à l'égard de ses systèmes informatiques afin d'évaluer ces risques potentiels mais, en raison de l'incertitude générale qui règne à propos de la compatibilité avec l'an 2000, aussi provoquée par le doute qui subsiste quant à la compatibilité des systèmes informatiques des autres parties avec l'an 2000, l'Agence n'est pas en mesure de préciser à ce stade si la question de l'an 2000 se répercutera de façon considérable et défavorable sur les résultats des activités de l'Agence, sa liquidité et sa situation financière.

INITIATIVE DE TRANSFERT DES BIENS :

Au cours de 1997, la province a adopté des mesures législatives qui exigence le transfert des installations d'eau et d'égout par l'Agence aux municipalités. L'initiative de transfert des biens comprend tous les frais liés au transfert des titres. Jusqu'ici, 2,5 millions de dollars ont été dépensés, et 1,5 million de dollars de dépenses supplémentaires sont prévues, qui seront affectés à la période de transfert. Tous les transferts doivent être achevés d'ici l'an 2004.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS :

En raison de la relation qui lie l'Agence à la province et de sa qualité d'agence relevant de l'annexe IV de la province de l'Ontario, les opérations suivantes sont effectuées entre apparentés, lesquelles ont été mentionnées dans les notes afférentes aux états financiers :

Opérations effectuées avec la province de l'Ontario

Opérations effectuées avec le ministère de l'Environnement

Opérations effectuées avec l'Office ontarien de financement.

SALAIRES :

Une loi provinciale exige la divulgation du nom des employés du secteur public de l'Ontario dont le salaire dépasse 100 000 $. Voici la liste du personnel de l'Agence qui reçoit cette échelle de traitement :

Sheila Willis	présidente-directrice générale	127 690 $
Michael Brady	conseiller juridique de l'Agence	113 070 $
Ronald Gagnon	vice-président régional	106 930 $
Sharon Gray	vice-présidente régionale	100 570 $

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS :

La valeur comptable de l'encaisse et des placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. La valeur comptable du reste de l'actif financier et du passif à long terme se rapproche elle aussi de la juste valeur en raison d'options de paiement par anticipation.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du Vérificateur

À la Commission de transport Ontario Northland et
au Ministre du Ministère du Développment du Nord et des Mines

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Commission de transport Ontario Northland au 31 décembre 1998 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

K.W. Leishman

Toronto, Ontario
le 2 avril 1999

K.W. Leishman, CA
Vérificateur provincial adjoint

Commission de transport Ontario Northland
Bilan consolidé
(en milliers de dollars)

31 décembre	1998	(Note 19) 1997
Actif		
Actif à court terme		
Débiteurs	18 558 $	15 386 $
Inventaire	11 017	8 855
Frais payés d'avance	526	288
	30 101	24 529
Fonds d'auto-assurance (Note 1)		
- Valeur marchande 4 557$; (1997 – 4 350$)	4 333	4 052
Créances à long terme (Note 17)	2 864	3 514
Immobilisations (Annexe 1) (Notes 10 et 13)	217 048	228 473
Frais de pension reportés (Note 3)	13 252	8 100
	267 598 $	268 668 $
Passif et Avoir		
Passif à court terme		
Emprunts bancaire et découvert en banque (Note 2)	5 574 $	1 609 $
Créditeurs et frais courus	13 503	11 331
Revenus reportés	164	342
Versement sur la dette à long terme (Note 4)	315	-
	19 556	13 282
Provision pour fonds d'auto-assurance (Note 1)	4 333	4 052
Dette à long terme (Note 4)	48 537	35 208
	52 870	39 260
Éventualités (Note 12)		
Avoir de la province de l'Ontario		
Surplus d'apport	24 000	24 614
Bénéfices non répartis	171 172	191 512
	195 172	216 126
	267 598 $	268 668 $

Au nom de la Commission:

R. Grant, Président du conseil d'administration

K. J. Wallace, Président et directeur général

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État des résultats et bénéfices non répartis consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	1998	(Note 19) 1997
Revenus d'exploitation (Annexe 2)	**129 499 $**	136 132 $
Dépenses d'exploitation (Annexe 2)	**118 897**	127 863
Bénéfice d'exploitation	**10 602**	8 269
Autres dépenses		
Amortissement (Annexe 2)	**12 081**	10 731
Primes de départ (Note 5)	**-**	225
Élément inhabituel (Note 8)	**19 706**	-
Approbation exécutoire (Note 9)	**-**	403
Placement et autres revenus	**(77)**	(443)
Intérêts débiteurs (Annexe 2)	**372**	36
Profit sur vente d'immobilisations (Annexe 2)	**(1 140)**	(872)
	30 942	10 080
Perte nette pour l'exercice	**(20 340)**	(1 811)
Bénéfices non répartis, solde au début	**191 512**	193 323
Bénéfices non répartis, solde à la fin	**171 172 $**	191 512 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État du surplus d'apport consolidé
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre		1998	(Note 19) 1997
Solde, au début de l'exercice		**24 614 $**	13 058 $
Plus:	Contributions de la province de l'Ontario (Note 11)	**-**	12 347
Moins:	Amortissement	**614**	655
	Mise hors service	**-**	136
Solde, à la fin de l'exercice		**24 000 $**	24 614 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État de l'évolution de la situation financière consolidé
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	1998	(Note 19) 1997
Activités d'exploitation		
Perte nette pour l'exercice	**(20 340) $**	(1 811) $
Poste ne comportant aucun mouvement d'encaisse		
- amortissement (Annexe 2)	**12 081**	10 731
- profit sur vente d'immobilisations	**(1 140)**	(872)
- élément inhabituel (Note 8)	**19 706**	-
	10 307	8 048
Variation des postes hors liquidités		
(Augmentation) diminution des débiteurs	**(2 522)**	1 265
Augmentation de l'inventaire	**(2 162)**	(120)
Augmentation des frais payés d'avance	**(238)**	(46)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des frais courus	**2 172**	(3 421)
(Diminution) augmentation des revenus reportés	**(178)**	219
	7 379	5 945
Activités de financement		
Produits de la dette à long terme (Note 4)	**13 845**	-
Diminution de la dette à long terme (Note 4)	**(200)**	-
Produits de la province de l'Ontario (Note 11)	**-**	12 347
	13 645	12 347
Activités d'investissement		
Augmentation des immobilisations	**(21 486)**	(15 021)
Produits de la vente d'immobilisations	**1 649**	2 472
Augmentation des autres éléments d'actif	**(5 152)**	(1 740)
	(24 989)	(14 289)
(Augmentation) diminution d'emprunts bancaire et découvert en banque au cours de l'exercice	**(3 965)**	4 003
Emprunts bancaire et découvert en banque au début de l'exercice	**(1 609)**	(5 612)
Emprunts bancaire et découvert en banque, à la fin de l'exercice	**(5 574) $**	(1 609) $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe des immobilisations consolidées
Annexe 1
(en milliers de dollars)

31 décembre	Coût	Amortissement cumulé	1998 Valeur nette	(Note 19) 1997 Valeur nette
Services ferroviaires				
Voies	149 240 $	60 997 $	**88 243 $**	93 269 $
Bâtiments	35 447	10 360	**25 087**	25 842
Équipement	62 014	32 115	**29 899**	47 566
Travaux en cours	15 292	-	**15 292**	1 071
Télécommunications				
Équipement	99 588	61 407	**38 181**	39 086
Bâtiments	3 458	1 350	**2 108**	2 160
Travaux en cours	4 333	-	**4 333**	2 151
Services maritimes (Owen Sound)				
Navires	12 959	10 578	**2 381**	6 381
Terrain et bâtiments	126	44	**82**	84
Équipement	244	241	**3**	3
Services d'autobus				
Autobus	9 088	3 914	**5 174**	4 263
Travaux en cours	151	-	**151**	151
Services maritimes (North Bay et Moosonee)				
Navires	385	253	**132**	142
Bâtiments	1	1	**-**	57
Développement				
Terrain et bâtiments	8 017	2 035	**5 982**	6 247
	400 343 $	183 295 $	**217 048 $**	228 473 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation consolidés
Annexe 2
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	1998	(Note 19) 1997
Services ferroviaires		
Revenus de ventes	**54 277 $**	57 510 $
Remboursement du gouvernement (Note 6)	**5 731**	7 720
Revenus d'exploitation	**60 008**	65 230
Dépenses d'exploitation	**60 576**	67 488
Perte d'exploitation	**(568)**	(2 258)
Amortissement	**6 032**	5 424
Profit sur vente d'immobilisations	**(218)**	(286)
Intérêts débiteurs	**323**	36
Perte nette d'exploitation	**(6 705)**	(7 432)
Télécommunications		
Revenus de ventes (Note 7)	**50 015**	52 414
Dépenses d'exploitation	**33 618**	35 187
Bénéfice d'exploitation	**16 397**	17 227
Amortissement	**4 376**	3 927
Perte sur vente d'immobilisations	**173**	13
Bénéfice net d'exploitation	**11 848**	13 287
Services d'autobus		
Revenus de ventes	**8 923**	9 010
Dépenses d'exploitation	**8 429**	8 451
Bénéfice d'exploitation	**494**	559
Amortissement	**555**	590
Profit sur vente d'immobilisations	**-**	(328)
(Perte) bénéfice net(te) d'exploitation	**(61)**	297
Services maritimes (Owen Sound)		
Revenus de ventes	**5 421**	4 556
Remboursement du gouvernement (Note 6)	**890**	890
Revenus d'exploitation	**6 311**	5 446
Dépenses d'exploitation	**5 725**	5 421
Bénéfice d'exploitation	**586**	25
Amortissement	**378**	366
Bénéfice (perte) net(te) d'exploitation	**208**	(341)
Services maritimes (Pelee Island) (Note 18)		
Revenus de ventes	**3 701**	3 444
Dépenses d'exploitation	**3 401**	3 144
Bénéfice net d'exploitation	**300**	300

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation consolidés
Annexe 2 (suite)
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	1998	(Note 19) 1997
Services maritimes (North Bay)		
Revenus de ventes	- $	- $
Dépenses d'exploitation	-	3
Perte d'exploitation	-	(3)
Perte sur vente d'immobilisations	-	132
Amortissement	-	19
Perte net d'exploitation	-	(154)
Services maritimes (Moosonee)		
Revenus de ventes	101	118
Remboursement du gouvernement (Note 6)	50	50
Revenus d'exploitation	151	168
Dépenses d'exploitation	143	184
Bénéfice (perte) net(te) d'exploitation	8	(16)
Contrats de services aériens		
Revenus de ventes	-	-
Dépenses d'exploitation	702	999
Perte nette d'exploitation	(702)	(999)
Aménagement (bâtiment)		
Revenus de ventes	390	420
Dépenses d'exploitation	215	266
Bénéfice d'exploitation	175	154
Amortissement	203	127
Bénéfice sur vente d'immobilisations	(1 095)	(403)
Bénéfice net d'exploitation	1 067	430
Administration		
Revenus de ventes	-	-
Dépenses d'exploitation	6 088	6 720
Perte d'exploitation	(6 088)	(6 720)
Amortissement	537	278
Intérêts débiteurs	49	-
Perte nette d'exploitation	(6 674)	(6 998)

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation consolidés
Annexe 2 (suite)
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	**1998**	(Note 19) 1997
Total de l'exploitation		
Revenus de ventes	**122 828**	127 472
Remboursement du gouvernement (Note 6)	**6 671**	8 660
Revenus d'exploitation	**129 499**	136 132
Dépenses d'exploitation	**118 897**	127 863
Bénéfice d'exploitation	**10 602**	8 269
Amortissement	**12 081**	10 731
Intérêts débiteurs	**372**	36
Bénéfice sur vente d'immobilisations	**(1 140)**	(872)
Perte nette d'exploitation	**(711) $**	(1 626) $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 1998

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés ci-inclus ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive, Ontario Northland International Consulting Services Inc, O.N. Tel Inc., Star Transfer Limited, The Owen Sound Transportation Company Limited, Air-Dale Limited et Nipissing Central Railway Company.

Reconnaissance du revenu

Les revenus du transport sont généralement comptabilisés lorsque la cargaison arrive à destination, ou lorsque la cargaison est transférée à un autre transporteur s'il y a plus d'un transporteur. Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à l'exception des remboursements du gouvernement fédéral. Les remboursements reçus suite à la vérification annuelle des pertes sont comptabilisés selon la méthode de caisse. Les avances reçues du gouvernement avant que les pertes finales soient établies sont comptabilisées selon la méthode d'exercice. Les ajustements pour les revenus des appels interurbains sont comptabilisés lorsque ces montants peuvent être déterminés de façon raisonnable.

Inventaire

À l'exception des rails usagés tous les matériaux et fournitures sont évalués au coût moyen. Les rails usagés sont évalués à la valeur comptable non amortie déterminée lors de mise hors service.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont présentées au coût d'achat. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire basée sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif.

Les durées d'utilisation prévues pour les principales catégories d'immobilisations sont les suivantes:

Voies ferrées - principales et secondaires	20 à 50 ans
Locomotives à moteur diesel	25 ans
Wagons	33 ans
Navires	20 à 30 ans

Commission de transport Ontario Northland
Sommaire des principales conventions comptables (suite)

31 décembre 1998

Immobilisations et amortissement (suite)

Bâtiments	50 ans
Équipement de télécommunication	15 ans
Véhicules	3 ans
Autobus	12 ans

La province de l'Ontario rembourse la Commission pour les coûts de certaines immobilisations destinées à l'exploitation désignée non commerciale par la province. La Commission comptabilise ces immobilisations au coût d'acquisition avec un crédit compensatoire au surplus d'apport. L'amortissement annuel de ces immobilisations est comptabilisé comme une réduction au surplus d'apport.

Fonds d'auto-assurance

L'actif du fonds d'auto-assurance est présenté au coût d'achat.

Impôts sur le revenu

Comme organisme de la province de l'Ontario, la Commission et ses filiales en propriété exclusive sont exonérées d'impôts sur le revenu et par conséquent, il n'y a aucune provision pour impôts dans ces états financiers.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs qui sont présentés à la date des états financiers ainsi que les montants de revenus et dépenses de l'exercice. Les résultats réel pourraient différée des estimations de la direction.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

31 décembre 1998

1. **Fonds d'auto-assurance**

La Commission suit une politique d'auto-assurance pour les dommages occasionnés par le déraillement de matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Les contributions annuelles versées à ce fonds d'auto-assurance comprennent une prime de 100$ payée par la Commission en plus des revenus d'intérêts sur placements gagnés sur l'actif de ce fonds. En 1997, la Commission a approuvé que la prime payée soit augmentée à 500$ pour tenir compte des déboursés non anticipés qui ont dû être faits par le fonds en 1996 à cause de plusieurs déraillements. Les actifs du fonds sont composés de placements dans des obligations du gouvernement provincial et fédéral.

Les obligations mentionné si dessus ont des taux d'intérêts annuel de 5,10% à 14,25%. Les dates d'échéance de ces placements s'étendre du 9 juin 1999 jusqu'au 16 octobre 2006.

2. **Marge de crédit**

La Commission a une marge de crédit dont les intérêts sont calculés en utilisant le taux préférentiel moins 0,5%. Le montant maximal autorisé par l'institution financière sur cette marge de crédit est 8 000$. Au 31 décembre 1998, 2 000$ (1997 – nil$) de retraits sur la marge de crédit sont inclus avec les emprunts et les découverts bancaires.

3. **Frais de régime de retraite reportés**

La Commission est fiduciaire du régime de retraite mixte pour tout le personnel permanent.

Le coût net des prestations du régime de retraite est établi de façon actuarielle en se fondant sur les évaluations les plus exactes de la direction et en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. Le coût net des prestations du régime de retraite comprend l'amortissement du surplus initial net du régime sur les durées restantes de service des cotisants, du surplus initial net du régime et des prestations gagnées en 1997. La valeur des immobilisations du régime de retraite a été établie en fonction d'une valeur au marché utilisant comme base la différence entre les valeurs marchandes et comptables à la fin de chaque année pour une période de cinq ans.

La portion de la Commission du coût (recouvrement) net des prestations du régime gagnées par les employés au cours de l'année est de (3 097)$ (1997 – 1 120$). En 1998 la Commission a versé un montant de 2 123$ (1997 – 2 108$). L'excédent accumulé des montants versés par rapport au coût net des prestations gagnées est inscrit comme frais de régime de retraite reporté dans le bilan.

L'évaluation actuarielle qui a été préparée pour fin comptables en date du 31 décembre 1998 indique que la valeur marchande des actifs du plan est de 378 778$ (1997 - 365 456$) et la valeur actuelle des droits aux prestations est de 304 745$ (1997 – 298 910$). Cette évaluation assume que le taux de rendements pour les actifs du régime sera de 6,5% et que les augmentations de salaires seront de 4,5%.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

31 décembre 1998

4. **Dette à long terme**

La dette à long terme consiste en:

	1998	1997
Prêt de la province de l'Ontario - sans intérêt et sans mode de remboursement.	**35 208 $**	35 208 $
Prêt de l'autorité financière de l'Ontario, portant intérêts à un taux annuel de 5,64%, remboursable par versements mensuels de 43$ capital et intérêts pour un période de 10 ans.	**3 744**	-
Prêt de l'autorité financière de l'Ontario, portant intérêts à un taux annuel de 5,6%, remboursable par versements mensuels de 156$ capital et intérêts débutant le 1 janvier 2000 pour un période de 15 ans.	**[a] 9 900**	-
	48 852	35 208
Moins - portion courante	**315**	-
	48 537 $	35 208 $

(a) Un montant total de 19 014$ a été autorisé sous ces conditions pour ce prêt. Des avances pour la construction de 5 300$ et 4 600$ ont été faites le 15 décembre 1998 et le 31 décembre 1998. Les intérêts calculés au taux de 5,05% sur l'avance de 5 300$ et de 5,15% sur celle de 4 600$ sont payables avant que les paiements sur le prêt de 19 014$ débutent. D'autres avances seront effectuées au cours de la construction jusqu'à ce que le montant total soit versé. Les intérêts sur ces avances seront calculés basé sur les taux d'emprunt de l'autorité financière de l'Ontario plus 0,25%.

Les paiements requis pour les cinq prochains exercices sont de :

1999	315 $
2000	1 169
2001	1 237
2002	1 308
2003	1 381

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

31 décembre 1998

5. **Primes de départ**

Comme il y a eu des changements importants au niveau des remboursements du gouvernement et à cause des conditions économiques difficiles, la Commission a même encouragée plusieurs employé(e)s à prendre leur retraite en 1996. Un total de 167 employé(e)s ont accepté l'offre, ce qui représente un coût de 5 664$. La dépense comptabilisée au 31 décembre 1997 est de 225$, montant qui représente un des frais non courus pour le règlement des primes de départ de 1996. Quatre employés additionnels on prit leur retraite en 1997.

6. **Remboursement du gouvernement**

Conformément au mémorandum d'interprétation établi entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines, certaines des exploitations de la Commission ont été désignées non commerciales. La Commission et le Ministère ont approuvé un contrat à prix fixe afin de déterminer le montant d'indemnisation que le gouvernement de l'Ontario a fourni pour l'année 1998. En 1995 le gouvernement provincial a annoncé un plan pour réduire les remboursements à la Commission. Les réductions totalisent 7 000$ pour 1996 et 4 000$ pour 1997.

Une partie de la perte d'exploitation du service de train de passagers entre North Bay et Toronto est remboursée par l'Office national des transports du Canada en vertu de l'article 270 de la Loi sur les chemins de fer. Le gouvernement fédéral a révoquer la Loi sur les chemins de fer et l'a remplacée par la Loi canadienne du transport. Les négociations entre la Commission et Transport Canada ont pris fin en 1996. Le montant annuel du remboursement a été fixé à 2 500$ pour une période de 5 ans.

Les détails du remboursement du gouvernement sont comme suit:

	1998	1997
De la province de l'Ontario:		
Chemins de fer - Services aux passagers et ligne de Moosonee	**3 231 $**	3 231 $
Services maritimes (Moosonee)	**50**	50
Services maritimes (Owen Sound)	**890**	890
	4 171	4 171
De l'Office national des transports:		
Ajustements des années antérieures	**-**	1 989
De Transport Canada:		
Opérations courantes	**2 500**	2 500
	6 671 $	8 660 $

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

31 décembre 1998

7. **Accords sur les revenus de télécommunications**

La Commission a conclu un accord de trafic avec Bell Canada qui couvre tous les services interurbains qui proviennent de l'intérieur et se termine à l'extérieur de la région desservie par la Commission ou qui proviennent de l'extérieur et se termine à l'intérieur de cette région. Cet accord peut être résilié par l'un ou l'autre des partis à la suite d'un préavis de 180 jours. En 1997 Bell Canada a donné avis qu'il voulait terminé cet accord. En attendant les négociations finales d'un nouveau accord, les conditions de l'accord précédent continue en force de mois à mois. Au cours de 1997 la Commission a reçu et reconnu 3 417$ de Bell Canada à titre de règlement des ajustements de revenus qui remontent jusqu'à 1987.

8. **Élément inhabituel**

Réduction de la valeur du traversier Nindawayma	3 311 $
Réduction des coûts différés reliés au développement du terrain	1 300
Réduction de la valeur du matériel roulant du chemin de fer	15 095
	19 706 $

Les mesures qui ont été entreprises en 1996 pour se départir du traversier Nindawayma continue en 1998. Il est maintenant évident que la valeur comptable des ces immobilisations a diminué à un niveau en dessous de la valeur marchande. Conséquemment en 1998, la valeur comptable résiduelle restante (non écoulé) de l'actif a été radiée.

En 1998 la Commission a débuté les procédés pour la vente de terrains à Timmins. Il est maintenant évident que la valeur comptable des coûts de développement reliés aux terrains est maintenant en dessous de la valeur marchande. Conséquemment, les coûts de développement on été réduits de 1 300$.

Suite au transfert des responsabilités de l'Agence nationale de transport à Transport Canada au niveau du remboursement des pertes d'opérations pour le train quotidien pour les passagers entre North Bay et Toronto, la valeur comptable pour le matériel roulant du chemin de fer a été examinée. La direction a déterminé que la valeur marchande était en dessous de la valeur comptable et conséquemment, cette valeur a été réduite. Lorsque la direction a déterminé le montant de la réduction, elle a considéré l'évaluation indépendante de ce matériel roulant qui a été faite au cours de l'exercice en plus des flux de trésorerie négatifs reliés au service de train passager. (voir note 12)

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

31 décembre 1998

9. Approbation exécutoire

Afin d'assurer la continuité du transport de cargaison par voie ferroviaire, la Commission participe monétairement au processus qui consiste à obtenir l'approbation exécutoire nécessaire afin d'obtenir une licence pour utiliser l'ancienne Mine Adams comme un dépotoir. Les coûts son partagés entre la Commission et deux autres compagnies. Les montants sont imputés aux opérations dans l'année où ils sont payés. En 1997 la Commission a versé son dernier paiement relié à cet engagement.

10. Activités abandonnées

La Commission a embauché des sous-traitants afin d'assurer que les communautés affectées aient un autre moyen de transport jusqu'à ce que d'autres arrangements soient faits. Cet engagement contractuel a été prolongé jusqu'au deuxième trimestre de 1997. A la fin de cet engagement, la Commission a commencé à remettre les fonds directement à certaines des communautés affectées afin qu'elles puissent prendre les dispositions nécessaires pour se trouver des moyens de transport alternatifs. Ces paiements sont inscrits à l'annexe 2 sous la rubrique contrats de service aériens, et ces paiements qui étaient supposés se terminée en 1999 vont s'étendre jusque en l'an 2000.

11. Contributions de la province de l'Ontario

La contrepartie reçue en espèces lors de la vente des immobilisations suite à l'abandon de la division du service aérien (NorOntair) totalisant 12 347$ a été traitée comme une injection de surplus de la province de l'Ontario. Cette approche a été adoptée car la Commission a été remboursée pour les coûts des immobilisations par la province lors de l'achat originel. La valeur nette aux livres était presque de zéro lorsque le solde non amorti du surplus contribué était appliqué en réduction de ce montant. Les fonds reçu suite à la vente de ces immobilisations seront assignées à la restructuration des opérations, à la poursuite de nouvelles opportunités commerciales viables et à l'achat d'équipement.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

31 décembre 1998

12. Éventualités

Quelques réclamations ont été émises contre la Commission pour des dommages occasionnés. Les dommages, le cas échéant, ne peuvent être estimés présentement; la Commission est d'avis que ces poursuites sont sans fondement ou couvertes par l'assurance. Si des pertes en résultaient, elles seraient imputées à l'exploitation lorsque le montant en serait établi.

Une demande d'indemnités de 3 000$ a été envoyée à l'Agence nationale de transport pour un remboursement partiel de la réduction de la valeur du matériel roulant relié au train passager en vertu de la Loi du transport ferroviaire. Selon la direction, la Commission aurait droit à le remboursement. Comme on ne peut déterminer avec certitude si cette indemnité sera reçue, aucun montant n'a été comptabilisé aux états financiers

13. Aide gouvernementale

En vertu de l'accord commercial daté du 24 février 1992, la Commission a devenue éligible à recevoir un prêt de 4 250$ de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (le Fonds du patrimoine) afin de l'aider à acheter certaines immobilisations spécifiques. Selon les termes de l'accord, la Commission a loué les actifs au chemin de fer Algoma Central Railway pour une valeur symbolique de 1$ par année. Le prêt ne porte aucun intérêt et peut être repayé à une commune date d'entente entre la Commission et le Fonds du patrimoine par le transfert du titre de l'actif au Fonds du patrimoine. Au 31 décembre 1998, un total de 4 179$ (1997 – 4 151$) a été reçu et comptabilisé en réduction du coût des immobilisations.

14. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont composés de l'encaisse et placement à terme du fonds d'auto-assurance, des comptes recevables, emprunts bancaire et découvert en banque, des comptes payables et frais courus, ainsi que des dettes à long terme. À moins d'avis contraire, selon la direction, la Commission n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt, à un risque de taux de change ni à un risque de crédit qui seraient matériels et qui proviendraient des instruments financiers. La valeur marchande des instruments financiers est approximativement égale à la valeur aux livres à moins d'avis contraire.

Une portion des créditeurs de la Commission sera décidée en dollar américain dans les deux mois suivant la fin de l'exercice.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

31 décembre 1998

15. Incertitude relatif au problème du passage à l'an 2000

Ce qu'on appelle globalement le problème du passage à l'an 2000 est le résultat du fait que de nombreux systèmes informatiques utilisent seulement deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Ces systèmes pourraient confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, entraînant des erreurs lorsque les dates sont utilisées à des fins de calcul ou de comparaison. En plus, des problèmes semblables peuvent se manifester au niveau de certains systèmes qui utilisent les dates en 1999 comme des chiffres autres que ceux de l'année. Ce problème peut se manifester avant, durant ou après le 1er janvier 2000. Si ce problème potentiel n'est pas adressé par la Commission, et ses principaux clients, fournisseurs et autres tiers partis associés, les conséquences sur l'exploitation de la Commission et sa capacité de préparer les rapports financiers nécessaires pourraient varier d'erreurs mineures à une défaillance importante du système qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il est impossible de s'assurer que tous les aspects reliés au passage à l'an 2000 et qui affectent la Commission, incluant ceux affectant les clients, fournisseurs ou autres tiers partis seront résolus.

16. Transactions entre apparentés

Au cours de l'année, la Commission a facturé le fonds de pension contributif de l'ONTC pour un montant de 185$ (1997 – 283$) pour support administratif.

Au cours de 1998, la division du service ferroviaire (de la Commission) a facturé la division de télécommunications (de la Commission) un montant de 985$ (1997 – 985$) pour avoir le droit de passage par dessus le service ferroviaire. Ce montant est présenté comme un revenu pour la division du service ferroviaire et comme une dépense pour la division de télécommunications. L'administration croit que les termes de cette transaction ont été établis de la même façon que si la transaction avait été effectuée avec un parti sans lien de dépendance.

17. Créances à long terme

	1998	1997
Hypothèque, 7%, payable en avril 1999, remboursable par versements semi-annuels des intérêts seulement, garantie par le terrain.	- $	650 $
Comptes à recevoir à long terme - Montants recouvrables des partis suite à des événements opérationnels qui seront résolus après la fin du prochain exercice.	2 864	2 864
	2 864 $	3 514 $

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

31 décembre 1998

18. **Services maritimes (Pelee Island)**

Le contrat pour les services maritimes de l'Île Pelee pourrait être renouvelé le 31 décembre 1998. Ce contrat avait été renouvelé pour une période d'un an, soit du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999.

19. **Chiffres comparatifs**

Pour fins de comparaison, la classification de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée pour se conformer à la présentation adoptée dans l'exercice courant.

Ontario Northland Transportation Commission
Rapport d'employés dont le salaire excède 100 000$

31 décembre 1998

Nom	Poste	Salaire	Avantages sociaux imposables
K J Wallace	Président et directeur général	145 475 $	8 801 $
R G Leach	Vice Président - Services ferroviaires	115 844	1 149
R S Hutton	Vice Président - Télécommunications	113 672	1 171
S G Carmichael	Vice Président - Finance et administration	113 672	1 171

Préparé sous la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public 1996.

Rapport des vérificateurs

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du Ministre du Développement économique, du Commerce et du Tourisme et du vérificateur provincial

Conformément à la Loi sur les Parcs du Niagara qui stipule que la Commission des parcs du Niagara, une agence de la Couronne, devra être soumise à la vérification du vérificateur provincial ou d'un vérificateur nommé par le Lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara en date du 31 octobre 1998 de même que les états des fonds, des exploitations et de l'encaisse pour l'année se terminant à cette date. Ces états financiers sont la responsabilité de la direction de la Commission; il nous incombe d'exprimer notre avis fondé sur notre vérification des dits états financiers.

Nous avons effectué la vérification selon les principes comptables généralement admis. Ces principes exigent que nous procédions à la vérification afin de nous assurer que ces états financiers sont libres de toute erreur importante. Une telle vérification comprend l'étude, par échantillonnage, de l'évidence à l'appui des révélations et montants inclus dans les états financiers. La vérification comporte également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction de même que l'évaluation de la présentation globale des états.

Nous sommes d'avis que les états financiers ci-inclus représentent équitablement la position financière de la Commission en date du 3 octobre 1998 de même que les résultats de ses exploitations et les changements dans sa position financière pour l'exercice fiscal se terminant alors sont conformes aux principes comptables généralement admis.

Crawford, Smith and Swallow
Chartered Accountants LLP
Niagara Falls, Ontario
15 janvier 1999

bilan en date

exposé 1

31 OCTOBRE 1998

Actif

	1998 $	1997 $
Actif disponible		
Caisses et banques	18,746,408	4,428,079
Placements temporaires -		
- à un coût proche de celui de la valeur estimée en argent		8,945,640
Comptes recevables		
Location de terrain	1,460,410	1,462,006
Divers	944,379	722,271
Inventaires		
Marchandises vendables	3,636,986	3,369,142
Entretien et autres fournitures	614,563	598,489
Dépenses payées d'avance	119,297	93,533
	25,522,043	19,619,160
Immobilisation - note 2	93,961,788	92,005,733
	119,483,831	**111,624,893**

Obligations et fonds

Passif		
Comptes payables	3,691,512	4,097,920
Salaires cumulés	545,647	445,750
Portion actuelle de la dette à long terme		700,000
	4,237,159	5,243,670
Dette à long terme		1,100,000
Engagements - note 3		
Faux frais - note 4		
Fonds - Exposé 2	115,246,672	105,281,223
	119,483,831	**111,624,893**

Voir notes accompagnant les états financiers

Au nom de la Commission :

Président Vice-président

états des fonds

exposé 2

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 1998

	1998 $	1997 $
Solde - en début d'année	105,281,223	96,597,118
Revenus nets pour l'année - Exposé 3	9,965,449	8,684,105
Solde - en fin d'exercice	**115,246,672**	**105,281,223**

Voir notes accompagnant les états financiers

états des exploitations

exposé 3

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 1998

	1998 $	1997 $
Revenus		
Boutiques de souvenirs, restaurants et attractions - Annexe 1	60,454,897	57,289,986
Location de terrain	4,951,844	4,888,350
Commissions, baux et honoraires	2,504,436	2,229,051
Prime sur les devises américaines - net	582,712	558,875
Intérêts	474,054	175,470
Profits sur la liquidation d'immobilisations - net	44,541	15,870
Revenus divers	13,370	9,785
	69,025,854	65,167,387
Dépenses		
Boutiques de souvenirs, restaurants et attractions - Annexe 1		
Coût des marchandises vendues	14,864,217	13,965,610
Frais d'exploitation	21,202,086	20,147,734
Dépréciation	2,360,781	2,269,243
Frais d'entretien	14,009,726	13,763,930
Frais administratifs et généraux	3,792,286	3,527,985
Publicité et relations publiques	1,043,378	696,636
Frais bancaires et intérêts	6,958	6,690
Intérêt sur emprunt (y compris l'intérêt sur la dette à long terme de 25,727 $ (28,792 $ en 1997)	25,727	70,987
	57,305,159	54,448,815
Revenus nets pour l'exercice avant l'amortissement sur les actifs improductifs et Élément inhabituel	**11,720,695**	**10,718,572**
Amortissement sur les actifs improductifs	**2,170,246**	**2,034,467**
Revenus nets avant Élément inhabituel	**9,550,449**	**8,684,105**
Élément inhabituel - note 5	**415,000**	
Revenus nets pour l'exercice	**9,965,449**	**8,684,105**

Voir notes accompagnant les états financiers

état de l'encaisse

exposé 4

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 1998

	1998 $	1997 $
Activités de fonctionnement		
Revenus nets pour l'exercice	9,965,449	8,684,105
Frais contre le revenu n'exigeant aucune dépense		
- amortissement	4,621,611	4,399,184
- gain sur liquidation d'immobilisations - net	(44,541)	(15,870)
	14,542,519	13,067,419
Changement net sur les balances de fond de roulement se rapportant aux exploitations	(836,705)	(592,523)
Fonds des activités de fonctionnement	13,705,814	12,474,896
Investissements		
Acquisitions d'immobilisations	(6,614,498)	(7,433,356)
Recettes sur la vente d'immobilisations	81,373	56,134
Fonds utilisés pour investissements	(6,533,125)	(7,377,222)
Financement		
Revenus de la dette à long terme	(1,800,000)	(1,600,000)
Hausse dans la situation de la caisse	**5,372,689**	**3,497,674**
Situation de caisse, en début d'exercice	**13,373,719**	**9,876,045**
Situation de caisse, en fin d'exercice	**18,746,408**	**13,373,719**
Situation de caisse		
Comptant	18,746,408	4,428,079
Placements temporaires		8,945,640
	18,746,408	**13,373,719**

Voir notes accompagnant les états financiers

états des exploitations

annexe 1

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 1998

Boutiques de souvenirs, restaurants et attractions

	1998 $	1997 $
Revenus		
Souvenirs, porcelaines et cartes postales	22,188,940	21,213,010
Nourriture et rafraîchissements	14,315,344	13,987,744
Bière, spiritueux et vin	1,676,606	1,571,456
Friandises	2,761,248	2,232,903
Billets d'autobus et d'entrée	18,318,348	17,328,852
Locations	397,927	345,604
Divers	796,484	610,417
	60,454,897	57,289,986
Coût des marchandises vendues		
Souvenirs, porcelaines et cartes postales	9,299,502	8,859,030
Nourriture et rafraîchissements	3,692,932	3,535,101
Bière, spiritueux et vin	450,747	421,954
Friandises	1,186,221	950,825
Divers	234,815	198,700
	14,864,217	13,965,610
Profits bruts	**45,590,680**	**43,324,376**
Dépenses d'exploitation		
Salaires et traitements	10,345,906	9,846,051
Avantages sociaux	2,047,414	1,852,216
Publicité	732,401	810,885
Carburant, électricité, eau et buanderie	947,037	930,163
Dépenses générales	2,910,920	2,694,213
Entretien : bâtiments, équipement et véhicules	1,912,749	1,955,885
Entretien des terrains	553,243	515,818
Octrois au lieu de taxes municipales	894,179	615,305
Dépenses du centre de distribution	858,237	927,198
	21,202,086	20,147,734
Revenus nets avant l'amortissement	**24,388,594**	**23,176,642**
Amortissements des avoirs productifs	**2,360,781**	**2,269,243**
Revenus nets excluant toute partie des frais généraux administratifs de la Commission	**22,027,813**	**20,907,399**

Voir notes accompagnant les états financiers

notes accompagnant les états financiers

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 1998

1. PRINCIPES CONVENTIONS COMPTABLES

Buts de l'exercice comptable

Les états financiers de la Commission sont la représentation de la gestion de l'agence, préparés selon les méthodes comptables généralement admises au Canada et appliquées rigoureusement. Puisque dans bien des cas, l'établissement de l'actif et du passif repose sur des projections, la préparation des états financiers implique nécessairement le recours à des estimations et à des approximations. Dans tous les cas, elles ont été effectuées avec diligence à partir des données disponibles. Selon l'avis de la direction, les états financiers ont été soigneusement préparés et ce, en conformité avec un cadre de travail strict dont les conventions comptables sont résumées ci-après :

Inventaires

La valeur de l'inventaire des marchandises vendables est établie aux coûts les plus bas (entré le premier, le premier à sortir) et de la valeur nette réalisable.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont enregistrées au prix coûtant. L'amortissement a été calculé suivant la méthode par annuités constantes, utilisant des taux de 2,5 à 20 % pour les bâtiments, les routes et les structures, de 10 à 25 % pour l'équipement et fournitures et de 8 à 40 % pour les véhicules.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission consistent d'argent comptant, de comptes recevables et de comptes payables. À moins d'indication contraire, la direction de la Commission est d'avis que ces instruments financiers ne comportent pas de risques sérieux en termes d'intérêts, d'argent ou de crédit.

2. IMMOBILISATIONS

	Coût $	Amortissement accumulé $	1998 $	1997 $
Terrains	12,017,533		12,017,533	11,574,961
Édifices, routes et structures	110,736,626	36,071,518	74,665,108	73,898,694
Équipement et fournitures	14,443,506	9,120,394	5,323,112	4,439,123
Véhicules	7,439,527	6,532,174	907,353	1,040,999
	144,637,192	51,724,086	92,913,106	90,953,777
Constructions en cours	1,048,682		1,048,682	1,051,956
	145,685,874	**51,724,086**	**93,961,788**	**92,005,733**

notes accompagnant les états financiers

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 1998

3. Engagements

La Commission s'engage à dépenser environ 2,586,000 $ sur les projets d'immobilisation au cours de l'année qui vient.

La Commission a conclu un marché pour acquérir certains terrains pour le montant de 1,400,000 $.

4. Faux frais

La Commission est présentement en litige pour certaines réclamations pour lesquelles la probabilité de perte n'est pas déterminable. Par conséquent, aucune prévision pour les réclamations ne paraît dans ces états financiers.

5. Éléments inhabituels

La Commission a reçu en don, la Maison familiale Laura Secord, en vue de la sauvegarder comme site historique. Ce don est représenté à la juste valeur marchande de la propriété reçue.

6. Régime de retraite

La Commission offre des prestations de pension à tous ses employés permanents (et à ses employés non permanents qui choisissent de contribuer) grâce à sa participation au Fonds de retraite des employés civils (PSPF) et au Fonds de retraite de l'Union des fonctionnaires de la province (OPSEU) établi par la province d'Ontario.

Les obligations de la Commission envers les Fonds de retraite du PSPF, du OPSEU de même que les obligations envers le Fonds de revenu consolidé de l'Ontario s'élevaient à 1,378,896 $ cette année (1,350,370 $ en 1997) et sont incluses dans l'État des exploitations - Frais administratifs et généraux et les avantages sociaux pour les employés - Boutiques de souvenirs, restaurants et attractions.

7. Incertitude due au problème relié à l'an 2000

L'arrivée de l'an 2000 risque de poser un problème sérieux parce que de nombreux systèmes informatisés utilisent encore deux chiffres au lieu de quatre pour identifier l'année. Les systèmes qui risquent vite d'être dépassés peuvent reconnaître l'année 2000 comme étant l'année 1900 ou une autre date, ce qui pourrait entraîner des erreurs lors de la transformation de données utilisant des dates de l'an 2000. De plus, des problèmes semblables pourraient survenir dans certains systèmes qui utilisent certaines dates de l'an 1999 pour représenter d'autres données que la date. Les effets du problème relié à l'an 2000 pourraient se faire sentir avant, après ou le jour même du premier de l'an 2000, et s'ils sont négligés, l'impact sur les opérations et les rapports financiers pourrait occasionner des erreurs négligeables et même la défaillance du système, ce qui pourrait affecter l'opération normale d'une entreprise. Il est impossible d'asssurer que tous les aspects du problème relié à l'an 2000 affectant l'entité, y compris ceux concernant les tentatives des clients, fournisseurs ou toute autre tierce partie, soient entièrement résolus.

8. Surplus

Conformément à l'article 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tout surplus, sur l'ordre du lieutenant-gouverneur en conseil, sera versé au Trésorier de l'Ontario et fera partie du fonds de revenu consolidé.

Employés recevant un traitement de 100,000 $ ou plus en 1997

Nom	Poste	Traitement reçu	Avantages imposables
R. W. Tytaneck	Directeur général	120 329,40 $	2 566,92 $

Préparé en vertu de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.*

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration
Palais des congrès du Toronto Métropolitain

Nous avons vérifié le bilan du Palais des congrès du Toronto Métropolitain au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'excédent et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, une image fidèle de la société au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Deloitte & Touche, s.r.l.

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 7 mai 1999

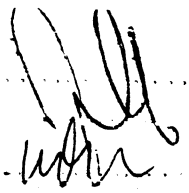
PALAIS DES CONGRÈS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

Bilan

31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**190 212 $**	2 056 583 $
Acomptes des clients	**3 986 319**	3 323 691
Débiteurs	**2 601 163**	2 949 861
Stocks	**247 949**	295 621
Charges payées d'avance	**410 070**	415 672
	7 435 713	9 041 428
AUTRES ACTIFS	**512 025**	432 089
IMMOBILISATIONS (note 2)	**154 146 626**	155 210 220
	162 094 364 $	164 683 737 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	**3 917 980 $**	3 646 717 $
Produits reportés	**4 306 667**	4 001 407
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 3)	**484 466**	545 311
	8 709 113	8 193 435
Financement temporaire destiné aux travaux d'agrandissement (note 4)	**151 338 841**	146 708 991
	160 047 954	154 902 426
CHARGES À PAYER RELATIVEMENT AUX TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT	**-**	1 738 146
DETTE À LONG TERME (note 3)	**-**	484 466
	160 047 954	157 125 038
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 5 et 7)		
EXCÉDENT	**2 046 410**	7 558 699
	162 094 364 $	164 683 737 $

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL



....., administrateur

....., administrateur

PALAIS DES CONGRÈS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
PRODUITS	**37 566 743 $**	26 648 175 $
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION BRUT	**20 926 342**	15 220 145
CHARGES D'EXPLOITATION	**13 076 107**	10 126 565
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION AVANT LES POSTES CI-DESSOUS	**7 850 235**	5 093 580
COTISATIONS AU RÉGIME DE RETRAITE DE LA HAUTE DIRECTION	**-**	458 500
INTÉRÊTS DÉBITEURS	**8 852 334**	3 204 048
AMORTISSEMENT (déduction faite de la réattribution de 133 779 $ aux charges d'exploitation liées à un espace de stationnement intérieur; 93 600 $ en 1998)	**4 510 190**	2 280 693
	13 362 524	5 943 241
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES DE L'EXERCICE	**(5 512 289) $**	(849 661) $

PALAIS DES CONGRÈS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

État de l'excédent

Exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
EXCÉDENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**7 558 699 $**	4 619 273 $
LIBÉRATION DE LA RÉSERVE POUR AGRANDISSEMENT	**-**	3 789 087
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES DE L'EXERCICE	**(5 512 289)**	(849 661)
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE	**2 046 410 $**	7 558 699 $

PALAIS DES CONGRÈS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

État de l'évolution de la situation financière

Exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
LIQUIDITÉS PROVENANT DES (AFFECTÉES AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice	**(5 512 289) $**	(849 661) $
Ajouter les imputations à l'exploitation ne nécessitant pas de sorties de fonds à court terme		
Amortissement	**4 643 969**	2 374 293
	(868 320)	1 524 632
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation		
Débiteurs	**348 698**	(884 003)
Stocks	**47 672**	(89 120)
Charges payées d'avance	**289 206**	(301 141)
Créditeurs et charges à payer	**(220 331)**	2 230 886
Produits reportés (déduction faite des acomptes des clients)	**(357 368)**	367 147
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	**(760 443)**	2 848 401
LIQUIDITÉS AFFECTÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution des placements à court terme affectés	**-**	3 789 087
Nouvelles immobilisations	**(3 452 321)**	(546 015)
Nouveaux travaux d'agrandissement	**-**	(35 397 775)
LIQUIDITÉS AFFECTÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**(3 452 321)**	(32 154 703)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES (AFFECTÉES AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des autres actifs	**-**	(308 585)
Diminution des charges à payer relativement aux travaux d'agrandissement	**(1 738 146)**	(2 288 227)
Remboursement de la dette à long terme	**(545 311)**	(1 748 465)
Augmentation des intérêts capitalisés et du financement temporaire pour les travaux d'agrandissement	**10 629 850**	36 793 334
Remboursement du financement temporaire pour les travaux d'agrandissement	**(6 000 000)**	-
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**2 346 393**	32 448 057
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	**(1 866 371)**	3 141 755
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**2 056 583**	(1 085 172)
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	**190 212 $**	2 056 583 $

PALAIS DES CONGRÈS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

Notes complémentaires

31 mars 1999

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

Toutes les opérations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des subventions provinciales qui sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues. Les produits tirés de l'utilisation des installations du Palais des congrès du Toronto Métropolitain (la « société ») sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Autres actifs

Les frais de développement reportés, lesquels sont inclus dans les autres actifs, représentent les charges, déduction faite des produits tirés des activités de démarrage gagnés au cours de la période précédant le lancement des activités. Ce montant sera amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans, à compter du 1er avril 1998.

Immobilisations

Les immobilisations financées par des subventions gouvernementales sont présentées déduction faite desdites subventions.

Les charges, déduction faite de tout produit gagné, engagées relativement à l'agrandissement du Palais des congrès sont capitalisées et sont incluses dans les travaux. Les travaux d'agrandissement sont maintenant terminés; les charges capitalisées sont amorties sur leur durée de vie économique, soit 50 ans.

Toutes les autres immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. Le mobilier, les agencements et le matériel sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 10 ans. L'amortissement des améliorations locatives liées à l'immeuble North est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 20 ans.

Produits reportés

Les produits reportés représentent les acomptes des clients en vue de l'utilisation future des installations de la société. Les acomptes des clients qui satisfont à certains critères particuliers sont déposés dans un compte bancaire distinct et rapportent des intérêts jusqu'à la date de l'activité. Les acomptes et les intérêts sont alors déduits de la note du client.

PALAIS DES CONGRÈS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

Notes complémentaires

31 mars 1999

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La société n'a pas recours à des instruments financiers dérivés. La valeur comptable des acomptes de clients, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La valeur comptable de la dette à long terme équivaut approximativement à sa juste valeur étant donné que les taux d'intérêt flottants se rapprochent de ceux du marché.

Régime de retraite

La société offre à ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées en vertu duquel des prestations sont versées selon leurs années de service et la moyenne des salaires de fin de carrière.

Le coût des prestations de retraite est déterminé selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et il est passé en charges à mesure que les services sont rendus. Le coût découle des hypothèses les plus probables établies par la direction en ce qui concerne le rendement prévu des placements de la caisse de retraite, les augmentations de salaire, la mortalité des participants, la cessation d'emploi et l'âge auquel les participants prendront leur retraite. Les redressements découlant de modifications apportées au régime et aux hypothèses ainsi que des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

Impôts sur le revenu

La société est une société de la Couronne, constituée aux termes de la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988 (projet de loi 141) et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Recours à l'estimation

La préparation des états financiers de la société conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date du bilan ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de l'exercice. Compte tenu de l'incertitude inhérente aux estimations, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

PALAIS DES CONGRÈS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN
Notes complémentaires
31 mars 1999

2. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immeuble	224 667 787 $	4 505 726 $	220 162 061 $	221 256 420 $
Améliorations locatives	23 769 773	16 815 659	6 954 114	8 423 390
Mobilier, agencements et matériel	10 338 687	7 158 853	3 179 834	3 725 523
	258 776 247	28 480 238	230 296 009	233 405 333
Moins les subventions gouvernementales	85 914 604	9 765 221	76 149 383	78 195 113
	172 861 643 $	18 715 017 $	154 146 626 $	155 210 220 $

3. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Société immobilière du Canada (SIC)	484 466 $	1 012 970 $
Société de développement de l'Ontario	-	16 807
	484 466	1 029 777
Moins la tranche échéant à moins d'un an	484 466	545 311
	- $	484 466 $

SIC

La somme à payer à la SIC vient à échéance le 1er février 2000, porte intérêt au taux de base majoré de 2 % par année et est remboursable en versements mensuels égaux de 44 042 $ plus les intérêts courus. Les paiements ont commencé à être versés le 1er mars 1995. La société a le droit de rembourser le solde total, mais non partiel, majoré des intérêts courus s'y rapportant le premier jour de n'importe quel mois et ce, sans préavis.

PALAIS DES CONGRÈS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

Notes complémentaires

31 mars 1999

4. FINANCEMENT TEMPORAIRE DESTINÉ AUX TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT

	1999	1998
Office ontarien de financement	**151 338 841 $**	146 708 991 $

Le projet d'agrandissement est financé par l'Office ontarien de financement au moyen d'une série de billets à court terme émis à escompte. Les billets en circulation au 31 mars 1999 portent des taux d'intérêt annuels effectifs variant entre 4,79 % et 5,25 % et ils viennent à échéance entre les 13 avril 1999 et 14 juin 1999. Les travaux d'agrandissement ont pris fin en juin 1997. L'Office ontarien de financement et la société sont en train d'étudier l'option visant à remplacer une partie ou la totalité de cette modalité de financement temporaire par un emprunt à terme, auquel cas les modalités de remboursement du capital seront fixées. Avant l'exercice 1999, les intérêts étaient capitalisés aux travaux d'agrandissement. Les intérêts continueront de s'accumuler jusqu'au moment où les modalités de remboursement auront été établies. En raison d'un excédent de liquidités, un remboursement de 6 000 000 $ a été effectué le 31 mars 1999.

La société est également tenue de remplir certains engagements relatifs au projet d'agrandissement et, par conséquent, elle a émis des lettres de crédit s'élevant à environ 4 803 000 $ (4 878 000 $ en 1998) visant à soutenir ces obligations.

5. ENGAGEMENTS

La société a conclu des contrats de location-exploitation de différentes durées. Les paiements futurs exigibles en vertu de ces contrats s'établissent comme suit :

	Matériel
2000	954 200 $
2001	648 804
2002	334 207
2003	195 277
Par la suite	653
	2 133 141 $

La société s'est engagée à verser des loyers annuels de 135 900 $ pour les locaux du Palais des congrès d'origine, jusqu'à l'échéance du bail en mars 2083. En raison de l'agrandissement, la société s'est aussi engagée à payer des loyers annuels de 63 857 $ en contrepartie de l'utilisation de terrains et d'installations auxiliaires.

PALAIS DES CONGRÈS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

Notes complémentaires

31 mars 1999

6. RÉGIME DE RETRAITE

La valeur actualisée des prestations constituées et la valeur au marché de l'actif net disponible pour le service des prestations s'établissaient comme suit au 31 mars 1999 :

Prestations constituées	3 677 511 $
Actif de la caisse de retraite	5 007 405 $

La charge de retraite de 236 365 $ (170 763 $ en 1998) comprend l'amortissement de l'actif net de la caisse de retraite au 1er janvier 1988 sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 1996.

7. ÉVENTUALITÉS

Il existe plusieurs réclamations relatives au projet d'agrandissement qui, si elles sont accueillies favorablement, pourraient entraîner le recouvrement d'une partie des coûts liés au projet. L'issue de ces procès ne peut être déterminée pour l'instant, et aucune estimation des montants nets recouvrables par la société n'a été comptabilisée.

8. INCERTITUDE RELATIVE AU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque de l'information faisant intervenir les dates de l'an 2000 est traitée. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes utilisant certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur le fonctionnement et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus. La société est tenue de financer un régime de retraite à l'intention de la haute direction. À cet égard, un montant de 458 500 $ a été versé au régime et passé en charges au cours de l'exercice.

Employer	Nom de famille	Prénom	Poste	Traitement	Avant. Impos.
Metro Toronto Convention Centre	FERNANDES	ANGELO J.	Executive Chef	$146,950.00	$855.00
Metro Toronto Convention Centre	KWOK	ANNIE	Director of Catering	$179,206.00	$794.00
Metro Toronto Convention Centre	DOCOUTO	CHARLES	Director of Banquets	$115,798.00	$756.00
Metro Toronto Convention Centre	LILLEYMAN	TIM	Director of F & B	$148,918.00	$752.00
Metro Toronto Convention Centre	HOUGHTON	JOHN	VP, Sales & Marketing	$152,900.00	$7,990.00
Metro Toronto Convention Centre	GOLDENBERG	MARK	VP, Human Resources	$112,251.00	$7,156.00

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du Vérificateur

À la Régie des alcools de l'Ontario
et au ministre de la Consommation et du Commerce

J'ai vérifié le bilan de la Régie des alcools de l'Ontario au 31 mars 1999, l'état des recettes et des recettes non réparties, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers.

À mon avis, as états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et des ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptable généralement reconnus.

Erik Peters

Toronto (Ontario)
le 11 juin 1999

Erik Peters, FCA
Le vérificateur provincial

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1999

	1999 (en milliers de $)	1998 (en milliers de $)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et investissement à court terme (Note 3)	24 578	19 029
Comptes clients, clientèle commerciale et autres	6 061	12 446
Stocks	236 292	193 434
Frais payés d'avance	8 843	5 811
	275 774	230 720
À long terme		
Actif fixe (Note 4)	148 183	132 958
	423 957	363 678
FRAIS ET RECETTES NON RÉPARTIES		
Passif actuel		
Comptes fournisseurs et charges à payer	210 029	179 175
Recettes non réparties	213 928	184 503
	423 957	363 678

Engagements (Note 5)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :

Le président et directeur général

Le vice-président
Finances et administration

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

État des recettes et des recettes non réparties
exercice terminé le 31 mars 1999

	1999 (en milliers de $)	1998 (en milliers de $
Ventes et autres recettes	2 349 832	2 160 843
Frais et dépenses		
Coût des produits vendus	1 165 849	1 064 286
Succursales de ventes au détail et commercialisation	276 554	249 747
Entreposage et distribution	37 917	38 293
Administration	34 507	38 947
Amortissement	25 580	24 666
	1 540 407	1 415 939
Recettes nettes de l'exercice	809 425	744 904
Recettes non réparties à l'ouverture de l'exercice	184 503	184 599
	993 928	929 503
Moins :		
Dividendes versés au Trésor de l'Ontario	776 000	745 000
Paiement aux municipalités de la part du Trésor de l'Ontario (Note 9)	4 000	-
	780 000	745 000
Recettes non réparties à la fin de l'exercice	213 928	184 503

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 1999

	1999 (en milliers de $)	1998 (en milliers de $)
Encaisse d'exploitation		
Recettes nettes	809 425	744 904
Amortissement	25 580	24 666
Profit sur vente d'immobilisations	(540)	(63)
	834 465	769 507
Changement du fonds de roulement	(8 651)	(29 537)
	825 814	739 970
Encaisse pour investissements		
Acquisition d'immobilisations	(40 958)	(25 654)
Produits de la vente d'immobilisations		130
	(40 265)	(25 524)
Encaisse pour dividendes au Trésor provincial	(776 000)	(745 000)
Encaisse pour paiement aux municipalités de la part du Trésor de l'Ontario	4 000	-
Augmentation (Diminution) de l'encaisse en cours d'exercice	5 549	(30 554)
Encaisse et placements à court terme, au début de l'exercice	19 029	49 583
Encaisse et placements à court terme, à la fin de l'exercice	24 578	19 029

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1999

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Régie des alcools de l'Ontario (Régie) est une société sans capital action constituée en vertu de la *Loi sur les alcools*, L.R.O. 1990, chapitre L.18. La société est une entreprise du gouvernement chargée de régir la production, l'importation, la distribution et la vente des boissons alcooliques dans la province de l'Ontario. Une société d'état, la Régie est exempte d'impôts au terme de l'alinéa (d) de l'article 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, Canada. La Régie verse la plupart de ses profits sous forme de dividendes au Fonds du revenu consolidé.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Comptabilité de base
Les états financiers de la Régie sont préparés conformément aux conventions comptables généralement reconnues.

(b) Inventaires
Au 31 mars 1999, les inventaires sont comptabilisés au coût le plus bas et à la valeur de réalisation nette, établie selon la méthode de la moyenne mobile.

(c) Immobilisations
Les principales dépenses en immobilisations dont la durée d'utilisation excède l'exercice en cours sont capitalisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire de durée d'utilisation prévue, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les dépenses mineures en immobilisations et les frais de réparation et d'entretien sont portés au compte des bénéfices.

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

La politique de placement de la Régie limite les investissements à court terme aux titres de placements liquides facilement négociables tels que les bons du Trésor fédéral/provincial, les acceptations bancaires et les dépôts à terme.

L'encaisse et les placements à court terme comprennent des placements 15,5 millions de dollars (1998 - 13 millions de dollars) venant à échéance dans un an, rapportant en moyenne 5,1 pour 100 (4,95 pour 100 en 1998) et dont la valeur du marché équivaut environ à la valeur comptable.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1999

4. IMMOBILISATIONS

	1999 (en milliers de dollars)			1998 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	13 848	—	13 848	13 941
Bâtiments	244 292	165 218	79 074	81 481
Mobilier et agencement	33 820	28 157	5 663	4 839
Améliorations locatives	78 585	55 663	22 922	15 698
Matériel informatique	78 266	51 590	26 676	16 999
	448 811	300 628	148 183	132 958

5. ENGAGEMENTS DE LOCATION

La Régie s'est engagée par contrat de location-exploitation à louer des locaux dont les versements minimaux de loyer sont établis de la façon suivante :

	(en milliers de $)
2000	23 600
2001	20 809
2002	17 421
2003	13 867
2004	10 496
Par la suite	56 382
	142 575

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1999

6. RÉGIME DE RETRAITE

La Régie assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et à ses employés non permanents qui désirent contribuer) par sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à celle du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario mise sur pied par le gouvernement de l'Ontario.

La cotisation annuelle de la Régie à la caisse de retraite des fonctionnaires et à celle des employés de la fonction publique était de 9,9 millions de dollars (1998 - 14,4 millions de dollars) et elle est inscrite à la rubrique Frais et dépenses de l'état des recettes et des recettes non réparties.

7. COUVERTURE

La Régie a conclu des contrats d'opération de change à terme pour gérer les risques de cours de change liés à ses achats auprès de fournisseurs étrangers. Un contrat d'opération de change à terme est un contrat entre deux parties dans lequel le cours du change à terme est stipulé d'avance.

Au 31 mars 1999, la Régie avait 1 485 000 dollars (1998 - aucun contrat) en contrats d'opération de change à terme.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat de change à terme ne s'acquitte pas de ses obligations et qu'il en résulte une perte monétaire pour la Régie. La Régie minimise ses risques de crédit en ne faisant affaire qu'avec les principales banques canadiennes à charte et les filiales canadiennes des principales banques étrangères.

8. AN 2000

Le problème de l'an 2000 se pose parce qu'un grand nombre de systèmes informatisés utilisent deux chiffres au lieu de quatre pour désigner une année. De tels systèmes peuvent reconnaître l'an 2000 comme étant 1900 ou une autre date et constituer ainsi des erreurs ou des pannes de systèmes en traitant des données pour l'an 2000. De plus, des problèmes semblables peuvent se présenter dans des systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter une donnée autre qu'une date. Les effets du problème de l'an 2000 peuvent être ressentis avant, pendant et après le 1er janvier 2000 et, s'ils ne sont pas réglés, les répercussions sur les opérations de la Régie et ses présentations d'information financière peuvent varier à partir d'erreurs insignifiantes jusqu'à des pannes majeures des systèmes qui pourraient gêner la Régie dans la conduite normale de ses affaires. Il n'y a aucun moyen d'assurer que tous les aspects des problèmes liés au passage à l'an 2000 qui ont un impact sur la Régie, y compris ceux touchant ses clients, fournisseurs et autres parties et qui doivent être conformes à l'an 2000, seront entièrement résolus en temps opportun.

9. TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS

Le conseil des ministres a demandé à la Régie de verser directement aux municipalités une contribution de 4 millions de dollars en 1998-1999, basée sur un plan de financement préétabli par le ministère de l'Environnement (ME). Cette contribution doit servir à financer le programme de réacheminement des déchets. Le conseil des ministres a de plus précisé qu'une somme de 5 millions de dollars devra être versée pour chacun des exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001.

Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public

Cal. Year	Sector	Employer	Nom de famille	Prénom	Poste	Traitement	Avantages imposables
1998	OPS	MCCR	Corke	Sue E.	ADM, Business Division	$109,921.40	$314.28
1998	OPS	MCCR	Daniels	Art F.	ADM, OPS Restructuring Secretariat	$137,016.76	$351.36
1998	OPS	MCCR	Evans	James M.	Project Executive, Ont. Bus. Connects	$129,272.65	$344.80
1998	OPS	MCCR	Georgas	Despina H.	ADM, Registration Division	$125,765.40	$344.80
1998	OPS	MCCR	Gibson	Ann	Solicitor, Ontario Racing Commission	$104,414.60	$298.56
1998	OPS	MCCR	Hundeck	Peter W.	ADM, Information Technology Division	$114,367.56	$320.32
1998	OPS	MCCR	Lewis	Clare E.	Chair, Alcohol & Gaming Comm. of Ont.	$124,386.76	$355.80
1998	OPS	MCCR	McClure	George Kent	Chair, Comm. Reg. Appeal Tribunal	$104,694.36	$299.40
1998	OPS	MCCR	Meslin	Eleanor	ADM, Corporate Services Division	$132,088.16	$351.36
1998	Agencies	LCBO	Brandt	Andrew S.	Chair & CEO	$104,054.91	$391.84
1998	Agencies	LCBO	Sherwood	Gar	Vice President, Retail	$158,648.53	$472.42
1998	Agencies	LCBO	Gee	Larry C.	Executive Vice President	$158,134.34	$584.60
1998	Agencies	LCBO	Kane	Murray	Vice President, Human Resources	$143,647.65	$457.64
1998	Agencies	LCBO	Browning	Alex	Vice President, Finance & Admin.	$158,648.53	$472.42
1998	Agencies	LCBO	Wilcox	Dave	Vice President, Merchandising	$161,893.14	$476.74
1998	Agencies	LCBO	Dutton	Rob	Director, Financial Plan. & Econo. Dev.	$100,635.57	$365.20
1998	Agencies	LCBO	Kennedy	Bill	Director, Corporate Communications	$113,709.44	$381.02
1998	Agencies	LCBO	Clute	Peter	Seconded to Min. of Finance	$110,287.35	$423.20
1998	Agencies	LCBO	Green	Michael	Lawyer	$102,123.42	$148.14
1998	Agencies	LCBO	Tattle	Wendy	Lawyer	$102,120.58	$379.98
1998	Agencies	LCBO	Yazejian	Levon	Director, General Audit	$100,290.56	$340.50
1998	Agencies	LCBO	Kelly	Hugh	Vice President, Information Technology	$144,874.61	$460.48
1998	Agencies	LCBO	Martin	Ian	Vice President, Logistics	$143,647.65	$457.64
1998	Agencies	LCBO	Ecker	Roy	Director, Store Operations	$100,107.65	$363.52

Cal. Year	Sector	Employer	Nom de famille	Prénom	Poste	Traitement	Avantages imposables
1998	Agencies	LCBO	Flynn	Larry	Director, Store Operations	$100,891.51	$365.20
1998	Agencies	LCBO	Buck	Peter	Director, Human Resources Services	$100,909.97	$344.56
1998	Agencies	LCBO	Hartley	Ann	Director, Product Management	$100,635.76	$365.20
1998	Agencies	AGCO	Brown	Duncan	Executive Director	$169,995.93	$6,808.72
1998	Agencies	AGCO	Cooper	Jerry	Director, Legal Services	$100,961.49	$704.52
1998	Agencies	AGCO	Tocher	Barry	Director, Licensing & Registration	$124,890.57	$751.38

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Conseil d'administration de la Société des casinos de l'Ontario/Ontario Casino Corporation
et au président du Conseil de gestion du gouvernement

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des casinos de l'Ontario/Ontario Casino Corporation au 31 mars 1999 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

KPMG s.e.l.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 16 juin 1999

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Bilan consolidé
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse et placements à court terme (note 2)	245 243 $	307 151 $
Comptes clients	11 702	10 503
Stocks	4 725	4 042
Charges payées d'avance et autres	10 762	8 155
	272 432	329 851
Immobilisations (note 3)	733 393	675 341
Frais de démarrage, déduction faite de l'amortissement cumulé de 50 031 $ (45 160 $ en 1998)	10 626	23 877
Charges reportées (note 4)	21 555	23 152
Encaisse et placements à court terme détenus dans le compte de placement des Premières nations (note 5)	254 543	84 197
	1 292 549 $	1 136 418 $
Passif et avoir de la province		
Passif à court terme :		
Comptes fournisseurs et charges à payer	128 946 $	148 276 $
À payer à Windsor Casino Limited (note 6)	21 922	94 924
À payer aux exploitants (note 6)	48 698	33 876
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 7)	9 428	50 572
	208 994	327 648
Dette à long terme (note 7)	16 028	24 013
À payer aux Premières nations (note 5)	254 543	84 197
Avoir de la province :		
Bénéfices non répartis	746 323	645 906
Réserves (note 2)	66 661	54 654
	812 984	700 560
	1 292 549 $	1 136 418 $

Engagements et éventualités (notes 6, 11 et 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

, administrateur , administrateur

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Produits :		
Produits tirés des jeux	1 979 433 $	1 645 001 $
Produits tirés des activités non liées aux jeux	191 675	140 115
Revenu de placements	8 481	5 556
	2 179 589	1 790 672
Moins les ristournes promotionnelles	84 302	62 540
	2 095 287	1 728 132
Charges :		
Liées aux jeux :		
Taxe sur les gains (note 8)	395 865	328 946
Exploitation	352 371	287 895
	748 236	616 841
Non liées aux jeux	108 739	81 393
Honoraires des exploitants (note 6)	98 274	67 541
Frais généraux et administratifs	161 597	141 421
Amortissement	94 151	119 973
Location	17 365	21 141
Intérêts	7 602	10 604
Autres	103 342	40 619
	1 339 306	1 099 533
Bénéfice net	755 981 $	628 599 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

État consolidé des bénéfices non répartis
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	645 906 $	222 995 $
Bénéfice net	755 981	628 599
Versements à la province de l'Ontario	(475 524)	(106 988)
Versements au compte de placement des Premières nations (note 5)	(168 033)	(82 525)
Virements aux réserves, montants nets :		
Réserve pour le remplacement des immobilisations	(6 094)	(5 188)
Réserve pour l'exploitation	(3 441)	(8 732)
Réserve pour les primes de départ	(2 472)	(2 255)
	(12 007)	(16 175)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	746 323 $	645 906 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

État consolidé de l'évolution de la situation financière
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Bénéfice net	755 981 $	628 599 $
Amortissement sans incidence sur l'encaisse	94 151	119 973
Variations du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation	7 800	73 287
	857 932	821 859
Financement :		
Obligations découlant des contrats de location-acquisition	–	(9 918)
Remboursements à Windsor Casino Limited	(73 002)	–
Remboursements à l'Office ontarien de financement	–	(146 990)
Charges locatives reportées	–	3 520
Remboursements de la dette à long terme	(50 965)	(85 911)
Perte de change non réalisée	1 836	1 009
	(122 131)	(238 290)
Investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(151 149)	(289 504)
Frais de démarrage	(7 622)	–
Charges reportées	(2 337)	(876)
Produit sur rendu du casino flottant Northern Belle	6 713	–
Produit sur aliénation	243	204
	(154 152)	(290 176)
Autres :		
Versements à la province de l'Ontario	(475 524)	(106 988)
Versement au compte de placement des Premières nations	(168 033)	(82 525)
	(643 557)	(189 513)
Augmentation de l'encaisse	(61 908)	103 880
Liquidités au début de l'exercice	307 151	203 271
Liquidités à la fin de l'exercice	245 243 $	307 151 $

Les liquidités sont composées de l'encaisse et des placements à court terme.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(Les montants figurant dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice terminé le 31 mars 1999

Organisme de la Couronne du gouvernement de l'Ontario, la Société des casinos de l'Ontario/Ontario Casino Corporation (la « Société ») a pour responsabilité d'exercer et de gérer les activités des trois casinos commerciaux de l'Ontario. La Société, qui a commencé à exercer ses activités le 1er avril 1994, exploite actuellement les trois casinos suivants :

Casinos	Début des activités
Casino Rama	31 juillet 1996
Casino Niagara	9 décembre 1996
Casino Windsor – permanent	29 juillet 1998

Les présents états financiers comprennent les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation de la Société et de chacun des casinos, et consolide les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation de l'Ontario Gaming Assets Corporation (« OGAC »), qui a été constituée en société le 9 juillet 1998 et qui constitue une filiale en propriété exclusive de la Société

Le Casino Windsor temporaire et le casino flottant Northern Belle, qui avaient commencé à exercer leurs activités le 17 mai 1994 et le 13 décembre 1995, respectivement, ont fermé leurs portes les 22 et 12 juillet 1998, respectivement.

1. Principales conventions comptables :

a) Produits tirés des jeux et ristournes promotionnelles :

Les produits tirés des jeux représentent le gain net tiré des activités de jeux, soit la différence entre les montants gagnés et ceux qui sont versés par le casino. La valeur au détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres articles offerts aux clients à titre gracieux a été incluse dans les produits tirés des activités non liées aux jeux et un montant correspondant a été déduit à titre de ristournes promotionnelles. Les coûts de ces ristournes ont été inclus dans les coûts des activités non liées aux jeux.

b) Stocks :

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(Les montants figurant dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice terminé le 31 mars 1999

1. Principales conventions comptables (suite) :

c) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode et les taux annuels suivants :

Biens	Taux
Bâtiments, améliorations locatives et autres frais d'aménagement	Linéaire, sur dix à cinquante ans
Mobilier, agencements et matériel	Linéaire, sur trois à dix ans

Les immobilisations sont amorties dès le début de leur exploitation.

L'intérêt sur la dette contractée pour financer les acquisitions importantes d'immobilisations est capitalisé jusqu'au début de leur exploitation. L'intérêt est calculé au taux applicable à la dette supplémentaire que la Société engage pour financer ces immobilisations. L'intérêt capitalisé est amorti sur la même période que celle de l'actif auquel il se rapporte.

d) Frais de démarrage :

Certains frais, dont les coûts de rémunération, les frais de consultation et autres coûts engagés dans le cadre de l'aménagement et de l'inauguration de casinos, sont reportés et amortis sur des périodes allant de un à trois ans.

e) Charges reportées :

Les charges reportées consistent essentiellement en des frais de financement et en actifs donnés en apport à la Première nation des Chippewas de Rama (Mnjikaning) (« Chippewas de Rama »), conformément à la convention d'aménagement et d'exploitation relative à cette propriété. Les frais de financement reportés sont amortis sur une période de trois ans. Les actifs donnés en apport aux Chippewas de Rama prennent principalement la forme du financement de la construction d'un centre communautaire, d'un centre pour personnes âgées et de certains équipements d'infrastructure; ils sont amortis sur la durée de la convention d'aménagement et d'exploitation.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(Les montants figurant dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice terminé le 31 mars 1999

1. Principales conventions comptables (suite) :

f) Conversion des comptes libellés en devises :

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, et les éléments d'actif et de passif non monétaires le sont aux taux de change historiques. Les postes de l'état des résultats sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates des opérations en cause. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats de la période au cours de laquelle ils surviennent, sauf que les gains et pertes de change se rapportant à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée estimative des remboursements.

g) Estimations :

Afin de préparer les présents états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, la Direction de la Société a dû faire un certain nombre d'estimations et d'hypothèses relatives à la déclaration des actifs et des passifs, à la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi qu'aux montants déclarés des produits et des charges durant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Encaisse et placements à court terme :

a) L'encaisse et les placements à court terme comprennent les montants ci-dessous, détenus dans des comptes bancaires distincts :

	1999	1998
Réserve pour le remplacement des immobilisations	32 397 $	26 303 $
Réserve pour l'exploitation	22 935	19 494
Réserve pour les primes de départ	11 329	8 857
	66 661 $	54 654 $

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(Les montants figurant dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice terminé le 31 mars 1999

2. Encaisse et placements à court terme (suite) :

b) Réserves liquides :

La Société a créé des réserves liquides conformément aux divers contrats d'exploitation, pour les besoins suivants :

• Réserve pour le remplacement des immobilisations	- pour des ajouts d'immobilisations, autres que les réparations de routine et les améliorations importantes.
• Réserve pour l'exploitation	- pour respecter des obligations précises dans le cas où les produits seraient insuffisants pour permettre d'honorer ces obligations.
• Réserve pour les primes de départ	- pour respecter certaines obligations de la Société découlant du départ ou de la mise à pied d'employés d'un exploitant, dans le cas où celui-ci mettrait fin à ses activités.

De plus, une encaisse affectée de 1 044 000 $ (3 374 000 $ en 1998) est détenue en vue de dépenses liées à des travaux de construction devant avoir lieu à Casino Rama.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(Les montants figurant dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice terminé le 31 mars 1999

3. Immobilisations :

			1999	1998
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	59 863 $	– $	59 863 $	59 863 $
Bâtiments, améliorations locatives et frais d'aménagement	542 353	31 244	511 109	140 936
Mobilier, agencements et matériel	208 962	48 120	160 842	96 214
Biens loués aux termes de contrats de location-acquisition	–	–	–	8 463
Travaux de construction en cours	1 579	–	1 579	369 865
	812 757 $	79 364 $	733 393 $	675 341 $

Au cours de l'exercice, la Société a capitalisé des intérêts s'élevant à environ 1 530 000 $ (4 510 000 $ en 1998).

4. Charges reportées :

			1999	1998
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Éléments d'actif donnés en apport aux Chippewas de Rama	26 878 $	6 915 $	19 963 $	21 391 $
Frais de financement reportés	8 391	6 799	1 592	1 761
	35 269 $	13 714 $	21 555 $	23 152 $

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(Les montants figurant dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice terminé le 31 mars 1999

5. Compte de placement des Premières nations :

Au début de 1996, les Premières nations de l'Ontario et la province de l'Ontario ont entrepris des négociations officielles en vue de la création et de l'administration d'un Fonds des Premières nations, dans lequel seraient versées toutes les liquidités excédentaires de Casino Rama. En attendant que ce fonds soit créé et qu'une convention liant la Société et les administrateurs du Fonds reçoive l'agrément du ministre des Finances, la Société détiendra les sommes en question dans un compte de placement en gestion indépendante. Ces fonds sont investis en certificat de placement garanti, auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario.

	1999	1998
Le solde du compte de placement est constitué de ce qui suit :		
Solde au début de l'exercice	84 197 $	– $
Versement au compte de placement des Premières nations	168 033	82 525
Intérêt gagné	7 229	1 672
Dépenses liées au pont Atherley Narrows [note 12 (c)]	(4 500)	–
Versement au cours de l'exercice	(316)	–
Autres charges	(100)	–
Solde à la fin de l'exercice	254 543 $	84 197 $

6. Opérations entre apparentés :

a) Aux termes des conventions d'aménagement et d'exploitation de chacun des casinos, l'exploitant a le droit de recevoir des honoraires correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens de chacune des conventions d'aménagement et d'exploitation connexes.

b) Aux termes de la convention d'aménagement et d'exploitation de Casino Rama, les Chippewas de Rama reçoivent des honoraires annuels de 4 500 000 $ pour services d'aménagement et d'exploitation continue, ce montant étant redressé pour tenir compte de l'inflation. Des sommes additionnelles de 3 800 000 $ (2 100 000 $ en 1998) ont été facturées au cours de l'exercice par les Chippewas de Rama en rapport avec la location de terrains et de bâtiments de même qu'avec les services d'enlèvement de la neige, les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les services de maintien de l'ordre public. De plus, Casino Rama Inc., à titre de preneur, loue à Sa Majesté du chef du Canada les terrains utilisés pour les besoins de Casino Rama, en vertu d'un bail foncier de 25 ans

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(Les montants figurant dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice terminé le 31 mars 1999

6. Opérations entre apparentés (suite) :

prévoyant un loyer de 3 500 000 $ redressé chaque année pour tenir compte de l'inflation; ce loyer est payé aux Chippewas de Rama à même les produits bruts de Casino Rama, conformément aux instructions du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien agissant à titre de représentant de Sa Majesté du chef du Canada.

c) Aux termes d'une convention d'aménagement et de partage des coûts liant la Société et Windsor Casino Limited, les coûts de construction prévus du casino permanent de Windsor ont été financés par l'exploitant, jusqu'à 25 %, le reste du financement provenant de la Société. La tranche du financement qui provenait de l'exploitant doit être remboursée par la Société, sur la durée de la convention d'exploitation ou sur une période plus brève, le tout dépendant de certaines conditions dont la convention d'exploitation est assortie. L'intérêt de 4,5 % par année est composé chaque mois jusqu'à la date d'inauguration du casino, et sera ensuite de 10 % par année, composé chaque mois.

7. Dette à long terme :

	1999	1998
Emprunt bancaire	– $	44 346 $
Avance de CHC Casinos Canada Limited	25 456	30 239
	25 456	74 585
Moins la tranche à court terme	9 428	50 572
	16 028 $	24 013 $

a) Emprunt bancaire :

Un emprunt bancaire de 155 000 000 $ a été obtenu en vue du financement de l'aménagement de Casino Rama, aux termes d'une facilité de crédit non renouvelable de 160 000 000 $ établie en faveur de Casino Rama Inc. Cet emprunt bancaire, qui a été entièrement remboursé en août 1998, a donné lieu, pour l'exercice, à des intérêts de 646 000 $ (5 464 000 $ en 1998).

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(Les montants figurant dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice terminé le 31 mars 1999

7. Dette à long terme (suite) :

b) Avance de CHC Casinos Canada Limited :

CHC Casinos Canada Limited, l'exploitant de Casino Rama, a avancé 25 000 000 $ US pour l'aménagement du casino. Cette avance porte intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de 1 %, par année. Au 31 mars 1999, l'encours s'élevait à 16 875 000 $ US (21 250 000 $ US en 1998). L'exploitant a droit à des versements trimestriels déterminés selon une formule prévue dans la convention d'aménagement et d'exploitation de ce casino. Pour l'exercice, l'intérêt s'est élevé à 2 282 000 $ (2 017 000 $ en 1998).

L'avance accordée par l'exploitant est remboursable en dollars US; par conséquent, elle donne lieu à un risque lié au taux de change. Casino Rama n'a conclu aucun contrat de change pour atténuer le risque lié aux fluctuations du taux de change.

c) Les remboursements de capital sur la dette à long terme devant être faits au cours des trois prochains exercices sont approximativement les suivants :

Exercice se terminant le 31 mars :	
2000	9 428 $
2001	9 428
2002	6 600

8. Taxe sur les gains

Chaque semaine, la Société remet la taxe sur les gains à la province de l'Ontario. Cette taxe équivaut à 20 % des produits tirés des jeux.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(Les montants figurant dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice terminé le 31 mars 1999

9. Charges du siège social de la Société :

Les charges comprennent les dépenses suivantes ayant trait au siège social de la Société :

	1999	1998
Charges salariales et sociales	1 661 $	1 012 $
Transport et communications	603	535
Achats de services	3 961	3 853
Amortissement	346	277
Galerie d'art de Windsor [note 12 b)]	25 000	–
Dépenses liées au pont Atherley Narrows [note 12 c)]	13 500	–
Divers	(847)	964
	44 224	6 641
Moins les montants à recouvrer de Casino Rama	900	900
	43 324 $	5 741 $

10. Régimes de retraite :

Les exploitants des casinos ont créé des régimes de retraite à cotisations déterminées à l'intention de leurs employés salariés, employés horaires et cadres. Aux termes des régimes, les casinos sont tenus de verser des cotisations égales à 2 % de la rémunération de base des employés salariés et horaires, dans le cas des régimes se rapportant à ceux-ci, et de 3 % de la rémunération de base des cadres, dans le cas des régimes intéressant ces derniers. Les cotisations de base des employés peuvent atteindre 2 % de la rémunération de base dans le cas des régimes de retraite des employés horaires, et 3 % dans celui des régimes de retraite des employés salariés et des cadres. Les casinos versent des cotisations égales aux cotisations de base des employés. Aux termes des régimes de retraite des employés horaires, un employé peut verser une cotisation facultative pouvant atteindre 12 % de sa rémunération de base. Dans le cas des régimes de retraite des employés salariés, ce pourcentage est de 10 %; dans celui des régimes de retraite des cadres, il est de 9 %. La charge de retraite de l'exercice s'est élevée à 10 935 000 $ (9 196 640 $ en 1998).

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(Les montants figurant dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice terminé le 31 mars 1999

11. Éventualités :

a) À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant ordinairement du cours normal de ses activités. La Société est d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura aucune incidence importante sur les présents états financiers. S'il y a lieu, les montants des règlements ayant trait à ces éventualités seront constatés à titre de charges à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu.

b) Le contrat de location conclu entre la Société et Maple Leaf Entertainment Inc., relativement au casino temporaire de Niagara Falls, prévoit que la Société assumera les coûts des travaux de restauration permettant de remettre le bâtiment dans son état initial. La nature et les coûts prévus de ces travaux ne peuvent être déterminés pour le moment. Par conséquent, aucune charge n'a été inscrite à cet égard dans les présents états financiers.

c) Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. La Société a élaboré et mis en oeuvre un processus prévoyant un plan en plusieurs étapes conçu de façon à atténuer les effets prévus du passage à l'an 2000, pour ce qui la concerne. Ce plan, qui permet d'étudier l'état de préparation à l'an 2000 de la Société et de tiers tels que les fournisseurs, entre autres, comporte diverses étapes, soit la planification et la sensibilisation, l'inventaire, les tests, la résolution des problèmes et la planification d'urgence. Au 31 mars 1999, la Société avait commencé les travaux relatifs à toutes les étapes, qui visent à modifier, mettre hors service ou remplacer tout système informatique dont il est déterminé qu'il n'est pas prêt pour l'an 2000. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(Les montants figurant dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice terminé le 31 mars 1999

12. Engagements :

a) Dans le cadre de l'acquisition de terrains à l'emplacement du casino permanent de Windsor (Ontario), la Société a convenu d'offrir à la Ville de Windsor (la « Ville ») un rendement fixe sur 20 ans d'un montant de 2 600 000 $ par année pour les dix premières années et de 3 000 000 $ par année pour les dix dernières années, les paiements à la Ville devant commencer le 1er mai 1998. Une somme d'environ 2 383 000 $ a été passée en charges pour l'exercice. En outre, la Société est tenue de faire en sorte que des travaux d'amélioration soient faits sur le terrain situé au bord de l'eau et au marché de la ville, au coût d'environ 4 000 000 $, et de rembourser à la Ville la part de certains coûts d'infrastructure qui reviennent à la Société. Ces coûts, qui se sont élevés à environ 14 200 000 $, ont été passés en charges dans les présents états financiers.

Le contrat de location conclu entre la Société et la Galerie d'art de Windsor, relativement à l'ancien casino temporaire de Windsor (Ontario), prévoit la transformation du bâtiment en galerie d'art, lorsque la Société libérera les lieux. Le casino temporaire a fermé ses portes au cours de l'exercice et la Société a convenu d'engager jusqu'à concurrence de 25 000 000 $ en vue de sa restauration. Ce montant a été inscrit comme charge à payer dans les présent états financiers.

b) La Société et le ministère des Transports de la province de l'Ontario ont conclu une convention d'amélioration de l'infrastructure routière aux termes de laquelle la Société a convenu de verser une contribution maximale de 18 000 000 $ en vue de la réalisation de travaux d'amélioration de l'infrastructure du pont Atherley Narrows, qui se trouve à Rama (Ontario). Une tranche de 4 500 000 $ de ce montant proviendra du Fonds des Premières nations.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(Les montants figurant dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice terminé le 31 mars 1999

12. Engagements (suite) :

c) La Société est tenue de verser des loyers relativement aux locaux et aux pièces d'équipement qu'elle détient en vertu de contrats de location dont les dates d'expiration vont jusqu'en 2006. Ses engagements annuels futurs minimums à ce chapitre se présentent comme suit :

	Contrats de location-exploitation
Exercice se terminant le 31 mars :	
2000	4 532 $
2001	2 068
2002	1 292
2003	461
2004	438
Par la suite	100
Total des loyers minimums	8 891 $

d) Le 24 mai 1999, la Société a conclu avec Falls Management Company un accord-cadre d'aménagement prévoyant la construction et l'aménagement d'un casino permanent à Niagara Falls (Ontario); les négociations concernant certaines questions spécifiques se rapportant à ce casino permanent se poursuivent.

13. Reclassement

Certains chiffres correspondants de 1998 ont été reclassés afin d'en permettre la comparaison avec ceux de l'exercice à l'étude.

DIVULGATION DES TRAITEMENTS DE LA HAUTE DIRECTION DANS LE SECTEUR PUBLIC DE L'ONTARIO

POUR L'ANNEE FINANCIERE TERMINANT LE 31 MARS 1999

NOM DE L'EMPLOYE	POSTE	TRAITEMENT	AVANTAGES SOCIAUX IMPOSABLES
Ron Barbaro	Président-directeur général	131,236.51$	244.22$
Atam Uppal	Directeur des operations	109,013.06$	314.56$
Paul Micucci	Agent en chef des finances	100,287.98$	288.08$

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction de la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario (la «Société») conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et selon des méthodes appropriées pour la Société, notamment les estimations les plus justes possibles de la direction. L'information présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux états financiers.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers et de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel.

Les états financiers ci-joints ont été vérifiés par le vérificateur provincial conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. Le rapport du vérificateur provincial souligne la nature de la vérification effectuée et exprime une opinion sur les états financiers de la Société.

Le conseil d'administration est, en définitive, responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers.

Christine Moszynski
Agente principale des finances

Tony Salerno
Président-directeur général

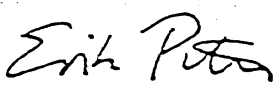
Rapport du vérificateur

À la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario,
au ministre des Transports
et au ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario au 31 mars 1999, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et du déficit accumulé et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que ses résultats d'exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.



Toronto (Ontario)
Le 4 mai 1999

Erik Peters, F.C.A.
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DANS LES TRANSPORTS DE L'ONTARIO
BILAN

Au 31 mars (en milliers de dollars)	1999	1998
Actif		
Encaisse	851	123
Comptes débiteurs (note 3)	26 871	14 367
Investissement net dans les contrats de location (note 4)	9 533	6 692
Somme due par la province (note 5a)	17 949	16 893
Coûts de financement reportés	12 854	13 327
Autres éléments d'actif	2 816	-
Immobilisations :		
Équipement conservé à des fins de location	5 791	4 237
Avance conditionnelle	-	6 933
Autoroute à péage (note 2)	1 558 394	1 522 870
Biens-fonds pour l'autoroute à péage	362 016	334 509
	1 926 201	1 868 549
	1 997 075	1 919 951
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	16 707	26 295
Somme due à la province (note 5a)	52 230	16 321
Billets à ordre à payer (note 5b)	508 978	921 709
	577 915	964 325
Débentures à long terme (note 5b)	1 000 000	500 000
Autre dette à long terme (note 6)	2 892	-
Passif différé	3 389	-
	1 584 196	1 464 325
Surplus d'apport (note 5a)	455 626	455 626
Déficit accumulé	(42 747)	-
Engagements et éventualités (note 7)		
	1 997 075	1 919 951

Voir les notes afférentes aux états financiers
Pour le conseil d'administration :

Administrateur

Administratrice

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DANS LES TRANSPORTS DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	1999	1998 (note 9)
Recettes d'exploitation		
Péage	100 942	
Droits	11 367	
Autres	921	
Total des recettes d'exploitation	113 230	
Dépenses d'exploitation		
Système de péage de l'autoroute	26 730	
Entretien de l'autoroute	12 055	
Administration	8 670	
Total des dépenses d'exploitation	47 455	
Excédent d'exploitation	65 775	
Amortissement des immobilisations	9 472	
Provision pour la réfection future de l'autoroute	3 389	
Intérêt sur le capital engagé	95 661	
Déficit net	(42 747)	
Solde d'ouverture	-	
Déficit accumulé - Fin de l'exercice	(42 747)	

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DANS LES TRANSPORTS DE L'ONTARIO
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	1999	1998
Exploitation		
Déficit net pour l'exercice	(42 747)	-
Amortissement des immobilisations	9 472	-
Provision pour la réfection future de l'autoroute	3 389	-
Liquidités utilisées pour l'exploitation avant le fonds de roulement	(29 886)	-
Évolution du fonds de roulement		
Augmentation des comptes débiteurs	(12 504)	(13 934)
(Diminution) Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	(9 588)	3 886
Évolution du fonds de roulement	(22 092)	(10 048)
Liquidités utilisées pour l'exploitation	(51 978)	(10 048)
Activités de financement		
Augmentation de l'investissement net dans les contrats de location	(2 841)	(6 692)
Diminution des coûts de financement reportés	473	473
Augmentation nette (Diminution) des sommes dues à la province	34 853	(780)
(Diminution) Augmentation des effets à payer	(412 731)	322 880
Augmentation de la dette à long terme	502 892	-
Augmentation du surplus d'apport	-	184
Liquidités provenant des activités de financement	122 646	316 065
Activités d'investissement		
Achats d'autres éléments d'actif	(2 816)	-
Acquisition d'immobilisations	(67 124)	(306 012)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(69 940)	(306 012)
Augmentation nette des liquidités	728	5
Liquidités au début de l'exercice	123	118
Liquidités à la fin de l'exercice	851	123

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DANS LES TRANSPORTS DE L'ONTARIO

NOTES afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

GÉNÉRALITÉS

La Société d'investissement dans les transports de l'Ontario (la «Société») a été créée le 15 novembre 1993 en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la «Loi»). Conformément à la Loi, la Société a pour mandat de :

i) financer les programmes et projets de transport;

ii) faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de ces programmes et projets, y compris des installations et ressources s'y rattachant;

iii) s'acquitter de toute autre fonction que le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner.

Conformément à la Loi, la Société est constituée en vertu des lois de l'Ontario et est exonérée des impôts sur le revenu fédéraux et provinciaux en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Il a été déterminé que, au 1er avril 1998, l'autoroute était quasi achevée. Comme il s'agit du premier exercice complet d'exploitation de l'autoroute, un état des résultats d'exploitation et du déficit accumulé a été préparé pour la première fois.

Le 6 avril 1999, un certain nombre d'événements et d'opérations se sont produits afin de faciliter la vente, par le gouvernement provincial, de l'autoroute à péage, qui a été conclue le 5 mai 1999. On trouvera à la note 8 des précisions sur les événements postérieurs à la fin de l'exercice.

1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et prescrits par l'Institut canadien des comptables agréés. Les conventions comptables les plus pertinentes pour la Société, y compris celles choisies parmi les options acceptables, sont décrites ci-après.

a) Autoroute à péage

L'autoroute à péage est constatée au coût et comprend l'autoroute, le centre des opérations et le système de perception des péages.

Le coût de l'autoroute à péage comprend les coûts directs de construction ou d'aménagement (tels que ceux liés aux matériaux et à la main-d'oeuvre), ainsi que les frais d'intérêt et d'administration directement attribuables à la construction ou à l'aménagement, déduction faite des recettes tirées du péage, pendant la phase de construction.

b) Amortissement de l'autoroute à péage

i) Centre des opérations et système de perception des péages

L'immeuble qui abrite le centre des opérations et le système de perception des péages sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant leur durée d'utilisation prévue, soit pendant trente ans et dix ans respectivement, à compter de l'année suivant l'acquisition des immobilisations.

ii) Autoroute à péage — Chaussée et ouvrages connexes

La Société a adopté une politique selon laquelle elle établit une provision pour les coûts importants de réfection et d'entretien de l'autoroute plutôt que d'amortir les coûts de la chaussée et des ouvrages connexes. La provision s'accroît d'année en année selon la méthode de l'allocation uniforme d'un montant correspondant approximativement aux coûts des travaux de réfection et d'entretien auxquels il faudra procéder au cours des 30 prochaines années pour que la chaussée et les ouvrages connexes demeurent conformes aux normes de sécurité et de fonctionnement actuellement en vigueur. On effectuera régulièrement des évaluations techniques pour s'assurer que les estimations des travaux de réfection et d'entretien nécessaires permettent de maintenir le niveau de service établi. Si ces évaluations révèlent que les travaux d'entretien sont insuffisants, on accélérera l'accroissement de la provision.

Cette provision est comptabilisée au poste du passif différé dans le bilan. Les dépenses réelles sont imputées sur ce compte à mesure qu'elles sont engagées.

c) Surplus d'apport

Les ouvrages faisant l'objet de contributions (ponts et échangeurs en construction) et des charges administratives capitalisées de 201 909 $ payées par la province de l'Ontario sont constatés au coût de la province en tant que surplus d'apport. Ces ouvrages seront amortis de la manière décrite au point 1 b) ii).

La valeur des biens-fonds faisant l'objet de contributions s'est élevée à 253 717 $. Ils sont inscrits au poste du surplus d'apport et ne seront pas amortis. Ils sont consignés selon une estimation de leur juste valeur au moment de la cession.

d) Coûts de financement reportés

Les coûts de financement reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant la durée de la dette connexe. Le montant de l'amortissement est inclus dans l'intérêt sur le capital engagé.

2 AUTOROUTE À PÉAGE

(en milliers de dollars)	1999			1998
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Autoroute à péage	1 454 419	-	1 454 419	1 420 821
Système de perception des péages	102 448	(9 105)	93 343	91 050
Centre des opérations	10 999	(367)	10 632	10 999
	1 567 866	(9 472)	1 558 394	1 522 870

3 COMPTES DÉBITEURS

(en milliers de dollars)	1999	1998
Péage	24 396	11 325
Avance accordée à l'exploitant	997	-
Somme due par d'autres gouvernements	-	2 864
Autres	1 478	178
	26 871	14 367

4 INVESTISSEMENT NET DANS LES CONTRATS DE LOCATION

La Société a passé divers contrats avec des clients permettant à ces derniers de se procurer un transpondeur. Ces contrats sont tels que les clients assument presque tous les avantages et risques inhérents à la propriété du transpondeur. Par conséquent, ils sont constatés en location-financement.

Les recettes de financement se rapportant aux contrats de location-financement sont comptabilisées de façon à produire un taux constant de rendement du capital investi dans les contrats de location. L'investissement dans les contrats de location aux fins de la constatation des produits se compose de paiements minimums nets en vertu des contrats et des produits de financement à recevoir.

5 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

a) Province de l'Ontario

i) Comptes intersociétés

Au 31 mars 1999, les comptes débiteurs et créditeurs de la Société avec la province de l'Ontario et des organismes de la Couronne étaient les suivants :

	Sommes dues par la province		Sommes dues à la province	
(en milliers de dollars)	1999	1998	1999	1998
Ministère des Transports	17 544	16 488	571	445
Office ontarien de financement	-	-	28 518	15 865
Société immobilière de l'Ontario	-	-	22 619	-
Ministère des Finances	405	405	522	11
	17 949	16 893	52 230	16 321

Les sommes que doit le ministère des Transports et celles qui lui sont dues ont trait à l'autoroute à péage. Si les tronçons subséquents de l'autoroute sont assujettis à un péage, le montant de 18 millions de dollars que doit le ministère des Transports sera capitalisé en regard de l'autoroute à péage.

Les sommes dues à l'Office ontarien de financement ont trait aux frais d'intérêt accumulés relativement aux débentures à long terme et aux billets à ordre à payer.

Les sommes dues à la Société immobilière de l'Ontario se rapportent à des biens-fonds achetés par cette dernière au nom de la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario aux fins de l'autoroute à péage.

Les sommes dues par le ministère des Finances et à ce dernier ont trait à la taxe de vente provinciale.

Ces opérations font partie du cours normal des activités de la Société et se font à la juste valeur marchande.

ii) Surplus d'apport

Le surplus d'apport a trait à la contribution de la province de l'Ontario au titre des biens-fonds et des ouvrages routiers (ponts et échangeurs en construction) nécessaires aux fins de l'autoroute à péage.

b) Office ontarien de financement

Billets à ordre à payer

La Société a conclu une entente de financement provisoire avec l'Office ontarien de financement. Au 31 mars 1999, le financement provisoire consistait en une série de billets d'une valeur totale de 509 millions de dollars (922 millions de dollars en 1998) à des taux d'intérêt variant de 5,15 % à 5,65 % par année (4,90 % à 4,97 % en 1999) pour une échéance maximale d'un an.

Débentures à long terme

La dette à long terme se compose des deux débentures suivantes émises à l'Office ontarien de financement :

(en milliers de dollars)

Montant	Taux d'intérêt	Échéance	Intérêt versé
500 000 $	8,25 %	2 juin 2026	Tous les six mois, le 2 juin et le 2 décembre, jusqu'à l'échéance.
500 000 $	6,66 %	28 août 2013	Tous les six mois, le 28 août et le 28 février, jusqu'à l'échéance.

Le principal de chaque débenture doit être payé en entier le 2 juin 2026 et le 28 août 2013 respectivement.

6 AUTRE DETTE À LONG TERME

L'autre dette à long terme s'élève à 2 892 millions de dollars. Il s'agit d'une somme due à une municipalité à la suite de l'achat de biens-fonds aux fins de l'autoroute à péage. Le remboursement de cette somme se fera à partir des péages perçus relativement à l'échangeur visé. Des intérêts équivalant au taux préférentiel majoré de 3 % sont versés sur le montant impayé lorsque, conformément à la formule applicable aux recettes, ce montant doit être remboursé.

7 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Contrats d'exploitation

Le 1er avril 1997, la Société a passé un contrat à prix coûtant majoré avec l'entreprise retenue pour l'exploitation, l'entretien, la gestion et la réfection de l'autoroute pendant une période de 30 ans prenant fin le 31 mars 2027. En vertu de ce contrat, cette entreprise a passé des contrats de sous-traitance afin de respecter ses engagements, y compris un important contrat de sous-traitance à prix coûtant majoré qui a été passé le 1er avril 1997 pour l'exploitation, l'entretien, la gestion et la réparation du système de péage sur une période de sept ans prenant fin le 31 mars 2004.

b) Créances possibles

Au 31 mars 1999, la Société pouvait faire l'objet de diverses créances. Une provision a été prévue à cette fin dans les états financiers. Il est impossible de déterminer les montants qui pourraient être réclamés à la Société en ce qui concerne ces créances possibles. Toutefois, la direction estime que les montants en question n'auraient pas d'effet important sur les activités ou la situation financière de la Société.

S'ils diffèrent des montants prévus, les règlements de ces créances seraient imputés sur les recettes dans les exercices où ils surviendraient.

8 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA FIN DE L'EXERCICE

a) Vente de l'autoroute à péage

Conformément à la *Loi de 1998 sur l'autoroute 407*, les opérations et événements suivants ont pris effet le 6 avril 1999 afin de faciliter la vente de l'autoroute à péage par la province de l'Ontario :

i. La Société est demeurée une société avec capital-actions appartenant à part entière à la province en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Elle porte désormais le nom «407 ETR Concession Company Limited».

ii. L'Office ontarien de financement a cédé et transféré à la province tous ses droits, titres et intérêts sur les fonds qui lui sont dus par la Société, y compris la dette à long terme, les billets à ordre et les intérêts courus.

iii. La Société a cédé tous ses biens-fonds à la province, ce qui représente un montant de 362 millions de dollars;

iv. La province a cédé à bail à la Société les biens-fonds de l'autoroute 407 et du centre des opérations ainsi que le dépôt de voirie pour une période de 99 ans. La Société a payé d'avance un loyer foncier de 99 $. La province a également cédé à la Société le titre à l'égard de toutes les améliorations à l'autoroute 407 ouest, évalué à 38 millions de dollars.

v. Pour libérer la Société de toute dette afin d'en faciliter la vente, la dette de la Société, rajustée en fonction de diverses opérations survenues entre la Société et la province (y compris celles décrites aux points iii) et iv)), a été convertie en surplus d'apport. Au 6 avril 1999, le surplus d'apport de la Société était donc composé des éléments suivants :

	(en milliers de dollars)
Débentures à long terme et billets à ordre à payer	1 508 978 $
Somme due à la province	54 645
Somme due par la province	(17 992)
Coûts de financement reportés	(12 847)
Ouvrages de l'autoroute	38 000
Bien-fonds pour l'autoroute à péage	(362 016)
Total des redressements du surplus d'apport	1 208 768 $
Plus le solde du surplus d'apport actuel avant redressement	455 626 $
Total du surplus d'apport converti en capital-actions en date du 6 avril 1999	1 664 394 $

En raison de ces opérations, le surplus d'apport de la Société, en date du 6 avril 1999, a été converti en capital-actions ordinaire d'une valeur de 1 664 394 $.

Le 5 mai 1999, la province a conclu la vente de la totalité des actions émises et en circulation de la 407 ETR Concession Company, ce qui a généré un produit de quelque 3,1 milliards de dollars.

b) Résultats financiers pour la période comprise entre le 1er et le 5 avril 1999

Pour la période comprise entre le 1er et le 5 avril 1999, toutes les opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société à l'exception des événements susmentionnés et d'une provision à titre d'indemnité de cessation d'emploi versée aux employés mis à pied au moment de la vente de la Société. On effectuera une vérification des états financiers de la Société pour la période comprise entre le 1er avril et le 4 mai 1999.

9 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pendant l'exercice en cours.

Il n'y a pas de chiffres comparatifs dans l'état des résultats d'exploitation et du déficit accumulé puisqu'on en est à la première année d'exploitation de l'autoroute.

10 TRAITEMENTS

Aux termes de la loi provinciale, on doit divulguer le nom des employés du secteur public de l'Ontario qui ont gagné plus de 100 000 $ au cours de l'année civile 1998. Il s'agit de :

	Traitement	Avantages sociaux
Garner, David Président-directeur général	120 627 $	328 $

11 INCERTITUDE EN CE QUI CONCERNE L'AN 2000

Le problème de l'an 2000 a trait au fait qu'un grand nombre de systèmes informatiques indiquent les années avec deux chiffres plutôt que quatre. Par conséquent, les systèmes reposant sur des dates peuvent traiter l'an 2000 comme s'il s'agissait de l'an 1900 ou d'une autre date, ce qui causera des erreurs de traitement. De plus, des problèmes semblables peuvent survenir dans le cas de systèmes qui interprètent certaines dates en 1999 comme s'il s'agissait d'autre chose. Le problème de l'an 2000 peut survenir le 1er janvier 2000, ou avant ou après cette date. S'il n'est pas réglé, ce problème peut avoir une incidence sur la préparation de rapports opérationnels et financiers allant de troubles mineurs à des défaillances majeures des systèmes qui pourraient nuire à la capacité d'une entreprise de mener ses affaires courantes. On ne peut affirmer avec certitude que tous les aspects du problème de l'an 2000 touchant la Société, y compris ceux ayant trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs et d'autres tierces parties, seront réglés.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Au Conseil d'administration de la Société des loteries de l'Ontario
et au président du Conseil de gestion du gouvernement

J'ai vérifié le bilan de la Société des loteries de l'Ontario au 31 mars 1999 et les états des résultats de fonctionnement, les flux de trésorerie, des variations à recevoir de la province de l'Ontario et de capitaux investis en immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

K W Leishman

Toronto (Ontario)
le 21 mai 1999

K.W. Leishman, CA
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO
BILAN CONSOLIDÉ
AU 31 MARS 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Actif		
Encaisse	108 531	3 582
Fonds déposés aux fins de prix	49 137	68 410
Montant à recevoir de la Société de la loterie interprovinciale	-	2 439
Intérêts courus	495	251
Débiteurs	42 998	21 367
Montant à recevoir de la province de l'Ontario	-	44 835
Frais payés d'avance	14 000	13 327
Frais de démarrage (note 3)	8 074	-
Prêts (note 7)	1 763	-
Immobilisations (note 4)	73 663	49 449
	298 661	**203 660**
Passif et capitaux		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 5)	74 543	71 712
Prix non réclamés (note 6)	49 137	68 410
Dû à la Société de la loterie interprovinciale	4 103	-
Dû à la province de l'Ontario	78 315	-
Dû au gouvernement du Canada	9 428	2 217
Produits reportés	9 472	11 872
Capitaux investis en immobilisations	73 663	49 449
	298 661	**203 660**

Engagements (note 7)
Passage à l'an 2000 (note 12)

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO
RÉSULTATS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Chiffre d'affaires	**2 194 390**	**2 177 198**
Frais directs		
Prix	1 073 605	1 074 950
Commissions	162 328	158 829
Commercialisation	31 523	27 781
Impression des billets et exploitation des terminaux	46 568	50 050
Amortissement des immobilisations - direct	10 412	10 029
	1 324 436	**1 321 639**
Chiffre d'affaires moins les frais directs	**869 954**	**855 559**
Frais d'exploitation		
Frais d'administration et autres	76 114	76 883
Amortissement des immobilisations - indirect	11 798	12 611
Amortissement des frais de démarrage	347	-
	88 259	**89 494**
Bénéfice provenant des opérations	**781 695**	**766 065**
Autres revenus (frais) :		
Intérêts	4 945	3 268
Versements aux organismes de bienfaisance (note 9)	(14 639)	(17 320)
Versements au gouvernement du Canada (note 10)	(38 949)	(37 989)
	(48 643)	**(52 041)**
Bénéfice net avant l'élément suivant	**733 052**	**714 024**
Éléments inhabituels (note 11)	(51 193)	-
Bénéfice net	**681 859**	**714 024**

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Provenance (utilisation) des liquidités		
Exploitation :		
Bénéfice net	681 859	714 024
Amortissement des immobilisations	22 210	22 640
Amortissement des frais de démarrage	347	-
	704 416	**736 664**
Variation des éléments hors caisse :		
Montant à recevoir de la Société de la loterie interprovinciale	6 542	4 628
Intérêts courus	(244)	687
Débiteurs	(21 631)	9 321
Frais payés d'avance	(673)	(4 225)
Frais de démarrage	(8 421)	-
Comptes fournisseurs et frais courus	2 831	(2 536)
Dû au gouvernement du Canada	7 211	(4 888)
Produits reportés	(2 400)	2 323
	(16 785)	**5 310**
	687 631	**741 974**
Financement et investissement :		
Versements à la province de l'Ontario	(534 495)	(737 000)
Prêts accordés	(1 763)	-
Dépenses en immobilisations	(46 424)	(1 056)
	(582 682)	**(738 056)**
Augmentation nette des liquidités	104 949	3 918
Encaisse (découvert bancaire) au début	3 582	(336)
Encaisse à la fin	**108 531**	**3 582**

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO
ÉVOLUTION CONSOLIDÉE DU MONTANT À RECEVOIR DE (DÛ À) LA PROVINCE DE L'ONTARIO DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Bénéfice net	681 859	714 024
Ajouter (déduire) :		
Amortissement des immobilisations	22 210	22 640
Dépenses en immobilisations	(46 424)	(1 056)
	(24 214)	21 584
Montant à recevoir pour l'exercice courant	**657 645**	**735 608**
Versements à la province de l'Ontario	534 495	737 000
Montant à payer moins les versements	(123 150)	1 392
Montant à recevoir de la province de l'Ontario au début	44 835	43 443
Montant à recevoir de (dû à) la province de l'Ontario à la fin	**(78 315)**	**44 835**

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO
CAPITAUX INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Solde au début	49 449	71 033
Ajouter : Dépenses en immobilisations	46 424	1 056
Déduire : Amortissement des immobilisations	22 210	22 640
Solde à la fin	**73 663**	**49 449**

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 1999
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Statuts et nature des activités

La Société des loteries de l'Ontario a été constituée sans capital-actions le 6 février 1975 en vertu de la *Loi sur la Société des loteries de l'Ontario*.

La Société a pour fonctions d'administrer et de gérer des loteries en Ontario. Les loteries LOTTARIO, INSTANT, ENCORE, PICK-3, DAILY KENO, ONTARIO 49, PRO•LINE, OVER/UNDER et POINT SPREAD sont administrées exclusivement par la Société tandis que les jeux LOTTO SUPER 7 et LOTTO 6/49 sont des loteries administrées conjointement par toutes les provinces par l'entremise de la Société de la loterie interprovinciale. La loterie SUPERSTAR BINGO est administrée et gérée par la Société conjointement avec des organismes privés et de bienfaisance en Ontario.

La Société a aussi la responsabilité d'administrer et de gérer les casinos de bienfaisance et le programme des machines à sous aux hippodromes en Ontario.

2. Principales conventions comptables

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société des loteries de l'Ontario et ceux de sa filiale en propriété exclusive, OLC Services Limited qui a été constituée le 4 septembre 1998. OLC Services Limited a été créée pour faire l'acquisition des immobilisations qui sont louées à la société mère.

b) Immobilisations

Les principales dépenses en capital ayant une durée d'utilisation qui s'étend au-delà de l'exercice en cours sont capitalisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, pour les périodes suivantes :

Bâtiment	25 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel pour les loteries et jeux	3 à 10 ans
Matériel pour les casinos de bienfaisance et pour les machines à sous aux hippodromes	5 ans

Les immobilisations sont amorties lorsqu'elles sont utilisées pour l'exploitation.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 1999
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

2. **Principales conventions comptables** (suite)

c) Constatation des produits

Au moment de la vente des billets, les produits provenant des jeux LOTTARIO, ENCORE, PICK-3, DAILY KENO, ONTARIO 49, LOTTO SUPER 7 et LOTTO 6/49 sont reportés et constatés à la date du tirage. Les produits provenant des jeux PRO•LINE, OVER/UNDER, POINT SPREAD et SUPERSTAR BINGO sont constatés au moment de la vente des billets au client. Les produits provenant des jeux INSTANT sont constatés au moment de la remise des billets au détaillant. Les billets émis à titre de billets gratuits gagnés ne sont pas comptabilisés comme ventes.

Les produits de jeux provenant de l'exploitation des machines à sous représentent le montant gagné net des activités de jeux lequel représente la différence entre les montants reçus des joueurs et les montants payés à ces joueurs.

d) Frais de démarrage

Certaines dépenses, comportant des frais de compensation, de consultation et autres, engagées pour le développement et l'ouverture des machines à sous aux hippodromes et des casinos pour les organismes de charité sont reportées et amorties sur une période de trois ans.

e) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan à l'exception des montants couverts par des contrats à terme et des opérations au comptant, pour lesquels on utilise le montant prévu au contrat. Les éléments de l'état des résultats sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de conversion sont comptabilisés aux résultats de l'exercice en cours.

f) Estimations

La direction de la Société a fait un certain nombre d'estimations et d'hypothèses portant sur les montants d'actif et de passif figurant dans les états financiers ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels et les montants des produits et des charges figurant aux états financiers de l'exercice considéré afin de dresser ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 1999
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

3. Frais de démarrage

Les frais de démarrage sont composés de :

	1999		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Programme des casinos de bienfaisance	1 074	-	1 074
Programme des machines à sous aux hippodromes	7 347	347	7 000
	8 421	**347**	**8 074**

La Société s'est engagée à établir quatre casinos de bienfaisance et dix-sept programmes de machines à sous aux hippodromes qui doivent être en exploitation avant le 31 décembre 2000. Le coût de réalisation prévu de ces installations est d'environ 644,4 millions de dollars.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 1999
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

4. Immobilisations

Immobilisations en exploitation :	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Terrain	260	-	260	260
Bâtiment	1 289	633	656	707
Mobilier et agencements	10 216	7 031	3 185	3 702
Améliorations locatives	4 578	2 584	1 994	318
Matériel pour les loteries et jeux	154 971	124 895	30 076	44 462
Actifs pour les casinos de bienfaisance et les machines à sous aux hippodromes	5 900	291	5 609	
	177 214	**135 434**	**41 780**	49 449

Immobilisations non en exploitation :	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Terrain	6 802	-	6 802	-
Bâtiment	7 031	-	7 031	-
Mobilier et agencements	6	-	6	-
Actifs pour les casinos pour organismes de charité et les machines à sous aux hippodromes	18 044	-	18 044	-
	31 883	-	31 883	-
	209 097	**135 434**	**73 663**	49 449

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 1999
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

5. Provision pour frais de restructuration

La Société a établi une provision pour frais de restructuration en vertu de l'Examen du rôle et du mandat réalisé par le ministère du Développement économique, du Commerce et du Tourisme. Le coût estimatif du programme de restructuration comporte surtout les allocations de départ aux employés, les frais de consultation, les frais de résiliation de contrats et les frais afférents à la restructuration.

Au 31 mars 1999, la somme de 17 312 000 $ (26 346 000 $ en 1998) est comprise dans le poste Comptes fournisseurs et frais courus au bilan consolidé.

6. Prix non réclamés

Les prix non réclamés sont composés des éléments suivants :

i) Les prix non réclamés (net) représentant les prix nets que l'on prévoit qui seront réclamés au cours de l'exercice suivant pour les tirages et les jeux INSTANT le 1er avril 1998 ou après. Ce montant comprend le montant estimatif brut pour les prix non réclamés moins le montant estimatif des prix que l'on prévoit qui ne seront pas réclamés par les joueurs.

En date du 1er avril 1998, les prix non réclamés et échus profiteront davantage aux Ontariens, y compris des prix possibles et des tirages boni pour les joueurs.

ii) Les prix non réclamés représentant le total des prix disponibles qui seront réclamés au cours de l'exercice à venir pour les tirages et les jeux INSTANT lancés avant le 31 mars 1998.

iii) Les prix non réclamés échus représentant les prix échus pour les tirages et jeux INSTANT lancés avant le 31 mars 1998 réservés pour redistribution aux joueurs par des prix et des tirages boni.

Les prix non réclamés sont les suivants :

	1999	1998
Prix non réclamés (net)	37 233	-
Prix non réclamés	-	50 450
Prix non réclamés échus	11 904	17 960
	49 137	**68 410**

SOCIETE DES LOTERIES DE L'ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 1999
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

7. Engagements

i) Obligations en vertu des contrats de location-exploitation

La Société s'est engagée en vertu de plusieurs contrats de location pour divers locaux pour bureaux en Ontario. Les paiements minimums exigibles s'établissent approximativement comme suit :

2000	4 613
2001	4 100
2002	3 834
2003	3 263
2004	3 263
	19 073
Par la suite	23 248
	42 321

ii) Fournisseurs

La Société s'est engagée en vertu de contrats de matériel informatique et d'entretien à effectuer les versements annuels approximatifs suivants au cours des deux exercices à venir :

2000	1 800
2001	290

iii) Prêts

Au cours de l'exercice, la Société s'est engagée à prêter des fonds à deux hippodromes pour leur permettre de rénover leurs bâtiments pour accueillir les machines à sous de la Société. Ces prêts portent intérêt au taux préférentiel bancaire et sont remboursables sur cinq à six ans. Les montants seront récupérés au moyen de retenues des gains nets des machines à sous qui seraient autrement versés aux hippodromes en vertu des ententes de commissions. Le montant total des prêts engagés à la fin de l'exercice sont les suivants, dont une tranche de 1 763 000 $ avait été distribuée avant la fin de l'exercice :

Hiawatha Horse Park	5 000
Rideau Carleton Raceway Holdings Limited	17 000
	22 000

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 1999
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

7. **Engagements** (suite)

Subséquemment à la fin de l'exercice, la Société s'est engagée à prêter des fonds à trois autres hippodromes pour leurs permettre de rénover leurs bâtiments pour accueillir les machines à sous de la société. Les montants totaux engagés sont les suivants :

Western Fair Association	5 000
Fore Erie Raceway	22 000
Kawartha Downs Limited	7 000
	34 000

De plus, la Société s'est engagée à louer une propriété pour un casino de bienfaisance.

iv) Contrats de change des devises

La Société a conclu certains contrats de change des devises ayant une échéance à moins d'un an pour gérer le risque des taux de change. Au 31 mars 1999, la Société détenait 4 717 000 $US de contrats de change à terme et d'opérations au comptant à des taux entre 1,511 et 1,546 qui représentent un coût estimatif futur pour la Société de 7 258 000 $ au moment de l'exécution. Ces contrats échoient à diverses dates jusqu'au 15 juin 1999.

8. **Régime de retraite**

La Société offre des prestations de retraite à ses employés permanents par l'entremise de sa participation au Fonds de retraite des fonctionnaires établi par la province de l'Ontario. La part des cotisations de la Société versées au fonds pour l'exercice a été de 2 047 000 $ (3 388 000 $ en 1998) et est comprise dans le poste Frais d'administration et autres à l'état consolidé des résultats. Le montant pour l'exercice 1998 comprend les cotisations pour services courants et les versements supplémentaires de la société pour couvrir sa part de la dette non provisionnée de la caisse de retraite.

9. **Versements aux organismes de charité**

Les versements aux organismes de charité sont effectués en vertu d'une entente datée du 8 novembre 1996 entre la Société et les organismes *Provincial Bingo Charitable Activities Association* et *Registered Gaming Suppliers of Ontario*. L'entente stipule qu'une partie du chiffre d'affaires sera distribuée aux organismes de charité qui participent à la loterie SUPERSTAR BINGO.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 1999
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

10. Versements au gouvernement du Canada

La Société a effectué les versements suivants au gouvernement du Canada :

	1999	1998
Versements au nom de la province de l'Ontario	20 142	19 956
Taxe sur les produits et services	18 807	18 033
	38 949	**37 989**

a) Versement au nom de la province de l'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie.

b) Taxe sur les produits et services

Les versements de la taxe sur les produits et services (TPS) sont effectués selon une formule précise, sur toutes les dépenses, incluant les frais de commissions des détaillants mais excluant les coûts afférents aux salaires et les versements aux organismes de charité et aux municipalités. Cette taxe est versée plutôt que de percevoir la TPS sur les billets de loterie vendus aux clients et les produits des jeux.

De plus, la société paie la TPS sur ses dépenses, à l'exclusion des coûts afférents aux salaires et des commissions aux détaillants, aux points d'achat. Ces versements ne sont pas recouvrables et sont inclus dans les comptes appropriés.

11. Éléments inhabituels

Le 9 avril 1998, la province de l'Ontario a attribué à la Société l'exploitation et la gestion de casinos de bienfaisance et d'un programme de machines à sous aux hippodromes. Antérieurement, certains exploitants avaient engagé des frais à l'égard de la mise en place de casinos de bienfaisance en Ontario. La province de l'Ontario a annulé le programme de casinos de bienfaisance le 26 juin 1998 et la Société a entrepris d'effectuer des versements à des exploitants choisis pour compenser certains frais. Par conséquent, la Société, au nom de la province de l'Ontario, a entrepris des discussions avec les exploitants au sujet de la compensation, laquelle, jusqu'à maintenant, totalise environ 40 millions de dollars, exclusion faite des taxes et frais connexes.

De plus, la Société a engagé environ 2,5 millions de dollars à l'égard du programme de loterie vidéo qui a été annulé le 9 avril 1998. Ces frais, de par leur nature, n'ont pas de valeur continue tangible pour la Société et ont donc été imputés à l'état consolidé des résultats.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 1999
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

12. Passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000 ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. La Société a élaboré un processus qu'elle est en voie de mettre en place par étapes pour diminuer l'incidence du problème du passage à l'an 2000. Les étapes du projet, dont l'objectif est de vérifier si les systèmes informatiques de la Société et ceux des tiers, comme les fournisseurs et autres, comprennent l'évaluation, la diminution du risque, le contrôle et des plans d'urgence. En date du 31 mars 1999, la Société a commencé toutes les étapes du projet visant à modifier, retirer ou remplacer les systèmes informatiques qui ne sont pas conformes au passage à l'an 2000. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Ontario Lottery Corporation
Société des loteries de l'Ontario

70 Foster Drive
Suite 800
Sault Ste. Marie, Ontario
P6A 6V2

70, promenade Foster
Bureau 800
Sault Ste. Marie (Ontario)
P6A 6V2

Tel. 705 946-6464
Fax. 705 946-6600

LES EMPLOYÉS QUI ONT TOUCHÉ 100 000 $ OU PLUS EN 1998

NOM	POSTE	SALAIRE	AVANTAGES IMPOSABLES
Barnett, Ken	directeur, Relations financières	106 396,53 $	242,04 $
Dalton, Earl T.	vice-président, Finances et Administration	122 431,84 $	7 694,29 $
DiAngelo, Michael	directeur, Ressources humaines	110 814,12 $	268,20 $
Fioravanti, Walter	vice-président, Services généraux	120 675,70 $	9 506,30 $
Kassam, Nola	Technologies de l'information	103 613,89 $	244,42 $
Longman, Robert	chef, Équipe de transition, Ventes et Distribution	100 292,80 $	8 148,98 $
Manness, Garth	président	133 968,80 $	27 379,82 $
Marinelli, Thomas	chef, Équipe de transition	111 983,77 $	268,20 $
Palmer, Brian	chef, Équipe responsable des avantages	109 099,34 $	268, 20 $
St-Amour, Joseph R.	vice-président, Systèmes d'information et Technologie	122 431,84 $	6 355,75 $
Stewart, Josephine	vice-présidente, Service des communications	108 358,10 $	8 288,13 $
Sweny, George	vice-président, Ventes et Unités de vente	119 373,54 $	8 036,74 $

Préparé en vertu de la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public, 1996.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Au Société de développement de l'Ontario
et au ministre du Développement Economique et du Commerce

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'Ontario au 31 mars 1999 et les états des résultats, de la participation de la Province de l'Ontario et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle, la situation financière de la société au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus décrits dans la note 2 afférente aux états financiers.

K W Leishman

Toronto (Ontario)
le 25 juin 1999

K.W. Leishman, CA
Vérificateur provincial adjoint

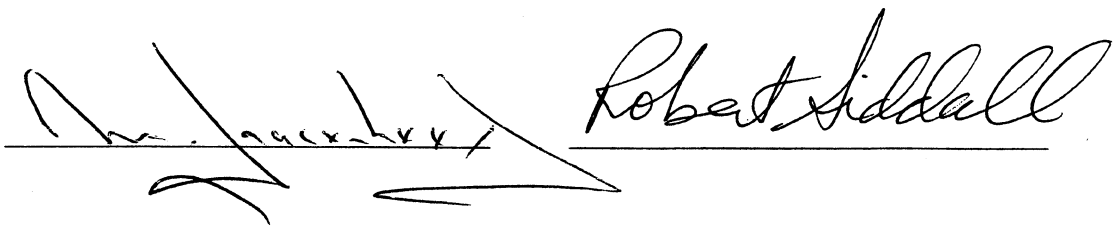
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Bilan
en date du 31 mars 1999

		[note 1] 1999 $	[note 2 a] 1998 $
		[en milliers]	
ACTIF			
Prêts en cours	[note 3]	27 592	44 625
Placements en actions	[note 3]	4 153	5 176
		31 745	49 801
Encaisse et dépôts à court terme		47 452	30 068
Compte client - courant		5 373	920
Compte client - à long terme		329	529
Placement dans des filianes non consolidées	[note 5]	-	4 219
Immobilisations-parcs industriels	[note 6]	11 545	14 851
Total de l'actif		96 444	100 388
PASSIF			
Comptes fournisseurs - courant		2 812	1 398
Comptes fournisseurs - à long terme		758	-
Provision pour pertes sur garantie	[note 3]	6 358	10 000
		9 928	11 398
Garanties	[note 7]		
PLACEMENT PAR LA PROVINCE D'ONTARIO			
Capital-actions et autres placements nets		86 516	88 990
Total du passif et des placements par la province		96 444	100 388

Voir les notes qui accompagnent les états financiers

Pour le compte du conseil d'administration :



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999

		[note 1] 1999 $	[note 2 a] 1998 $
		[en milliers]	
REVENU D'INTÉRÊTS ET DE PLACEMENTS			
Intérêt sur prêts		3 845	10 348
Gains sur placements en actions		6 383	1 529
Redevances et dividendes		31	243
Intérêt sur dépôts à court terme		2 331	2 123
		12 590	14 243
FRAIS D'INTÉRÊTS ET DE PLACEMENTS			
Intérêt sur avances provinciales	[note 10]	-	4 597
Intérêt sur versement de subvention		5	246
		5	4 843
Revenu net d'intérêt et de placement		12 585	9 400
AUTRE REVENU			
Parcs industriels (net)	[note 6]	1 114	406
Gains tirés de filiales non consolidées		-	424
		1 114	830
Revenu brut d'exploitation		13 699	10 230
RECOUVREMENT DE PERTES SUR CRÉANCES ET PLACEMENTS	[note 3 et 4]	11 449	29 460
ADMINISTRATION	[note 8]	(7 903)	(4 690)
Revenu net d'exploitation		17 245	35 000

Voir les notes qui accompagnent les états financiers

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État des placements par la province d'Ontario en date du 31 mars 1999

	[note 1] 1999 $	[note 2 a] 1998 $
	[en milliers]	
Placement par la province, début d'exercice :		
Capital-actions	7 000	7 000
Placement net autre que le capital-actions	81 990	156 852
	88 990	163 852
Placement net par (retourné à la) province :		
Revenu d'exploitation pour l'exercice	17 245	35 000
Contribution pour frais d'administration	6 910	5 665
Coûts de l'exercice précédente recouvrés, après contributions pour coûts de garantie et de programme	(4 711)	(5 305)
Remboursements/produits de prêts et placements	(21 918)	(70 222)
Autres remboursements	-	(40 000)
	(2 474)	(74 862)
Placement par la province, fin d'exercice :		
Capital-actions	7 000	7 000
Placement net autre que le capital-actions	79 516	81 990
Placement par la province d'Ontario	86 516	88 990

Voir les notes qui accompagnent les états financiers

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'encaisse pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999

		[note 1] 1999 $	[note 2 a] 1998 $
		[en milliers]	
ACTIVITÉS DE PRÊT, DE PLACEMENT ET D'AIDE FINANCIÈRE			
Perception des prêts		17 033	21 698
Décaissements de prêt		-	-
Produits de la vente de placements en actions		6 797	3 011
Recouvrements après décaissements pour garanties honorées et subventions pour intérêt sur garantie		3 091	9 688
Encaisse transférée de filiales non consolidées		4 828	-
Entrée nette d'argent pour activités de prêt, de placement et d'aide financière		31 749	34 397
ACTIVITÉS FINANCIÈRES			
Remboursements à la province		(21 918)	(110 222)
Contribution de la province		6 910	5 665
Intérêt sur avances de la province	[note 10]	-	(4 597)
Produits de la vente de l'immeuble	[note 6]	2 401	
Entrée (sortie) nette d'argent des activités financières		(12 607)	(109 154)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Encaisse d'exploitation des parcs industriels		1 108	2 707
Intérêt reçu sur dépôts à court terme		(2 506)	2 210
Intérêt perçu des emprunteurs		3 876	10 591
Frais d'administration		(6 910)	(5 665)
Ajouts aux immobilisations		706	(382)
Autre		1 968	547
Entrée nette d'argent pour les activités d'exploitation		(1 758)	10 008
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des dépôts à court terme		17 384	(64 749)
Encaisse et dépôts à court terme, début d'exercice		30 068	94 817
Encaisse et dépôts à court terme, fin d'exercice		47 452	30 068

Voir les notes qui accompagnent les états financiers

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes concernant les états financiers
31 mars 1999

1. GÉNÉRALITÉS

a) Les sociétés de développement

En 1996, la province a décidé de mettre fin aux programmes de prêts, de placement en actions et de garantie des sociétés de développement et de faire cesser leurs activités sur un certain nombre d'années. Comptaient parmi les sociétés de développement la Société de développement de l'Ontario, la Société de développement du nord de l'Ontario, la Société de développement de l'est de l'Ontario et la Société Innovation Ontario. Elles avaient pour objectif principal de favoriser le développement et la diversification de l'industrie en Ontario et d'y contribuer en accordant de l'aide financière sous forme de prêts, de garanties et de propriété directe.

Les portefeuilles et les responsabilités des sociétés de développement ont été cédés à la Société de développement de l'Ontario au cours de l'année. Le transfert de l'actif et du passif a pris effet le 1er avril 1998 dans le cas de la Société de développement du nord de l'Ontario et de la Société de développement de l'est de l'Ontario et le 29 juin 1998 dans le cas de la Société Innovation Ontario.

Depuis mai 1998, la Société de développement de l'Ontario a eu recours aux services d'une société de gestion de l'actif du secteur privé pour s'acquitter de ses responsabilités de gestion et d'administration de ses portefeuilles de prêts à terme (valeur au livre de 34 millions de dollars en date du 31 mars 1999) et de ses portefeuilles de garantie commerciale (22 millions de dollars en date du 31 mars 1999).

(b) La Société de développement de l'Ontario

La Société de développement de l'Ontario a été incorporée avec du capital-actions en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement*. À titre de société de la Couronne de l'Ontario, la Société est dispensée de payer de l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

a) Fondement comptable

Ces états financiers ont été préparés en fonction de la valeur d'origine, sauf pour ce qui concerne les pertes éventuelles estimatives sur les portefeuilles de prêts en liquidation.

Tout l'actif et tout le passif transférés des sociétés de développement ont été comptabilisés par la Société de développement de l'Ontario à leur valeur au livre. Dans les présentes notes et dans les chiffres comparatifs présentés dans les états financiers, « la Société », « la direction », « les administrateurs » et les articles des états financiers des années antérieures renvoient à ceux des anciennes sociétés de développement combinées.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes concernant les états financiers (suite)
31 mars 1999

Les parcs industriels seront transférés au Secrétariat du Conseil de gestion. Le moment et les autres détails de ce transfert n'ont pas encore été établis. [note 6]

Comme le portefeuille de prêts est en liquidation et comme les parcs industriels seront transférés, on n'a pas tenté d'établir la valeur équitable de ces éléments d'actif.

b) Prêts en cours

Les prêts en cours figurent après provisions connexes pour pertes sur prêts. Ils comprennent les prêts contractés par la Société et les prêts administrés par les ministères et autres organismes de la province lorsque la Société a signé le contrat de prêt.

c) Placements en actions

Les placements en actions figurent au prix coûtant moins les provisions connexes pour pertes sur placement.

Certains placements dans le domaine de la technologie ont été faits au moyen d'ententes de droits d'exploitation plutôt que par l'achat de placements. Depuis l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1995, de tels placements, qui présentent une attente définie et raisonnable de réaliser un rendement positif, sont capitalisés et amortis suivant la méthode de recouvrement des coûts.

d) Provisions sur pertes

Des provisions ont été établies au cours des années antérieures pour absorber les pertes prévues par suite de la cessation des opérations des sociétés de développement. Ces provisions générales comprenaient les pertes prévues non attribuées à des prêts, investissements ou garanties en particulier qui ont été produits, en plus des pertes en particulier qui ont été établies. Les différentes provisions particulières et générales sont revues et révisées périodiquement par la direction en fonction des renseignements disponibles.

Les provisions générales sur prêts en cours et sur placements en actions sont diminuées en fonction des réductions de la valeur comptable comptabilisées. La provision générale pour pertes sur garantie paraît comme élément de passif et est diminuée en fonction des pertes sur garantie. La provision générale qui s'applique aux coûts nets d'opérations liées à la cessation des opérations est amortie suivant la méthode de l'allocation uniforme pendant l'année en cours et les deux prochaines années.

e) Constatation des produits

La constatation du revenu d'intérêt est fondée sur la comptabilité d'exercice, sauf pour certains prêts qui permettent à l'emprunteur de retarder le paiement d'intérêts. Dans le cas de ces prêts, le revenu d'intérêt qui s'accumule pendant la période de paiement différé est constaté à la fin de celle-ci.

f) Immobilisations – parcs industriels

Les immobilisations dans les parcs industriels qui appartiennent à la société sont inscrites au prix coûtant et amorties suivant la méthode de l'allocation uniforme sur la vie utile estimative des éléments d'actif. Un taux d'amortissement variant entre cinq pour cent et vingt pour cent est utilisé pour les immeubles et les

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes concernant les états financiers (suite)
31 mars 1999

améliorations et un taux de vingt pour cent est utilisé pour l'équipement.

g) Activités gérées et administrées

Le bilan reflète les prêts contractés et les placements faits par la Société ainsi que les prêts administrés par la Société pour les ministères et autres organismes lorsque la Société a signé le contrat de prêt. L'état des résultats d'exploitation témoigne des frais d'administration qui s'appliquent à tous les portefeuilles administrés par la Société.

Toutes les activités gérées et administrées par la Société sont résumées à la note 11.

h) L'utilisation d'estimations dans les états financiers

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la valeur déclarée des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et sur les revenus et dépenses pour la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DES PROVISIONS CONNEXES POUR PERTES

En 1996, la province a décidé de mettre fin aux programmes de prêts, de placement en actions et de garantie des sociétés de développement et de faire cesser leurs activités sur une période de sept à huit ans. La Société de développement de l'Ontario a pour objectif principal, pendant la cessation des opérations, de procéder à la réalisation méthodique de l'actif et au règlement des créances tout en minimisant les répercussions défavorables sur les clients.

La direction et les administrateurs ont examiné avec soin les divers facteurs qui pouvaient avoir des répercussions sur chacun des éléments suivants : la perception des prêts en cours, la valeur des placements en actions, la mesure dans laquelle les garanties doivent être respectées et le coût net qu'il faut engager pour cesser les opérations. À cet égard, les meilleures estimations effectuées à ce moment-là des pertes qui seraient réalisées ont été inclues dans les provisions déjà inscrites comme provisions générales.

Les soldes des diverses provisions en date du 31 mars sont les suivantes :

	1999	**1998**
	$	**$**
	[en milliers]	
Prêts en cours	7 318	11 897
Placements en actions	3 811	4 871
Provision pour pertes sur garantie	6 358	10 000
Coût net des opérations	217	325
Total	**17 704**	**27 093**

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes concernant les états financiers (suite)
31 mars 1999

4. PERTES SUR CRÉANCES ET SUR PLACEMENTS

Les pertes sur créances et sur placements pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars comprennent ce qui suit :

	Prêts $	Placements $	Garanties de risques $ [en milliers]	Garanties commerciales $	Total $
Cessations d'opérations et frais/Garanties honorées	1 241	1 118	1 775	3 060	7 194
Moins les recouvrements	(5 142)	-	(2 760)	(1 460)	(9 362)
Moins les diminutions de la provision générale	(4 579)	(1 060)	(3 464)	(178)	(9 281)
Charges nettes (revenu) – 1999	**(8 840)**	**58**	**(4 449)**	**1 422**	**(11 449)**
Charges nettes (revenu) – 1998	**(19 940)**	**(20)**	**(1 038)**	**(8 462)**	**(29 460)**

5. PLACEMENT DANS DES FILIALES NON CONSOLIDÉES

L'actif de IDEA Innovation Fund Inc., IDEA Research Investment Fund Inc. et IDEA Information Technology Fund Inc. a été transféré à la Société de développement de l'Ontario en date du 1er avril 1998. L'actif transféré a été comptabilisé à sa valeur au livre.

IDEA Innovation Fund Inc., IDEA Research Investment Fund Inc. et IDEA Information Technology Fund Inc. étaient auparavant des filiales en propriété exclusive de la Société de développement de l'Ontario et étaient comptabilisées suivant la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation au cours de l'année précédente.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes concernant les états financiers (suite)
31 mars 1999

6. PARCS INDUSTRIELS

La Société possède plusieurs parcs industriels qui se trouvent dans la province de l'Ontario. Les résultats combinés des opérations des parcs pour l'année qui a pris fin le 31 mars sont les suivants :

	1999 $	1998 $
	[en milliers]	
Revenu de location	6 603	6 781
Revenu d'intérêt et autres	1 977	902
Amortissement	(2 600)	(2 750)
Autres charges d'exploitation	(4 866)	(4 527)
Revenu net	**1,114**	**406**

Les immobilisations combinées des parcs en date du 31 mars sont les suivantes :

	Coût en $	Amortissement cumulé $	1999 $ nets	1998 $ nets
		[en milliers]		
Terrain	349	-	349	2 349
Immeubles et améliorations	42 257	31 107	11 150	12 413
Équipement	1 689	1 643	46	89
	44 295	**32 750**	**11 545**	**14 851**

Au cours de l'année, la Société a vendu l'un de ses immeubles. Elle a réalisé des profits de 2 401 000 $. Au moment de la vente, la valeur net de cet immeubles était 2 407 000 $ faisant un gain de 6 000 $.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes concernant les états financiers (suite)
31 mars 1999

7. PASSIF ÉVENTUEL SOUS GARANTIES DE PRÊTS

La Société a garanti le remboursement de certains prêts contractés par des institutions financières du secteur privé à des entreprises ontariennes qui répondaient aux conditions exigées. Aux termes des programmes de garantie administrés pour les ministères et autres organismes de la province, ce sont ces ministères et organismes qui financent les garanties honorées. Habituellement, la Société n'impose pas de frais de garantie.

En date du 31 mars, le passif éventuel sous garanties de prêts sont les suivants :

	1999 $	1998 $
	[en milliers]	
Programme d'opérations risquées	4 746	15449
Garanties commerciale	22 024	23 023
	26 770	**38 472**

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars sont les suivants :

	1999 $	1998 $
	[en milliers]	
Salaires, avantages sociaux et primes de départ	2 440	3 751
Transport et communication	81	308
Services de gestion de l'actif [note 1]	4 875	-
Autres services	604	1 583
Fournitures	11	23
	8 011	5 665
Coût net de cessation des opérations	(108)	(975)
	7 903	**4 690**

La Société verse des prestations de retraite pour ses employé(e)s en participant au Fonds du régime de retraite des fonctionnaires et au Fonds de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario. Pour l'exercice courant, la Société a versé 154 000 $ dans les régimes de retraite [1998 – 187 000 $]. Ce montant paraît ci-dessus sous forme d'avantages sociaux.

La province défraie les frais d'administration payés par la Société.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes concernant les états financiers (suite)
31 mars 1999

9. INCERTITUDE CAUSÉE PAR LE PROBLÈME DE L'AN 2000

Le problème de l'an 2000 découle du fait que de nombreux systèmes informatiques désignent une année au moyen de deux chiffres plutôt que de quatre chiffres. Les systèmes sensibles à la date peuvent reconnaître l'an 2000 comme l'an 1900 ou une autre date, ce qui entraînerait des erreurs lors du traitement de l'information qui utilise des dates en l'an 2000. De plus, des problèmes semblables peuvent survenir dans certains systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les effets du problème de l'an 2000 pourraient être ressentis avant, le ou après le 1er janvier 2000, et si on ne s'en occupe pas, les répercussions sur les opérations et sur la communication de l'information financière pourraient aller d'erreurs mineures à des pannes de système importantes qui pourraient affecter la capacité d'une entité de mener ses opérations commerciales courantes. On ne peut être certain que toutes les facettes du problème de l'an 2000 qui touchent cette entité, dont celles qui ont trait aux efforts des clients, des fournisseurs, des fournisseurs de services et d'autres parties, seront entièrement réglées.

La Société s'en remet au ministère du Développement économique, du Commerce et du Tourisme pour l'actualisation et l'élaboration de systèmes internes. De plus, la Société pourrait être affectée par le système utilisé par la société privée de gestion de l'actif pour gérer et administrer les portefeuilles de prêts à terme et de garantie commerciale décrits à la note 1a.

10. AVANCES DE LA PROVINCE D'ONTARIO

Bon nombre des programmes de prêt de la Société ont été financés au moyen d'avances de la province. Les avances accumulées, déductions faites des remboursements, font partie du placement par la province tel qu'indiqué dans le bilan et dans l'état des capitaux propres.

Au cours des années antérieures, l'état des résultats d'exploitation reflétait des intérêts débiteurs calculés sur les avances nettes accumulées. Maintenant que la société cesse ses opérations et que le produit de la liquidation de son actif est utilisé pour rembourser l'investissement total de la province, les intérêts débiteurs ne figurent plus dans l'état des résultats d'exploitation.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes concernant les états financiers (suite)
31 mars 1999

11. ACTIVITÉS GÉRÉES ET ADMINISTRÉES PAR LA SOCIÉTÉ

En plus de gérer ses propres affaires, la Société administre des prêts, des obligations non garanties, des placements en actions et des subventions pour le compte d'autres ministères et organismes de la province. Les activités de la Société sont résumées dans le tableau ci-dessous.

	1999 $	1998 $
	[en milliers]	
Prêts et placements tels qu'indiqués dans le bilan :		
Prêts en cours (après provisions)	27 592	44 625
Placements en actions	4 153	5 176
Parcs industriels	11 545	14 851
Placements détenus par des filiales non consolidées	-	301
	43 290	64 953
Prêts garantis	26 770	38 472
Total des prêts, des placements et des garanties de la Société	70 060	103 425
Portefeuilles administrés pour les ministères et autres organismes :		
Prêts en cours quand la Société n'a pas signé le contrat de prêt (la Société n'a pas comptabilisé de provisions)	78 788	127 241
Prêts garantis	19 975	19 874
Subventions remboursables/prêts conditionnels	101 981	117 734
Total des portefeuilles administrés pour les ministères et autres organismes	200 744	264 849
Total des portefeuilles gérés et administrés	**270 804**	**368 274**

ORGANISMES DE SERVICES

RAPPORT DE VÉRIFICATION

À Action Cancer Ontario
Et au ministre de la Santé

J'ai vérifié le bilan de Action Cancer Ontario au 31 mars 1999 et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution du solde des fonds et de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Action Cancer Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de Action Cancer Ontario au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de son encaisse pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

K W Leishman

Toronto (Ontario)
4 juin 1999

ACTION CANCER ONTARIO

Bilan
(en milliers de dollars)

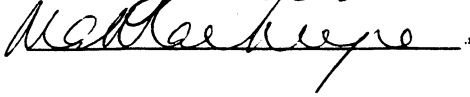
au 31 mars 1999, avec les données comparatives pour 1998

	1999 $	1998 $ (après redressement)
Actif		
Actif à court terme		
Placements à court terme	33 429	25 599
Comptes débiteurs	7 065	5 438
Sommes à recouvrer du ministère de la Santé	8 490	6 875
Autres	2 582	1 180
	51 566	39 092
Placements à long terme (note 3)	60 847	56 517
Excédent du régime de retraite payé d'avance (note 2b)	2 168	--
Immobilisations (note 4)	28 207	25 953
Autres	798	--
	143 586	121 562
Passif, contributions reportées et solde des fonds		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	38 039	29 138
Contributions reportées		
Subventions de fonctionnement reportées (note 5a)	20 550	13 613
Contributions reportées pour immobilisations (note 5b)	12 445	11 048
Contributions reportées pour expansion (note 5c)	4 230	1 305
	37 225	25 966
Solde des fonds		
Fonds de dotation	2 971	2 968
Fonds assujettis à des restrictions internes et externes	27 812	28 299
Investissement en immobilisations (note 7)	15 762	14 905
Fonds non assujettis à des restrictions	21 777	20 286
	68 322	66 458
Engagements (note 11)		
Éventualités (note 12)		
	143 586	121 562

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :


, administrateur


, administrateur

ACTION CANCER ONTARIO

État des résultats d'exploitation
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999, avec les données comparatives pour 1998

	Fonds d'administration générale $	Fonds assujettis à des restrictions $	1999 Total $	1998 Total $ (après redressement)
Recettes				
Ministère de la Santé	173 064	--	173 064	150 679
Revenus de placements	4 300	1 117	5 417	5 072
Dons, legs et subventions	1 770	14 088	15 858	13 150
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations (note 5b)	5 751	934	6 685	5 149
Autres revenus	9 692	--	9 692	9 727
	194 577	16 139	210 716	183 777
Dépenses				
Salaires	96 076	4 595	100 671	94 539
Charges sociales	11 239	628	11 867	13 014
Autres dépenses de fonctionnement (note 6)	41 259	10 002	51 261	42 923
Médicaments	21 429	80	21 509	15 136
Services médicaux et chirurgicaux, et fournitures	10 444	424	10 868	7 135
Amortissement des immobilisations	11 744	932	12 676	10 264
	192 191	16 661	208 852	183 011
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	2 386	(522)	1 864	766

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution du solde des fonds
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999, avec les données comparatives pour 1998

					1999	1998
			Fonds d'administration générale			
	Fonds de dotation $	Fonds assujettis à des restrictions $	Investissement en immobilisations $	Fonds non assujettis à des restrictions $	Total $	Total $
			(note 7)			(après redressement)
Solde, au début de l'exercice	2 968	28 299	14 905	20 286	66 458	65 692
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	3	(525)	(5 991)	8 377	1 864	766
Investissement en immobilisations	--	--	6 848	(6 848)	--	--
Virements (note 8)	--	38	--	(38)	--	--
Solde, à la fin de l'exercice	2 971	27 812	15 762	21 777	68 322	66 458

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution de l'encaisse
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999, avec les données comparatives pour 1998

	1999 $	1998 $ (après redressement)
Produits (charges) découlant des opérations		
Excédent des recettes sur les dépenses	1 864	766
Amortissement des immobilisations	12 676	10 264
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations	(6 685)	(5 149)
Évolution du fonds de roulement hors caisse	11 951	13 517
	19 806	19 398
Produits (charges) découlant des investissements		
Placements à long terme, nets	(4 330)	(4 065)
Achat d'immobilisations		
financé par les contributions pour immobilisations	(8 082)	(1 497)
financé de source interne	(6 848)	(7 107)
Autres	(798)	--
Contributions reportées pour immobilisations	8 082	1 497
	(11 976)	(11 172)
Augmentation de la trésorerie	7 830	8 226
Trésorerie, au début de l'exercice	25 599	17 373
Trésorerie, à la fin de l'exercice	33 429	25 599

La trésorerie comprend les placements à court terme.

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé, le 29 avril 1997, la création de Action Cancer Ontario, qui favorisera des améliorations importantes pour les patients atteints d'un cancer, leurs familles et le public en ce qui concerne les résultats, la qualité et l'efficacité des services de lutte contre le cancer. Ces services englobent la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement, les soins de soutien, la recherche et la formation. L'organisme Action Cancer Ontario a été constitué sous le nom de Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer en 1943, par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, et ce nom a été modifié le 28 mai 1997 en celui de Action Cancer Ontario. L'organisme est un organisme de charité enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus.

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, la direction doit faire des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants indiqués de l'actif, du passif et du solde des fonds à la date des états financiers, et sur les montants indiqués de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution du solde des fonds au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

a) Comptabilité par fonds

L'organisme utilise la méthode des fonds avec restrictions pour comptabiliser les contributions qu'il reçoit.

Le Fonds d'administration générale comptabilise les programmes et les activités administratives de l'organisme financés par le ministère de la Santé. Ce fonds concerne les ressources non assujetties à des restrictions et les subventions de fonctionnement assujetties à des restrictions.

Le Fonds assujetti à des restrictions concerne les ressources dont l'utilisation est restreinte en raison d'exigences externes et internes. Ces ressources servent principalement à la recherche et à la formation. Ces fonds comprennent des dons et subventions dont l'utilisation est restreinte en raison d'exigences imposées par les donateurs, ou qui ont été reçus par un centre et dont l'utilisation est restreinte à ce centre.

Le Fonds de dotation sert à comptabiliser les contributions assujetties à des exigences externes précisant que le capital des sommes versées doit être maintenu en permanence.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Comptabilisation des recettes

Les contributions assujetties à des restrictions pour les programmes financés par le ministère de la Santé sont comptabilisées comme recettes du Fonds d'administration générale dans l'année au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées. Toutes les autres contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme recettes du Fonds approprié assujetti à des restrictions dans l'année de leur réception.

Les contributions au Fonds de dotation sont comptabilisées comme recettes du Fonds de dotation approprié dans l'année de leur réception.

Les revenus des placements assujettis à des restrictions provenant des ressources du Fonds de dotation sont comptabilisés comme recettes du Fonds assujetti à des restrictions.

Les contributions non assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme recettes du Fonds d'administration générale dans l'année de leur réception.

c) Stocks

Les stocks de médicaments sont comptabilisés au moindre du coût d'acquisition ou de la valeur de réalisation nette, et figurent dans les autres éléments d'actif à court terme.

d) Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût d'acquisition, qui avoisine la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût d'acquisition. Si la valeur marchande des placements devient inférieure au coût d'acquisition et que cette baisse de valeur est considérée comme n'étant pas temporaire, les placements sont réduits à leur valeur marchande.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les contributions reçues pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisées comme subventions pour immobilisations et amorties sur la même base que les immobilisations. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant à raison de 20 pour 100 par an.

Le terrain et les bâtiments de quatre pavillons reçus en dons de la Société canadienne du cancer, Division ontarienne, sont comptabilisés à la valeur nominale, la valeur actuelle ne pouvant raisonnablement être déterminée.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Contribution en services

L'organisme bénéficie de la contribution en services fournis par des bénévoles aux centres régionaux de cancérologie. Étant donné la difficulté d'en déterminer la juste valeur, cette contribution n'est pas comptabilisée aux états financiers.

2. Modification des conventions comptables

a) Congés payés

En 1998, l'organisme a modifié rétroactivement sa convention comptable relativement aux congés payés courus non utilisés. Au cours des exercices précédents, ces congés n'étaient pas comptabilisés comme charges. Cette modification a entraîné la comptabilisation de charges pour les congés payés non utilisés et une réduction de l'actif net au début de 1998 de 4 003 $.

			Fonds d'administration générale		1998
	Fonds de dotation $	Fonds assujettis à des restrictions $	Investissement en immobilisations $	Fonds non assujettis à des restrictions $	Total $
Solde, au début de l'exercice, tel qu'indiqué à l'origine	2 968	28 605	12 913	25 209	69 695
Modification des conventions comptables – congés payés	--	--	--	(4 003)	(4 003)
	2 968	28 605	12 913	21 206	65 692
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	--	2 187	(5 115)	4 020	1 092
Modification des conventions comptables – congés payés	--	--	--	(326)	(326)
	--	2 187	(5 115)	3 694	766
Investissement en immobilisations	--	--	7 107	(7 107)	--
Virements	--	(2 493)	--	2 493	--
	--	(2 493)	7 107	(4 614)	--
Solde, à la fin de l'exercice, après redressement	2 968	28 299	14 905	20 286	66 458

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

2. Modification des conventions comptables (suite)

b) Régime de retraite

En 1998, l'organisme a modifié pour l'avenir la méthode de comptabilisation des charges de retraite. Au cours des exercices précédents, les charges de retraite étaient fondées sur les obligations de provisionnement du régime de retraite recommandées par les actuaires du régime, sans tenir compte des excédents et déficits actuariels qui se produiraient normalement au cours de la durée de vie restante du groupe d'employés. Depuis le 1er avril 1998, l'organisme comptabilise les charges de retraite conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les charges de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 1999 sont de 1 248 $ et comprennent l'amortissement des excédents et déficits actuariels. Le provisionnement excédentaire sur les charges de retraite pour l'exercice est de 2 168 $ et figure au bilan au 31 mars 1999 comme excédent du régime de retraite payé d'avance.

3. Placements à long terme

La valeur comptable et la valeur marchande des placements à long terme de l'organisme au 31 mars 1999 sont les suivantes :

1999	Valeur Comptable $	Valeur marchande $	Rendement effectif %	Échéance
Bons du trésor, cerficats de placement garantis et encaisse	3 919	3 919	4,8	moins de 1 an
Obligations	46 646	46 734	5,1 – 8,4	1 – 7 ans
Actions	10 282	8 669	S.O.	S.O.
	60 847	59 322		

1998	Valeur Comptable $	Valeur marchande $	Rendement effectif %	Échéance
Bons du trésor, cerficats de placement garantis et encaisse	3 415	3 522	4,6	moins de 1 an
Obligations	39 177	39 494	5,0 – 5,9	1 – 4 ans
Actions	13 925	14 433	S.O.	S.O.
	56 517	57 449		

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

3. Placements à long terme (suite)

La sensibilité des taux d'intérêt est la variable déterminante principale des changements dans la valeur marchande des obligations.

L'organisme ne court pas de risques importants découlant d'une concentration des placements en raison de la nature diversifiée des placements de son portefeuille.

4. Immobilisations

	Coût $	Amortissement cumulé $	1999 Valeur comptable nette $	1998 Valeur comptable nette $
Mobilier de bureau, matériel et améliorations locatives	26 670	20 954	5 716	5 388
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	91 233	69 882	21 351	18 198
Cobalt et radium radioactifs	796	739	57	101
Acomptes sur matériel	1 083	--	1 083	2 266
	119 782	91 575	28 207	25 953

5. Contributions reportées

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent les ressources non utilisées relativement aux programmes financés par le ministère de la santé. Les montants non utilisés sont conservés en vue de leur utilisation lors de périodes ultérieures ou de leur règlement par le ministère. L'évolution du solde des subventions de fonctionnement reportées est la suivante :

	1999 $	1998 $
Solde, au début de l'exercice	13 613	13 187
Montant relatif aux périodes ultérieures	9 555	4 627
	23 168	17 814
Moins : Montant comptabilisé comme recettes	1 908	3 053
Moins : Montant retourné au ministère de la Santé	710	1 148
Solde, à la fin de l'exercice	20 550	13 613

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

5. Contributions reportées (suite)

b) Contributions reportées pour immobilisations

Les contributions reportées pour immobilisations représentent des fonds reçus pour l'achat d'immobilisations. L'amortissement des contributions reportées pour immobilisations est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation. Les contributions sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant à raison de 20 pour 100 par an. L'évolution du solde des contributions reportées pour immobilisations de l'exercice est la suivante :

	1999 $	1998 $
Solde, au début de l'exercice	11 048	14 700
Contributions pour immobilisations	8 082	1 497
	19 130	16 197
Moins : Montant amorti aux recettes	6 685	5 149
Solde, à la fin de l'exercice	12 445	11 048

c) Contributions reportées pour expansion

Les contributions reportées pour expansion représentent des ressources non utilisées relatives au financement des immobilisations par le ministère de la Santé. Les montants non utilisés sont conservés en vue de leur utilisation lors de périodes ultérieures.

6. Autres dépenses de fonctionnement

	1999 $	1998 $
Fonds d'administration générale		
Immobilisations	9 268	8 714
Construction	9 379	8 238
Services aux patients	1 452	1 535
Achat de services	13 404	11 427
Programmes d'éducation et de recherche, et publications	1 007	949
Autres	6 749	7 648
	41 259	38 511
Fonds assujettis à des restrictions		
Recherche et autres dépenses	10 002	4 412
	51 261	42 923

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

7. Investissement en immobilisations

L'investissement en immobilisations s'établit comme suit :

	1999 $	1998 $
Immobilisations	28 207	25 953
Contributions reportées pour immobilisations	(12 445)	(11 048)
	15 762	14 905

L'évolution de l'actif net investi dans les immobilisations s'établit comme suit :

	1999 $	1998 $
Excédent des dépenses sur les recettes		
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations	6 685	5 149
Amortissement des immobilisations	(12 676)	(10 264)
	(5 991)	(5 115)
Évolution nette de l'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	14 930	8 604
Contributions reportées pour immobilisations	(8 082)	(1 497)
	6 848	7 107

8. Les virements entre le Fonds d'administration générale et le Fonds assujetti à des restrictions sont les suivants :

	1999 $	1998 $
Virement du Fonds assujetti à des restrictions au Fonds d'administration générale, en complément des fonds du ministère de la Santé pour la recherche provinciale	--	(1 584)
Virement du Fonds assujetti à des restrictions au Fonds d'administration générale, en complément des fonds du ministère de la Santé pour la formation clinique	--	(450)
Virement du Fonds assujetti à des restrictions au Fonds d'administration générale, aux centres régionaux de cancérologie pour la recherche	--	(459)
Virement du Fonds d'administration générale au Fonds assujetti à des restrictions, aux centres régionaux de cancérologie pour la recherche	38	--
	38	(2 493)

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

9. Revenu de placements

Le revenu net de placements tiré des ressources du Fonds de dotation, soit 177 $ (230 $ en 1998), est compris dans le Fonds assujetti à des restrictions.

10. Régime de retraite

L'organisme dispose d'un régime de retraite à cotisations déterminées comportant une garantie de prestations déterminées minimales. Selon l'évaluation actuarielle la plus récente au 31 décembre 1998, la valeur actuarielle de l'actif du régime était d'environ 147 708 $ et la valeur acquise des prestations attribuables était d'environ 123 518 $. Au 31 mars 1999, il n'existe aucun engagement non provisionné.

11. Engagements

L'organisme utilise du matériel informatique et de bureau dans le cadre de contrats de crédit-bail, dont les versements annuels ultérieurs estimatifs sont les suivants :

2000	2 124 $
2001	1 469 $
2002	730 $
2003	80 $
2004	26 $
	4 429 $

12. Éventualités

En juillet 1989, l'organisme devenait membre de la Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC), auto-assurance mise sur pied par les hôpitaux et d'autres organismes. Si l'ensemble des primes versées ne suffit pas à garantir les demandes de règlement, l'organisme doit verser des fonds additionnels sur la base de sa participation.

13. Données comparatives

Certains chiffres comparatifs de 1998 ont été reclassés pour être conformes à la présentation des états financiers adoptée en 1999.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

14. Incertitude associée au bogue de l'an 2000

La question du bogue de l'an 2000 vient de ce qu'un grand nombre de systèmes informatiques indiquent l'année par deux chiffres plutôt que quatre. Les systèmes sensibles à la date peuvent prendre l'année 2000 pour l'année 1900 ou une autre date, causant ainsi des erreurs lors du traitement de l'information fondée sur les dates de l'an 2000. En outre, des problèmes analogues peuvent surgir dans certains systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter quelque chose d'autre qu'une date. Les effets du bogue de l'an 2000 peuvent se faire sentir avant, pendant ou après le 1er janvier 2000. S'ils ne sont pas réglés, ils peuvent avoir des incidences sur l'exploitation et les rapports financiers allant des erreurs mineures aux pannes informatiques importantes pouvant entraver la capacité de fonctionnement normal d'une entreprise. Il n'est pas possible de s'assurer que tous les aspects du bogue de l'an 2000 en ce qui touche l'organisme, notamment ceux qui concernent les efforts de ses fournisseurs ou d'autres tiers, seront parfaitement réglés.

RAPPORT SUR LES SALAIRES DU SECTEUR PUBLIC POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998

ACTION CANCER ONTARIO

Année civile	Secteur	Employeur	Nom	Poste	Salaire versé	Avantages imposables
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Abu-Zhara, Hakam T.	Dir., Tr. gén., oncologie médicale	118 740,99	461,04
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Ackerman, Ida	Oncologiste radiologiste	104 312,54	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Agboola, Olvsegun	Directeur, oncologie radiologique	106 128,81	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Aitken, Susan	Directrice médicale, PODCS	159 853,31	364,08
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Alam, Zeenat Y.	Onc. méd. et coord. méd., PODCS	121 604,27	468,48
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Aref, Ibraham	Oncologiste radiologiste	105 911,65	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Arnold, Andrew	Directeur, oncologie médicale	120 372,63	473,04
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Balogh, Judith	Oncologiste radiologiste	103 872,86	0,00
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Battista, Jerry	Recherche et formation en physique	110 608,55	293,64
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Benger, Ann	Oncologiste médicale	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Berry, Scott	Oncologiste médical	100 933,95	91,52
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Bissett, Randall	Chef de la dir., oncologiste rad.	183 429,53	882,52
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Bramwell-Wesley, Vivien	Directrice, oncologie médicale	120 375,93	473,20
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Brisbane, Darlene	Directrice, Systèmes informatiques	154 770,30	438,96
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Browman, George	Directeur, Soins fondés sur la recherche	197 010,23	530,88
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Brundage, Michael	Oncologiste radiologiste	105 908,18	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Cairncross, Gregory	Chef de la direction/ Oncologiste médicale	109 255,55	447,78
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Campling, Barbara	Chercheure clinicienne	148 273,10	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Cano, Pablo	Oncologiste radiologiste	127 279,48	741,84
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Chart, Pamela	Directrice médicale, POP	102 482,26	310,32
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Choo, Richard C.	Oncologiste radiologiste	104 312,54	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Chouinard, Edmond	Oncologiste médical	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Corbett, Thomas	Oncologiste radiologiste	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Covens, Allen	Dir., oncologie gynécologique	113 370,72	454,80
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Cowan, Donald	V.-p., Prog. Prov./Dir., Traitements et s. de sout.	221 721,68	530,88
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Cripps, Christine	Oncologiste médicale	105 911,64	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Cross, Peter	Oncologiste radiologiste	105 911,64	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Danjoux, Cyril	Oncologiste radiologiste	104 312,54	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Dar, Abdul	Oncologiste radiologiste	105 909,27	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Davey, Phillip	Oncologiste radiologiste	106 348,60	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Dent, Susan	Oncologiste médicale	109 874,29	345,00
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Dhaliwal, Harbhajan	Chef de la dir., oncologiste médical	193 700,46	483,34
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Dixon, Peter	Chef de la direction intérimaire	116 179,62	450,30
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Doherty, Mary	Oncologiste radiologiste	104 312,54	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Dunscombe, Peter	Physicien en chef et dir. pr. éd.	120 434,04	287,52
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Eapen, Libni	Oncologiste radiologiste	105 911,64	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Evans, William	Chef de la dir., oncologiste médical	133 494,95	504,96
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Figueredo, Alvaro	Oncologiste médical	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Fisher, Barbara	Oncologiste radiologiste	105 909,27	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Germond, Colin	Chef, Programme de traitements systémiques	183 127,34	851,04

Année civile	Secteur	Employeur	Nom	Poste	Salaire versé	Avantages imposables
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Gertler, Stan	Oncologiste médical	105 911,64	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Gilchrist, James	Oncologiste radiologiste	105 909,27	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Ginsburg, David	Oncologiste médical	105 908,18	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Girard, Andre	Directeur, oncologie radiologique	120 198,30	473,04
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Gluck, Stefan	Directeur, Recherche	132 227,02	440,52
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Goel, Rakesh	Oncologiste médical	105 911,64	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Goss, Glenwood	Oncologiste médical	105 761,64	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Gregg, Richard	Oncologiste médical	105 908,18	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Grimard, Laval	Oncologiste radiologiste	105 911,64	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Grunfeld, Eva	Médecin, chercheure	103 636,38	0,00
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Gulavita, Sunil	Directeur, oncologie radiologique	182 203,95	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Halikowski, Marvin	Assistant clinicien, onc. méd.	124 600,53	291,20
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Hamilton, Michael	Dentiste	117 076,66	334,56
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Hammond, Alex	Dir. adj., oncologiste radiologiste	113 142,73	456,56
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Hayter, Charles	Oncologiste radiologiste	105 908,18	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Hirte, Holger	Oncologiste médical	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Hodson, David Ian	Oncologiste radiologiste	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Hollenberg, Charles	Président et chef de la direction	260 471,73	530,88
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Holowaty, Eric J.	Dir., Registre du cancer de l'Ontario	116 731,71	348,82
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Iscoe, Neill	Oncologiste médical	106 348,60	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Johanson, Curtis	Oncologiste médical	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Jones, Glenn	Oncologiste radiologiste	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Karsan, Farrok	Oncologiste radiologiste	158 596,44	829,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Khosla, Naresh	VP, Dir. Finances, Dir. gestion	170 195,19	426,37
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Knight, Andrew	Assistant clinicien	118 852,85	292,99
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Knight, Gregory	Oncologiste radiologiste	102 971,86	684,24
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Kocha, Walter	Oncologiste médical	105 909,27	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Kotalik, Jaro F.	Oncologiste radiologiste	175 518,36	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Lada, Barbara	Chef, Programme de radiothérapie	168 127,34	851,04
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Laidlaw, John C.	Directeur, Formation	127 515,44	0,00
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Laukkanen, Ethan	Chef de la dir. et oncologiste rad.	126 836,70	476,16
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Levin, Leslie	VP, ACO et Chef de la dir.	103 535,00	338,20
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Levine, Mark	Chef de la dir.	136 115,28	0,00
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Lofters, Wycliffe	Dir., oncologie médicale	115 552,10	461,04
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Logan, Diane	Oncologiste médicale	105 911,64	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Lohmann, Reinhardt	Oncologiste médical	105 872,00	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Lopez, Pedro	Oncologiste médical	143 596,44	829,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Lukka, Himanshu	Oncologiste radiologiste	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	MacKenzie, Robert	Oncologiste radiologiste	106 348,60	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	MacKillop, William	Directeur, Oncologie radiologique	115 552,10	461,30
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	MacLean, Loraine	Dir., Ressources humaines provinciales	113 984,73	326,21
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Mai, Verna M.	Directrice, Programmes de dépistage	116 356,43	203,65
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Major, Pierre	Oncologiste médical	105 905,71	439,68

Année civile	Secteur	Employeur	Nom	Poste	Salaire versé	Avantages imposables
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Malik, Saleem	Dir., onc. méd. et recherche	158 730,53	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Maroun, Jean	Dir., oncologie médicale	119 478,30	473,04
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Mazurka, John	Oncologiste gynécologue	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	McCulloch, Peter	Oncologiste médical	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	McGhee, Peter	Chef, Physique médicale	124 541,53	221,88
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	McGowan, Thomas	Coordonnateur, Oncologie radiologique	147 104,50	346,50
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Meyer, Ralph	Oncologiste médical	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Moens, François	Oncologiste gynécologue	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Morton, Gerard	Oncologiste radiologiste	105 908,92	0,00
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Neville, Alan	Oncologiste médical	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	O'Brien, Peter	Chef, Physique	112 507,05	292,58
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Okawara, Gordon	Oncologiste radiologiste	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Osborne, Raymond	Oncologiste gynécologue	106 348,60	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Paszat, Lawrence	Oncologiste radiologiste	105 908,18	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Patel, Malti	Oncologiste radiologiste	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Patterson, Michael	Chef, Physique médicale	112 208,71	290,83
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Perera, Francisco	Oncologiste radiologiste	105 909,27	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Prichard, Hugh	Oncologiste radiologiste	158 596,44	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Pritchard, Kathleen	Dir., onc. méd., hématologie	121 538,96	469,54
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Pross, Diane	Coordonnatrice médicale, Adjointe clinicienne PODCS	108 284,41	312,30
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Raaphorst, G.P.	Physicien en chef	112 069,75	293,42
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Radwan, John	Oncologiste radiologiste	105 909,27	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Read, Nancy	Oncologiste radiologiste	112 984,29	735,00
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Reyno, Leonard	Oncologiste médical	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Sagar, Stephen	Oncologiste radiologiste	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Sathya, Jinka	Oncologiste radiologiste	105 905,71	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Sawka, Carol	Oncologiste médicale	124 213,99	453,72
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Schabas, Richard	Directeur, Oncologie préventive	197 550,08	397,97
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Schneider, Kenneth M.	Oncologiste radiologiste	100 790,23	419,38
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Schreiner, John	Physicien en chef	105 102,41	276,03
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Sicheri, Dolores D.	Oncologiste médicale	109 075,45	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Singh, Gurmit	Directeur, Recherche	117 910,69	358,08
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Slingerland, Joyce	Chercheure clinicienne	128 381,24	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Smith, Anne	Oncologiste médicale	113 601,30	457,12
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Spaner, David	Chercheur clinicien	136 859,83	407,88
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Springer, Colvin D.	Oncologiste radiologiste	111 306,37	445,02
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Stewart, David	Directeur, oncologie médicale	105 911,64	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Sutherland, Donald	Dir. méd., USPO, onc. méd.	104 312,54	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Taylor, Marianne	Dir., oncologie radiologique	105 909,27	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Tenhunen, Linda	Adjointe clinicienne	119 057,39	292,99
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Thomas, Gillian	Directeur, oncologie radiologique	131 903,58	495,84
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Torniak, Eva	Oncologiste médicale	105 911,64	0,00
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Van Dyk, Jake	Directeur, Plan. des trait. et services de sout.	113 448,91	273,96

Année civile	Secteur	Employeur	Nom	Poste	Salaire versé	Avantages imposables
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Vandenberg, Theodore	Oncologiste médical	105 909,27	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Venkatesan, Varagur	Oncologiste radiologiste	105 909,27	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Vergidis, Dimitrios	Chef, Traitements systémiques	169 049,54	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Verma, Shailendra	Oncologiste médical	105 461,64	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Vincent, Mark	Oncologiste médical	105 909,27	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Wheland, Timothy	Oncologiste radiologiste	105 905,71	439,86
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Whitton, Anthony	Directeur, oncologie radiologique	120 372,63	473,04
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Winquist, Eric	Oncologiste médical	105 909,27	439,92
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Wong, Rebecca	Oncologiste radiologiste	104 312,54	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Yau, Jonathan	Oncologiste médical	105 731,64	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Yoshida, Sam S.	Oncologiste médical	109 075,45	439,68
1998	Organisme de santé	Action Cancer Ontario	Young, Vincent	Oncologiste médical	105 911,64	439,68

Rapport du vérificateur

Au conseil d'administration d'AGRICORP
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai vérifié le bilan d'AGRICORP au 31 mars 1999 et le bilan des opérations, de l'évolution de la situation financière et du solde du fonds pour l'année s'étant terminée le 31 mars 1999. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la Société au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'année terminée selon les principes comptables généralement reconnus.

K W Leishman

Toronto, Ontario
Le 28 mai 1999

K. W. Leishman, CA
Vérificateur provincial adjoint

AGRICORP

Bilan
au 31 mars 1999

	31 mars 1999 (en milliers de dollars)	31 mars 1998 (en milliers de dollars) (Note 3)
ACTIF		
Encaisse	274	2,665
Débiteurs (Note 5)	7,657	6,573
Placements (Note 6)	296,136	228,517
À recevoir du ministre des Finances (Note 7)	348,502	325,002
Immobilisations (Note 8)	987	956
	653,556	563,713
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
Passif		
Primes non acquises et produits reportés (Note 9)	12,876	10,290
Provision pour indemnités non réglées (Note 2)	61,376	10,900
Créditeurs et charges à payer (Note 19)	15,635	2,662
	89,215	23,852
Soldes des fonds (Note 1)		
Fonds d'administration générale	1,527	1,527
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	274,752	222,886
Programme d'assurance du revenu de marché	288,062	315,448
	564,341	539,861
	653,556	563,713

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

Présidente

Administrateur

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et soldes des fonds - Fonds d'administration générale pour la période terminée le 31 mars 1999

	Au 31 mars 1999 (en milliers de dollars)	Au 31 mars 1998 (en milliers de dollars) (Note 3)
Recettes		
Ventes, services d'experts-conseils et autres services	1,022	872
Intérêts créditeurs	108	146
Subventions de fonctionnement (Note 12)	13,958	13,442
	15,088	14,460
Dépenses		
De vente, générales et administratives	14,470	14077
Amortissement	618	176
	15,088	14,253
Excédent des recettes sur les dépenses	-	207
Solde au début de la période	1527	-
Fonds de démarrage (Note 16)	-	1,320
Solde à la fin de la période	1,527	1,527

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et soldes des fonds - Caisse d'assurance-récolte de l'Ont pour la période terminée le 31 mars 1999

	Au 31 mars 1999 (en milliers de dollars)	Au 31 mars 1998 (en milliers de dollars) (Note 3)
Recettes		
Primes versées par les producteurs assurés	40,429	36,418
Subventions au titre des primes (Note 4)	40,429	36,418
Intérêts créditeurs et revenu de placement	14,569	10,058
	95,427	82,894
Dépenses		
Indemnités	35,415	40,589
Réassurance (Note 17)	8,050	-
Créances irrécouvrables	96	323
	43,561	40,912
Excédent des recettes sur les dépenses	51,866	41,982
Solde au début de la période	222,886	180,904
Solde à la fin de la période	274,752	222,886

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et soldes des fonds - Programme d'assurance du revenu pour la période terminée le 31 mars 1999

	Au 31 mars 1999 (en milliers de dollars)	Au 31 mars 1998 (en milliers de dollars) (Note 3)
Recettes		
Subventions au titre des primes (Note 4)	18,606	31,516
Intérêts créditeurs	15,879	12,488
	34,485	44,004
Dépenses		
Indemnités (Note 10)	61,927	11,785
Créances irrécouvrables (recouvrables)+C216	(56)	(45)
	61,871	11,740
Excédent/(déficit) des recettes sur les dépenses	(27,386)	32,264
Solde au début de la période	315,448	283,184
Solde à la fin de la période	288,062	315,448

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État de l'évolution de la situation financière pour la période terminée le 31 mars 1999

	Au 31 mars 1999 (en milliers de dollars)	Au 31 mars 1998 (en milliers de dollars) (Note 3)
Encaisse découlant des (imputée aux) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses - Caisse d'assurance-réc	51,866	41,982
Excédent des recettes sur les dépenses - Fonds d'administration (	-	207
Amortissement	618	176
	52,484	42,365
État de l'évolution des soldes se rapportant aux activités		
(Augmentation)/Diminution des débiteurs	(1,084)	23,115
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	12,301	2,657
Augmentation des primes non acquises et produits reportés	2,586	3,415
Augmentation/(Diminution) des provisions pour indemnités nor	50,476	(18,959)
Changement du capital attribuable au revenu de marché (Note	(50,886)	(27,241)
Total des activités de fonctionnement	65,877	25,352
Activités de placement		
Achat d'immobilisations	(649)	(1,132)
Achat de placements	(67,619)	(21,495)
Total des activités de placement	(68,268)	(22,627)
Activités de financement		
Fonds de démarrage	-	1,320
Total des activités de financement	-	1,320
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(2,391)	4,045
Solde de l'encaisse au début de la période	2,665	(1,380)
Solde de l'encaisse à la fin de la période	274	2,665

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 1999

1. HISTORIQUE DU PROGRAMME

La *Loi de 1996 sur AgriCorp,* créant la nouvelle société d'État AgriCorp, est entrée en vigueur le 1er janvier 1997. La Société a été établie sans capital-actions. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de protection pour les agriculteurs ainsi que d'autres produits et services alimentaires destinés aux secteurs agricole, alimentaire et rural de l'Ontario. Les programmes actuels de protection de revenus comprennent les programmes d'assurance-récolte et d'assurance du revenu de marché.

La Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario, établie en 1966, exerce actuellement ses activités conformément à la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario).* Le programme protège les producteurs des principales cultures cultivées en Ontario contre la baisse de rendement causée par des catastrophes naturelles.

Le Programme d'assurance de revenu de marché a été établi conformément au Régime d'assurance-revenu brut (RARB) provisoire mis sur pied conjointement par le gouvernement du Canada et les provinces. Il s'applique depuis le 1er avril 1991. Le programme protège les agriculteurs contre une baisse de revenu causée par une chute des prix de marché de certaines cultures.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) **Traitement comptable** – Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, comme le prévoit l'Institut canadien des comptables agréés.

b) **Immobilisations** – Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement accumulé. L'amortissement est obtenu en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire appliquée sur la durée de vie estimée des biens indiquée ci-dessous.

Meubles et équipement	4 ans
Véhicules	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

c) **Régime de retraite** – Les employés à temps plein participent à un régime de retraite contributif obligatoire à prestations déterminées, administré par un tiers. La Société contribue à parts égales au régime de retraite. Ces contributions sont imputées pendant l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'obligation totale de la Société envers le régime de retraite.

d) **Placements** – Intérêts créditeurs, pertes et gains sur la cession, amortissement des primes et escomptes et dépréciations à la valeur marchande sont comptabilisés dans le revenu de placement. Le

revenu de marché, l'assurance-récolte ainsi que les flux monétaires et les placements du Fonds d'administration générale sont comptabilisés séparément, ce qui évite la nécessité d'affecter le revenu de placement. Les placements à court terme sont effectués principalement pour des raisons de liquidités et sont maintenus pour moins d'une année. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant, lequel correspond approximativement à leur valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant net des primes et les escomptes sont amortis sur la durée des placements jusqu'à échéance.

e) **Provision pour indemnités non réglées** – La provision pour indemnités non réglées correspond aux meilleures prévisions de la direction quant aux montants à payer. Les paiements du Programme d'assurance du revenu de marché sont calculés d'après une formule qui ne peut être déterminée avant la fin de l'année civile 1999. Certaines réclamations d'assurance-récolte demeurent non réglées à la fin de l'exercice. On a dû soit les quantifier sur la base des montants de règlement qui seront versés après la fin de l'exercice, soit se reposer sur des estimations de la direction.

f) **Reconnaissance du revenu** – Les primes reçues pendant la période sont reportées dans le cas des récoltes dont la moisson aura lieu après la fin de l'exercice.

3. CHIFFRES COMPARATIFS

Les soldes indiqués à titre de comparaison portent sur la période de quinze mois qui s'est terminée le 31 mars 1998.

4. LES ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

a) **Assurance-récolte** – L'actuelle Entente sur l'assurance-récolte Canada-Ontario est entrée en vigueur le 1er avril 1997 et ne prévoit pas expressément de date d'expiration. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de deux exercices financiers entiers. Selon les conditions de l'entente, la province et le gouvernement fédéral assument à parts égales les coûts de 50 pour 100 des primes, les producteurs payant les 50 pour 100 restants. Les deux paliers de gouvernement partagent également les frais de vente et d'administration ainsi que les frais généraux.

b) **Assurance du revenu de marché** – Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont signé une nouvelle entente sur l'assurance du revenu de marché qui s'applique depuis le 1er avril 1996. Cette entente est en vigueur en 1999 et sauf prorogation, elle expire le 31 mars 2000. Selon les conditions de l'entente, le gouvernement fédéral est tenu de verser 10 millions de dollars au Programme d'assurance du revenu de marché le 1er novembre de chaque année. Sous réserve de la disponibilité des fonds, le gouvernement du Canada versera également un montant supplémentaire maximal de 20 millions de dollars par exercice. La contribution de l'Ontario au programme dépend des fonds résiduels disponibles une fois que les contributions versées à d'autres programmes ont été déduites du montant total consacré chaque année aux programmes de protection du revenu. La province et le gouvernement fédéral partagent, à parts égales, les frais de vente et d'administration ainsi que les frais généraux.

5. DÉBITEURS

Les débiteurs sont composés des éléments suivants :

	31 mars 1999 (en milliers de dollars)	31 mars 1998 (en milliers de dollars)
Subventions du gouvernement	6 211	5 253
Intérêts courus	54	1 180
Primes des producteurs, net	349	63
Clients	267	77
	7 657	6 573

6. PLACEMENTS

En vertu de la loi qui la régit, la société ne peut investir que dans des instruments du marché monétaire, très liquides et de premier ordre, tels que les obligations fédérales et provinciales, les bordereaux de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et les autres titres autorisés par le ministre des Finances.

a) Composition du portefeuille

Les placements sont les suivants :

	1999			1998		
	Valeur comptable	Juste valeur	Excédent	Valeur comptable	Juste valeur	Excédent
	----- (en milliers de dollars) ---			--- (en milliers de dollars) ----		
Court terme	129 176	128 931	(245)	115 590	115 548	(42)
Long terme						
Gouvernement du Canada	36 818	36 013	(806)	11 732	11 627	(105)
Province de l'Ontario	30 437	31 226	789	30 179	30 696	517
Autres gouvernements provinciaux	50 494	50 256	(237)	24 877	24 970	93
Services publics provinciaux	33 804	34 360	556	33 092	33 124	32
Autres établissements financiers	15 408	15 347	(61)	13 047	13 148	101
Total des placements à long terme	166 960	167 202	242	112 927	113 565	638
Total des placements	296 136	296 133	(3)	228 517	229 113	596

b) Moins-value d'actif et provisions pour pertes

Au cours de l'exercice 1998-1999, il n'y a eu ni moins-value particulière dans le portefeuille d'obligations ni obligations en défaut pendant l'exercice ou l'exercice précédent.

c) Risques de placement

Les taux d'intérêt nominaux pour le portefeuille d'obligations à long terme varient entre 4,65 pour 100 et 11,25 pour 100 avec un rendement moyen pondéré de 5,32 pour 100. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir d'importantes répercussions sur la valeur marchande du portefeuille d'obligations. Il pourrait en résulter des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels de demandes de règlement différaient considérablement de ceux prévus et qu'une liquidation rapide d'éléments d'actif soit nécessaire pour respecter les obligations. Au 31 mars 1999, une variation de 1 pour 100 des taux d'intérêt pourrait modifier la valeur marchande d'environ 12,1 millions de dollars, mais les obligations sont généralement maintenues jusqu'à l'échéance.

d) Profil des échéances du portefeuille d'obligations

	1998-1999 (en milliers de dollars)	1997-1998 (en milliers de dollars)
< 1 an	129 176	115 590
1-3 ans	12 572	24 234
3-5 ans	8 114	4 497
> 5 ans	146 274	84 196
Total	296 136	228 517

7. À RECEVOIR DU MINISTRE DES FINANCES

Conformément au décret 1546/91, un compte a été établi dans le Trésor du gouvernement de l'Ontario pour recevoir les contributions versées dans le cadre du Programme d'assurance du revenu du marché par les gouvernements du Canada et de l'Ontario et, avant l'année-récolte 1995, par les producteurs assurés. L'intérêt est payé trimestriellement sur le solde quotidien moyen à la clôture du compte, sur la base du taux d'intérêt moyen des bons du trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à l'administration du programme et ne peut être utilisé pour les activités générales de fonctionnement, de financement et de placement d'AgriCorp.

8. IMMOBILISATIONS

		31 mars 1999 (en milliers de dollars)		31 mars 1998 (en milliers de dollars)
	Coûts	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	905	273	632	319
Logiciels informatiques	707	464	243	471
Améliorations locatives	115	37	78	123
Véhicules	50	19	31	39
Ameublements et agencements	5	2	3	4

1 782	795	987	956

Certains biens matériels ont été transférés à la société, au moment de sa création, à leur valeur nominale et ne figurent pas dans les présents états financiers.

9. PRIMES NON ACQUISES ET PRODUITS REPORTÉS

Les primes non acquises représentent les primes versées à la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour le blé d'hiver (6,93 millions de dollars) et les cultures fourragères (2,2 millions de dollars). La moisson de ces cultures n'a lieu qu'après la fin de l'exercice, ce qui exige le report des primes. Les produits reportés sont constitués des subventions de fonctionnement se rapportant à la valeur non amortie des immobilisations et des fonds obtenus du gouvernement de l'Ontario en prévision de dépenses à engager pour faire en sorte que les systèmes soient conformes à l'an 2000.

10. INDEMNITÉS

Les résultats de fonctionnement de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice en cours comprennent la reprise d'une provision insuffisante de 437 500 $ pour les indemnités non réglées au 31 mars 1998 (31 mars 1996 – provision insuffisante pour indemnités de 268 000 $).

Selon les termes de l'Entente Canada-Ontario sur le revenu du marché, les paiements totaux d'indemnités pour n'importe quelle année-récolte ne doivent pas excéder le solde du compte du programme. Les résultats de fonctionnement du Programme d'assurance du revenu de marché pour la période en cours comprennent la reprise d'une provision insuffisante de 1,7 million de dollars pour les indemnités non réglées au 31 mars 1998 (aucune reprise n'a été nécessaire au 31 mars 1996). En outre, les résultats de fonctionnement du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice en cours comprennent une provision de 60 millions de dollars pour indemnités non réglées se rapportant à l'année-récolte 1998 (31 mars 1998 – 11,8 millions de dollars).

11. INFORMATIONS DÉTAILLÉES

	Fonds d'adm. gén.	**Caisse d'assurance récolte**	**Assurance du revenu de marché**	**Total 1999**	**Total 1998**
	en milliers de dollars				
Actif					
Encaisse	(752)	1 026	-	274	2 665
Débiteurs	2 487	5 140	30	7 657	6 573
Placements	16 000	280 136	-	296 136	228 517
À recevoir du ministre des Finances		-	348 502	348 502	325 002
Immobilisations	987	-	-	987	956
Débiteurs/(créditeurs) interfonds	(2 404)	2 097	325	-	-
	16 318	288 381	348 857	653 556	563 713

Passif					
Créditeurs et charges à payer	12 594	2 354	15	14 963	2 662
Primes non acquises et produits reportés	2 197	10 679	-	12 876	10 290
Provision pour indemnités non réglées	-	596	60 780	61 376	10 900
	14 791	13 629	60 795	89 215	23 852
Excédent	1 527	274 752	288 062	564 341	539 861
Solde	16 318	288 381	348 857	653 556	563 713

12. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Le Canada et l'Ontario se sont engagés à assumer à parts égales les coûts de l'administration de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario et du Programme d'assurance du revenu de marché. Les montants des contributions fédérales ne sauraient dépasser ceux du gouvernement provincial même s'ils représentent moins de 50 pour 100 des coûts engagés. Sur la base d'une estimation raisonnable de la charge de travail administratif, des coûts sont répartis entre la Caisse et le Programme, à raison de 95 pour 100 et de 5 pour 100, respectivement. Les subventions de fonctionnement pour la période en cours se montaient à 14 millions de dollars, plus 650 000 $ pour les immobilisations.

13. RÉGIME DE RETRAITE

La société offre à ses employés à temps plein un régime de retraite contributif obligatoire à prestations déterminées. Le régime est entré en vigueur le 1er janvier 1997. En fonction des états financiers préparés par l'actuaire du régime, la valeur actuelle des engagements au titre des prestations de retraite et la valeur marchande de l'actif net disponible pour pourvoir à ces engagements sont les suivantes :

	31 mars 1999 (en milliers de dollars)
Engagements au titre des prestations de retraite	967
Actif de la caisse de retraite	921
Déficit de la caisse de retraite	46

Au cours de la période visée, le régime a généré un déficit actuariel de 22 450 $.

14. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

La Société a conclu plusieurs ententes pour obtenir des services du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. En vertu de ces ententes, la Société a versé au ministère 366 700 $ au cours de l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent l'utilisation d'un processeur central et la prestation de services de télécommunications ainsi que de services juridiques et généraux. En outre, la Société a versé à la Société immobilière de l'Ontario 320 700 $ pour la location de son siège social.

15. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES TRAITEMENTS

Le total des traitements versés aux membres du conseil d'administration s'est élevé à 165 000 $ pendant l'année qui s'est terminée le 31 mars 1999 (période de quinze mois s'étant terminée le 31 mars 1998 – 158 000 $).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige la Société à divulguer le nom des employés qui touchent un salaire annuel supérieur à 100 000 $. Pour l'année civile 1998, le président-directeur général de la Société, M. Thomas M. Schmidt, a touché au total 133 811 $, plus 6 313 $ en avantages imposables.

16. FINANCEMENT DE DÉMARRAGE

Conformément à un protocole d'entente entre AgriCorp et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, ce dernier a accepté de fournir le financement nécessaire pour faciliter le démarrage de la Société. Les montants versés ont été comptabilisés dans le fonds d'administration générale.

17. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT – ENTENTE DE RÉASSURANCE

En mai 1998, 23 compagnies d'assurance ont souscrit à un programme de réassurance qui prévoit que les compagnies prenantes assument les pertes d'assurance-récolte correspondant à un montant variant entre 150 pour 100 et 300 pour 100 du montant des primes. Cette entente répartira considérablement le risque d'AgriCorp en cas de résultats très défavorables. Le coût de la réassurance est de 9,95 pour 100 des primes d'assurance-récolte, soit 8,05 millions de dollars. Ce programme permettra de modifier la stratégie de placement afin d'améliorer le rendement des placements et de recouvrer une fraction des primes de réassurance.

18. ENGAGEMENTS AUX TERMES DE BAUX

La société doit verser les paiements locatifs minimaux suivants aux termes de baux actuellement en vigueur :

	(en milliers de dollars)
2000	201
2001	196
2002	175
2003	170
	742

19. PROGRAMME DE SECOURS GLOBAL AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES DE L'ONTARIO

La Société a conclu une entente avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales en vue d'offrir des services liés à l'émission de chèques dans le cadre du Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario. Le ministère a avancé des fonds à la Société à cet égard et, au 31 mars 1999, les débiteurs aux termes de ce programme s'élevaient à 11,5 millions de dollars.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'attention de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 1999, ainsi que les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 1999. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Erik Peters

Toronto (Ontario)
Le 28 mai 1999

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Bilan
Au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse (note 3)	13 361 963 $	6 016 187 $
Débiteurs	758 448	59 983
Tranche à court terme du règlement affecté à recevoir (note 4)	550 000	-
Charges payées d'avance	121 012	135 896
	14 791 423	6 212 066
RÈGLEMENT AFFECTÉ À RECEVOIR (note 4)	550 000	-
IMMOBILISATIONS (note 6)	3 002 827	345 108
	18 344 250 $	6 557 174 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	6 517 820 $	6 414 182 $
Montant dû à la province de l'Ontario (note 1)	1 858 061	-
Tranche à court terme de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition (note 7(b))	453 759	-
	8 829 640	6 414 182
OBLIGATION DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 7(b))	271 618	-
	9 101 258	6 414 182
RÈGLEMENT AFFECTÉ (note 4)	1 100 000	-
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale	544 748	44 748
Réserve (note 3)	7 500 000	-
	8 044 748	44 748
SURPLUS D'APPORT (note 8(a))	98 244	98 244
	8 142 992	142 992
	18 344 250 $	6 557 174 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DE LA COMMISSION

David A. Brown
Président

Kerry D. Adams, CA
Commissaire

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
État des résultats
Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

	Exercice terminé le 31 mars 1999	Période de cinq mois terminée le 31 mars 1998
RECETTES		
Droits		
Dépôts de prospectus	41 275 685 $	15 850 942 $
Inscriptions	24 403 354	6 338 231
Dépôts de documents d'information	7 860 050	2 778 640
Demandes de dispense	1 101 133	629 031
Marché secondaire	286 298	973 981
Montants recouvrés	505 000	29 750
Divers	71 987	19 357
	75 503 507	26 619 932
DÉPENSES (note 8(c))		
Salaires et avantages sociaux (note 9)	18 802 819	6 130 509
Services professionnels (note 10)	5 844 422	2 390 099
Charges locatives	2 704 469	1 075 809
Administration	2 397 816	711 454
Déplacements	556 081	123 960
Amortissement	149 813	-
	30 455 420	10 431 831
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	45 048 087	16 188 101
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	44 748	-
MOINS : Distributions à la province de l'Ontario	37 048 087	16 143 353
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, À LA FIN DE LA PÉRIODE	8 044 748 $	44 748 $
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	544 748 $	44 748 $
Réserve	7 500 000	-
	8 044 748 $	44 748 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

	Exercice terminé le 31mars 1999	Période de cinq mois terminée le 31 mars 1998
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie provenant du (affecté au) fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	45 048 087 $	16 188 101 $
Ajustements aux fins d'amortissement	149 813	-
	45 197 900	16 188 101
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	(698 465)	(59 983)
Charges payées d'avance	14 884	(135 896)
Montant dû à la province de l'Ontario	1 858 061	-
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	725 377	-
Créditeurs et charges à payer	103 638	6 414 182
	2 003 495	6 218 303
	47 201 395	22 406 404
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités de financement		
Distributions à la province de l'Ontario	(37 048 087)	(16 143 353)
Contributions de la province de l'Ontario	-	98 244
	(37 048 087)	(16 045 109)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(2 807 532)	(345 108)
	(2 807 532)	(345 108)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	7 345 776	6 016 187
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	6 016 187	-
TRÉSORERIE, À LA FIN DE LA PÉRIODE	13 361 963 $	6 016 187 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 1999

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la "Commission") est devenue une société sans capital-actions le 1er novembre 1997. La Commission agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants pour assurer la supervision de l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la Commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*, le ministre des Finances peut exiger que la Commission verse à la province de l'Ontario les fonds excédant son budget de fonctionnement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Voici les principales conventions comptables observées dans leur préparation.

a) Immobilisatins

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Le calcul de l'amortissement repose sur la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit:

Ameublement et matériel de bureau	sur 5 à 10 ans
Ordinateurs et applications connexes	sur 2 ans
Matériel informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	sur 2 ans

b) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, c'est-à-dire habituellement sur réception. Le total des recettes à tirer des droits de dépôt des prospectus est incertain. Le paiement des droits repose sur les ventes estimatives, et la Commission effectue les remboursements nécessaires en fonction des ventes réelles en Ontario. Par conséquent, la comptabilisation des recettes tirées des droits de dépôt des prospectus tient compte d'une provision pour remboursements prévus. Au début de chaque exercice, la Commission établit le pourcentage de la provision pour remboursements prévus en se fondant sur les trois exercices précédents. La provision fait l'objet d'un ajustement à la fin de l'exercice. Les droits tirés des dépôts de documents d'information continue sont constatés sur réception des documents.

Les coûts d'enquête recouvrés sont comptabilisés comme recettes à la date de la décision, sauf si la direction détermine qu'il n'y a pas d'assurance raisonnable que l'on puisse recouvrer les coûts, auquel cas les recettes sont comptabilisées sur réception du montant en espèces.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 1999

c) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

3. RÉSERVE

Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la Commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 10 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. En avril 1999, la Commission a obtenu l'approbation nécessaire pour augmenter la réserve à 20 millions de dollars sur une période de trois ans. Au cours de 1998-1999, la Commission a conservé une somme de 7,5 millions de dollars à cet effet. Ces fonds, détenus présentement sous forme de liquidités, seront investis au début de l'exercice 1999-2000. La Commission conservera un montant de 7,5 millions de dollars aux fins de la réserve en 1999-2000 et de 5 millions de dollars en 2000-2001. La protection du principal et la sélection d'échéances permettant de répondre aux besoins de trésorerie prévus sont les principaux objectifs de placement des fonds de la réserve.

4. RÈGLEMENT AFFECTÉ

En vertu des modalités d'un accord de règlement conclu le 18 mars 1999, la Commission recevra une somme de 1,1 million de dollars en fiducie qu'elle devra attribuer à des tiers choisis par elle-même, lesquels devront affecter ces fonds à des fins qui profiteront aux investisseurs de l'Ontario. La somme à recevoir sera versée en quatre paiements égaux les 29 septembre 1999, 29 mars 2000, 29 septembre 2000 et 29 mars 2001. La comptabilisation du règlement affecté dans les recettes a été reportée à la date d'engagement des dépenses connexes.

	1999
Règlement affecté à recevoir	1 100 000 $
Moins : Tranche à court terme	550 000
	550 000 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 1999

5. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) La Commission a garanti une tranche de 61 pour 100 d'une ligne de crédit totale de 12 millions de dollars accordée par une banque canadienne à la Mutual Fund Dealers Association of Canada (MFDA). La Commission peut résilier en tout temps la garantie, qui a été signée le 19 mars 1999. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique ont aussi garanti un pourcentage précis de la dette totale. En vertu de l'accord qu'elle a signé à cet effet, la MFDA doit utiliser ces fonds conformément au budget et au plan d'affaires qui ont été approuvés par chacune des commissions concernées et rembourser l'emprunt avant la fin de la septième année. En date du 31 mars 1999, la MFDA avait utilisé cette marge de crédit à hauteur de 640 000 $. L'intérêt est imputé au taux de base plus 0,50 pour 100 par année.

b) La Commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. La Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites à l'heure actuelle.

6. CAPITAL IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable net en 1999	Valeur comptable net en 1998
Ameublement de bureau	119 690 $	13 696	105 994	68 480 $
Matériel de bureau	68 599	549	68 050	5 492
Ordinateurs et matériel connexe	2 132 626	135 568	1 997 058	271 136
Matériel informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	831 725	-	831 725	-
	3 152 640 $	149 813 $	3 002 827 $	345 108 $

7. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

a) Location-exploitation

La Commission s'est engagée à verser un montant annuel de 2 016 060 $ pour la location de bureaux dans le cadre d'un contrat de location-exploitation. Le bail vient à échéance le 31 août 2005. La Commission a négocié la location de bureaux supplémentaires pour tenir compte de l'augmentation de son personnel. Cette mesure augmente de 466 138 $ le montant versé pas la Commission pour la location de bureaux.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 1999

b) Location-acquisition

À la résiliation de l'entente touchant la prestation de services conclue avec le ministère des Finances (note 8(c)), les obligations découlant des contrats de location de matériel informatique signés par le ministère ont été transmises à la Commission et comptabilisées à la valeur actualisée des paiements minimums en date du 1er novembre 1998. Cette valeur actualisée a été combinée à celle des paiements effectués par la Commission dans le cadre de tout nouveau contrat de location conclu ultérieurement par celle-ci. Tous les contrats de location-acquisition viennent à échéance au plus tard le 31 décembre 2001. En date du 31 mars 1999, l'obligation totale découlant des contrats de location-acquisition s'élevait à 725,377 $, dont une tranche de 453 759 $ est due dans un délai d'un an. L'intérêt dû sur les contrats de location-acquisition s'élève à 54 898 $.

8. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu des transactions avec la province de l'Ontario, comme suit :

a) La province de l'Ontario a transmis à la Commission, le 1er novembre 1997, des charges payées d'avance s'élevant à 28 053 $ et des soldes de débiteurs de 70 191 $, ce qui représente une contribution totale de 98 244 $ au surplus de la Commission.

b) La Commission a conclu une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.

c) Le 1er novembre 1997, la Commission a conclu une entente touchant la prestation de services avec le ministère des Finances en vertu de laquelle celui-ci fournit à la Commission des services de réglementation et le soutien connexe, au prix coûtant. L'entente a pris fin le 31 octobre 1998. Les dépenses suivantes, qui ont été engagées par le ministère des Finances au nom de la Commission, sont comprises dans les dépenses de celle-ci. Nous fournissons les chiffres correspondants pour la période de cinq mois terminée le 31 mars 1998:

	Pour la période du 1er avril 1998 au 31 octobre 1998	Pour la période du 1er novembre 1997 au 31 mars 1998
Salaire et avantages sociaux	9 246 847 $	5 991 710 $
Services professionnels	2 581 749	2 236 727
Charges locatives	1 788 980	1 075 809
Administration	873 109	650 854
Déplacement	219 283	77 207
	14 709 968 $	10 032 307 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 1999

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Le 1er novembre 1998, la Commission a commencé à offrir un régime de retraite à ses employés à plein temps au moyen de la participation au Régime de retraite des fonctionnaires établi par la province de l'Ontario. La Commission a versé un montant de 372 071 $ à titre de cotisation au régime de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 1999 (1998 - néant). Ce montant est compris dans les salaires et avantages sociaux.

La Commission maintient en outre des régimes de retraite supplémentaires sans capitalisation pour certains membres à plein temps de l'organisme. Les prestations acquises jusqu'à maintenant par ces membres ne représentent pas une obligation importante pour la Commission.

10. TRANSACTIONS AVEC LE G-30 CANADIEN

En septembre 1998, la Commission a conclu un accord de partage des coûts avec le comité G-30 canadien (ce groupe représente divers intervenants de l'industrie des valeurs mobilières). La Commission a accepté de diriger un projet relié au passage à l'an 2000, qui vise à concevoir et à mettre en oeuvre des tests de vérification de l'état de préparation à l'an 2000 dans toute l'industrie. Le G-30 canadien a convenu de fournir des fonds à cet effet à la Commission jusqu'à concurrence de 1 492 752 $. En date du 31 mars 1999, la Commission avait consacré 1 539 797 $ à ce projet, dont 1 112 296 $ provenait du G-30 canadien. La dépense nette de 427 501 $ est comptabilisée dans les services professionnels.

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

Le problème du passage à l'an 2000 provient du fait qu'un grand nombre de systèmes informatiques indiquent l'année à l'aide de deux chiffres au lieu de quatre. Il se peut que les systèmes sensibles aux dates confondent l'année 2000 avec l'année 1900 ou avec une autre date, ce qui donnera lieu à des erreurs dans le traitement de renseignements comportant des dates de l'an 2000. Le même problème pourrait aussi se produire dans les systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les effets du passage à l'an 2000 peuvent se manifester avant ou après le 1er janvier 2000.

Si les clients, fournisseurs et autres partenaires d'affaires principaux de la Commission ne prennent pas les mesures nécessaires pour éviter tout problème au cours du passage à l'an 2000, les répercussions sur le fonctionnement et sur l'information financière de la Commission peuvent prendre la forme d'erreurs mineures ou de défaillances importantes des systèmes qui pourraient empêcher la Commission d'accomplir ses activités courantes. Il est impossible de s'assurer que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui touchent la Commission, notamment ceux qui dépendent des efforts déployés à cet effet par les clients, les fournisseurs ou autres tiers, seront entièrement résolus.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les chiffres correspondants sont fournis pour la période de cinq mois allant du 1er novembre 1997 au 31 mars 1998. Certains de ces chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation actuelle.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Divulgation des traitements dans le secteur public

Nom	Poste	Salaire 1998	Avantages imposables 1998
Bourque Paul	Directeur, opérations boursières	163 607	49
Brown David	Président du conseil et président-directeur général	316 098	5 247
Carscallen Morley	Vice-président du conseil	165 818	-
Day Robert	Directeur, planification des activités	106 602	30
Geller John A.	Vice-président du conseil	186 445	671
Macfarlane Charles	Directeur administratif et chef de l'exploitation	120 013	97
Spencer Mary	Directeur, services généraux	153 373	5 750

Préparé dans le cadre de la L*oi sur la divulgation des traitements dans le secteur public*, 1996

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario

et au ministre des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 1999, l'état des recettes et dépenses et de l'avoir, l'état des changements intervenus dans l'avoir et l'état des encaisses pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondage des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et ses encaisses pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Erik Peters,

Vérificateur provincial

Toronto (Ontario)
FCA

29 mai 1999

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31mars 1999

Actif	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 2)	5 101	4 617
Débiteurs (note 3)	5 192	4 839
Stocks (note 4)	588	545
Frais payés d'avance	1 051	1 476
Charges de retraite reportées (note 5)	2 074	1 199
	14 006	**12 676**
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 7)	**8 685**	7 799
Immobilisations nettes (note 6)	**20 361**	**23 791**
Total de l'actif	**43 052**	**44 266**
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	6 988	6 505
Recettes reportées(note 8)	311	2 237
Obligations locatives (note 9)	192	164
	7 491	**8 906**
Dette à long terme		
Obligations locatives (note 9)	208	210
Apport reporté (note 10)	24 279	26 979
	24 487	**27 189**
Avoir		
Avoir placé dans des immobilisations	4 367	4 237
Charges de retraite reportées et affectées (note 5)	2 074	1 199
Avoir non affecté	4 633	2 735
	11 074	**8171**
Total du passif et de l'avoir	**43 052**	**44 266**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Président

Directeur

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

État des recettes et dépenses et de l'avoir pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Subventions et aide financière des gouvernements (note 11)	50 632	51 780
Recettes brutes produites par TVOntario (note 12)	17 509	16 098
Amortissement de l'apport reporté (note 10)	3920	3 598
Recettes et fonds de renouvellement, montants nets	702	709
Charges de retraite reportées (note 5)	875	579
	73 638	**72 764**
Dépenses		
Activités des réseaux (note 13)	49 579	47 701
Coût de production de recettes (note 12)	7 780	7 459
Services administratifs	6 961	7 311
Recherche et planification	1 172	1 069
Amortissement des immobilisations	4 799	4 695
Location de matériel et immobilisations portées aux dépenses	444	992
	70 735	**69 227**
Excédent des recettes sur les dépenses	**2 903**	**3 537**
Avoir, début de l'exercice	**8 171**	**4 634**
Avoir, fin de l'exercice	**11 074**	**8 171**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
État des changements intervenus dans l'avoir au cours de l'exercice terminé le 31mars 1999

	1999				1998
	(en milliers de dollars)				
	Placements dans les immobilisations	**Avoir non affecté**	**Charges de retraite reportées et affectées**	**Total**	**Total**
Solde, début de l'exercice	4 237	2 735	1 199	**8 171**	**4 634**
Excédent des recettes sur les dépenses	(879)	2 907	875	**2 903**	**3 537**
Placements dans les immobilisations	1 009	(1 009)	0	**0**	**0**
Solde, fin de l'exercice	4 367	4 633	2 074	11 074	8 171

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'OTARIO

État des encaisses
pour l'exercice terminé le 31mars 1999

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des recettes sur les dépenses	2 903	3 537
Ajouter (déduire) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	4 799	4 695
Amortissement des apports reportés	(3 920)	(3 598)
Charges de retraite reportées	(875)	(579)
Mise hors service/disposition d'immobilisations	107	0
Évolution nette du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	(353)	(985)
Stocks	(43)	212
Frais payés d'avance	425	(868)
Recettes reportées	(1 926)	(3 385)
Créditeurs et charges à payer	483	(284)
Encaisse provenant (ou utilisée pour) des activités de fonctionnement	**1 600**	**(1 255)**
ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT		
Ajout d'immobilisations	(1 476)	(3 383)
Apports reportés de l'exercice actuel	334	1 313
Obligations locatives	26	(175)
Encaisse provenant (ou utilisée pour) des activités de placement et de financement	**(1 116)**	**(2 245)**
Augmentation (réduction) nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	**484**	**(3 500)**
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	**4 617**	**8 117**
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	**5 101**	**4 617**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 1999

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'Office) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

b) Stocks

Le coût du matériel d'appoint est évalué selon la méthode de la valeur minimale ou la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les fournitures sont évaluées au prix coûtant lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif. Les bandes vidéo et audio sont évaluées selon la méthode de la valeur minimale ou la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'année suivant l'achat :

Immeuble	30 ans
Mobiliers et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel technique sur place	7 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel informatique	5 ans
Véhicules	5 ans

d) Constatation des recettes

1. Les recettes provenant de l'octroi des droits afférents à des émissions sont inscrites dans l'état des résultats au moment de la vente de ces droits.

2. Les recettes provenant de la souscription publique sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. Les subventions et les recettes reçues au cours de l'exercice pour des dépenses spéciales sont reportées jusqu'à ce que ces dépenses aient été engagées.

4. Les recettes provenant d'apports destinés à l'achat d'immobilisations particulières sont reportées et amorties sur la même période que les immobilisations auxquelles elles sont affectées.

e) Charges de retraite

Le coût net des prestations de retraite, pour les régimes à prestations déterminées, repose actuellement sur les estimations de la direction. Il est calculé d'après la méthode de projection des prestations au prorata des années de service.

2. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

La politique de placement de l'Office limite les placements à court terme aux valeurs émises ou garanties - capital et intérêts - par l'Ontario, les autres provinces canadiennes, le Canada ou le Royaume-Uni, aux valeurs émises par les États-Unis et aux reçus de dépôt, aux billets de dépôt, aux certificats de dépôt, aux effets acceptés et aux autres effets semblables émis ou endossés par les banques à charte régies par la *Loi sur les banques* (Canada).

L'encaisse et les placements à court terme incluent des placements de 4 513 000 $ (4 316 000 $ en 1998) arrivant à échéance dans une période de 60 jours, ayant un taux de rendement moyen de 5 % dont la valeur à la cote se rapproche de la valeur comptable.

3. DÉBITEURS

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Financement de projets	2 490	2 456
Clientèle commerciale	1 890	1 627
Autres	812	756
	5 192	**4 839**

4. STOCKS

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Matériel d'appoint	62	34
Fournitures	469	449
Bandes vidéo et audio	57	62
	588	**545**

5. RÉGIMES DE RETRAITE

L'Office administre des régimes de retraite à prestations déterminées, non contributifs, qui couvrent la plus grande partie de ses employés. Ces régimes versent des rentes basées sur le nombre d'années de service et la moyenne des derniers salaires. Un régime à cotisations déterminées est également offert.

Des rapports actuariels, fondés sur la rémunération prévue des employés jusqu'à leur retraite, ont été préparés pour les régimes à prestations déterminées. Ils indiquent la valeur actuelle des rentes constituées et l'actif net dont disposent ces régimes pour le service desdites rentes au 31 mars 1999.

L'actif du régime à cotisations déterminées et le montant des rentes sont indiqués à leur valeur à la cote au 31 mars 1999.

	Rente constituée	Actif de la caisse de retraite
	(en milliers de dollars)	
Régime à prestations déterminées des employés	41 743	54 724
Régime à cotisations déterminées des employés	8 274	8 274
Régime à prestations déterminées des cadres supérieurs	2 543	2 998

Charges de retraite

L'Office a versé 231 000 $ en espèces dans les régimes (303 000 $ en 1998). Ces cotisations sont comprises dans les dépenses de fonctionnement.

Le report des charges de retraite de 875 000 $ (579 000 $ en 1998) résulte de la méthode de la comptabilité d'exercice utilisée pour le calcul de la charge de retraite et inclut l'amortissement de l'excédent au cours de la durée moyenne du service des employés. Cette somme ne produit aucun fonds utilisé par l'Office.

La charge de retraite différée de 2 074 000 $ (1 199 000 $ en 1998) résulte de la différence cumulative entre les excédents constatés, les montants passés en charge et les cotisations de provisionnement.

6. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont les suivantes :

	1999			1998
	(en milliers de dollars)			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	236	0	236	236
Immeubles	4 700	2 257	2 443	2 600
Émetteurs	27 420	18 143	9 277	10 598
Matériel de vérification des émetteurs	791	689	102	166
Matériel technique sur place	19 104	15 069	4 035	5 725
Améliorations locatives	2 828	1 446	1 382	1 867
Matériel informatique	3 328	2 110	1 218	844
Mobiliers et agencements	1 922	1 276	646	727
Matériel de bureau	1 037	558	479	549
Véhicules	995	452	543	479
	62 361	**42 000**	**20 361**	**23 791**

7. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Solde, début d'exercice	7 799	7 436
Subventions reçues du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs		
-subvention d'immobilisations	500	500
-subvention de base	461	791
Intérêts créditeurs	386	246
Somme prélevée pour l'acquisition d'immobilisations	(461)	(757)
Remboursement à l'Assemblée législative de l'Ontario	0	(417)
Solde, fin d'exercice	**8 685**	**7 799**

Une partie des fonds provenant du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs est mise de côté depuis l'exercice 1984 afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent l'évolution technologique et que celui-ci dispose des fonds nécessaires à l'entretien et au remplacement des immobilisations techniques. Les fonds disponibles sont placés en dépôts à court terme.

8. RECETTES REPORTÉES

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Subventions reçues de divers ministères de la province de l'Ontario		
-Subventions d'immobilisations destinées à des fins particulières	0	223
Aide financière du gouvernement fédéral pour projets (note 11)	0	23
Financement de projets par le secteur privé et autres revenus	311	95
Financement à des fins spéciales pour le transfert des voies analogiques en raison de la conversion numérique	0	1 896
	311	**2 237**

Les dépenses liées aux recettes reportées figurant ci-dessus ont été incluses dans le budget de l'exercice 2000.

9. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives représentent les autres engagements prévus par les contrats de location-acquisition. Les changements survenus dans les obligations locatives sont les suivants :

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Obligations locatives, début de l'exercice	374	549
Ajouter : nouvelles locations-acquisitions	247	170
Moins : paiements des locations-acquisitions	(201)	(345)
mise hors service de locations-acquisitions	(20)	0
Obligations locatives, fin de l'exercice	**400**	**374**
Obligations locatives existantes	192	164
Obligations locatives à long terme	208	210

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont les sommes reçues en vue de l'achat d'immobilisations, mais qui ne sont pas encore reconnues comme des recettes. Les changements relatifs aux apports reportés sont les suivants :

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Apports reportés, début de l'exercice	26 979	28 901
Ajouter : sommes reçues du fonds de renouvellement des immobilisations et intérêts créditeurs	1 347	1 537
	334	1 313
Apports reportés, exercice en cours	(461)	(757)
Moins : sommes prélevées du fonds de renouvellement des immobilisations	0	(417)
Remboursement à l'Assemblée législative de l'Ontario	(3 920)	(3 598)
Amortissement des apports	**24 279**	**26 979**

Apports reportés, fin de l'exercice

11. SUBVENTIONS ET AUTRE AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DES GOUVERNEMENTS

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Subventions et autre aide financière du gouvernement provincial		
Ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs		
-Subvention de base	47 540	49 040
-Subvention d'immobilisations	500	500
	48 040	49 540
Moins : sommes virées aux placements détenus pour le renouvellement des immobilisations	(961)	(1 291)
	47 079	48 249
Subventions et autre aide financière pour projets de programmation :		
Assemblée législative de l'Ontario	0	382
Autres	286	338
Aide financière reportée de l'exercice précédent	0	118
	286	838
Total des subventions et de l'aide financière provenant du gouvernement provincial	**47 365**	**49 087**

Subventions et autre aide financière du gouvernement fédéral

Subventions et autre aide financière pour projet de programmation		
Secrétariat d'État	3 150	2 480
Autres	94	82
Aide financière reportée de l'exercice précédent	23	154
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 8)	0	(23)
Total des subventions et de l'aide financière provenant du gouvernement fédéral	**3 267**	**2 693**
Total des subventions et de l'aide financière provenant des gouvernements provincial et fédéral	**50 632**	**51 780**

12. RECETTES BRUTES PRODUITES PAR TVONTARIO ET COÛT DE PRODUCTION DES RECETTES

	1999			1998		
	(en milliers de dollars)					
Recet-tes	Recettes	Coût*	nettes	Recettes	Coût*	Recettes nettes
Vente d'émissions	4 510	3 303	1 207	4 553	3 193	1 360
Souscription publique	7 399	3 510	3 889	6 849	3 511	3 338
Financement de projets par le secteur privé**	1 260	759	501	1 399	600	799
Autres recettes	4 340	208	4 132	3 297	155	3 142
	17 509	**7 780**	**9 729**	**16 098**	**7 459**	**8 639**

* Comprend les coûts spécifiques et les frais généraux attribués.

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
** Recettes provenant du financement de projets par le secteur privé :		
Recettes accumulées au cours de l'exercice	1 550	1 362
Recettes reportées de l'exercice précédent	5	42
Recettes reportées à l'exercice suivant	(295)	(5)
	1.260	**1 399**

13. ACTIVITÉS DES RÉSEAUX

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Services de la programmation anglaise	25 175	24 237
Services de la programmation française	17 929	16 932
Services communs et soutien		
- Diffusion et soutien de la production	3 816	4 468
- Publicité et promotion	2 659	2 064
	49 579	**47 701**

14. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location s'appliquant aux émetteurs, aux bureaux, aux entrepôts ainsi qu'au matériel. Voici le calendrier des frais de location à couvrir :

Exercice se terminant le 31 mars	(en milliers de dollars)
2000	1 882
2001	1 723
2002	1 580
2003	947
	6 132
2004 et après	3 258
Total des paiements locatifs futurs	**9 390**

15. MATÉRIEL ET SERVICES DONNÉS

L'Office a recours aux services de bénévoles pour l'aider surtout dans ses activités de souscription publique. L'Office reçoit également du matériel gratuit qu'il utilise surtout pour ses activités de collecte de fonds. Comme il est difficile de déterminer la valeur réelle du matériel et des services donnés, ceux-ci ne sont pas inclus dans les états financiers.

16. STATUT D'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

L'Office a obtenu de Revenu Canada le statut d'organisme sans but lucratif et, à ce titre, est autorisé à remettre des reçus aux fins d'impôt pour les dons versés.

17. IMPÔT SUR LE REVENU

En qualité de société de la Couronne de la province de l'Ontario et d'organisme sans but lucratif enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'Office est exempté de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune disposition n'a été prise à cet égard dans les états financiers.

18. INCERTITUDE CAUSÉE PAR LA PROBLÉMATIQUE DE L'AN 2000

L'an 2000 pose un problème parce qu'un grand nombre de systèmes informatiques identifient les années par deux chiffres plutôt que quatre. Les systèmes qui n'ont pas la conformité à l'an 2000 identifieront l'an 2000 comme 1900 ou une autre année, ce qui causera des erreurs au moment du traitement de données renfermant une date de l'an 2000. De plus, des problèmes semblables pourraient être causés par certains systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les effets de la problématique de l'an 2000 se feront sentir avant ou après le 1er janvier 2000, ou à la date même. S'ils ne sont pas résolus, leur impact sur l'exploitation et les rapports financiers pourra se traduire par des erreurs de peu de conséquence ou par des pannes importantes qui empêcheront un organisme de mener ses activités normales. Il est impossible de déterminer si tous les aspects de la problématique de l'an 2000pour l'Office seront complètement résolus, y compris les efforts de la clientèle, des fournisseurs et d'autres tierces parties.

19. LA FONDATION DE TVONTARIO

L'Office contrôle La Fondation de TVOntario (la Fondation), laquelle a reçu la désignation de fondation publique le 1er avril 1998. Le conseil d'administration de la Fondation est nommé par le conseil d'administration de l'Office. La Fondation est constituée en société en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme charitable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu.* La Fondation a pour objectif de recevoir et de maintenir un fonds ou des fonds et de verser la totalité ou une partie du capital et du revenu à l'Office, tant et aussi longtemps que l'Office aura le statut d'organisme charitable et que son objectif sera de promouvoir la télévision éducative et la programmation pour enfants.

Les comptes de la Fondation ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'Office. Voici donc le sommaire financier de la Fondation :

La Fondation de TVOntario

Situation financière au 31 mars 1999	(en milliers de dollars)
Encaisse	33
Total du passif	0
Total de l'actif net	33

Résultats des activités pour l'exercice terminé le 31 mars 1999	(en milliers de dollars)
Apports au moment de la création de la Fondation	32
Dons	1
Total des recettes	33
Total des dépenses*	0
Excédent des recettes sur les dépenses	33

*Le conseil d'administration de l'Office a approuvé le financement des dépenses de la Fondation jusqu'à ce qu'elle soit considérée autosuffisante. Le total des dépenses liées à la Fondation inclus dans les états financiers de l'Office s'élève à 107 000 $.

EMPLOYÉS DE TVONTARIO
QUI ONT TOUCHÉ UN SALAIRE DE 100 000 $ OU PLUS EN 1998

Nom	Poste	Salaire payé ($)	Avantages imposables ($)
Arnold, Clara	Directrice, Ressources humaines	105 000	1 000
Bennett Gale, Diana	Directrice en chef, Marketing et développement	100 000	956
Blackburn, Russell (Professional name: Pierre Granger)	Responsable de projet II	114 948	740
Bensimon, Jacques	Directeur en chef, Services de la programmation française	113 500	1 083
Duprey, Donald	Directeur en chef, Services de la programmation anglaise	119 400	1 140
Gervais, Louise	Agent, Financement des projets Recherche de commanditaires	118 909	458
Grant, Doug	Directeur, Affaires publiques	115 027	1 098
Herrndorf, Peter A.	Président-directeur général	135 000	7 850
Paikin, Steve	Responsable de projet II	145 602	2 396
Robock, Lee	Directrice, Finances et administration et chef des finances	105 000	943
Todd, Paula	Responsable de projet II	133 492	1 656

Préparé conformément à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*
Le 26 mars 1999

Responsabilité concernant la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été dressés en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 21 mai 1999.

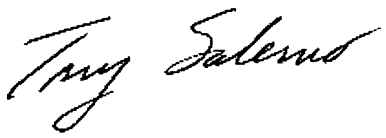
La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des liens et l'accès opportun à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et modalités officielles ainsi qu'une structure organisationnelle assurant de manière appropriée la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation des états financiers et de contrôles internes. Le comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Il incombe au vérificateur provincial d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés de façon fidèle et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, expose la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction :

Le vice-président et directeur général



Tony Salerno

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 1999, l'état des résultats et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'encaisse pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur provincial

Erik Peters

Erik Peters, FCA

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 1999

Office ontarien de financement

Bilan

(en milliers de dollars)	Office	Caisse d'épargne de l'Ontario	Total au 31 mars 1999	Total au 31 mars 1998
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	116 $	44 876	44 992	23 618 $
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2i)	314	1 890 430	1 890 744	1 709 618
Débiteurs	2 160	38 569	40 729	32 789
Prêts à recevoir (note 4)	316	—	316	316
Total de l'actif à court terme	2 906 $	1 973 875	1 976 781	1 766 341 $
Actif à long terme				
Immobilisations (note 3)	1 656	749	2 405	2 326
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2ii)	—	624 602	624 602	546 267
Prêts à recevoir (note 4)	79 832	—	79 832	80 147
Total de l'actif	84 394 $	2 599 226	2 683 620	2 395 081 $
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Passif à court terme				
Fournisseurs et charges à payer	3 717 $	35 500	39 217	31 380 $
Fonds en dépôt (note 2i)	—	1 892 681	1 892 681	1 698 592
Somme payable à la province de l'Ontario (note 4)	316	—	316	316
Total du passif à court terme	4 033 $	1 928 181	1 932 214	1 730 288 $
Dette à long terme				
Forme en dépôt (note 2ii)	—	624 602	624 602	546 267
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (note 4)	79 841	—	79 841	80 157
Total du passif	83 874 $	2 552 783	2 636 657	2 356 712 $
Bénéfices non répartis	520	46 443	46 963	38 369
Total du passif et des bénéfices non répartis	84 394 $	2 599 226	2 683 620	2 395 081 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Le président

Bryne Purchase

Le vice-président et directeur général

Tony Salerno

Office ontarien de financement

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

(en milliers de dollars)	Office	Caisse d'épargne de l'Ontario	Total au 31 mars 1999	Total au 31 mars 1998
RECETTES				
Intérêts	7 867 $	119 073	126 940	101 400 $
Recouvrement des coûts de la province	10 202	—	10 202	10 199
Recettes diverses	—	1 334	1 334	1 545
Total des recettes	18 069 $	120 407	138 476	113 144 $
DÉPENSES				
Intérêts sur la dette à court terme	16 $	68 988	69 004	48 055 $
Intérêts sur la dette à long terme	7 846	29 918	37 764	34 939
Salaires et avantages sociaux	7 533	8 822	16 355	16 988
Frais administratifs et généraux	1 951	3 827	5 778	5 802
Amortissement	718	263	981	1 101
Total des dépenses	18 064 $	111 818	129 882	106 885 $
Résultats nets de l'exercice	5 $	8 589	8 594	6 259 $
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	515	37 854	38 369	32 110
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	520 $	46 443	46 963	38 369 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Office ontarien de financement

État de l'évolution de l'encaisse

(en milliers de dollars)	Office	Caisse d'épargne de l'Ontario	Total au 31 mars 1999	Total au 31 mars 1998
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement				
Résultats nets de la période	5 $	8 589	8 594	6 259 $
Ajustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :				
Amortissement	718	263	981	1 101
Variation nette des débiteurs, des fournisseurs et des charges à payer	(20)	(83)	(103)	659
Rentrée (sortie) nettes liées aux activités de financement	703 $	8 769	9 472	8 019 $
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement				
Augmentation des fonds en dépôt	— $	272 424	272 424	94 397 $
Remboursements versés à la province (prêts de la SOAM)	(316)	—	(316)	(323)
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	315	—	315	323
Rentrées (sortie) nettes liées aux activités de financement	(1) $	272 424	272 423	94 397 $
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement				
Augmentation des prêts de la CEO accordés à la province de l'Ontario	— $	(259 461)	(259 461)	(99 635) $
Achats d'immobilisations	(697)	(363)	(1 060)	(927)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(697) $	(259 824)	(260 521)	(100 562) $
Augmentation nette de l'encaisse	5 $	21 369	21 374	1 854 $
Encaisse au début de l'exercice	111	23 507	23 618	21 764 $
Encaisse à la fin de l'exercice	116 $	44 876	44 992	23 618 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Office ontarien de financement

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999

(Tous les tableaux sont en milliers de dollars)

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'«Office») a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la «Loi»). Conformément à la Loi, l'Office a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à placer des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en oeuvre, d'émettre des valeurs mobilières, de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et d'autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public;
- d'exploiter les bureaux prévus par la *Loi sur la Caisse d'épargne de l'Ontario* à titre de mandataire du ministre des Finances;
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'Office est constitué en personne morale en vertu des lois de l'Ontario. L'Office est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(i) **Généralités :** Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et prescrits par l'Institut canadien des comptables agréés.

(ii) **Immobilisations :** Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée prévue d'utilisation des biens, comme indiqué ci-dessous. Aucune dotation n'est inscrite aux provisions pour amortissement l'année d'acquisition.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

2. CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO

L'Office exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario en tant qu'agent du ministère des Finances. Cette caisse accepte les dépôts du public, du gouvernement et d'autres organismes publics, lesquels font partie du Trésor de la province et représentent le passif réel de la province. Les frais d'administration de 933 800 $ pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999 (965 000 $ au 31 mars 1998) concernant cette caisse sont payés par le ministère des Finances et ne sont pas inclus dans les présents états financiers. Le taux d'intérêt moyen payé aux déposants et gagné de la province pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999 se chiffrait à 4,15 % et 4,99 % respectivement (3,42 % et 4,24 % respectivement au 31 mars 1998). Ces dépôts se répartissent comme suit :

Office ontarien de financement

(i) Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôt à court terme

	Au 31 mars 1999	Au 31 mars 1998
Dépôts à court terme	190 223 $	115 040 $
Dépôts à vue	1 124 201	1 151 414
CPG arrivant à échéance dans l'année	578 257	432 138
Total des fonds en dépôt à court terme	**1 892 681 $**	**1 698 592 $**

Les fonds en dépôt à court terme incluent les dépôts effectués par l'Agence ontarienne des eaux, la Société immobilière de l'Ontario et d'autres organismes gouvernementaux, soit environ 117 millions de dollars (31 mars 1998 : 93 millions de dollars). Le taux d'intérêt variable sur les fonds gardés au nom de l'Agence ontarienne des eaux et de la Société immobilière de l'Ontario, se chiffrant à 109 millions de dollars, variait de 4,50 % à 5,50 % au 31 mars 1999 (31 mars 1998 : 85 millions de dollars rapportant un taux d'intérêt variable de 4,00 % à 4,86 %).

Le total des «fonds à court terme à recevoir de la province» est de 1 890 744 $ (31 mars 1998 : 1 709 618 $; il inclut les fonds en dépôt à court terme plus le fonds de roulement de la Caisse d'épargne de l'Ontario.

(ii) Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôts à long terme

Les «fonds à long terme à recevoir de la province» sont les dépôts auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario qui font partie du Trésor de la province et au titre desquels la Caisse a émis des CPG à long terme. Ces dépôts incluent le montant de 236 millions de dollars en dépôts effectués par la Société des casinos de l'Ontario (31 mars 1998 : 82 millions de dollars). Les fonds de la Société sont investis dans des CPG de deux ans, dont le taux d'intérêt variable se situait au 31 mars 1999 entre 4,33 % et 5,65 % (31 mars 1998 : 4,06 % à 4,62 %); ces CPG sont rachetables sur option du détenteur, sur une base trimestrielle.

Ces dépôts arrivent à échéance comme suit :

	Au 31 mars 1999		Au 31 mars 1998	
Période prenant fin le 31 mars	**Principal arrivant à échéance**	**Taux de rendement moyen (%)**	**Principal arrivant à échéance**	**Taux de rendement moyen (%)**
2000	— $		304 768 $	5,87
2001	384 899	5,02	82 754	6,16
2002	120 839	5,82	91 062	6,02
2003	75 510	5,37	67 683	5,63
2004	43 354	5,22	—	
Total	**624 602 $**		**546 267 $**	

Office ontarien de financement

3. IMMOBILISATIONS

Le solde des immobilisations, net de l'amortissement, se présente comme suit (l'amortissement commence l'exercice suivant celui de l'acquisition) :

	Coût	Amortissement cumulé	Nettes au 31 mars 1999	Nettes au 31 mars 1998
Meubles et matériel	1 112 $	(798) $	314 $	496 $
Matériel informatique	4 011	(2 165)	1 846	1 507
Améliorations locatives	1 180	(935)	245	323
	6 303 $	**(3 898) $**	**2 405 $**	**2 326 $**

4. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, la Société ontarienne d'aménagement municipal a cessé d'exister et son actif et son passif ont été transférés à l'Office le 15 novembre 1993. La Société ontarienne d'aménagement municipal recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires selon les mêmes conditions que celles régissant sa dette.

Au 31 mars 1999, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 1999-2000 se chiffrait à 316 000 $ (31 mars 1998 : 316 000 $ arrivant à échéance en 1998-1999); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance au cours de l'exercice prenant fin le 31 mars 2001 et au cours des exercices suivants) est constituée de dettes de 820 000 $ envers la province et de dettes de 79 millions de dollars envers le Régime de pensions du Canada (31 mars 1998 : 1,15 million de dollars et 79 millions de dollars respectivement, arrivant à échéance durant l'exercice prenant fin le 31 mars 2000 et au cours des exercices suivants). L'encours de la dette est le suivant :

	Au 31 mars 1999		Au 31 mars 1998	
Période prenant fin le 31 mars	Principal arrivant à échéance	Taux de rendement moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux de rendement moyen (%)
1999	— $		316 $	13,06
2000	316	13,39	316	13,39
2001	326	13,58	326	13,58
2002	354	13,59	354	13,59
2003	64	11,55	64	11,55
2004	54	11,55	—	
1 - 5 ans	1 114		1 376	
6 - 20 ans	79 043	9,61	79 097	9,61
Total	**80 157 $**		**80 473 $**	

5. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

(i) **Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics :** À titre d'intermédiaire financier de la province, l'Office ontarien de financement fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement est effectué par des tiers. L'Office emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en vertu d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'Office remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers.

Office ontarien de financement

Conformément à une politique de prêt de l'Office ontarien de financement, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance reçue par l'Office ontarien de financement en vertu de la facilité de crédit actuelle porte intérêt aux taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'Office sur le prêt correspondant accordé à un ou plusieurs organismes publics. Au 31 mars 1999, un montant de 1,71 milliard de dollars (31 mars 1998 : 1,58 milliard de dollars), y compris les intérêts courus, a été avancé par la province à l'Office; ce montant devra être remboursé par l'Office au plus tard le 31 août 2027.

Les fonds sont en règle générale avancés par l'Office aux organismes publics en vertu de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets à ordre dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le principal et sur tout intérêt capitalisé. Au 31 mars 1999, ces taux d'intérêt variaient entre 4,75 % et 5,65 % (31 mars 1998 : 3,05 % et 5,10 %). L'Office a l'intention de remplacer ces billets à ordre par une dette à terme; c'est à ce moment-là que les conditions de remboursement seront finalisées.

Au 31 mars 1999, les montants suivants ont été convertis en débentures : 500 millions de dollars au taux de 6,66 % et 500 millions au taux de 8,25 % arrivant à échéance le 28 août 2013 et le 2 juin 2026 respectivement, en ce qui concerne la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario; 3,9 millions au taux de 5,64 % arrivant à échéance le 1er avril 2008, en ce qui concerne la Commission de transport Ontario Northland.

Les montants suivants représentent les fonds avancés par l'Office au nom de la province, y compris les intérêts capitalisés, nets de tout coût de financement. Il s'agit d'opérations entre parties, à l'exception de celles concernant la ville de Windsor.

	31 mars 1999	31 mars 1998
Société d'investissement dans les transports de l'Ontario - Autoroute 407	1 524 642 $	1 424 246 $
Palais des congrès de la CUT	151 360	146 728
Corporation de la ville de Windsor	19 923	11 577
Commission de transport Ontario Northland	17 725	—
Centre Centennial des sciences et de la technologie	600	1 629
	1 714 250 $	**1 584 180 $**

La Société d'investissement dans les transports de l'Ontario est un organisme de la Couronne de la province constitué en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Société a continué d'exister en tant que société à capital-actions en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*, dépendant entièrement de la province et renommée «Société des concessions ETR-407 Limitée».

Afin de faciliter la vente, le 5 mai 1999, de la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario par la province de l'Ontario, à partir du 6 avril 1999, L'Office ontarien de financement a cédé et transféré à la province ses droits, titres et intérêts relatifs à la dette de la Société envers lui, y compris la dette à long terme, les billets à ordre et les intérêts courus. La province a convenu d'accepter cette cession en paiement entier de la dette. La province a également confirmé que la dette de l'Office ontarien de financement envers la province, qui se chiffre à 1 524 642 000 $, et les intérêts accrus, ont été acquittés.

Le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto est un organisme de la Couronne de la province continuant d'exister en vertu de la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto*. La majorité des membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, soit le palais de justice de la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale.

La Commission de transport Ontario Northland est un organisme de la Couronne de la province constitué en vertu de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme de la Couronne de la province continuant d'exister en vertu de la *Loi sur le centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

ii) **Placements au nom des apparentés :** Dans le cadre normal de ses activités, l'Office fournit des services de gestion des placements à d'autres organismes publics. Les fonds administrés au nom d'autres organismes publics (qui ne figurent pas dans les présents états financiers) au 31 mars 1999 étaient constitués d'un montant de 199 millions de dollars gardés au nom du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (31 mars 1998 : 186 millions de dollars).

iii) **Caisse d'épargne de l'Ontario :** D'autres apparentés ont déposé des fonds, comme mentionné dans la note 2 i) et 2 ii). Les sommes totales déposées au 31 mars 1999 se chiffraient à 389 millions de dollars (31 mars 1998 : 175 millions de dollars).

6. RÉGIME DE RETRAITE

L'Office participe à deux régimes de retraite de la fonction publique de l'Ontario créés par la province, soit le Régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario et la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations de l'Office au titre des régimes de retraite pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1999 se chiffraient à 817 000 $ sans passif non capitalisé (31 mars 1998 : 1 312 000 $ comprenant 460 000 $ de passif non capitalisé). Suite à une récente décision du Conseil de gestion, à compter de l'exercice 1998-1999, le passif non capitalisé ne sera pas récupéré auprès des ministères et des organismes.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des fonds à recevoir de la province de l'Ontario, des fournisseurs et des charges à payer ainsi que des fonds en dépôt à court terme équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'Office compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

Office ontarien de financement

8. SALAIRES (en dollars absolus)

L'Assemblée législative exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l'Ontario dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 $. Les montants versés aux personnes dont le nom figure ci-dessous incluent le salaire et la rémunération au rendement; cette dernière est identifiée par un astérisque (*).

Nom	Poste	Remuneration Paid	Taxable Benefits
Charles Allain	Chef - Gestion des risques	131 808* $	324 $
David Brand	Directeur - Caisse d'épargne de l'Ontario	103 361 $	281 $
Morris Cheung	Chef de projet - Programme des marchés financiers	105 816* $	208 $
Kanak Chopra	Directeur - Contrôle des risques	147 786* $	370 $
James Devine	Chef - Revenu fixe et bons à moyen terme négociables	120 509* $	296 $
Andrew Hainsworth	Chef - Financement	120 509* $	296 $
Douglas Harrington	Chef - Opérations de contrôle des risques	106 423* $	280 $
Michael Manning	Directeur - Gestion des risques	165 693* $	408 $
Gadi Mayman	Directeur administratif - Capital Markets	173 209* $	425 $
Christine Moszynski	Directeur - Trésor des marchés financiers	101 962 $	276 $
David Peters	Chef - Opérations de change	120 455* $	296 $
William Ralph	Directeur - Financement des entreprises	103 861 $	275 $
Tony Salerno	SMA - bureau du Trésor / Vice-Président et directeur général, Office ontarien de financement	210 253* $	515 $
Corey Simpson	Conseillère juridique	115 601 $	330 $

9. PASSIF ÉVENTUEL

Deux actions en justice ont été intentées contre la Caisse d'épargne de l'Ontario. L'isssue et le règlement final de ces actions ne peuvent pas être déterminés à l'heure actuelle.

10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 1997-1998 ont été reclassés par souci de conformité à la presentation des données de l'exercice en cours.

Le 3 juin 1999

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la
Régie des transports en commun de la région de Toronto,
au ministre des Transports et au vérificateur provincial :

Nous avons vérifié le bilan de **Régie des transports en commun de la région de Toronto** au 31 mars 1999 et les états de l'avoir, des résultats et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Régie au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables agréés

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Bilan

Au 31 mars 1999

(en milliers de dollars)

	1999 $	1998 $
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	201 060	40 352
Comptes débiteurs	1 406	1 756
Dépôt auprès de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	7 021	7 021
Montant à recevoir de la ville de Toronto et des municipalités régionales de Durham, de Halton, de Peel, de York et de Hamilton-Wentworth (note 1)	–	818
Montant à recevoir de la province de l'Ontario, intérêt sur la dette à long terme	8 805	8 907
Pièces de rechange et fournitures	1 350	1 370
Frais payés d'avance	1 069	1 004
	220 711	61 228
Immobilisations (note 3)	601 285	622 900
Locomotives et autre matériel roulant des chemins de fer donnés en garantie, déduction faite de l'amortissement de 201 953 $ (179 827 $ en 1998) (note 4)	277 996	292 979
	879 281	915 879
	1 099 992	977 107
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges	49 250	49 260
Montant à payer au ministre des Transports de la province de l'Ontario (note 12)	38 847	–
Montant à payer à la Régie des transports en commun du grand Toronto (note 13)	106 514	–
Revenu reporté à l'égard des billets vendus et non utilisés	3 272	3 061
Partie à court terme de la dette à long terme (note 4)	504	–
Intérêt sur la dette à long terme	8 805	8 907
Avances (note 12)	10 166	–
	217 358	61 228
Dette à long terme (note 4)	442 091	437 990
Éventualités (note 1 et 10)		
Avoir		
Province de l'Ontario	436 686	477 889
Financement excédentaire (note 12)	3 857	–
	1 099 992	977 107

Au nom du conseil

Alfred King, administrateur Emil Kolb., administrateur

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Avoir

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

(en milliers de dollars)

	1999 $	1998 $
Avoir en immobilisations au début de l'exercice	484 349	515 208
Apport de capital de la province de l'Ontario	–	37 714
Apport de capital de la ville de Toronto et des municipalités régionales de Durham, de Halton, de Peel, de York et de Hamilton-Wentworth	36 325	7 398
Moins :		
Amortissement des immobilisations	(69 067)	(66 154)
Valeur comptable des immobilisations cédées	(3 856)	(9 817)
Avoir en immobilisations à la fin de l'exercice	447 751	484 349
Apport en capital cumulatif de la province de l'Ontario pour le remboursement de la dette à long terme	(8 707)	(6 680)
Amortissement cumulatif du gain (de la perte) de change sur la dette à long terme	(2 358)	220
Avoir à la fin de l'exercice	436 686	477 889

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

(en milliers de dollars)

	1999 $	1998 $
Revenus		
Services aux passagers	120 719	110 183
Revenus divers (note 6)	7 423	6 837
Gain (perte) à la vente d'immobilisations	7 598	(2 435)
	135 740	114 585
Dépenses		
Main d'œuvre et administration (note 8)	51 099	55 675
Services	8 031	6 342
Fournitures	833	653
Entretien des installations	23 429	24 242
Entretien du matériel	27 374	30 230
Exploitation	52 181	63 318
	162 947	180 460
Perte d'exploitation avant les éléments suivants	27 207	65 875
Amortissement des immobilisations	69 067	66 154
Amortissement de la perte de change reportée sur la dette à long terme	2 578	51
Intérêt sur la dette à long terme	35 995	35 850
Perte avant les subventions	134 847	167 930
Subventions		
Province de l'Ontario :		
Subvention d'exploitation	–	47 936
Intérêt sur la dette à long terme	31 390	33 437
Ville de Toronto et municipalités régionales de Durham, de Halton, de Peel, de York et de Hamilton-Wentworth		
Subventions d'exploitation	80 077	17 939
Remboursement de la subvention d'exploitation au ministre des Transports de la province de l'Ontario (note 12)	(38 847)	–
Perte pour l'exercice	62 227	68 618

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

(en milliers de dollars)

	1999 $	1998 $
Liquidités provenant des (affectées aux) :		
Activités d'exploitation		
Perte pour l'exercice	(62 227)	(68 618)
Éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	69 067	66 154
Amortissement de la perte de change reportée	2 578	51
Gain (perte) à la vente d'immobilisations	(7 598)	2 435
	1 820	22
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	30 005	26 489
	31 825	26 511
Activités d'investissement		
Nouvelles immobilisations	(36 325)	(45 112)
Produit de la cession d'immobilisations	11 454	7 382
	(24 871)	(37 730)
Activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	4 605	2 413
Cession d'immobilisations	(3 856)	(9 817)
Province de l'Ontario		
Fonds reçus de la Régie des Transports en commun du grand Toronto	106 514	–
Apport en capital	–	37 714
Ville de Toronto et municipalités régionales de Durham, de Halton, de Peel , de York et de Hamilton-Wentworth		
Contributions en capital	36 325	7 398
Avances	10 166	–
	153 754	37 708
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	160 708	26 489
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	40 352	13 863
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	201 060	40 352

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 1999

(en milliers de dollars)

1 Financement et Projet de Commission des services du grand Toronto (« CSGT »)

Avant le 1er janvier 1998, la Régie qui exerce ses activités en vertu de la *Loi sur la régie des transports en commun de la région de Toronto* (la Loi), recevait des subventions de la province de l'Ontario (la province) au titre de l'exploitation et du financement d'immobilisations. À compter du 1er janvier 1998, la Loi a été modifiée par l'annexe E sur l'amélioration des services, selon laquelle la responsabilité de l'exploitation et du financement d'immobilisations de la Régie a été transférée à la ville de Toronto et aux municipalités régionales de Durham, de Halton, de Peel, de York et de Hamilton-Wentworth. Dorénavant, le financement est établi en tenant compte de l'année civile. En outre, aux termes d'un protocole d'entente daté de décembre 1993 et confirmé par le sous-ministre des Transports dans une lettre datée du 9 juillet 1997, la province fournira des fonds en temps opportun et en montants nécessaires pour permettre à la Régie de payer les obligations au titre de la dette à long terme (480 064$ en 1999) et l'intérêt (35 995 $ en 1999) lorsque le paiement est exigible (note 4).

Le 18 décembre 1998, la province a accordé la sanction royale au projet de loi 56, qui vise à établir la Commission des services du grand Toronto et la Régie des transports en commun du grand Toronto (« Réseau GT ») et à modifier la *Loi sur la régie des transports en commun de la région de Toronto*. La presque totalité des activités et de l'actif de la Régie sera transférée au Réseau GT pour une somme nominale, à l'exception des locomotives et d'autre matériel roulant des chemins de fer qui sont donnés en garantie et sont assujettis à un contrat de vente avec réserve (créance à long terme) et de la dette à long terme dont il est question à la note 4. Le Réseau GT signera un contrat de location à l'égard de ces éléments d'actif et il gérera le transport en commun.

Le transfert des activités de transport en commun au Réseau GT est prévu pour le 7 août 1999.

Le Réseau GT sera financé par la nouvelle Commission des services du grand Toronto (« CSGT »). La CSGT sera financée, pour sa part, par la ville de Toronto et les municipalités régionales de Durham, de Halton, de Peel, de York et, en ce qui concerne uniquement le Réseau GT, par la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth. L'incidence, s'il en est, de cette proposition sur les états financiers ne peut être établie en ce moment.

2 Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables figurent ci-après :

a) Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1999

(en milliers de dollars)

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût.

La Régie pourvoit à l'amortissement des différentes catégories d'éléments d'actif. Pour ce faire, elle utilise la méthode de l'amortissement linéaire et tient compte de la durée d'utilisation prévue qui s'établit comme suit :

Bâtiments et matériel	
Abris et guichets	5 ans
Autres bâtiments	20 ans
Locomotives	20 ans
Autre matériel roulant des chemins de fer	25 ans
Autobus	12 ans
Terrains de stationnement	20 ans
Divers : Mobilier et agencements	12 ans
Autres	3 à 5 ans
Améliorations du droit de passage et de l'atelier de chemins de fer	20 ans
Travaux sur les voies et installations	20 ans
Améliorations locatives	20 ans

Les études de viabilité de l'extension future représentent les coûts reportés par projet jusqu'à ce que la viabilité de chaque projet soit établie. Lorsque le projet est achevé, les coûts sont amortis selon une catégorie d'éléments d'actif spécifique. Si un projet est abandonné, les coûts reportés sont portés aux résultats d'exploitation l'exercice durant lequel la décision est prise.

c) Revenus tirés des services de transport de banlieue

Les revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu. Les montants reportés figurent dans le bilan à titre de passif à court terme.

d) Subventions

Les subventions d'exploitation accordées par la province de l'Ontario, la ville de Toronto et les municipalités régionales de Durham, de Halton, de Peel, de York et de Wentworth sont comptabilisées à titre de réduction des pertes d'exploitation. Les gains et les pertes à la cession d'immobilisations sont compris dans les résultats. L'apport de capital est inclus dans l'avoir et est réduit de l'amortissement des immobilisations sur la durée d'utilisation des éléments d'actif connexes. Les bailleurs de fonds ont autorisé l'affectation de l'apport de capital à certains types de frais d'exploitation.

e) Conversion des devises

Les éléments de passif monétaires à long terme sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes de change non matérialisés sont reportés et amortis sur la durée restante des éléments de passif.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 1999

(en milliers de dollars)

f) Utilisation d'estimations

Pour la préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit effectuer des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants présentés de l'actif et du passif, de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation. Les estimations importantes comprennent le financement, le recouvrement d'immobilisations, les revenus reportés, l'amortissement des immobilisations et les éventualités. Les résultats réels pourraient être différents de ceux qui ont fait l'objet de l'estimation.

g) Instruments financiers

La valeur comptable des espèces et des quasi-espèces, des comptes débiteurs, des dépôts et autres comptes débiteurs, des comptes créditeurs et charges figurant dans le bilan se rapproche de la juste valeur à cause de la durée limitée de ces instruments. Étant donné la nature de la dette à long terme, il n'est pas pratique d'établir une juste valeur étant donné la nature unique de cette opération. Les principales caractéristiques de cette opération sont établies dans la note 4.

Les estimations de la juste valeur sont effectuées à la date du bilan, fondées sur des renseignements sur les marchés pertinents et sur l'instrument financier. Ces estimations sont subjectives et comportent des incertitudes quant aux points significatifs nécessitant un jugement et, par conséquent, elles ne peuvent être effectuées avec précision. Des variations des hypothèses pourraient toucher sérieusement ces estimations.

h) Reclassement

Certains montants des états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes avec la présentation de l'exercice à l'étude.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 1999

(en milliers de dollars)

3 Immobilisations

	1999		
	Coût **$**	**Amortissement cumulé** **$**	**Montant net** **$**
Terrain	108 778	–	108 778
Bâtiments	226 481	87 918	138 563
Améliorations locatives	22 660	7 808	14 852
Locomotives et autre matériel roulant des chemins de fer	84 076	41 883	42 193
Améliorations du droit de passage et de l'atelier de chemins de fer	393 757	208 313	185 444
Travaux sur les voies et installation	57 630	29 575	28 055
Travaux en cours	10 491	–	10 491
Autobus	56 603	35 958	20 645
Terrains de stationnement	69 231	24 594	44 637
Autres	54 435	46 808	7 627
	1 084 142	482 857	601 285

	1998		
	Coût **$**	**Amortissement cumulé** **$**	**Montant net** **$**
Terrain	109 870	–	109 870
Bâtiments	222 725	77 802	144 923
Améliorations locatives	22 371	6 726	15 645
Locomotives et autre matériel roulant des chemins de fer	91 574	49 329	42 245
Améliorations du droit de passage et de l'atelier de chemins de fer	382 855	189 016	193 839
Travaux sur les voies et installation	50 713	20 280	30 433
Travaux en cours	15 034	–	15 034
Autobus	50 789	32 192	18 597
Terrains de stationnement	65 326	21 650	43 676
Autres	54 713	46 075	8 638
	1 065 970	443 070	622 900

La Régie capitalise les charges de personnel de génie lorsque les heures ont été consacrées à des projets particuliers d'immobilisations. Le montant capitalisé pour l'exercice terminé le 31 mars 1999 s'est élevé à 1 040 $ (924 $ en 1998).

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 1999

(en milliers de dollars)

4 Dette à long terme

À la demande du ministre des Finances de l'Ontario, la Régie a conclu une opération de financement le 31 mars 1994. Aux termes de l'opération, 42 locomotives et 243 voitures-coach à deux étages ont été vendues pour 431 530 $ (311 867 $ US) et immédiatement rachetée de la même contrepartie, au même prix, en vertu de contrats de vente avec réserve de propriété échéant le 1er juillet 2006. Le produit de la vente a été remis à la province de l'Ontario, déduction faite des frais de 4 271 $ liés à l'opération. L'opération a été comptabilisée à titre de financement garanti. La dette est garantie par les locomotives et les voitures-coach à deux étages. La Régie conserve le droit d'utiliser les locomotives et les voitures-coach à deux étages et elle est responsable de l'entretien et de toute autre obligation connexe. La Régie ne peut pas louer ni vendre les locomotives et les voitures-coach à deux étages sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de la contrepartie à la créance. En outre, la Régie est responsable de tous les coûts qui réduisent le rendement du financement pour les autres parties.

Aux termes de l'entente, la Régie a convenu de rembourser l'obligation et les intérêts y afférents sur douze exercices. Les soldes des emprunts augmenteront également durant certaines périodes.

Numéro de contrat	Emprunt maximal $	Taux d'intérêt moyen %	Solde au 31 mars 1999 $	Solde au 31 mars 1998 $	Garantie
1	14 487	7,27536	14 445	14 435	Cabines et voitures-coach à deux étages
2	108 926	7,26143	108 926	108 482	Cabines et voitures-coach à deux étages
3	23 794	7,38419	23 473	23 639	Locomotives
4	70 319	7,28488	70 144	69 762	Cabines et voitures-coach à deux étages
5	60 702	7,36798	59 178	58 789	Cabines et voitures-coach à deux étages
6	41 926	7,39563	41 926	41 587	Locomotives
	320 154		318 092	316 694	
Taux de conversion en dollars canadiens			1,5092	1,4166	
En dollars canadiens			480 064	448 629	
(Perte) de change reportée déduction faite de l'amortissement de 2 358$ (220 $ en 1998)			(37 469)	(10 639)	
			442 595	437 990	
Moins la partie à court terme			504	–	
			442 091	437 990	

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 1999

(en milliers de dollars)

Les paiements annuels en dollars américains que la Régie doit effectuer au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	Remboursement de capital $ US	Intérêt $ US	Total $ US
1999 – 2000	334	23 271	23 605
2000 – 2001	831	23 248	24 079
2001 – 2002	1 492	23 192	24 684
2002 – 2003	2 334	23 071	25 405
2003 – 2004	2 753	22 889	25 642
2004 – 2005	8 069	22 597	30 666
2005 – 2006	8 911	22 073	30 984
2006 – 2007 Paiement en bloc	293 368	10 727	304 095
	318 092	171 068	489 160

Conformément à un protocole d'entente daté de décembre 1993, conclu entre la province et la régie, et confirmé par la sous-ministre des Transports dans une lettre datée du 9 juillet 1997, la province fournira à la Régie des fonds en temps opportun et en montants nécessaires pour permettre à la Régie de payer la créance et l'intérêt lorsque le paiement est exigible.

5 Ententes d'exploitation

Une partie importante des services offerts par la Régie est exploitée par des parties externes utilisant le matériel roulant de la Régie. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, St-Lawrence and Hudson Railway Company et Bombardier Inc.

6 Revenus divers

	1999 $	1998 $
Intérêts créditeurs	3 141	994
Location de matériel roulant	88	1 286
Location de surfaces	2 457	2 316
Revenu de publicité	530	452
Commissions sur les ventes de billets	492	470
Distribution de la Transportation and Railroad Assurance Company	210	695
Autres	505	624
	7 423	6 837

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 1999

(en milliers de dollars)

7 Engagements

Contrats de location

Les loyers minimaux pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	$
1999 – 2000	3 439
2000 – 2001	2 645
2001 –2002	2 454
2002 – 2003	2 329
2003 – 2004	2 299
Par la suite	23 771
	36 937

Pour le prochain exercice, la Régie s'est aussi engagée relativement à diverses nouvelles immobilisations s'élevant à environ 33 231 $.

8 Régimes de retraite

La Régie assure des prestations de retraite à la quasi-totalité de ses employés permanents en faisant partie du Régime de retraite des fonctionnaires (« RRF ») et du Régime de retraite du syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (régime de retraite du SEFPO) établis par la province de l'Ontario. Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999, la Régie a passé en charges des prestations de retraite de 2 341 $ (3 670 $ en 1998).

Rémunération

Durant l'exercice, la rémunération versée aux membres du conseil d'administration s'est élevée à quarante mille dollars (vingt-trois mille dollars en 1998).

En vertu des lois provinciales, il est exigé de présenter la rémunération des employés du secteur public de l'Ontario qui ont reçu un salaire annuel et des avantages d'un montant supérieur à cent mille dollars pour l'année civile 1998. Les renseignements présentés sont les suivants :

Ducharme, Richard	Directeur général	125 $

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 1999

(en milliers de dollars)

10 Éventualités

a) Un entrepreneur a déposé une demande auprès de la Régie relativement à des travaux effectués par la Régie. La Régie a examiné cette demande et elle est d'avis que le bien-fondé de cette demande ne peut être établi et que le règlement de cette question ne dépassera pas considérablement le montant pourvu dans les états financiers.

b) Depuis, 1968, un litige se poursuit entre la ville de Toronto (la ville) et la Toronto Terminals Railway Company Limited (TTR) sur la location du terrain sur lequel est située la station Windsor. La Régie verse une part proportionnelle d'environ 38 % du loyer. Le loyer est établi tous les 21 ans. En 1996, un groupe d'arbitrage a émis une décision sur le loyer qui devait être payé entre 1968 et 1989. Un appel devant la Cour divisionnaire a été rejeté, mais la ville a déposé une requête en autorisation d'appel auprès de la Cour d'appel de l'Ontario. En outre, la ville et la TTR doivent encore négocier le loyer pour la période de 1989 à 2010. Il est présentement impossible de déterminer l'issue de cette question. Cependant, la direction croit que le règlement de cette affaire ne dépassera pas considérablement le montant pourvu dans les états financiers.

c) Le Régie a souscrit une assurance pour les réclamations dépassant 5 000 $ relatives à chaque accident ferroviaire. L'incident survenu à la station Union le 19 novembre 1997 fait l'objet de diverses réclamations, dont deux recours collectifs possibles. Il est présentement impossible de déterminer l'issue de ces réclamations. Cependant, la direction croit que le règlement de ces affaires ne dépassera pas considérablement le montant pourvu dans les états financiers.

d) La Régie a été citée dans deux poursuites pour des blessures subies dans le cadre du service GO. Les montants réclamés s'élèvent à 18 800 $, mais le montant de la perte, s'il en est, ne peut encore être déterminé.

11 Incertitude découlant du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de la Régie d'exercer normalement ses activités. Il n'existe aucune certitude que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Régie, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 1999

(en milliers de dollars)

12 Financement excédentaire

Le financement excédentaire consiste en l'excédent des subventions d'exploitation nettes sur la perte d'exploitation avant l'amortissement des immobilisations, l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement du gain (de la perte) de change reporté(e). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998, le financement excédentaire s'est élevé à 42 704 $. Le 14 mai 1999, les membres du Conseil d'administration ont approuvé une résolution visant à rembourser, au ministre des Transports, la somme de 38 847 $ afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur l'amélioration des services*. Les membres du Conseil ont approuvé des résolutions préalables concernant l'achat de terrains à même le solde du surplus pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998.

La dernière utilisation du financement excédentaire est déterminée en vertu des dispositions de la *Loi sur l'amélioration des services*, qui a modifié la *Loi sur la régie des transports en commun de la région de Toronto*.

Le financement est assuré tous les mois, selon un budget annuel. Les fonds reçus avant l'engagement des dépenses réelles d'exploitation et en immobilisations (10 166 $ en 1999) sont traités en tant qu'avance jusqu'à ce qu'il soit déterminé, au cours de l'année civile, s'il y aura un surplus ou un déficit.

13 Financement du Réseau GT par la province de l'Ontario (se reporter à la note 1)

Le 31 mars 1999, la Régie a reçu de la province de l'Ontario, par le truchement de la CSGT, la somme de 106 500 $ pour fins d'investissements de capitaux. Les fonds sont fournis par le Fonds de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités (FRDIFM). Les fonds, et l'intérêt couru, seront transférés au Réseau GT et ils seront utilisés au gré de la CSGT.

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 mars 1999 ne nous avaient pas été communiqués au moment de mettre sous presse.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Destinataires : Société de logement de l'Ontario
Ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai vérifié le bilan de la Société de logement de l'Ontario au 31 décembre 1998 et l'état des résultats d'exploitation de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 1998, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables décrits à la note 1 des états financiers.

Erik Peters

Toronto (Ontario)
Le 22 avril 1999

Erik Peters, F.C.A.
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Bilan
Au 31 décembre 1998

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Placements immobiliers (note 3)	1 144 891	1 172 526
Hypothèques et prêts (note 4)	27 128	28 961
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	107 085	122 982
Comptes débiteurs	8 351	9 028
	1 287 455	1 333 497
Fonds pour le logement à but non lucratif (note 5)	1 359 712	1 359 464
	2 647 167	**2 692 961**
PASSIF		
Dette à long terme (note 6)	995 310	1 019 812
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	101 757	115 323
Dette bancaire	537	3 435
	1 097 604	1 138 570
Fonds pour le logement à but non lucratif (note 5)	1 359 712	1 359 464
PASSIF ÉVENTUEL (note 14)		
FONDS PROPRES		
Surplus d'apport (note 8)	189 851	194 927
	2 647 167	**2 692 961**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Président

Chef de la direction

Directeur général

Trésorier

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Logements subventionnés (note 9)		
Revenus locatifs	314 984	306 656
Dépenses		
Frais de fonctionnement des propriétés	304 902	311 711
Réparations et améliorations des immobilisations	117 590	107 130
Subventions tenant lieu d'impôts municipaux	123 641	120 203
Amortissement (capital et intérêts)	104 782	108 165
Total des dépenses	650 915	647 209
Coût de fonctionnement net des logements subventionnés	335 931	340 553
Supplément au loyer (note 10)	111 522	118 782
Contributions provinciales au logement municipal (note 11)	18 879	22 117
Logements pour les ruraux et les autochtones (note 12)	7 698	7 871
Total des frais de fonctionnement avant les subventions	**474 030**	**489 323**
Subventions		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	223 301	227 429
Province de l'Ontario (amortissement des prêts)	19 797	20 750
Ministère des Affaires municipales et du Logement	230 932	241 144
Total des subventions	**474 030**	**489 323**

Voir les notes afférentes aux états financiers

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1998

NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de logement de l'Ontario est un organisme du ministère des Affaires municipales et du Logement établi par la *Loi sur la Société de logement de l'Ontario*. Elle est financée par les loyers payés par les locataires et les subventions des gouvernements provincial et fédéral. La Société et ses agents (les 54 commissions locales de logement) gèrent l'important parc de logements publics de la province. Les logements sont fournis aux ménages à faible revenu selon leurs besoins. Les locataires admissibles paient un loyer établi selon leur revenu plutôt que selon la taille ou le type du logement fourni.

La Société est le plus important locateur de l'Ontario, car elle possède environ 84 000 logements publics. Elle verse des suppléments au loyer à l'égard d'environ 21 000 logements locatifs compris dans des ensembles d'habitation privés, à but non lucratif ou coopératifs. De plus, elle verse des subventions liées à environ 15 500 logements de la Metro Toronto Housing Company Ltd. et à environ 3 200 logements situés dans les secteurs ruraux et autochtones de l'Ontario.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers se résument comme suit :

i) La Société utilise la méthode de la comptabilité d'exercice.

ii) Les fonds fournis par la province de l'Ontario aux fins des placements immobiliers ne sont pas remboursables et sont donc inscrits au surplus d'apport. Toutefois, afin de rendre compte de l'ensemble des frais de fonctionnement des propriétés, les frais d'amortissement pertinents (remboursement du capital et des intérêts) sont affectés au coût de fonctionnement net des logements subventionnés. Cet amortissement est compensé par une subvention du gouvernement provincial dans l'état des résultats d'exploitation.

iii) Les placements en propriétés provinciales et fédérales-provinciales (terrains et bâtiments) sont amortis proportionnellement à la réduction de la dette à long terme correspondante. La participation provinciale à de tels placements est amortie proportionnellement à la réduction du surplus d'apport.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1998

iv) Les réparations et les améliorations des immobilisations ainsi que les achats de mobilier et d'équipement sont passés en charges dans l'exercice où ils ont été effectués.

2. AUTO-ASSURANCE

La Société s'est fixée comme ligne de conduite d'assurer elle-même les propriétés provinciales et fédérales-provinciales contre les dommages matériels causés notamment par les incendies, l'eau et le vandalisme. Les coûts de réparation sont considérés comme des dépenses de fonctionnement des propriétés.

3. PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les placements immobiliers de la Société sont les suivants :

		1998	1997
		(en milliers de dollars)	
a)	Logements provinciaux	1 053 114	1 074 753
b)	Logements fédéraux-provinciaux	11 689	12 202
c)	Logements pour les ruraux et les autochtones	28 058	28 082
d)	Logements pour étudiants sur des terrains loués	49 345	54 916
e)	Autres	2 685	2 573
		1 144 891	1 172 526

a) Logements provinciaux

Ces placements représentent les coûts des terrains et bâtiments dont la province est le propriétaire exclusif. Ces coûts sont amortis sur une période maximale de 50 ans.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1998

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Coût	1 317 683	1 316 593
Moins : montant cumulé des amortissements	264 569	241 840
Valeur comptable nette	1 053 114	1 074 753

b) Logements fédéraux-provinciaux

L'Ontario possède et exploite ces logements en société avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le solde représente la part des coûts des terrains et des bâtiments assumée par la Société de logement de l'Ontario et amortie sur une période maximale de 50 ans.

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Coût	20 753	20 753
Moins : Montant cumulé des amortissements	9 064	8 551
Valeur comptable nette	11 689	12 202

c) Logements pour les ruraux et les autochtones

L'Ontario possède et exploite ces logements en société avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le solde représente la part des coûts des terrains et des bâtiments assumée par la Société de logement de l'Ontario et amortie sur une période maximale de 35 ans. Les logements sont administrés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement au nom de la société - voir la note 12.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1998

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Propriétés locatives	26 136	24 822
Location à bail avec option d'achat	1 922	3 260
Valeur comptable nette	28 058	28 082

d) Logements pour étudiants sur des terrains loués

Ces placements représentent les coûts des bâtiments situés sur des terrains loués auprès de 11 collèges et universités et qui servent à loger des étudiants. Les établissements d'enseignement versent à la Société des remboursements semestriels échelonnés sur une période de 50 ans. Une fois les coûts totalement remboursés, les titres de propriété seront cédés aux établissements visés; ceux-ci encaissent les revenus locatifs et assument les frais de fonctionnement. Par conséquent, les contributions cumulatives des universités et collèges représentent leur avoir dans ces propriétés.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1998

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Coût	62 682	67 873
Moins : Part des établissements d'enseignement	13 337	12 957
Valeur comptable nette	49 345	54 916

e) Autres

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Terrains loués (prix coûtant)	2 308	2 308
Réserves foncières (le moindre du prix coûtant ou de la valeur estimative du marché)	265	265
Autres	112	0
	2 685	2 573

4. HYPOTHÈQUES ET PRÊTS

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Programme de logements pour les ruraux et les autochtones (voir note 12)	24 293	26 072
Autres	2 835	2 889
	27 128	28 961

5. FONDS POUR LE LOGEMENT À BUT NON LUCRATIF

La province de l'Ontario a autorisé la Société à contracter des emprunts sous forme d'obligations non garanties auprès du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC). Les fonds empruntés sont prêtés sous forme d'hypothèques à des sociétés de logement à but non lucratif et à des universités

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1998

et collèges pour qu'ils puissent construire, acquérir ou louer des logements dans le cadre du programme Maisons pour de bon et des programmes de création de résidences pour étudiants.

Les hypothèques accordées aux sociétés de logement à but non lucratif font l'objet d'une mainlevée et sont refinancées par des prêteurs privés. Les fonds provenant des hypothèques ayant fait l'objet d'une mainlevée sont prêtés à la province de l'Ontario.

Au 31 décembre 1998, le Fonds comprenait ce qui suit :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Espèces	1 330	1 082
Prêts à la province de l'Ontario	1 157 212	1 157 212
Hypothèques		
Sociétés de logement à but non lucratif	1 760	1 760
Universités et collèges	166 128	166 128
Intérêts créditeurs	33 282	33 282
	1 359 712	1 359 464
Passif et solde		
Obligations non garanties du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC)	1 323 340	1 323 340
Intérêts débiteurs	33 282	33 282
Solde	3 090	2 842
	1 359 712	1 359 464

Les emprunts auprès du Régime de pensions du Canada ont été contractés entre 1989 et 1992 et sont remboursables 20 ans après la date d'émission des obligations non garanties. Les intérêts sont payables tous les six mois à des taux qui varient selon les obligations non garanties, la moyenne pondérée se situant à 10,3 %.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1998

Les prêts accordés à la province et les hypothèques consenties aux sociétés de logement à but non lucratif et aux universités et collèges sont remboursables sur une période maximale de 20 ans. Les intérêts sont calculés sur une base semestrielle à des taux qui varient selon les prêts et les hypothèques, la moyenne pondérée se situant à 9,0 % (9,0 % en 1997). Lorsque les intérêts versés par la province sont inférieurs aux intérêts débiteurs des emprunts contractés auprès du RPC, la Société reçoit un rajustement d'intérêts du ministère des Affaires municipales et du Logement pour couvrir la différence.

Les opérations relatives au solde du Fonds s'établissent comme suit :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	2 841	20 513
Intérêts créditeurs	136 226	136 350
Intérêts débiteurs	(135 977)	(135 977)
Transfert au ministère		(18 000)
Honoraires pour services juridiques et de consultation		(41)
Coûts de refinancement		(4)
Solde en fin d'exercice	3 090	2 841

Les intérêts créditeurs comprennent 102,2 millions de dollars (102,2 millions en 1997) pour les prêts consentis à la province de l'Ontario, 17,1 millions de dollars (17,2 millions en 1997) provenant des hypothèques à long terme des universités et collèges, et 16,9 millions de dollars (16,9 millions en 1997) provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement et représentant un rajustement d'intérêts pour la différence entre les taux d'intérêts des emprunts contractés auprès du RPC et des prêts accordés à la province.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1998

6. DETTE À LONG TERME

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	977 911	1 001 943
Autres	17 399	17 869
	995 310	1 019 812

La Société contracte des emprunts auprès de la SCHL et du secteur privé pour financer des placements immobiliers. Les modalités de remboursement varient selon les ententes et les versements s'échelonnent sur 50 ans au maximum. Les taux d'intérêt varient selon les ententes, la moyenne pondérée se situant à 6,9 % (7,4 % en 1997).

Le calendrier de remboursement du capital s'établit comme suit :

	(en milliers de dollars)
1999	22 933
2000	24 489
2001	26 152
2002	27 930
2003	29 826
Après 2003	863 980
	995 310

Même si la Société a emprunté des fonds en vue d'investir dans des ensembles d'habitation provinciaux, les frais d'amortissement (capital et intérêts) sont partagés avec la Société et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1998

7. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	24 064	24 271
Autres	77 693	91 052
	101 757	115 323

8. SURPLUS D'APPORT

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	194 927	199 658
Recouvrement du capital	(5 076)	(4 731)
Solde en fin d'exercice	189 851	194 927

9. LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

Dans le cadre du programme de logements subventionnés, la Société possède des immeubles locatifs (en propriété exclusive ou en société avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement) et fournit des logements à loyer indexé sur le revenu à des ménages dans le besoin. La gestion de ces immeubles est confiée à un réseau de commissions locales de logement qui agissent comme mandataires de la Société. Le coût de fonctionnement net de ce programme est partagé avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

10. SUPPLÉMENT AU LOYER

Dans le cadre des programmes de supplément au loyer, l'utilisation de logements locatifs est réservée auprès du secteur privé et de certains groupes de logement à but non lucratif et coopératifs, puis des subventions de loyer indexé sur le revenu sont versées aux ménages dans le besoin. Les subventions représentent la différence entre le loyer garanti au locateur et le loyer payé par le locataire. Les

coûts de la plupart de ces programmes sont partagés avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

11. CONTRIBUTIONS PROVINCIALES AUX LOGEMENTS MUNICIPAUX

La Société accorde à la Metropolitan Toronto Housing Company Limited des fonds applicables aux frais de fonctionnement des logements pour personnes âgées.

12. LOGEMENTS POUR LES RURAUX ET LES AUTOCHTONES

Ce programme, administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, permet aux familles en région rurale d'acheter une maison ou de louer un logement avec ou sans option d'achat grâce à des subventions. Les remboursements hypothécaires et les loyers sont indexés sur le revenu des propriétaires et des locataires. Les dépenses représentent la part des subventions accordées par la Société.

13. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

a) Régime de retraite

La Société accorde des prestations de retraite à presque tous les employés permanents de la Couronne par le biais de deux régimes de retraite auxquels participent plusieurs employeurs, soit la Caisse de retraite des fonctionnaires et le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui ont été établis par la province de l'Ontario.

Pendant l'exercice, la contribution nette de la Société à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario a été de 5,0 millions de dollars (11,8 millions en 1997), soit 6,4 millions pour la contribution de l'année courante et 5,4 millions pour le financement déficitaire des années précédentes. Ce montant est compris dans les postes «Logements subventionnés — Frais de fonctionnement des propriétés et Supplément au loyer» de l'état des résultats d'exploitation. Depuis le 1er avril 1998, le coût du financement déficitaire des années précédentes est assumé par le gouvernement provincial.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1998

b) **Services de soutien administratif**

Le ministère des Affaires municipales et du Logement fournit des services de soutien administratif à la Société. Les frais liés à ces services sont fondés sur une estimation du temps consacré par le personnel du ministère aux activités de la Société. Les frais de services de soutien administratif compris dans les postes «Logements subventionnés — Frais de fonctionnement des propriétés et Supplément au loyer» se sont chiffrés à 15,7 millions de dollars (15,6 millions de dollars en 1997).

14. PASSIF ÉVENTUEL

La Société a signé des conventions d'assurance-crédit avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) relativement à des prêts hypothécaires pour des ensembles d'habitation financés dans le cadre de divers programmes de logements à but non lucratif administrés par le ministère des Affaires municipales et du Logement. En vertu de ces conventions, la SCHL assurera les prêts hypothécaires consentis par des prêteurs approuvés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* pour l'achat, l'amélioration, la construction ou la modification de logements. Même si la SCHL assure ces prêts, la Société est responsable du remboursement à la SCHL de tous les frais nets, y compris toute responsabilité liée aux atteintes à l'environnement, résultant des défauts de paiement de prêts à l'égard des ensembles subventionnés entièrement par la province et elle doit rembourser sa part de tous les frais nets résultant des défauts de paiement de prêts à l'égard des ensembles subventionnés en commun par la SCHL et la province. Le ministère des Affaires municipales et du Logement remboursera les coûts engagés par la Société.

Au 31 décembre 1998, les prêts hypothécaires en cours à l'égard d'ensembles subventionnés par la province s'élevaient à 5,5 milliards de dollars (5,6 milliards en 1997) et la part provinciale à l'égard d'ensembles bénéficiant d'une subvention conjointe s'élevait à 2,0 milliards de dollars (1,9 milliard en 1997). Étant donné que les subventions de fonctionnement accordées par la province sont suffisantes pour assurer le paiement de tous les prêts hypothécaires à la date d'exigibilité, les défauts de paiement sont peu probables. À ce jour, il n'y a eu aucune réclamation relative à des défauts de paiement de prêts hypothécaires assurés.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1998

15. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs estimées des instruments financiers sont fondées sur les prix du marché et les renseignements pertinents disponibles au 31 décembre 1998. Les estimations des justes valeurs ne sont pas nécessairement représentatives des montants que la Société pourrait recevoir ou dépenser au cours de transactions réelles. Ces estimations sont de nature subjective et dépendent en partie de facteurs imprécis et de jugements. Par conséquent, elles ne peuvent être totalement précises. La modification de certaines suppositions pourrait faire varier considérablement les estimations.

Puisque les placements immobiliers ne répondent pas à la définition d'instrument financier, les estimations des justes valeurs mentionnées ci-dessous ne reflètent pas la juste valeur de la Société dans son ensemble.

Les justes valeurs des hypothèques et des prêts liés au programme de logement pour les ruraux et les autochtones sont difficiles à déterminer à cause des conditions de ces contrats, y compris les subventions qui y sont associées.

Les justes valeurs des montants à recevoir de la province, des comptes créditeurs, des comptes débiteurs, des charges à payer et de la dette bancaire correspondent approximativement à leur valeur comptable à cause de la courte période de maturité de ces instruments.

Les justes valeurs des instruments d'emprunt à long terme de la Société sont fondées sur les flux de trésorerie futurs de ces instruments, moins une estimation fondée sur des instruments d'emprunt ayant des caractéristiques semblables. Au 31 décembre 1998, la juste valeur cumulée de ces instruments dépassait leur valeur comptable cumulée de 41,4 millions de dollars (3,5 millions en 1997).

À cause de la nature des éléments d'actif et de passif constituant le Fonds pour le logement à but non lucratif et des conditions qui y sont associées, la Société ne s'expose à aucun risque important lié aux taux d'intérêt puisqu'elle se fait rembourser les pertes découlant des variations des taux d'intérêt.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1998

16. PRÉPARATIFS EN VUE DE L'AN 2000

Le problème de l'an 2000 provient du fait que de nombreux systèmes informatiques comprennent des codes de deux chiffres (plutôt que quatre) pour définir l'année. Les systèmes qui sont sensibles aux dates pourraient traiter une date comprenant l'année «00» comme l'année 1900 plutôt que 2000, d'où des erreurs lors du traitement des données fondées sur l'an 2000. En outre, des problèmes semblables peuvent survenir au sein de systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les conséquences du problème de l'an 2000 peuvent se faire sentir avant, pendant ou après le 1er janvier 2000.

Si la Société, ses principaux fournisseurs et ses associés commerciaux externes ne règlent pas les problèmes reliés au passage à l'an 2000, les incidences de ces problèmes sur les activités et les rapports financiers de la Société peuvent être mineures ou importantes et entraver la capacité de la Société de fonctionner normalement. Il est impossible de prédire si tous les aspects du problème de l'an 2000 qui touchent la Société, dont ceux qui sont liés aux efforts des fournisseurs ou d'autres tierces parties, seront entièrement résolus.

La Société a instauré un programme qui, selon la direction, devrait permettre de régler les problèmes liés au passage à l'an 2000.

17. ACTIVITÉS FUTURES

Dans le cadre de son initiative de remaniement des services locaux, le gouvernement a annoncé que le financement et l'administration du logement social seraient délégués aux municipalités. Il découlait de cette décision que le rôle de la Société serait éliminé ou considérablement réduit d'ici l'an 2000. Toutefois, la délégation de la responsabilité de l'administration du logement social aux municipalités suppose la conclusion d'une nouvelle entente avec le gouvernement fédéral. Les négociations concernant cette nouvelle entente fédérale-provinciale ne sont pas encore terminées et la date approximative de cette dernière étape n'est toujours pas fixée.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société d'exploitation de la Place Ontario
et au Ministre du Développement économique, du Commerce et du Tourisme

J'ai vérifié le bilan de la Société d'exploitation de la Place Ontario au 31 décembre 1998, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des capitaux propres, ainsi que l'évolution de la situation financière et des capitaux propres au cours de l'année ayant pris fin à la date indiquée. La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur mes vérifications.

Mes vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Elle comprend aussi l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, les présents états financiers représentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1998, y compris les résultats de ses opérations et les changements qui sont survenus dans sa situation financière durant l'année ayant pris fin à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

K W Leishman

Toronto, Ontario
Le 10 mai 1999

K.W. Leishman, CA
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Bilan
Au 31 décembre 1998 (note 12)

		1998 (en milliers de $)	1997 (en milliers de $)
Actif			
Actif à court terme			
Encaisse et placements à court terme	[Note 3]	2,473	1,262
Débiteurs, nets		485	712
Stocks		208	220
Charges payées d'avance		127	136
		3,293	2,330
Immobilisations [Note 4]		114,399	115,321
		117,692	117,651
Passif et capitaux propres			
Passif à court terme			
À la province de l'Ontario		361	194
Créditeurs et charges à payer		805	2,074
Crédit reporté		44	223
		1,210	2,491
Contributions pour dépenses en immobilisations reportées [Note 5]		11,975	13,661
Capitaux propres			
Investis dans des immobilisations		102,424	101,660
Surplus (Déficit)		2,083	(161)
		104,507	101,499
		117,692	117,651

Éventualités et engagements [Note 7]

Se reporter aux annexes et aux notes complémentaires

Au nom de la Société

Directeur

Directeur

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

État des résultats et des capitaux propres
Pour l'année terminée le 31 décembre 1998

	Année terminée le 31 décembre 1998 (en milliers de $)	Neuf mois terminés le 31 décembre 1997 (en milliers de $)
Revenu d'exploitation (Annexe 1)	13,812	12,415
Dépenses d'administration et de fonctionnement (Annexe 2)	17,702	14,774
Déficit d'exploitation avant les éléments suivants	(3,890)	(2,359)
Subvention d'exploitation de la province de l'Ontario	4,033	5,439
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations	1,686	1,202
Amorissement des immobilisations	(2,106)	(1,505)
Remboursement des impôts fonciers d'années précédentes [Note 8]	3,285	0
Revenu net de l'année	3,008	2,777
Capitaux propres, au début de l'année	101,499	98,722
Capitaux propres, à la fin de l'année	104,507	101,499

Se reporter aux annexes et notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

État de l'évolution des capitaux propres
Pour l'année terminée le 31 décembre 1998

	Année terminée le 31 décembre 1998 (en milliers de $)			Neuf mois terminés le 31 décembre 1997 (en milliers de $)
	Investis en immobilisations	Surplus (déficit)	Total	Total
Solde, au début de l'année	101,660	(161)	101,499	98,722
Revenu net	(537)	3,545	3,008	2,777
Investissement en immobilisations	1,301	(1,301)	-	-
Solde, fin de l'année	102,424	2,083	104,507	101,499

Se reporter aux annexes et notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

État de l'évolution de la situation
Pour l'année terminée le 31 décembre 1998

	Année terminée le 31 décembre 1998 (en milliers de $)	Neuf mois terminés le 31 décembre 1997 (en milliers de $)
Activités de fonctionnement		
Revenu net de l'exercice	3,008	2,777
Redressement du revenu net n'exigeant pas de décaissement		
-amortissement des immobilisations	2,106	1,505
-amortissement des contributions reportées pour immobilisations	(1,686)	(1,202)
-gains découlant de la cession d'immobilisations	(66)	0
Évolution des éléments hors caisse du fonds de roulement, nette	(1,033)	182
Fonds de roulement issu des activités de fonctionnement	2,329	3,262
Activités d'investissement		
Cession d'immobilisations	183	0
Acquisitions d'immobilisations	(1,301)	(2,374)
Encaisse utilisée aux fins des activités d'investissement	(1,118)	(2,374)
Augmentation de l'encaisse durant la période	1,211	888
Encaisse et placements à court terme, au début de la période	1,262	374
Encaisse et placements à court terme, à la fin de la période	2,473	1,262

Se reporter aux annexes et aux notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Annexes de l'état de revenu d'exploitation et des dépenses de fonctionnement et frais d'administration pour l'année se terminant le 31 décembre 1998

Annexe 1
Revenu d'exploitation

	Année terminée le 31 décembre 1998 (en milliers de $)	Année terminée le 31 décembre 1997 (en milliers de $)
Admissions	6,114	5,622
Stationnement	1,667	1,647
Concessions	1,270	1,240
Revenus de Cinesphere	1,356	1,170
Autres	1,257	869
Revenu de commandites [Note 9]	1,003	731
Attractions	462	568
Marina	572	527
Intérêts créditeurs	111	41
	13,812	12,415

Annexe 2
Dépenses de fonctionnement et frais d'administration

	Année terminée le 31 décembre 1998 (en milliers de $)	Neuf mois terminés le 31 décembre 1997 (en milliers de $)
Traitements et salaires	5,996	5,187
Avantages sociaux [Note 6]	958	721
Publicité	2,087	2,098
Programmation et divertissements	2,319	2,006
Entretien du site et services divers	1,996	1,948
Frais généraux et de bureau	1,717	1,246
Fournitures	638	585
Services publics	837	545
Impôts fonciers [Note 8]	494	329
Services de sécurité	71	55
Commandites	-	34
Allocations de présence	14	9
Créances douteuses	575	11
	17,702	14,774

Se reporter aux notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes complémentaires
Au 31 décembre 1998

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société d'exploitation de la Place Ontario, une société d'État provinciale, exploite un parc récréatif de 96 acres sur trois îles créées à l'aide de terre à remblai, le long du secteur riverain de Toronto. Le parc comprend une vaste gamme d'installations et un large éventail de programmes et d'attractions de qualité, traduisant le caractère de l'Ontario et convenant à tous les âges. Le site a été conçu dans le but d'offrir aux visiteurs un aperçu des ressources et des réalisations ontariennes.

Les frais comptés à l'admission et pour les diverses attractions au sein du parc sont soumis à l'approbation du gouvernement de l'Ontario. Par ailleurs, la province accorde une subvention au parc qui l'aide à défrayer une partie du coût des activités, des programmes et de la modernisation du parc.

En plus des diverses attractions et activités qu'elle exploite directement, la Société d'exploitation de la Place Ontario avait conclu, avec différentes sociétés du secteur privé, pour la saison de 1998, 23 licences, baux fonciers et ententes relatives à la tenue d'événements spéciaux. Après la fin de l'exercice, la Société a conclu une nouvelle entente avec un concessionnaire en vertu de laquelle celui-ci gérera la majorité des restaurants pendant les dix prochaines années. L'ensemble des activités qui ont lieu sur le site génère des revenus estimés à environ 60 millions de dollars par an.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Principes comptables

Les états financiers représentent les déclarations de la direction et ils sont dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, appliqués uniformément.

(b) Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant. Les stocks de revente sont évalués à la valeur minimale ou à la valeur de réalisation nette, selon la méthode du premier entré, premier sorti.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation probable des immobilisations tel qu'indiqué ci-après :

Immeubles	25 ans
Attractions	10 ans
Équipement, agencements	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Véhicules	3 ans

(d) Dons

Lorsque la juste valeur d'équipement, de matériel ou de services remis à titre gratuit ne peut pas être déterminée à juste titre, l'équipement, le matériel ou les services ne sont pas inscrits en tant qu'éléments d'actif et ne sont pas amortis ni inclus à titre de revenu.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes complémentaires
Au 31 décembre 1998

(e) Revenus

Aux termes de la Politique d'admission toute la journée (Play All Day) au parc, la plupart des revenus y afférents sont comptabilisés comme revenus d'admission, à l'exception des revenus générés par Sea Trek et d'autres attractions mineures.

3. ENCAISSE ET DÉPÔTS À COURT TERME

En vertu de la politique de placement de la Société, les dépôts à court terme sont limités à des instruments du marché monétaire de tout premier ordre, très liquides, comme les bons du Trésor fédéral ou provincial, les acceptations bancaires et les dépôts à terme. Les dépôts à court terme s'élevaient à 2 millions de dollars au 31 décembre 1998 (1997 - 0,6 million de dollars).

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se présentent comme suit (tous les montants sont en milliers de dollars)

	1998			1997
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains, lots de grève	101 660	0	101 660	101 660
Immeubles	4 508	1 107	3 401	3 549
Attractions	9 464	4 165	5 299	5 395
Équipement, agencements	9 729	5 708	4 021	4 717
Équipement informatique	145	132	13	0
Véhicules	71	66	5	0
	125 577	11 178	114 399	115 321

5. CONTRIBUTIONS REPORTÉES POUR IMMOBILISATIONS

Les contributions reportées pour immobilisations représentent le montant de subventions limitées reçu et consacré à l'achat d'immobilisations qui n'ont pas encore été comptabilisées à titre de revenu. Les changements qui sont survenus dans le solde des contributions reportées se présentent comme suit (tous les montants sont en milliers de dollars) :

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes complémentaires
Au 31 décembre 1998

	Année terminée le 31 décembre 1998	Période terminée le 31 décembre 1997
Solde, au début de l'année	13 661	14 863
Montant amorti par rapport au revenu	(1 569)	(1 202)
Montant non amorti des cessions d'immobilisations	(117)	–
Solde, à la fin de l'année	11 975	13 661

6. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre un régime de retraite à tout son personnel permanent, ainsi qu'aux membres du personnel non permanent qui veulent y participer, par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEEFPO) établi par la province de l'Ontario.

La cotisation de la Société au titre de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du SEEFPO s'est élevée à 303 771 pour l'année (neuf mois en 1997 - 239 848 $) et elle est comprise dans les avantages sociaux des employés à l'annexe des dépenses de fonctionnement et frais d'administration.

7. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

(a) Concessionnaires

La Société est défenderesse dans le cadre d'une poursuite intentée par un concessionnaire en juin 1995. Les dommages-intérêts demandés s'élèvent à 1,5 million de dollars auxquels s'ajoutent les intérêts et les frais juridiques. La Société est également codéfenderesse dans des poursuites intentées par deux autres concessionnaires en novembre 1995. Les dommages-intérêts demandés dans chaque cas totalisent 1,5 million de dollars auxquels s'ajoutent les intérêts et les frais juridiques. Il y a créance réciproque dans le cadre des dommages intérêts demandés au titre de chaque poursuite par les codéfendeurs contre la Société et une créance réciproque dans le cadre de chaque poursuite de la part de la Société contre ses codéfendeurs.

Il est impossible de déterminer actuellement si la Société encourra une perte et d'établir le montant de cette dernière dans chaque cas.

(b) Rupture de contrat

Le 10 novembre 1997, l'un des promoteurs d'un appel d'offres a intenté une action en dommages-intérêts d'un montant de 167 millions de dollars contre divers particuliers et diverses sociétés, y compris la Place Ontario et le président de son conseil d'administration. Les tribunaux ont octroyé à Place Ontario un cautionnement pour frais contre le promoteur et étant donné que ce dernier n'a pas respecté les délais fixés, cette action n'est plus poursuivie. Les frais juridiques encourus par Place Ontario dans le cadre de cette poursuite ont été défrayés par le Ministère et payé depuis un compte en fiducie établi par Place Ontario.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes complémentaires
Au 31 décembre 1998

(c) Location

Les paiements minimums de location d'équipement et les frais de licences pour 1999 s'élèvent à 360 000 $.

8. IMPÔTS FONCIERS

La Société a obtenu gain de cause suite à la présentation d'une demande de réévaluation des impôts fonciers pour les années d'imposition 1994 à 1997 et a reçu 3 575 284 $ de la Ville de Toronto durant l'année. Ce montant était constitué de 3 285 037 $, qui correspondait au remboursement versé, et de 290 247 $, les frais comptés par des consultants dans le contexte de l'interjection des appels.

Les impôts fonciers pour l'année d'imposition de 1998 sont toujours en cours d'appel. Tout remboursement sera comptabilisé durant l'année où l'appel est réglé.

La Société est d'avis, et a reçu un avis juridique à cet effet, qu'elle n'a aucune obligation légale de payer des concessions au lieu d'impôts fonciers relativement à la Place Ontario. Par conséquent, durant l'exercice 1996-1997, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution selon laquelle, dès l'année d'imposition 1997, la Société n'effectuerait aucun paiement ou n'inscrirait aucune charge au titre d'impôts fonciers ou de concessions au lieu d'impôts fonciers relativement aux portions de terrain de la Place Ontario qui ne sont pas occupées par des locataires. La Société a informé le ministère du Développement économique, du Commerce et du Tourisme, ainsi que le ministère des Affaires municipales et du Logement de la décision du conseil.

Durant l'année, le Société a payé des impôts fonciers s'élevant à 977 326 (1997- 760 618 $), montant qui comprenait les impôts pour les portions réservées à des concessions. De son côté, la Société a compté 483 402 $ (1997 -431 161 $) à ces concessions.

9. REVENUS DE COMMANDITES

Des ententes de commandite confèrent le droit d'utilisation exclusive de produits ou services durant la saison d'exploitation et comprennent la promotion et la production de panneaux indicateurs sur le site, lorsque cela s'applique.

Les revenus de commandites ne comprennent pas les contributions en espèces, dont 5 millions de dollars environ sont contribués aux coûts de programmation de Symphony of Fire payés directement par un grand commanditaire. Sans les contributions faites au chapitre de ces programmes, Place Ontario aurait à engager des dépenses considérables pour de tels spectacles en vue de maintenir l'affluence et les revenus sur le site.

10. AN 2000

Le problème de l'an 2000 est dû au fait que de nombreux systèmes informatisés utilisent deux chiffres plutôt que quatre chiffres pour désigner les années. Les systèmes sensibles aux données risquent d'interpréter l'an 2000 comme l'année 1900 ou une autre année, ce qui pourrait produire des erreurs ou des défaillances des systèmes au moment du traitement d'information comportant des dates de l'an 2000. De plus, des problèmes semblables peuvent se présenter dans certains systèmes, qui utilisent certaines dates de 1999 pour représenter autre chose

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes complémentaires
Au 31 décembre 1998

qu'une date. Les effets du problème de l'an 2000 pourraient se faire sentir avant le 1er janvier 2000, à cette date ou après cette date et si le problème n'est pas réglé, l'impact sur les opérations et la production de rapports financiers de la Société pourrait varier entre des erreurs mineures à des défaillances significatives des systèmes, ce qui risque de nuire à la capacité de la Société de mener ses opérations normales. Il n'est pas possible de savoir avec certitude si tous les aspects du problème de l'an 2000 touchant la Société, y compris ceux ayant trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou les autres tierces parties pour être conformes à l'an 2000, seront résolus à temps.

La Société a pris des mesures pour obtenir une confirmation de la préparation à l'an 2000 relativement à ces tierces parties. Cette activité se poursuivra à mesure que l'an 2000 approche.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent, au 31 décembre 1997, ont été reclassés lorsque nécessaire afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société immobilière de l'Ontario,
au président du Conseil de gestion du gouvernement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière de l'Ontario au 31 mars 1999, ainsi que les état des résultats d'exploitation et bénéfices non répartis pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Erik Peters

Toronto (Ontario)
le 16 juin 1999

Erik Peters, FCA
Le vérificateur provincial

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

BILAN

Au 31 mars 1999 — **(en milliers de $)**

ACTIF	
Encaisse	**9 960**
Biens immobilisés (Note 3)	**650**
Recouvrements futurs du Secrétariat du Conseil de gestion (Note 6)	**25 700**
	36 310
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	
PASSIF	
Comptes fournisseurs et charges à payer	**9 665**
Provision pour les indemnités de cessation d'emploi (Note 6)	**25 700**
	35 365
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	**945**
	36 310

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Pour le conseil d'administration :

Joseph Mavrinac
administrateur

administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercise terminé le 31 mars 1999	**(en milliers de $)**
RECETTES	
Frais de gestion	**16 678**
Remboursement des dépenses (tenant lieu de frais)	**27 536**
Frais directs recouvrables	**19 927**
Intérêts bancaires	**574**
	64 715
DÉPENSES	
Salaires et avantages sociaux	**43 621**
Dépenses d'exploitation directes	**12 880**
Dépenses administratives (Note 2)	**6 944**
Dépréciation	**325**
	63 770
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET AVANT LE PAIEMENT DES INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI	**945**
Recouvrements futurs du Secrétariat du Conseil de gestion (Note 6)	**25 700**
Provision pour les indemnités de cessation d'emploi (Note 6)	**(25 700)**
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET	**945**
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS EN DÉBUT D'EXERCICE	**0**
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS EN FIN D'EXERCICE	**945**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 1999 (Tous les montants sont indiqués en milliers de dollars.)

NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société immobilière de l'Ontario (la Société) a été constituée en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* en tant que société de la Couronne de la province de l'Ontario (la Province).

Le 3 mars 1998, le Conseil de gestion du gouvernement a approuvé la nouvelle structure de gestion de la Société, dont les composantes suivantes :

- La propriété de tous les biens de la Société a été rétrocédée au Secrétariat du Conseil de gestion le 31 mars 1998. À la rétrocession de ces biens, la valeur comptable nette de la Société est revenue à zéro, la dette connexe a fait l'objet d'une remise, et la contribution en biens-fonds de la Province a été réduite en fonction de la différence.

- La Société a continué d'avoir pleins pouvoirs pour gérer les biens immobiliers qui relèvent du ministre/du président du Conseil de gestion du gouvernement conformément au plan directeur annuel approuvé. Elle a notamment continué de s'occuper de ce qui suit : planification stratégique et conseils, gestion des installations et des biens, utilisation des locaux, acquisitions, projets d'immobilisations et aliénation des biens excédentaires.

- La Société doit devenir entièrement autonome grâce à l'imposition de frais de gestion appropriés à l'égard des services offerts. Ces frais seront calculés en fonction des taux pratiqués sur le marché et des normes et pratiques en vigueur dans ce secteur. Ils devront être négociés et approuvés chaque année dans le cadre du plan directeur de la Société.

La Société gère, pour le compte du Secrétariat du Conseil de gestion, les locaux où sont offerts les programmes des divers ministères dans les quatre coins de la province. Elle gère, dans le cadre du Programme d'imputation du coût des locaux de la Province, 49,2 millions de pieds carrés à usage locatif, soit 40,9 millions de pieds carrés que possède le Secrétariat du Conseil de gestion et 8,3 millions de pieds carrés loués du secteur privé dans diverses localités de la province. En plus de gérer les biens du Secrétariat du Conseil de gestion, la Société fournit des services de gestion de projet et de gestion de biens immobiliers à d'autres ministères et organismes du gouvernement ontarien qui possèdent eux-mêmes des biens immobiliers ou qui ont besoin des services de la Société.

À titre de société de la Couronne et d'organisme de services du gouvernement de l'Ontario, la Société est exemptée du paiement d'impôts sur le revenu.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

a) Généralités

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et prescrits par l'Institut canadien des comptables agréés.

Pour préparer des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit faire des estimations et des hypothèses reliées aux recettes et aux dépenses qui ont des incidences sur les montants d'actif et de passif comptabilisés, ainsi que sur la présentation des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers. Les montants réels peuvent différer de ces prévisions.

b) Biens immobilisés

Les biens immobilisés dont la valeur est supérieure à 1000 $ et dont la durée de vie utile future s'étend au-delà de l'exercice en cours sont comptabilisés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant leur durée de vie utile estimée comme suit :

Bien	Durée
Ordinateurs personnels	3 ans
Logiciels « serveurs »/systèmes d'exploitation	3 ans

2. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

Outre l'encaisse comptabilisée dans le bilan, la Société possède deux autres comptes bancaires : un compte de fonctionnement et un compte pour la réserve de capital. Les fonds versés à ces comptes sont gardés « en fiducie » pour le Secrétariat du Conseil de gestion et sont directement liés au fonctionnement des biens que détient le Secrétariat en tant que locataire et propriétaire ou à la prestation des services fournis aux autres ministères ou organismes du gouvernement de l'Ontario. Le 31 mars 1999, les soldes de caisse du compte de fonctionnement et du compte pour la réserve de capital s'établissaient à 24 344 $ et à 27 556 $ respectivement.

Le poste compte fournisseurs comprend 6 000 $ devant être versés au Secrétariat du Conseil de gestion.

Les dépenses administratives comprennent ce qui suit : comptabilité, ressources humaines, vérification, traitement de l'information et des données, services juridiques et de communications achetés du Secrétariat du Conseil de gestion.

La Société est subventionnée par la Province. La totalité de ses recettes proviennent du gouvernement provincial et s'appliquent à la prestation des services qui relèvent du contrôle du ministre ou du président du Conseil de gestion du gouvernement.

3. BIENS IMMOBILISÉS

Les biens immobilisés comprennent les biens suivants :

	31 mars 1999		
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Logiciels « serveurs »/systèmes d'exploitation	727	242	485
Ordinateurs personnels	248	83	165
	975	325	650

Certains biens immobilisés ne sont pas comptabilisés dans les états financiers étant donné que la Société les a reçus gratuitement du Secrétariat du Conseil de gestion.

4. BAUX

La Société a négocié un certain nombre de baux d'exploitation relativement à des espaces à bureaux des secteurs privé et public pour l'exercice de ses activités. Les paiements de location à venir s'établissent comme suit :

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars	
2000	2 528 $
2001	1 573 $
2002	1 604 $
2003	1 636 $
2004	553 $
années suivantes	2 934 $
Total :	10 828 $

5. ÉVENTUALITÉS

La Société agit en tant que mandataire du gouvernement de l'Ontario. À ce titre, elle a le droit d'être indemnisée relativement à toutes les dettes dûment encourues dans l'exercice de ses pouvoirs réels pour le compte du gouvernement de l'Ontario.

6. CESSATION D'EMPLOI

Au cours de l'exercice 1999, la Société a approuvé une nouvelle structure organisationnelle. Une fois que cette structure sera finalement mise en place, la Société devra engager 25 700 $ au titre des

indemnités de cessation d'emploi associées à la réorganisation et à la sous-traitance de ses services de gestion des installations et des terres. Toutes les dépenses d'indemnisation connexes seront directement financées par le Secrétariat du Conseil de gestion.

7. BOGUE DE L'AN 2000

Le bogue de l'an 2000 résulte de la représentation de l'année par de nombreux systèmes informatiques au moyen d'un code à deux chiffres seulement, au lieu de quatre. Ces systèmes supposent que les deux premiers chiffres sont toujours «19». Si ces systèmes ne sont pas modifiés ou remplacés, ils risquent d'interpréter l'année précédant et suivant le 1er janvier 2000 comme 1900 au lieu de 2000. Les problèmes seront alors nombreux et peuvent aller de simples erreurs de calcul à des défaillances générales des systèmes. Les entreprises auront donc de la difficulté à exercer leurs activités normales.

La Société a entrepris de réviser ses systèmes afin d'évaluer les risques de problèmes. Toutefois, en raison de l'incertitude générale liée à la question du bogue de l'an 2000, qui résulte elle-même de l'incertitude quant aux préparatifs d'autres parties pour résoudre ce problème, la Société ne peut préciser à l'heure actuelle si le bogue de l'an 2000 aura des incidences néfastes sur ses résultats d'exploitation, ses liquidités et sa situation financière.

8. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre des prestations de retraite à tous ses employés à temps plein dans le cadre de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employées et des employés de la fonction publique de l'Ontario (Caisse de retraite du SEFPO), mises sur pied par la Province.

Les cotisations obligatoires de la Société aux régimes de retraite pour l'exercice clos le 31 mars 1999 totalisaient 2 190 $ et figurent au poste des salaires et avantages sociaux du Résultat des opérations et bénéfices non répartis.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs ne sont pas fournis par suite des importants changements apportés aux activités de la Société. Par conséquent, l'inclusion des comparaisons par rapport à l'exercice 1998 n'apporterait aucun autre élément d'information utile.

10. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Aucun état de l'évolution de l'encaisse n'a été préparé étant donné que les renseignements qu'il contiendrait sont aisément disponibles à partir des présents états financiers.

FIDUCIES ET AUTRES

Bilan

Au 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

	1998		1997	
ACTIF				
Encaisse et quasi-espèces	61	$	-	$
Sommes à recevoir	143		235	
Placements (note 3)	8 607		8 029	
Caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	273		221	
Immobilisations et autres éléments d'actif (note 5)	254		236	
	9 338	$	8 721	$
PASSIF				
Dette bancaire (note 6)	-	$	87	$
Sommes à payer	489		710	
Emprunt hypothécaire (note 7)	74		75	
Caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	273		221	
Dette au titre de l'indemnisation future (note 8)	15 600		15 685	
	16 436		16 778	
DETTE NON PROVISIONNÉE	(7 098)		(8 057)	
	9 338	$	8 721	$

Au nom du conseil d'administration,

Glen Wright, Président du conseil
Administrateur

Eileen Mercier,
Administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des résultats de fonctionnement et de la dette non provisionnée

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998

(en millions de dollars)

FONCTIONNEMENT COURANT	1998	1997
REVENUS		
Primes provenant de l'exercice considéré	1 722 $	1 886 $
Placements (note 3)	997	849
	2 719	2 735
DÉPENSES		
Dépenses d'indemnisation (note 8)	2 177	2 294
Augmentation nette de la caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	52	48
Frais administratifs et autres (note 9)	336	341
Obligations et engagements sanctionnés par la loi (note 10)	125	117
	2 690	2 800
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DU FONCTIONNEMENT COURANT	29	(65)
Primes pour dette non provisionnée	930	683
Modifications sanctionnées par la *Loi 99* (note 8)	-	1 785
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES APPLIQUÉ À LA RÉDUCTION DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE	959	2 403
Dette non provisionnée, au début de l'exercice	8 057	10 460
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice	7 098 $	8 057 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

	1998	1997
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE PLACEMENT		
Revenu de placements	445 $	340 $
Vente de placements	2 851	9 622
Achat de placements	(2 872)	(10 010)
Rentrées (sorties) de fonds nettes provenant des opérations de fonctionnement	424	(48)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT		
Opérations de fonctionnement courant		
Provenance de l'encaisse :		
Primes courantes	1 640	1 884
Affectation de l'encaisse :		
Requérants, survivants et fournisseurs de soins	(2 262)	(2 249)
Caisse de retraite des travailleurs blessés	(52)	(48)
Employés et fournisseurs de biens et de services administratifs	(364)	(299)
Autres en vertu des obligations sanctionnées par la loi	(123)	(100)
	(2 801)	(2 696)
Sorties de fonds nettes utilisées pour les activités de placements	(1 161)	(812)
Rentrées de fonds provenant des primes pour dette non provisionnée	885	681
ENCAISSE REQUISE POUR LES OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT	(276)	(131)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	148	(179)
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	(87)	92
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	61 $	(87) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 1998

1. NATURE DU FONCTIONNEMENT

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), anciennement la Commission des accidents du travail, est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914. La CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la *Loi*). Le *Projet de loi 99*, intitulé *Loi portant réforme de la Loi sur les accidents du travail*, a reçu la sanction royale, devenant loi le 10 octobre 1997. Entrée en vigueur le 1er janvier 1998, la *Loi* a entraîné des modifications d'envergure au sein du régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario et a aussi changé le nom de la Commission des accidents du travail, qui est devenue la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail le 1er janvier 1998.

La CSPAAT met l'accent sur la prévention des lésions et maladies professionnelles dans les lieux de travail de l'Ontario et verse des prestations aux travailleurs qui ont subi une lésion survenue du fait et au cours de leur emploi ou qui ont contracté une maladie professionnelle.

La CSPAAT veille à l'application de la *Loi* pour deux groupes d'employeurs, soit les employeurs de l'annexe 1 et les employeurs de l'annexe 2. L'annexe 1 se rapporte aux services et aux industries dans lesquelles les employeurs sont assurés en vertu du principe de la «responsabilité collective» et sont tenus de contribuer à la caisse d'assurance de la CSPAAT. L'annexe 2 se rapporte aux employeurs qui sont «autoassurés», en ce sens qu'ils sont personnellement responsables des coûts. Le gouvernement fédéral, qui est couvert en vertu d'une entente distincte conclue avec le ministère du Développement des ressources humaines du Canada, est également considéré comme un employeur de l'annexe 2. La CSPAAT règle le coût réel des demandes d'indemnisation des travailleurs de l'annexe 2 pour le compte des employeurs autoassurés, et ceux-ci la remboursent des prestations qu'elle a versées ainsi que des coûts reliés aux activités de prévention et à l'administration des demandes d'indemnisation. Elle tire également des revenus de placement d'un portefeuille diversifié qu'elle maintient à titre de provision pour respecter ses obligations futures à l'égard des demandes d'indemnisation existantes.

La CSPAAT n'est aucunement financée par le gouvernement et ne reçoit aucun appui financier. Elle perçoit des fonds par l'application de taux de prime sur les masses salariales des employeurs de l'annexe 1 assurés en vertu de la *Loi*, en vue de fournir une indemnisation aux travailleurs qui subissent une lésion au cours de leur emploi ou qui contractent une maladie professionnelle, ou à leurs survivants.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction effectue des estimations et émette des hypothèses qui ont des effets sur l'actif et le passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et les dépenses déclarés au cours de l'exercice. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous :

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont des fonds de fonctionnement qui consistent en espèces et en instruments du marché monétaire venant à échéance dans une période allant jusqu'à trois mois.

Placements

a) Obligations, coupons et hypothèques

Les obligations, les coupons et les hypothèques sont comptabilisés à la fraction non amortie du coût. Dans le cas des hypothèques, la fraction non amortie du coût est rajustée en fonction des remboursements du capital. Les gains et pertes réalisés à la vente d'obligations, de coupons et d'hypothèques sont reportés et amortis jusqu'à l'échéance du titre vendu ou sur 20 ans, selon la période la plus courte.

b) Titres de participation et biens immobiliers

Les titres de participation et les biens immobiliers sont comptabilisés au coût d'acquisition rajusté à leur juste valeur, selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes fondée sur une période de cinq ans. Les gains et pertes sont reportés et amortis sur une période de quatre ans.

c) Valeurs mobilières à court terme

Les valeurs mobilières à court terme consistent en des instruments du marché monétaire venant à échéance au bout de trois à douze mois et sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les gains et pertes à la vente sont intégrés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

d) Conversion des devises étrangères

Les opérations de placement en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération. L'encaisse et les quasi-espèces sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Juste valeur des placements

La juste valeur des placements est établie comme suit :

Les obligations et les titres de participation sont évalués selon leur valeur à la cote établie à la fin de l'exercice. Lorsque la valeur à la cote n'est pas disponible, une juste valeur est établie en fonction du rendement et des valeurs de titres négociables comparables.

Les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués au coût d'acquisition qui, combiné au revenu tiré des intérêts courus, correspond approximativement à la juste valeur, compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments.

Les biens immobiliers sont évalués selon leur valeur d'expertise, qui est établie à intervalles périodiques.

Les placements du fonds commun sont évalués au prix unitaire fourni par le gestionnaire du fonds commun, ce qui représente la valeur proportionnelle de l'actif net sous-jacent de la CSPAAT à sa juste valeur établie en fonction de la valeur marchande à la clôture.

Juste valeur d'autres éléments d'actif et de passif financiers

La juste valeur des autres éléments d'actif et de passif financiers, soit l'encaisse, les sommes à recevoir, la dette bancaire ou les sommes à payer, correspond approximativement à la valeur comptable, compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments.

Caisse de retraite des travailleurs blessés

Les placements détenus dans la caisse de retraite des travailleurs blessés sont comptabilisés à leur juste valeur. Les fluctuations de la juste valeur sont exprimées dans les résultats de la caisse de retraite des travailleurs blessés durant l'exercice au cours duquel ces fluctuations se produisent.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés de sorte à passer en charges le coût des immobilisations en fonction de leur durée d'utilisation prévue qui, dans le cas des bâtiments et de l'équipement, représente une durée respective de 20 ans et 5 ans. Les bâtiments sont comptabilisés au coût d'acquisition et incluent la conception, le financement et les autres coûts capitalisés avant qu'ils ne deviennent complètement opérationnels, auquel moment l'amortissement commence.

Revenu provenant des primes pour l'exercice considéré et la dette non provisionnée

Le revenu provenant des primes est calculé en fonction des masses salariales estimatives et réelles des employeurs figurant à l'annexe 1 de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la *Loi*) et est rajusté au besoin en fonction des résultats en matière d'indemnisation.

Les employeurs de l'annexe 2 sont personnellement responsables du paiement des demandes d'indemnisation de leurs employés aux termes de la *Loi*. Les remboursements des prestations versées et des frais d'administration des demandes d'indemnisation sont compris dans les primes de la CSPAAT.

Sont compris dans le revenu provenant des primes les remboursements qu'effectuent les employeurs de l'annexe 2 pour les prestations versées et les frais d'administration des demandes d'indemnisation.

Aux termes de la *Loi*, la CSPAAT établit le total des primes que tous les employeurs de l'annexe 1 doivent payer chaque année afin de maintenir la caisse d'assurance prévue par la *Loi*.

Primes pour dette non provisionnée

Aux termes de la *Loi*, la CSPAAT détermine les taux de prime afin que les fonds de la caisse d'assurance soient suffisants. La CSPAAT a informé les employeurs de l'annexe 1 des méthodes de calcul de ces taux, du montant des primes à verser et de l'échéancier avant le début de l'exercice financier. Les taux de prime comprennent une composante qui est affectée à la réduction de la dette non provisionnée.

Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est déterminée annuellement à l'aide d'une évaluation actuarielle et représente une provision pour les versements futurs liés aux demandes d'indemnisation engagées le 31 décembre ou avant cette date. La provision a été obtenue en estimant les versements d'indemnisation futurs conformément aux pratiques d'indemnisation en vigueur au 31 décembre 1998 et aux mesures législatives en vigueur au 1er janvier 1998.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour le paiement des demandes d'indemnisation se rapportant aux employeurs de l'annexe 2, étant donné que ce paiement constitue une obligation de ces employeurs.

Aucune provision n'a été créée en ce qui a trait aux frais administratifs futurs pour les demandes d'indemnisation engagées. De la même façon, aucune provision n'a été créée pour les coûts des demandes d'indemnisation futures se rapportant aux maladies professionnelles ou pour les coûts futurs des demandes existantes se rapportant aux maladies et aux lésions qui ne sont pas considérées pour l'instant comme étant reliées au travail, mais qui pourraient l'être dans l'avenir.

3. PLACEMENTS ET REVENU DE PLACEMENTS

La valeur comptable des placements est constituée de placements au coût d'acquisition de 9 597 millions de dollars (8 901 millions de dollars en 1997), y compris le revenu de placements à recevoir plus les rajustements à la juste valeur de l'ordre de 447 millions de dollars (366 millions de dollars en 1997), moins les gains nets non amortis de 1 437 millions de dollars (1 238 millions de dollars en 1997) réalisés à la vente des placements. Le revenu selon la catégorie de placement se répartit comme suit :

(en millions de dollars)

	1998		1997	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Valeurs mobilières à revenu fixe				
Obligations	3 181 $	3 847 $	2 970 $	3 564 $
Hypothèques	6	6	6	6
	3 187	3 853	2 976	3 570
Titres de participation				
Canadiens	2 638	3 032	2 319	2 912
Étrangers - États-Unis	367	919	1 099	1 546
- Mondiaux	2 085	2 606	1 335	1 757
	5 090	6 557	4 753	6 215
Biens immobiliers	255	271	228	236
Valeurs mobilières à court terme				
Instruments du marché monétaire	1	1	-	-
Revenu de placements à recevoir	74	74	72	72
	8 607 $	10 756 $	8 029 $	10 093 $

La CSPAAT participe à un programme de prêts de valeurs mobilières où celles-ci sont prêtées à des emprunteurs, approuvés par la CSPAAT et par l'administrateur du fonds de placement, moyennant certains frais, contre des garanties de haute qualité. Au 31 décembre 1998, la juste valeur des valeurs mobilières prêtées s'élevait à 2 505 millions de dollars (1 841 millions de dollars en 1997).

Les placements à l'étranger sont exposés au risque de change. Les instruments dérivés sont utilisés dans le seul but de couvrir les opérations en devises étrangères afin de mieux gérer et réduire le risque de change. Ces instruments sont évalués à leur valeur marchande à la fin de l'exercice. Le montant nominal de référence des contrats en devises étrangères servant à couvrir les placements en devises étrangères s'élevait à 321 millions de dollars au 31 décembre 1998 (83 millions de dollars en 1997). Leur juste valeur à la fin de l'exercice était de 323 millions de dollars (84 millions de dollars en 1997). Les contrats viennent à échéance au cours des trois premiers mois de 1999.

Le revenu selon la catégorie de placement se répartit comme suit:

(en millions de dollars)

	1998	1997
Obligations	275 $	259 $
Titres de participation	725	583
Hypothèques	0	4
Valeurs mobilières à court terme	2	6
	1 002	852
Caisse de retraite des travailleurs blessés	15	10
Frais de placements	(20)	(13)
Revenu de placements	997 $	849 $

En 1998, des gains nets réalisés et non réalisés de 612 millions de dollars (519 millions de dollars en 1997) ont été amortis par imputation au revenu de placements.

Obligations, selon le terme jusqu'à l'échéance, au 31 décembre :

(en millions de dollars)

	Terme jusqu'à l'échéance						
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Moins gains non amortis	1998	1997
Obligations d'État							
Valeur comptable		1 443 $	851 $	786 $	462 $	2 618 $	2 532 $
Juste valeur		1 465	900	862		3 227	3 076
Rendement (%)		4,8	4,9	5,3		5,0	5,6
Obligations de société							
Valeur comptable	7 $	225 $	148 $	220 $	37 $	563 $	438 $
Juste valeur	7	228	151	234		620	488
Rendement (%)	5,3	5,0	5,6	6,0		5,5	6,0
Total							
Valeur comptable						3 181 $	2 970 $
Juste valeur						3 847	3 564
Rendement (%)						5,1	5,6

Le taux de rendement réel moyen représente le résultat obtenu en divisant le revenu annuel estimatif de la valeur mobilière (basé sur le taux d'intérêt nominal ou le taux de dividende) par sa juste valeur au 31 décembre.

4. CAISSE DE RETRAITE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS

Aux termes de l'article 44 de la *Loi sur les accidents du travail*, qui continue de s'appliquer dans le cas des lésions et des maladies survenues avant le 1er janvier 1998, la CSPAAT met en réserve des fonds correspondant à 10 % de chaque versement effectué aux travailleurs blessés en vertu de l'article 43 de la *Loi sur les accidents du travail*. Conformément aux dispositions de cette loi, ces fonds sont distincts de la caisse d'assurance de la CSPAAT et sont investis dans le but de fournir des prestations de revenu de retraite aux travailleurs blessés.

En vertu de l'article 45 de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la *Loi*) entrée en vigueur le 1er janvier 1998, la CSPAAT mettra en réserve un montant correspondant à 5 % (plutôt que 10 %) des prestations pour perte de gains des travailleurs. Le travailleur peut choisir de contribuer un montant correspondant à 5 % de chaque versement qu'il reçoit pour sa perte de gains. La mise en réserve ne commence qu'après que le travailleur a reçu des versements pour perte de gains pendant 12 mois consécutifs. Étant donné que la *Loi* est entrée en vigueur le 1er janvier 1998, les premières mises en réserve de 5 % seront faites le 1er janvier 1999.

La juste valeur de la caisse au 31 décembre était la suivante :

(en millions de dollars)

	1998	1997
Encaisse	4 $	0 $
Obligations	114	106
Titres de participation - Canadiens	91	66
- Étrangers mondiaux	51	38
Instruments du marché monétaire	11	9
Revenu de placements à recevoir	2	2
	273 $	221 $

En 1998, la caisse de retraite des travailleurs blessés a enregistré une augmentation nette de 52 millions de dollars (48 millions de dollars en 1997). Cette augmentation nette a résulté des fonds mis en réserve, conformément à l'article 44 de la *Loi*, de l'ordre de 44 millions de dollars (43 millions de dollars en 1997), plus 15 millions de dollars (10 millions de dollars en 1997) réalisés sur les placements dans lesquels ce montant a été investi, moins 7 millions de dollars versés à titre de pension de retraite (5 millions de dollars en 1997).

Obligations, selon le terme jusqu'à l'échéance, au 31 décembre

(en millions de dollars)

	Terme jusqu'à l'échéance					
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	1998	1997
Obligations d'État						
Juste valeur		38 $	14 $	25 $	77 $	82 $
Rendement (%)		4,9	5,2	5,3	5,1	5,6
Obligations de société						
Juste valeur	2 $	12 $	10 $	5 $	29 $	18 $
Rendement (%)	5,3	5,4	5,8	6,2	5,7	6,1
Fonds commun des obligations étrangères					8 $	6
Rendement (%)					13,9	1,4
Total						
Juste valeur					114 $	106 $
Rendement (%)					6,4	5,5

5. IMMOBILISATIONS ET AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

(en millions de dollars)

	1998		1997
	Prix coûtant	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments et améliorations locatives	203 $	165 $	169 $
Équipement	133	32	16
	336	197	185
Autres éléments d'actif	57	57	51
	393 $	254 $	236 $

L'amortissement a été de 20 millions de dollars en 1998 (15 millions de dollars en 1997).

6. DETTE BANCAIRE

La dette bancaire représente les chèques en circulation émis avant la fin de l'exercice, déduction faite du solde de l'encaisse. La CSPAAT détient une marge de crédit non garantie de 150 millions de dollars auprès d'une banque commerciale.

7. EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

La CSPAAT participe à 75 % à un contrat de copropriété pour l'immeuble de son bureau central. En 1993, la CSPAAT a contracté un emprunt hypothécaire à long terme afin de financer partiellement la conception et la construction de cet immeuble. Cet emprunt est garanti par l'immeuble et arrivera à échéance en 2015. Le taux d'intérêt a été fixé à 10,25 % par année, à un taux composé deux fois l'an.

8. DETTE AU TITRE DE L'INDEMNISATION FUTURE ET DÉPENSES D'INDEMNISATION

La dette au titre de l'indemnisation future représente une provision déterminée selon des calculs actuariels, pour des versements d'indemnisation futurs liés à des demandes d'indemnisation engagées. Ces versements ont été actualisés selon les rendements nets présumés des placements, comme il est indiqué ci-dessous. Les estimations des versements d'indemnisation futurs se rapportent aux demandes d'indemnisation pour les lésions et les maladies professionnelles déclarées et non déclarées survenues le 31 décembre 1998 ou avant cette date. Ces estimations sont établies en fonction du montant et de la nature de l'indemnisation, tel qu'il est prescrit par les mesures législatives en vigueur au 1er janvier 1998, et selon les pratiques en matière d'indemnisation en vigueur au 31 décembre 1998.

La dette au titre de l'indemnisation future a été déterminée en utilisant les méthodes actuarielles reconnues et conformes aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires.

La valeur actuarielle des versements d'indemnisation futurs reflète les estimations à long terme relativement aux hypothèses et méthodes économiques et actuarielles, ces estimations ayant été basées sur les résultats des années précédentes et modifiées pour tenir compte des

La provision de la dette au titre de l'indemnisation future pour les dépenses d'indemnisation et celles payées en 1998 était la suivante :

(en millions de dollars)

	1998							1997
		Réintégration au marché du travail						
	Invalidité de longue durée	Soutien du revenu	Fournisseurs externes	Invalidité de courte durée	Soins de santé	Prestations de survivant	Total	Total
Dette au titre de l'indemnisation future, au début de l'exercice	11 401 $	1 052 $	213 $	453 $	1 129 $	1 437 $	15 685 $	17 425 $
Dépenses d'indemnisation	1 353	(64)	37	317	371	163	2 177	2 294
Modifications sanctionnées par la *Loi 99*								(1 785)
							17 862	17 934
Dépenses d'indemnisation payées au cours de l'exercice								
- Annexe 1	(1 198)	(185)	(42)	(241)	(206)	(173)	(2 045)	(2 034)
- Annexe 2	(109)	(13)	(3)	(41)	(23)	(21)	(210)	(210)
- Caisse de retraite des travailleurs blessés	(7)	-	-	-	-	-	(7)	(5)
	(1 314)	(198)	(45)	(282)	(229)	(194)	(2 262)	(2 249)
Dette au titre de l'indemnisation future, à la fin de l'exercice	11 440 $	790 $	205 $	488 $	1 271 $	1 406 $	15 600 $	15 685 $

Les dépenses d'indemnisation payées comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)

	Employeurs de l'annexe 1		Employeurs de l'annexe 2	
	1998	1997	1998	1997
Invalidité de longue durée				
- Pensions des travailleurs	578 $	583 $	63 $	66 $
- Suppléments	251	254	18	19
- Perte économique future	290	268	19	17
- Perte non financière	79	91	9	11
	1 198	1 196	109	113
Réintégration au marché du travail				
- Soutien du revenu	185	252	13	18
- Fournisseurs externes	42	53	3	3
	227	305	16	21
Invalidité de courte durée	241	229	41	41
Soins de santé				
- Soins de santé	188	196	21	23
- Rapports médicaux	18	18	2	2
	206	214	23	25
Prestations de survivant	173	90	21	10
	2 045 $	2 034 $	210 $	210 $

tendances actuelles. Comme ces hypothèses peuvent changer avec le temps pour refléter des circonstances sous-jacentes, il est possible que de tels changements modifient considérablement la valeur actuarielle des versements d'indemnisation futurs. Les principales hypothèses économiques à long terme suivantes ont été utilisées dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future :

	1998	1997
Taux d'inflation	4 %	4 %
Taux d'indexation des prestations		
- Totalement indexées	4 %	4 %
- Partiellement indexées	1 %	1 %
Rendement net des placements		
- Totalement indexés	3 %	3 %
- Partiellement indexés	6 %	6 %
Taux d'indexation des salaires et des coûts liés aux soins de santé	5 %	5 %

L'estimation du taux de mortalité est basée sur les résultats obtenus par la CSPAAT de 1991 à 1995 en ce qui a trait à la mortalité chez les travailleurs blessés, ainsi que sur les données des tables de mortalité de l'Ontario rajustées en fonction des projections de la CSPAAT en matière de mortalité chez les survivants des travailleurs décédés. Une provision globale a été créée pour couvrir les augmentations futures du plafond des gains assurables et l'indexation des prestations.

La direction considère que la somme allouée aux versements d'indemnisation futurs pour des demandes d'indemnisation engagées est adéquate. Les hypothèses et méthodes économiques et actuarielles à long terme sont examinées au 31 décembre de chaque année, lorsque des évaluations actuarielles sont effectuées par des firmes indépendantes. Les coûts actuariels liés aux demandes d'indemnisation pour des accidents du travail déclarés et non déclarés survenus durant l'exercice sont comptabilisés sous le poste des dépenses d'indemnisation, tout comme, le cas échéant, les rajustements résultant des réexamens continus de l'admissibilité, des résultats des exercices précédents ou des modifications législatives ou de celles apportées aux hypothèses ou aux méthodes.

Le 1er janvier 1998, afin de remplacer une partie du programme de réadaptation professionnelle, la *Loi 99* a créé un programme de réintégration au marché du travail pour les demandes d'indemnisation présentées en 1998 et par la suite. Par conséquent, la dette au titre de l'indemnisation future consacrée à la réadaptation, qui s'élevait à 1 265 millions de dollars au 31 décembre 1997, a été attribuée aux éléments de passif des provisions réservées au soutien du revenu (1 052 millions de dollars) et aux fournisseurs externes (213 millions de dollars) pour refléter les modifications législatives.

9. FRAIS ADMINISTRATIFS ET AUTRES

Les frais administratifs et autres comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)

	1998	1997
Salaires et avantages sociaux	227 $	218 $
Amortissement et entretien de l'équipement	22	19
Charges locatives	29	28
Communications	11	10
Fournitures et services	16	12
Divers	12	8
Déplacements et entretien des véhicules	5	4
Projet de l'an 2000	8	0
	330	299
Restructuration	6	42
	336 $	341 $

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Obligations sanctionnées par la loi

Aux termes de la *Loi de 1997 sur la santé et la sécurité au travail*, la CSPAAT est tenue de rembourser le gouvernement de l'Ontario des frais engagés pour l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. En 1998, la CSPAAT était aussi tenue de prendre en charge les frais liés au fonctionnement du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, du Bureau des conseillers des travailleurs, du Bureau des conseillers du patronat et des postes de sauvetage dans les mines. Les sommes prévues pour les remboursements et le financement sont déterminées et approuvées par le ministre du Travail. Dans certains cas, le lieutenant-gouverneur ordonne par décret à la CSPAAT d'effectuer ces paiements. La CSPAAT finance également l'Institut de recherche sur le travail et la santé, l'Association pour la sécurité à la ferme et les associations pour la sécurité au travail. Le montant total du financement fourni dans le cadre de ces obligations et engagements sanctionnés par la loi s'est élevé à 125 millions de dollars en 1998 (117 millions de dollars en 1997).

Placements

Sont comprises dans les placements les valeurs mobilières à revenu fixe négociables émises par le gouvernement de l'Ontario et par les sociétés qui y sont reliées; ces valeurs se sont élevées à 298 millions de dollars (283 millions de dollars en 1997).

Autres

En plus des obligations sanctionnées par la loi et des dépenses relatives à la prévention des accidents, les états financiers comprennent des sommes provenant d'opérations de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario avec lesquels la CSPAAT pourrait être considérée comme étant apparentée. De telles opérations sont effectuées selon des modalités semblables à celles qui prévalent au cours d'opérations avec des parties non apparentées. Les soldes résultant de ces opérations ne sont pas importants.

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Contrats de location

Au 31 décembre 1998, la CSPAAT avait conclu des contrats de location non résiliables dont les paiements minimums futurs sont d'environ 8 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années et d'un total de 40 millions de dollars après cette période.

Poursuites

La CSPAAT est partie à plusieurs réclamations et poursuites faisant l'objet de contestations. De l'avis de la direction, le dénouement de ces réclamations et poursuites n'aura pas d'effet important sur la CSPAAT.

Problème de l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que des circuits et des micropuces utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la CSPAAT, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

La CSPAAT maintient deux régimes de retraite pour ses employés et le personnel des associations pour la sécurité au travail : le régime de retraite des employés de la CSPAAT et le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT.

Le régime de retraite des employés de la CSPAAT

Il s'agit d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées partiellement indexées, calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire de l'employé à l'approche de la retraite. Les opérations de placement ainsi que les tâches administratives et comptables liées à ce régime de retraite sont administrées par la CSPAAT.

Une évaluation actuarielle indépendante effectuée au 31 décembre 1998 a établi que le régime de retraite affiche un surplus. Les obligations au titre des prestations constituées du régime de retraite contributif à prestations déterminées reflètent les estimations de la direction en ce qui a trait à l'indexation des salaires, la taux de rendement des placements, la mortalité chez les membres, les départs et l'âge auquel les membres prendront leur retraite.

Au 31 décembre 1998, la capitalisation du régime s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)

	1998		1997	
Actif du régime de retraite	962	$	867	$
Obligations au titre des prestations constituées	701	$	651	$

Le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT

Ce régime de retraite contributif à prestations déterminées est entré en vigueur le 1er septembre 1998 et a été créé pour s'assurer que les employés de la CSPAAT dont les gains dépassent le seuil des gains établis pour les prestations de retraite déterminées maximales prévu par la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada) reçoivent des prestations de retraite fondées sur leurs gains totaux. Les opérations de placement ainsi que les tâches administratives et comptables liées à ce régime de retraite complémentaire sont administrées par la CSPAAT.

Une évaluation actuarielle indépendante a été effectuée au 31 décembre 1998. Les obligations au titre des prestations constituées du régime de retraite contributif à prestations déterminées reflètent les estimations de la direction en ce qui a trait à l'indexation des salaires, la taux de rendement des placements, la mortalité chez les membres, les départs et l'âge auquel les membres prendront leur retraite.

Au 31 décembre 1998, la capitalisation du régime s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)

	1998	
Actif du régime de retraite	0,2	$
Obligations au titre des prestations constituées	5,0	$

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et appliqués d'une manière uniforme. Ces états financiers incluent certains montants basés sur les estimations et les jugements les plus probables de la direction. Toute information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux états financiers.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et a mis en place des systèmes de contrôle interne pour atteindre un degré raisonnable de certitude que l'actif est adéquatement comptabilisé et protégé contre les risques de perte. Le conseil d'administration a constitué un comité de vérification pour veiller à ce que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités comme il se doit en ce qui a trait à la présentation des états financiers, aux éléments d'information à fournir, à la divulgation des états financiers et aux recommandations sur le contrôle interne.

La Direction de la vérification interne vérifie si les contrôles, pratiques et méthodes internes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) sont appropriés et uniformes.

Les vérificateurs externes, KPMG S. R. L., sous la direction du vérificateur provincial, ont effectué une vérification indépendante des états financiers de la CSPAAT conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le rapport des vérificateurs décrit la portée de cette vérification indépendante, de même que leur opinion sur les états financiers de la CSPAAT.

Eckler Partners Ltd., cabinet d'actuaires-conseils indépendants auprès de la CSPAAT, exprime une opinion sur le contenu et la pertinence de l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future de la CSPAAT.

David Williams
Président-directeur général
de la Commission

Thomas Chan
Vice-président,
Services généraux et financiers
et directeur financier

Le 3 mars 1999

Rapport des vérificateurs

À la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail,
au ministre du Travail
et au vérificateur provincial

Conformément à la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail,* qui prescrit que les comptes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) soient vérifiés par le vérificateur provincial ou sous sa direction par un vérificateur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil à cette fin, nous avons vérifié le bilan de la CSPAAT au 31 décembre 1998, l'état des résultats de fonctionnement et de la dette non provisionnée ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CSPAAT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la CSPAAT au 31 décembre 1998 ainsi que les résultats de son fonctionnement et l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

KPMG LLP

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 3 mars 1999

Rapport des actuaires - conseils

Eckler Partners Ltd.

Rapport des actuaires-conseils sur l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future de la caisse d'assurance de l'annexe 1 de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario au 31 décembre 1998

Nous avons déterminé que la valeur actualisée estimative au 31 décembre 1998 des versements futurs qui seront effectués dans le cadre de l'annexe 1 pour les accidents survenus jusqu'à cette date s'élève à 15 600 millions de dollars. Ces versements futurs se rapportent à l'indemnisation pour invalidité de courte durée et pour invalidité de longue durée, à la réintégration au marché du travail, à l'indemnisation des survivants, aux soins de santé et à la perte de revenu de retraite. Nous avons examiné les données sur lesquelles étaient fondés les calculs et nous les avons trouvées suffisantes et fiables pour les fins de l'évaluation et conformes aux états financiers de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). Nous avons consulté l'actuaire en chef afin de choisir des hypothèses et des méthodes d'évaluation appropriées. Comme dans les évaluations précédentes, la valeur actualisée ne comprend pas de provision pour les demandes d'indemnisation futures reliées aux maladies professionnelles ni pour les frais administratifs futurs.

La valeur actualisée mentionnée ci-dessus comprend la dette se rapportant aux prestations prévues par la *Loi 162*, entrée en vigueur le 2 janvier 1990. Lors de l'évaluation précédente, nous avons modifié nos estimations portant sur ce qui suit : le pourcentage moyen de déficience permanente des travailleurs qui deviendront admissibles à l'indemnité pour perte non financière aux termes de l'article 42 de la *Loi*; le pourcentage moyen de la perte de salaire des travailleurs qui deviendront admissibles à l'indemnisation pour perte de gains future aux termes de l'article 43 de la *Loi* et l'importance des prestations pour perte de gains future et des suppléments prévus respectivement à l'article 43 et au paragraphe 147 (4) de la *Loi* qui continueront d'être versés à la suite des réexamens effectués au vingt-quatrième mois et au soixantième mois suivant le début des versements. Aux fins de cette évaluation, nous avons utilisé les mêmes hypothèses que lors de la dernière évaluation.

La valeur actualisée tient également compte des dispositions de la *Loi 165* entrées en vigueur le 1er janvier 1995. Ces dispositions avaient une incidence sur l'indexation des prestations et prévoyaient le versement d'un montant additionnel pour certaines catégories de travailleurs blessés.

La valeur actualisée tient aussi compte des effets des modifications à la *Loi* prévues par la *Loi 99*, qui est entrée en vigueur en janvier 1998. Ces modifications ont une incidence sur l'indexation des prestations et prévoient le rétablissement des prestations de survivant des veuves et veufs dont le versement des prestations avait pris fin en raison d'un remariage survenu avant le 1er avril 1985. Elles ont aussi une incidence sur le degré d'indemnisation et le montant des versements pour perte de revenu de retraite dans le cas des accidents survenus le 1er janvier 1998 ou après cette date.

L'évaluation a été fondée sur les dispositions de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et sur les pratiques administratives de la CSPAAT en vigueur au 1er janvier 1999. Une provision globale a été constituée pour couvrir les augmentations éventuelles du plafond des gains assurables et du montant des prestations, conformément à la *Loi*. Cette provision a été calculée d'après l'hypothèse d'un taux de rendement net annuel de 3 % relativement aux prestations ayant fait l'objet d'une indexation intégrale et de 6 % relativement à celles ayant fait l'objet d'une indexation partielle, en supposant qu'il faudra se servir du revenu de placements dépassant ces taux pour financer les augmentations de ces prestations liées à l'inflation. Cette évaluation repose sur l'hypothèse d'un taux d'augmentation générale des prix à long terme de l'ordre de 4 % par année et, par conséquent, sur l'hypothèse d'un taux d'indexation de 4 % par année pour les prestations dont l'indexation est totale et de 1 % par année pour les prestations dont l'indexation est partielle.

Il a été présumé que le taux de survie relativement aux prestations pour perte de gains reflétera les résultats obtenus par la CSPAAT de 1991 à 1996, tels que modifiés après un an de sorte à ce que le versement des prestations se poursuive après deux ans relativement à 6 % des accidents avec interruption de travail, compte tenu d'une diminution de taux annuel moyen de 10 % jusqu'à ce qu'elle atteigne 60 % six ans après la date de l'accident.

Sauf pour la provision mentionnée dans le paragraphe précédent, les méthodes et hypothèses utilisées dans cette évaluation sont conformes à celles dont nous nous sommes servis dans l'évaluation précédente, après avoir tenu compte de l'évolution des tendances en matière d'indemnisation. Un exposé complet des méthodes et hypothèses utilisées dans cette évaluation figurera dans le rapport détaillé que nous présenterons à la CSPAAT.

À notre avis, les hypothèses énoncées dans cette évaluation sont appropriées et les méthodes utilisées sont conformes aux principes actuariels reconnus. La somme de 15 600 millions de dollars au 31 décembre 1998 représente une provision raisonnable pour couvrir les versements futurs relatifs à l'indemnisation pour invalidité de courte durée et pour invalidité de longue durée, à la réintégration au marché du travail, à l'indemnisation des survivants, aux soins de santé et à la perte de revenu de retraite, effectués dans le cadre de l'annexe 1 pour les accidents survenus le 31 décembre 1998 ou avant cette date.

David A. Short, F.S.A., F.C.I.A.
Actuaires auprès du cabinet Eckler Partners Ltd.

Jill M. Flicht, F.S.A., F.C.I.A.

Le 3 mars 1998

Rétrospective des dix derniers exercices

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
État des résultats de fonctionnement et de la dette non provisionnée
Sommaire des dix derniers exercices
(en millions de dollars)

	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989
REVENUS										
Primes (voir la remarque ci-dessous)	1 722 $	1 886 $	1 917 $	1 953 $	1 864 $	1 969 $	2 171 $	2 505 $	2 596 $	2 678 $
Placements	997	849	711	593	499	521	453	450	440	409
	2 719	2 735	2 628	2 546	2 363	2 490	2 624	2 955	3 036	3 087
DÉPENSES										
Prestations versées	2 262	2 249	2 371	2 385	2 331	2 435	2 444	2 342	2 059	1 782
Augmentation (diminution) nette de la dette au titre de l'indemnisation future	(85)	(1 740)	50	(150)	(75)	400	760	1 440	1 220	2 117
Augmentation nette de la caisse de retraite des travailleurs blessés	52	48	49	49	29	30	14	2	-	-
	2 229	557	2 470	2 284	2 285	2 865	3 218	3 784	3 279	3 899
Frais administratifs et autres	336	341	321	339	331	343	347	343	323	281
Obligations sanctionnées par la loi	125	117	98	113	104	100	97	87	53	26
	2 690	1 015	2 889	2 736	2 720	3 308	3 662	4 214	3 655	4 206
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	29	1 720	(261)	(190)	(357)	(818)	(1 038)	(1 259)	(619)	(1 119)
Primes pour dette non provisionnée (voir la remarque ci-dessous)	930	683	693	700	487	314	357	-	-	-
Excédent des revenus sur les dépenses appliqué à la réduction de la dette non provisionnée	959	2 403	432	510	130	(504)	(681)	(1 259)	(619)	(1 119)
Dette non provisionnée au début de l'exercice	8 057	10 460	10 892	11 402	11 532	11 028	10 347	9 088	8 469	7 350
Dette non provisionnée à la fin de l'exercice	7 098 $	8 057 $	10 460 $	10 892 $	11 402 $	11 532 $	11 028 $	10 347 $	9 088 $	8 469 $

Remarque : Les primes de 1989 à 1991 ne sont pas réparties parce qu'elles ne comportent pas de composante liée à la dette non provisionnée.

AUTRES STATISTIQUES

	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989
Annexe 1										
Taux de cotisation moyen (par tranche de 100 $ de masse salariale)	2,59 $	2,85 $	$3,00 $	3,00 $	3,01 $	2,95 $	3,16 $	3,20 $	3,18 $	3,12 $
Masse salariale assurable totale (en millions de dollars)	96 205 $	91 497 $	86 844 $	86 065 $	82 818 $	84 243 $	83 048 $	80 727 $	80 352 $	79 475 $
Nombre d'employés de la CSPAAT au 31 décembre	4 057	3 966	4 373	4 597	4 603	4 751	4 909	5 139	5 138	4 611
Nombre de demandes d'indemnisation enregistrées	342 687	341 178	345 606	371 837	370 444	368 485	377 019	409 946	473 407	467 212

Divulgation des traitements dans le **secteur public - 1998**

Nom	Poste	Gains Imposables	Avantages	Total des gains
Abrams, Brenda	Avocate II	102 599,92 $	185,25 $	102 785,17 $
Appleton, Clayton	VP, Ressources humaines *	122 326,25 $	40,78 $	122 367,03$
Adamo, Valerie	Chef des services informatiques	142 714,52 $	152,57 $	142 867,09 $
Allingham, Richard	Dir., Recherche	104 557,83 $	150,17 $	104 708,00 $
Anstey, Calvin	Dir., Transports	101 618,35 $	179,23 $	101 797,58 $
Argue, Robert	Dir., Informatique	105 254,65 $	123,81 $	105 378,46 $
Aronshtam, Masha	Médecin-conseil	115 444,92 $	152,61 $	115 597,53 $
Arvisais, James	Médecin-conseil	114 686,61 $	152,57 $	114 839,18 $
Belanger, Adele	Avocate II	109 171,27 $	196,01 $	109 367,28 $
Bishop, Margaret	Médecin consultant	115 444,92 $	152,61 $	115 597,53 $
Bodasing, Deomanie	DG, Médecine*	141 962,27 $	152,58 $	142 114,85 $
Boga, Amirali	Coord. médical	127 699,54 $	152,58 $	127 852,12 $
Bowman Leslie	Coord. médicale	129 422,94 $	152,58 $	129 575,52 $
Brown, Elizabeth	Avocate II	107 425,93 $	192,95 $	107 618,88 $
Burton, Neil	Dir., Informatique	104 378,92 $	78,90 $	104 457,82 $
Cantlie, George	Coord. médical	127 699,54 $	222,51 $	127 922,05 $
Chain, Marybelle	Médecin-conseil	114 686,84 $	200,68 $	114 887,52 $
Chan, Thomas	VP, Finances	124 856,03 $	148,48 $	125 004,51 $
Colaco, Carmen	Coord. médicale	127 699,54 $	152,58 $	127 852,12 $
Coutinho, Jude	Médecin-conseil	100 382,35 $	183,67 $	100 566,02 $
Cude, Beverley	Dir., Informatique	104 250,55 $	177,21$	104 427,76 $
De Demeter, Dorrit	Médecin consultant	122 987,38 $	148,44 $	123 135,82 $
De Domenico, Ivan	Médecin-conseil	115 944,91 $	164,16 $	116 109,07 $
Djan, Patrick	Médecin-conseil	105 218,49 $	172,45 $	105 390,94 $
Douglas, Colin	Avocat II	109 171,27 $	196,01 $	109 367,28 $
Douglas, Richard	Dir., Relations avec les employés	123 365,46 $	187,46 $	123 552,92 $
D'Souza, Irene	Médecin-conseil	109 800,04 $	152,55 $	109 952,59 $
Flynn, Miriam E	Avocate II	104 114,07 $	189,03 $	104 303,10 $
Frame, Joy	Avocate II	109 171,27 $	152,54 $	109 323,81 $
Garg, Swarn	Médecin-conseil	115 444,92 $	204,99 $	115 649,91 $
Geary, Judy	DG, Services spécialisés	116 631,52 $	179,39 $	116 810,91 $
Germansky, Martin	Médecin-conseil	115 444,92 $	204,99 $	115 649,91 $
Gibbs, Henry	VP, Placements	209 684,53 $	152,59 $	209 837,12 $
Gregoire, Jean	Actuaire en chef	141 319,54 $	216,71 $	141 536,25 $
Hadjiski, Anna	Médecin consultant	127 936,14 $	205,78$	128 141,92 $
Hall, Nick M.	Dir., Automobile	101 843,47 $	184,46 $	102 027,93 $
Heckadon, Robert	Coord. médical	128 946,18 $	0 $	128 946,18 $
Hickman, Robert	Médecin-conseil	105 140,20 $	190,26 $	105 330,46 $
Ho, Michael	Formation clinique	128 354,58 $	152,58 $	128 507,16 $
Holness, D Linn	Chef des services de santé	167 557,73 $	270,59 $	167 828,32 $
Holyoke, Paul	VP, Services juridiques	158 334,13 $	236,00 $	158 570,13 $
Horseman, Brock C	VP principal, Opérations	197 115,58 $	205,75 $	197 321,33 $
Jolley, Linda	VP, Politiques	157 542,27 $	234,38$	157 776,65 $
Karr, A. Wm.	Médecin-conseil	115 444,92 $	152,61 $	115 597,53 $
Kelly, J. Brian	Coord. médical	127 699,54 $	152,58 $	127 852,12 $
Kosmidis, Elizabeth	Avocate II	109 123,69 $	195,96 $	109 319,65 $
Lamanna, Pat	Dir., Petites entreprises	100 903,21 $	152,57 $	101 055,78 $
Lamoureux, Linda	Dir., Enquêtes spéciales	127 082,74 $	221,19 $	127 303,93 $
Leshchyshyn, Dana	Dir., Construction	103 875,09 $	175,46 $	104 050,55 $
Londry, David	Dir., Informatique	106 374,21 $	70,38 $	106 444,59 $
Longmore, Robert	Coord. médical	112 449,28 $	0 $	112 449,28 $
Luck, Mary	Dir., Services	104 721,78 $	459,20 $	105 180,98 $
MacArthur, Angus	Médecin consultant	127 699,54 $	222,51 $	127 922,05 $
Maehle, Waldemar	Médecin-conseil	108 954,60 $	192,25 $	109 146,85 $
Malayil, Ammini	Médecin consultant	127 699,54 $	152,58 $	127 852,12 $
Mastrilli, Arcangelo	Médecin-conseil	115 444,92 $	152,61 $	115 597,53 $
McKenna-Boot, Patricia	Médecin-conseil	103 776,37 $	53,10 $	103 829,47 $
Mitchell, William	Dir., Informatique	120 907,73 $	70,41 $	120 978,14 $
Painvin, Catherine	Dir., Services cliniques	136 713,50 $	152,57 $	136 866,07 $
Preradovic, Nikola	Médecin-conseil	115 444,92 $	152,61 $	115 597,53 $
Prichett, Barry	Médecin-conseil	115 444,92 $	152,61 $	115 597,53 $
Roy, Marie	Coord. médicale	123 586,61 $	152,58 $	123 739,19 $
Schofield, Michel	Coord., Clinique spécialisée	127 392,81 $	222,04$	127 614,85 $
Sgro, Joseph	Dir., Qualité	102 243,77 $	216,85 $	102 460,62 $
Shapiro, Gary	Médecin-conseil	115 444,92 $	152,61 $	115 597,53 $
Sherwin, Linda	Médecin-conseil	107 806,80 $	152,59 $	107 959,39 $
Simmons, Wayne	Dir., Placements	164 159,49 $	152,59 $	164 312,08 $
Slinger, John	Dir., Appels	114 762,14 $	193,92 $	114 956,06 $
Stasila, Dave	Vérificateur de la Commission	116 346,44 $	202,64 $	116 549,08 $
Sutherland, Doris	Médecin consultant, Pensions	127 699,54 $	152,58 $	127 852,12 $
Tabesh, Ali	Coord. médical	127 699,54 $	222,51 $	127 922,05 $
Taraschuk, Ihor	Médecin-conseil	100 538,59 $	183,79 $	100 722,38 $
Thakur, Ranasree	Coord. médical	127 699,54 $	152,58 $	127 852,12 $
Thomson, Garry	DG, Secteurs d'industrie	135 429,95 $	205,78$	135 635,73 $
Todorovic, Slavica	Dir., Politiques d'indemnisation	101 961,69 $	152,54 $	102 114,23 $
Walker, John	Médecin-conseil	114 385,15 $	203,54 $	114 588,69 $
Weatherbee, Wayne	DG, Petites entreprises	137 160,70 $	152,59 $	137 313,29 $
Welton, Ian	Dir., Politiques de revenu	104 557,83 $	123,81 $	104 681,64 $
Williams, David	PDG	265 877,00 $	183,28 $	266 060,28 $
Wright, Glen	Président du conseil	244 442,00 $	0 $	244 442,00 $
Yeandle-Hignell, James	Coord. médical	129 083,12 $	222,30 $	129 305,42 $

* N'était plus un employé de la CSPAAT au 31 décembre 1998.

Il peut arriver que le montant inscrit comme gains dans la présente divulgation ne représente pas le montant du traitement réel de l'employé. Les gains qui doivent être rendus publics aux termes de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* correspondent au montant déclaré à Revenu Canada sur le feuillet T4 de l'employé. Les gains peuvent donc inclure un montant non récurrent versé en 1998 pour un paiement rétroactif par suite d'une reclassification ou d'un règlement de grief, ou encore pour un paiement forfaitaire versé au moment où l'employé prend sa retraite. Par ailleurs, il peut arriver que les gains figurant dans la présente déclaration soient inférieurs au montant du traitement annuel si la personne n'a travaillé que durant une partie de l'année.

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») au 31 décembre 1998 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers consolidés. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 décembre 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière, de ses prestations constituées et de son excédent pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Ernst + Young

Toronto, Canada
le 12 février 1999

Comptables agréés

Opinion des actuaires

Aux administrateurs de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Nous avons préparé l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires selon une méthode de capitalisation au 31 décembre 1996, comme décrit à la note 9 a) afférente aux états financiers consolidés ci-joints. Nous avons également préparé une estimation de la valeur actuarielle des éléments d'actif et de passif, selon une méthode de capitalisation, au 31 décembre 1998, à l'aide d'une projection de l'activité sur deux exercices. Cette projection est également décrite à la note 9 a) des états financiers consolidés.

Nous certifions par la présente qu'à notre avis :

- les données qui nous ont été fournies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario sont suffisantes et fiables pour les besoins de notre évaluation du 31 décembre 1996;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont appropriées pour les besoins de l'évaluation du Régime de retraite des fonctionnaires aux fins de la capitalisation;
- les méthodes employées sont conformes aux principes actuariels rationnels établis par voie de précédent ou par la pratique consacrée, sont appropriées pour les besoins de l'évaluation et sont conformes aux prescriptions de la *Loi sur les régimes de retraite*, de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- l'évaluation et les projections ont été préparées et nos opinions sont données conformément aux normes actuarielles généralement reconnues.

À l'aide des données fournies par la Commission aux fins de l'évaluation de la capitalisation, nous avons également préparé une estimation des éléments d'actif et de passif, selon une méthode actuarielle, en suivant la méthode comptable exigée au chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, comme présenté à la note 9 b). Ces montants sont indiqués dans l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent. L'évaluation aux fins comptables a été préparée conformément aux normes actuarielles reconnues et se fonde sur des hypothèses établies à la note 9 b) qui, à notre avis, constituent des hypothèses raisonnables.

Michael D. Banks

Paul Nock

WILLIAM M. MERCER LIMITÉE
le 12 février 1999

État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	**1998**	1997
Actif		
Placements (note 5)	**10 969 384** $	10 043 981 $
Cotisations à recevoir (note 8)	**22 777**	30 282
Immobilisations (note 6)	**986**	1 471
Autres éléments d'actif	**192**	300
Total de l'actif	**10 993 339**	10 076 034
Passif		
Impôt sur le revenu retenu sur le service de la rente	**8 150**	8 017
Créditeurs et charges à payer	**7 489**	25 399
Cotisations à payer	**3 845**	5 321
Total du passif	**19 484**	38 737
Actif net disponible pour le service des prestations	**10 973 855**	10 037 297
Redressement de la valeur actuarielle de l'actif (note 9 b))	**731 760**	664 281
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les placements	**11 705 615** $	10 701 578 $
Prestations constituées et excédent		
Prestations constituées	**10 903 192** $	10 676 664 $
Excédent	**802 423**	24 914
	11 705 615 $	10 701 578 $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

William H. Somerville
Administrateur

William J. Corcoran
Administrateur

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	**1998**	1997
Augmentation de l'actif net		
Revenus de placement nets (note 7)	**1 309 861** $	1 367 087 $
Cotisations (note 8)	**322 577**	252 598
Augmentation de l'actif net	**1 632 438**	1 619 685
Diminution de l'actif net		
Rentes versées	**630 241**	605 881
Remboursements en cas de sortie et transferts	**55 262**	65 082
Frais d'exploitation (note 12)	**10 377**	10 885
Transfert à la caisse fiduciaire de retraite du SEFPO, net (note 3)	—	43 994
Diminution de l'actif net	**695 880**	725 842
Augmentation nette de l'actif net de l'exercice	**936 558**	893 843
Actif net au début de l'exercice	**10 037 297**	9 143 454
Actif net à la fin de l'exercice	**10 973 855** $	10 037 297 $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution des prestations constituées

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	1998	1997
Prestations constituées au début de l'exercice	**10 676 664 $**	10 897 228 $
Augmentation des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	**686 372**	720 206
Prestations constituées	**195 101**	176 674
	881 473	896 880
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées	**685 503**	670 963
Gains actuariels (pertes actuarielles)	**(30 558)**	446 481
	654 945	1 117 444
Augmentation (diminution) nette des prestations constituées	**226 528**	(220 564)
Prestations constituées à la fin de l'exercice	**10 903 192 $**	10 676 664 $

État consolidé de l'évolution de l'excédent (du déficit)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	1998	1997
Excédent (déficit) au début de l'exercice	**24 914 $**	(1 016 033) $
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	**936 558**	893 843
Variation du redressement de la valeur actuarielle de l'actif	**67 479**	(73 460)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	**1 004 037**	820 383
Augmentation (diminution) nette des prestations constituées	**226 528**	(220 564)
Excédent à la fin de l'exercice	**802 423 $**	24 914 $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 1998

1) Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires

En date du 1er janvier 1990, la province de l'Ontario (la «Province») a adopté la *Loi de 1990 régissant le régime de retraite des fonctionnaires provinciaux* (la «*Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*») par laquelle le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes est maintenu. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires sont stipulées à l'annexe 1 de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») est l'administrateur du Régime de retraite des fonctionnaires.

2) Description du Régime de retraite des fonctionnaires

Le Régime de retraite des fonctionnaires est brièvement décrit ci-après. Pour une information plus complète, on se référera à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*.

a) Généralités

Le Régime de retraite des fonctionnaires est un régime de retraite contributif à prestations déterminées et est obligatoire pour la plupart des employés qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les participants et les employeurs. Le régime est enregistré conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, sous le numéro 0208777.

b) Cotisations

Le Régime de retraite des fonctionnaires est coordonné au Régime de pensions du Canada («RPC»). Les cotisations des participants s'élèvent à 6,2 % de leur salaire assujetti aux cotisations au RPC plus 8 % du solde de leur salaire. Les employeurs versent des cotisations à part égale. En 1994, la Province a adopté la *Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario* (la «*Loi sur le Régime de retraite du SEFPO*») en vertu de laquelle ces cotisations sont diminuées temporairement (voir la note 8).

Les membres de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser au Régime de retraite des fonctionnaires 2 % de plus de leur salaire, et l'employeur verse une cotisation à part égale. Cette dernière a également été réduite temporairement .

c) Rentes

Les rentes sont payables à l'âge de 65 ans (ou à 60 ans pour les participants ayant des années de service décomptées antérieures à 1966), selon le nombre d'années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires, 2 % du salaire moyen au cours des 60 mois consécutifs où celui-ci a été le plus élevé, moins une déduction des montants reçus en vertu du RPC. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 (le «Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées. La Province a modifié le Régime de retraite des fonctionnaires afin de prévoir la possibilité d'une retraite anticipée améliorée pour certains participants au régime (le «Facteur 80»). Cette modification accorde des prestations intégrales aux participants dont l'âge et les années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires totalisent 80 ans. Les participants sont admissibles à ce programme s'ils ont atteint le Facteur 80 avant le 1er avril 2000 et choisissent, dans un certain délai, de prendre leur retraite.

Les membres de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) Prestations de décès

Le conjoint survivant admissible ou les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou la succession du

participant ou du retraité peuvent recevoir des prestations lors du décès d'un participant ou d'un retraité.

e) Prestations d'invalidité
À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) Remboursements en cas de sortie
Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur de rachat de la rente à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou d'acheter une rente viagère.

g) Accroissement des prestations
Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour une année donnée. Toute tranche excédant le plafond de 8 % pour une année donnée est appliquée aux prestations de retraite des années subséquentes où le taux d'inflation est inférieur à 8 %.

3) Régime de retraite du SEFPO

En avril 1994, la Province et le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (le «SEFPO») ont conclu une entente (l'«entente de promotion») par laquelle ils ont convenu de créer un régime de retraite distinct du Régime de retraite des fonctionnaires à l'intention des membres du SEFPO, de l'Amalgamated Transit Union, de l'Ontario Liquor Control Board Employees' Union et de certains membres du Syndicat canadien de la fonction publique, et d'en être le promoteur. La *Loi sur le Régime de retraite du SEFPO* a été adoptée par la Province en juin 1994 pour mettre en vigueur l'entente de promotion ainsi que pour créer le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (le «Régime de retraite du SEFPO»).

Les prestations de tous les retraités et titulaires d'une rente différée qui sont sortis avant le 1er janvier 1993 ainsi que de tous les autres participants au Régime de retraite des fonctionnaires continuent d'être couvertes au titre du Régime de retraite des fonctionnaires.

Le transfert net des participants entre le Régime de retraite des fonctionnaires et le Régime du SEFPO a été établi au 31 décembre 1994. En 1997, une avance au comptant de 20 millions de dollars a été versée par le Régime du SEFPO au Régime de retraite des fonctionnaires, représentant le montant estimatif payable au Régime de retraite des fonctionnaires en raison des transferts de participants effectués après le 31 décembre 1994. Il n'est pas possible à ce jour d'établir le nombre exact de participants transférés. Le montant du règlement net ne devrait pas être important.

4) Résumé des principales conventions comptables

a) Mode de présentation
Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus et présentent la situation du Régime de retraite des fonctionnaires en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au régime.

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle établisse des prévisions et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif présentés et sur les éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient être différents des résultats prévus.

b) Consolidation
Les états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales en propriété exclusive.

c) Placements

Les placements négociés sont inscrits à la juste valeur fondée sur les prix du marché à la fin de l'exercice. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti qui se rapproche de leur juste valeur globale. Les débentures spéciales de la province de l'Ontario, qui sont des placements non négociables, sont comptabilisées à la valeur nominale (voir la note 5). Les gains et pertes matérialisés à l'aliénation de placements sont portés aux revenus de placement. Les remboursements de retenues fiscales des juridictions étrangères sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les opérations de placement sont présentées à la date de transaction.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'expertise établie par des évaluateurs indépendants au moins tous les trois ans. Les modifications de la valeur d'expertise à la suite d'une expertise sont inscrites dans les gains non matérialisés (gain de 23,5 millions de dollars en 1997).

d) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime de retraite des fonctionnaires sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts et achats de services passés sont constatés après réception des fonds et traitement du cas.

e) Rentes

Le versement de prestations de retraite, les remboursements et les transferts sont inscrits pendant l'exercice au cours duquel ils sont effectués.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

g) Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

La juste valeur des placements et les soldes de l'encaisse libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

5) Placements

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	1998 Juste valeur	1998 Coût	1997 Juste valeur	1997 Coût
Débentures spéciales de la province de l'Ontario	**3 620 077$**	**3 620 077$**	3 704 063$	3 704 063$
Encaisse et placements à court terme				
Canadiens	**520 162**	**521 054**	384 021	384 124
Étrangers	**67 283**	**68 745**	79 676	78 718
	587 445	**589 799**	463 697	462 842
Obligations				
Canadiennes	**1 863 409**	**1 772 778**	1 609 066	1 544 893
Étrangères	**387 207**	**344 656**	270 640	257 777
	2 250 616	**2 117 434**	1 879 706	1 802 670
Actions				
Canadiennes	**1 085 719**	**889 501**	1 106 693	789 174
Étrangères	**2 314 176**	**1 269 860**	1 869 688	1 114 708
	3 399 895	**2 159 361**	2 976 381	1 903 882
Biens immobiliers, déduction faite des emprunts hypothécaires	**827 609**	**804 130**	744 979	721 500
Placements	**10 685 642$**	**9 290 801$**	9 768 826$	8 594 957$
Produits à recevoir	**283 742**	**283 742**	275 155	275 155
Total	**10 969 384$**	**9 574 543$**	10 043 981$	8 870 112$

Les débentures spéciales de la province de l'Ontario, qui sont non négociables, sont comptabilisées à la valeur nominale globale de 3,620 milliards de dollars. En déterminant les rentrées nettes actualisées selon les rendements du marché à la fin de l'exercice pour des obligations comparables, on obtient une valeur de 5,535 milliards de dollars.

On compte actuellement 24 débentures spéciales de la province de l'Ontario venant à échéance au cours des 16 prochaines années, dont le taux moyen pondéré d'intérêt est de 11,64 %.

À titre d'administrateur de la caisse de retraite, la Commission a adopté un énoncé des politiques et objectifs de placement. Cet énoncé présente les objectifs de placement, les rendements prévus et les lignes directrices pour la gestion de la caisse de retraite. Afin de réduire le risque et d'améliorer le rendement, les placements sous forme d'actions et de valeurs à revenu fixe peuvent être répartis entre différentes catégories d'actif. La proportion affectée à tout moment est déterminée d'après une analyse de la conjoncture et des conditions du marché des capitaux.

Afin d'être en mesure de s'adapter aux changements fondamentaux, la composition de l'actif de la caisse de retraite se situe dans les fourchettes suivantes :

Actions	30 % à 70 %
Valeurs à revenu fixe	30 % à 70 %

La politique relative à la composition à long terme de l'actif de la caisse de retraite se présente comme suit :

Actions	60 %
Valeurs à revenu fixe	40 %

Cette politique a été adoptée après évaluation des caractéristiques du risque des politiques de rechange, compte tenu des besoins en liquidités de la caisse de retraite et des hypothèses économiques employées pour l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires.

La Commission investit dans des obligations et des actions ordinaires à cote élevée. La juste valeur des placements étrangers fluctue selon le taux de change.

Par l'entremise de OPB Realty (Management) Inc., sa filiale en propriété exclusive, la Commission détient les centres commerciaux régionaux suivants en propriété exclusive :

Brentwood Mall, Burnaby (C.-B.)
Carlingwood Mall, Ottawa (Ont.)
Lougheed Mall, Burnaby (C.-B.)
Malborough Mall, Calgary (Alb.)
Halifax Shopping Centre, Halifax (N.-É.)
Pen Centre, St. Catharines (Ont.)
Pickering Town Centre, Pickering (Ont.)
St. Vital Mall, Winnipeg (Man.)

Chaque propriété est détenue par une filiale en propriété exclusive distincte. Un emprunt hypothécaire de 39 millions de dollars sur le Malborough Mall est venu à échéance et a été remboursé le 1er septembre 1998.

Voir le tableau des valeurs à revenu fixe échues et le tableau des placements importants pour de plus amples renseignements.

6) Immobilisations

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	1998 Coût	1998 Amortissement cumulé	1998 Valeur Comptable Nette	1997 Valeur comptable nette
Équipement informatique	**1 283$**	**810$**	**473$**	550$
Améliorations locatives	**1 057**	**710**	**347**	679
Mobilier et agencements	**523**	**357**	**166**	242
Total des immobilisations	**2 863$**	**1 877$**	**986$**	1 471$

7) Revenus de placement nets

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	1998	1997
Revenus d'intérêts		
Débentures spéciales de la province de l'Ontario	**425 117** $	434 458 $
Encaisse et placements à court terme :		
Canadiens	**23 129**	15 095
Étrangers	**3 040**	3 481
Obligations :		
Canadiennes	**101 131**	89 656
Étrangères	**19 875**	15 588
Total des revenus d'intérêts	**572 292**	558 278
Revenus de dividendes		
Canadiens	**17 690**	17 775
Étrangers	**34 966**	30 729
Total des revenus de dividendes	**52 656**	48 504
Revenus tirés des biens immobiliers	**60 893**	56 224
Gain matérialisé	**412 869**	364 330
Gain non matérialisé	**220 972**	348 334
Total des revenus de placement	**1 319 682**	1 375 670
Frais de gestion de placements et droits de garde	**9 821**	8 583
Revenus de placement nets	**1 309 861** $	1 367 087 $

8) Cotisations

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	1998	1997
Participants		
Services courants	**91 961** $	91 292 $
Services passés	**4 171**	3 522
	96 132	94 814
Employeurs		
Services courants	**99 851**	71 441
Services passés	**3 419**	697
Paiements reçus à l'égard du passif non capitalisé	**114 724**	82 469
	217 994	154 607
Transferts provenant d'autres régimes	**8 451**	3 177
Total des cotisations	**322 577** $	252 598 $

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées par la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et résumées à la note 2. En 1994, la Province a adopté des mesures législatives prévoyant la diminution provisoire de ces cotisations pour une période de trois ans qui commence le 1er avril 1994 et se termine le 31 mars 1997.

La Province a diminué les cotisations patronales payables par ailleurs d'un montant fixe pour chaque période d'un an qui se termine les 31 mars 1995, 1996 et 1997. Les diminutions sont appliquées en premier lieu aux paiements à recevoir par ailleurs à l'égard du passif non capitalisé, et ensuite aux autres cotisations. De plus, la Province a réduit le montant des cotisations de 1 % des salaires pour la période allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995 pour les employeurs, et du 1er avril 1994 au 31 mars 1997 pour les employés.

Les cotisations à recevoir par ailleurs par le Régime de retraite des fonctionnaires ont été réduites du fait de la période d'exonération des cotisations. En conséquence, les cotisations des participants en 1997 ont été réduites de 3 millions de dollars, et les cotisations patronales totales, de 44 millions de dollars.

Les cotisations à recevoir représentent les cotisations des participants exigibles et les créances estimatives sur les participants touchant des prestations en vertu du Régime de protection du revenu à long terme et sur les rachats.

9) Prestations constituées

a) Mode de capitalisation

La capitalisation du Régime de retraite des fonctionnaires se fonde sur une méthode d'évaluation exigée en vertu de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. Les actuaires de la Commission, William M. Mercer Limitée («Mercer»), ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires, fondée sur un mode de capitalisation, au 31 décembre 1996. Cette évaluation indique l'existence d'un passif non capitalisé de 1,775 milliard de dollars, d'après un passif actuariel de 11,576 milliards de dollars et un actif actuariel de 9,801 milliards de dollars à la fin de 1996.

Mercer a effectué une estimation de l'obligation au titre des prestations de retraite au 31 décembre 1998. Cette estimation a été obtenue en projetant les montants figurant dans l'évaluation au 31 décembre 1996 et indique une obligation actuarielle de 12,204 milliards de dollars. Par ailleurs, Mercer a effectué une estimation cohérente de la valeur actuarielle de l'actif, qui ne tient compte d'aucun gain ni d'aucune perte actuarielle sur les placements depuis la date de l'évaluation. La valeur actuarielle de l'actif ainsi établie a été estimée à 10,381 milliards de dollars ; un passif non capitalisé prévu de 1,823 milliard de dollars ressort de la comparaison avec l'obligation actuarielle prévue. Au cours de l'exercice, la Commission prévoit demander à ses actuaires de préparer une évaluation au 31 décembre 1998. Le rendement des placements de 1997 et de 1998 dépassent les prévisions datant de l'évaluation de 1996, si bien qu'on s'attend à une diminution du passif non capitalisé.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation auront lieu au moins une fois tous les trois ans.

b) Mode de comptabilisation

Pour calculer les prestations constituées figurant dans les états financiers consolidés de la Commission pour 1998, Mercer a suivi les normes de présentation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés qui exigent que les obligations découlant du régime de retraite soient calculées au moyen des hypothèses les plus probables et de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les principales hypothèses utilisées pour cette estimation se rapportent aux prévisions à long terme et sont redressées annuellement d'après la conjoncture économique. En 1998 et 1997, les principales hypothèses utilisées étaient comme suit :

	1998		1997
Intérêt	**6,5**	**%**	7,0 %
Inflation	**2,5**	**%**	3,0 %
Taux réel de rendement	**4,0**	**%**	4,0 %
Salaires	**3,5**	**% + échelle ascendante**	4,0 % + échelle ascendante

La valeur actuarielle de l'actif d'après les hypothèses les plus probables est estimée à 11,706 milliards de dollars pour 1998 et à 10,702 milliards de dollars pour 1997. Cette valeur inclut la valeur actualisée des débentures spéciales de la province de l'Ontario. La comparaison des obligations établies d'après les hypothèses les plus probables et de l'actif selon les hypothèses les plus probables fait ressortir un excédent de 802 millions de dollars au 31 décembre 1998, contre un excédent de 25 millions de dollars au 31 décembre 1997.

Le calcul des obligations découlant du régime de retraite comporte nécessairement des risques que les résultats réels divergent des estimations établies selon les hypothèses les plus probables. Ces risques varient proportionnellement à la longueur de la période d'estimation et la viabilité potentielle de chaque composante du passif. Les résultats réels et les modifications correspondantes apportées aux estimations futures peuvent différer considérablement des estimations courantes.

10) Information exigée par la loi

L'information exigée en vertu de la *Loi de 1995 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* relativement aux employés dont le salaire annuel est égal ou supérieur à 100 000 $ consiste en ce qui suit :

	Salaire	Avantages sociaux
W.H. Somerville, président du conseil	124 204	—
L. Lu, président	146 254	365 $
Jon-Jo Douglas, premier vice-président, chef du contentieux et secrétaire	115 346	352 $
R. Kay, premier vice-président, Placements	127 920	326 $

11) Prestations de retraite anticipée de la Police provinciale de l'Ontario

En vertu du Régime de retraite des fonctionnaires, la Commission est tenue de présenter annuellement un rapport sur les prestations de retraite anticipée prévues par le régime pour les participants qui sont au service de la PPO. Ces prestations de retraite anticipée sont offertes aux membres de la PPO qui sont âgés de 50 ans et qui ont 30 années de service décomptées dans le régime. Les membres de la PPO versent 2 % de leur salaire au régime en plus de la cotisation régulière. Leur employeur verse une cotisation à part égale.

L'obligation relative aux participants de la PPO qui sont admissibles et choisissent de prendre leur retraite en vertu des dispositions du Facteur 80 n'est pas incluse dans les prestations de retraite anticipée. À l'expiration du programme de la Province, l'obligation visant tous les participants de la PPO qui atteignent 50 ans et qui ont 30 années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires sera portée dans les prestations de retraite anticipée de la PPO.

Il est tenu compte, dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 1996, des prestations de retraite anticipée de la PPO. La valeur des cotisations et des prestations futures anticipées dans l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 1996 a été mise à jour pour refléter les cotisations réelles reçues et les versements de prestations effectués au cours de la période allant jusqu'au 31 décembre 1998. Selon les actuaires de la Commission, cette méthode offre une estimation raisonnable de la situation financière de ces prestations.

L'obligation additionnelle et l'actif relatif aux prestations de retraite anticipée de la PPO au 31 décembre 1998 se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	
Actif affecté au paiement des prestations de retraite anticipée de la PPO	60 166$
Valeur actuarielle des cotisations additionnelles futures à recevoir des participants de la PPO et de leur employeur	72 222
	132 388
Valeur actuarielle des prestations futures de retraite anticipée de la PPO	120 984
Excédent de l'actif et de la valeur actuarielle des cotisations additionnelles futures disponibles sur la valeur actuarielle des prestations futures de retraite anticipée de la PPO	11 404$

12) Frais d'exploitation

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	1998	1997
Salaires et avantages sociaux	**4 839** $	4 249 $
Services d'agence	**976**	749
Bureaux et exploitation	**1 587**	1 747
Services informatiques et professionnels	**1 482**	3 338
Amortissement	**879**	287
Communications	**371**	289
Vérification	**97**	96
Formation et déplacements	**47**	39
Publications et frais d'enregistrement et de dépôt	**99**	91
Total des frais d'exploitation	**10 377** $	10 885 $

13) Engagements

La Commission est liée en vertu d'un contrat de location de locaux pour bureaux au One Financial Place, à Toronto. Le loyer annuel net s'élève à approximativement 470 000 $ jusqu'en 2002.

14) Passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités.

La direction a élaboré et mis en oeuvre un programme conçu pour déceler et régler les répercussions prévues du passage à l'an 2000 sur la Commission. Au 31 décembre 1998, la Commission a entrepris le repérage des systèmes informatiques qui devront être modifiés ou remplacés. L'évaluation du niveau de préparation des tiers, soit les clients, les fournisseurs et les autres, est en cours.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Valeurs à revenu fixe échues

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	1998 Juste valeur	1998 Rendement réel %	1997 Juste valeur	1997 Rendement réel %
Débentures spéciales de la province de l'Ontario				
0 à 1 an	**47 303$**	**8,39 - 10,07**	68 219$	8,14 - 14,71
1 an à 5 ans	**440 499**	**9,50 - 16,95**	369 039	8,39 - 16,95
5 à 10 ans	**1 004 286**	**9,82 - 15,38**	874 304	9,50 - 15,38
Plus de 10 ans	**2 127 989**	**10,38 - 13,33**	2 392 501	10,38 - 13,33
	3 620 077		3 704 063$	
Encaisse et placements à court terme				
Canadiens				
0 à 1 an	**520 162$**	**4,41 - 6,50**	384 021$	3,10 - 8,04
Étrangers :				
0 à 1 an	**67 283**	**3,70 - 4,50**	79 676	4,82 - 5,30
	587 445$		463 697$	
Obligations				
Canadiennes :				
0 à 1 an	**1 333$**	**4,49**	9 507$	4,92 - 5,26
1 an à 5 ans	**351 729**	**4,74 - 7,88**	247 460	4,88 - 6,15
5 à 10 ans	**986 500**	**4,79 - 6,82**	1 289 669	5,27 - 6,80
Plus de 10 ans	**523 847**	**1,92 - 5,95**	62 430	4,18 - 6,01
	1 863 409$		1 609 066$	
Étrangères :				
1 an à 5 ans	**88 841$**	**3,26 - 5,56**	50 060 $	4,80 - 7,67
5 à 10 ans	**226 268**	**3,71 - 6,12**	196 657	2,91 - 7,18
Plus de 10 ans	**72 098**	**4,31**	23 923	6,19 - 6,33
	387 207$		270 640 $	
	2 250 616$		1 879 706 $	

Placements importants*

Au 31 décembre 1998 (en milliers de dollars)	Juste valeur	Coût
Débentures spéciales de la province de l'Ontario	3 620 077 $	3 620 077 $
Encaisse et placements à court terme		
Canadiens		
Bons du Trésor		
Gouvernement du Canada	269 524 $	269 278 $
Obligations		
Canadiennes		
Gouvernement du Canada	821 920 $	792 534 $
Province de l'Ontario	256 492	239 066
Étrangères		
République fédérale d'Allemagne	135 225 $	135 554 $
Biens immobiliers, montant net	827 609 $	804 130 $

*Placements dont la juste valeur ou le coût dépasse 1 % de la juste valeur ou du coût du total des placements du régime.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Au Tuteur et curateur public de l'Ontario
et au Procureur Général

J'ai vérifié le bilan du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 1999, les états des soldes du fonds et l'état des recettes et des dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tuteur et curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables expliqués dans le résumé des principales politiques comptables.

K W Leishman

Toronto (Ontario)
le 4 juin 1999

K.W. Leishman, CA
Vérificateur provincial adjoint

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Bilan
(en milliers de dollars)

Le 31 mars 1999

	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	1999	1998	1999	1998
Actif				
Espèces	1517 $	4688 $	37 $	2 $
Oblig. et autres émiss. oblig	16171	13953		
Placements (annexe A)	862748	845802	59456	64026
Débiteurs	4160	4398	230	5
Autres élém. d'actif (annexe B)	84172	82232		
	968768 $	951073 $	59723 $	64,033 $
Passif et soldes des fonds				
Créditeurs	1964 $	1229 $	4538 $	4599 $
Intérêts courus (Note 5)				7207
	1964 $	1229 $	4538 $	11806 $
Soldes des fonds	966804	949844	55185	52227
	968768 $	951073 $	59723 $	64033 $

Au nom du Tuteur et curateur public de l'Ontario

Tutrice et curatrice publique

Tutrice et curatrice publique adjointe

Le résumé des principales politiques comptables et les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des soldes du Fonds des successions et fiducies
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	1999	1998
Patrimoines de clients	344728 $	354323 $
Patrimoines de la Couronne	80101	76456
Biens probablement en déshérence (Note 1)	335	900
Successions - charge d'exécuteur testamentaire	14354	16927
Fonds en fiducie pour cimetières	15664	14360
Fonds en fiducie de sociétés	3053	3052
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	3766	3706
Procès et instances	495599	472166
Titres de biens-fonds	2972	2345
Soldes non réclamés	1550	1510
Successions non administrées	4682	4099
	966804 $	949844 $

Le résumé des principales politiques comptables et les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des soldes du Fonds d'administration
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 1999

	Caisse d'assurance	Caisse de réserve dans les cas de litige	Caisse de provision pour créances douteuses	Caisse de rémunér. des médecins-conseils	Fonds non affectés	Total 1999	Total 1998
Solde au début de l'exercice	200 $	2000 $	100 $	100 $	49827 $	52227 $	44354 $
Excédent des recettes sur les dépenses					3447	3447	9828
Dem. de règl. durant l'exercice	(75)	(395)		(19)		(489)	(255)
Transferts							
Transfert au Trésor (Note 2)							(1700)
Rembours. des demandes de règl.	75	395		19	(489)		
Solde à la fin de l'exercice	200 $	2000 $	100 $	100 $	52785 $	55185 $	52227 $

Le résumé des principales politiques comptables et les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des recettes et des dépenses - Fonds d''administration
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	1999	1998
Recettes		
Droits perçus		
Patrimoines de clients	10642 $	10138 $
Patrimoines de la Couronne	1308	1128
Biens probablement en déshérence	62	5
Successions - charge d'exécuteur testamentaire	272	294
Biens appartenant à des sociétés de bienfaisance	265	302
Fonds en fiducie pour cimetières	59	49
Fonds en fiducie de sociétés	17	10
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	27	45
	12652	11971
Intérêts bancaires, déduction faite des frais	(139)	(5)
Recettes nettes de placements (annexe C)	8974	15412
	21487	27378
Dépenses		
Traitements et salaires	14316	14243
Avantages sociaux (Note 3)	2993	3799
Services	2596	2899
Fournitures et matériel	370	384
Transports et communications	1317	1289
	21592	22614
Moins montant reçu du ministère du Procureur général	(3552)	(5064)
	18040	17550
Excédent des revenus par rapport aux dépenses pour l'exercice	3447 $	9828 $

Le résumé des principales politiques comptables et les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 1999

Nature des opérations

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario est investi, en vertu d'un certain nombre de lois, de plusieurs fonctions qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- la gestion des biens des incapables;
- l'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- le regroupement des biens au nom de la Couronne conformément à la *Loi sur les biens en déshérence*, lorsque le propriétaire de ces biens est inconnu ou lorsque le propriétaire est une société qui n'existe plus;
- la gestion des fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés ou déposés à la Cour de l'Ontario (Division générale) au nom de mineurs, de justiciables et les autres;
- un rôle de surveillance générale de l'activité des sociétés de bienfaisance et des biens leur appartenant.

Méthode de comptabilité

Le Bureau du Tuteur et curateur public applique la méthode de la comptabilité d'exercice au Fonds d'administration et aux placements. Les éléments d'actif détenus au nom de clients, autres que les placements, sont comptabilisés à la valeur marchande comme il est expliqué dans les principales politiques relatives à ces articles.

Successions et fiducies

Les successions et fiducies représentent les comptes pour lesquels le Tuteur et curateur public de l'Ontario agit comme fiduciaire en vertu des règlements pris en application de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*. Les successions et fiducies gagnent des intérêts sur les fonds à des taux établis ainsi que des droits en contrepartie des services de fiducie fournis conformément aux règlements pris en application de la Loi.

Fonds d'administration non affecté

Le Fonds d'administration est le compte de fonctionnement du Tuteur et curateur public. On y dépose les droits perçus en contrepartie des services rendus pour chaque succession et fiducie, conformément aux règlements pris en application de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*.

Les soldes de trésorerie du Fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et fiducies. Les intérêts créditeurs nets de ces placements sont virés au compte du Fonds d'administration, après déduction des intérêts versés sur les fonds des successions et fonds en fiducie, conformément aux règlements pris en application de la *Loi*.

Le Fonds d'administration sert également au règlement de tous les frais de fonctionnement engagés par le Bureau du Tuteur et curateur public.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 1999

Fonds d'administration affecté

Caisse d'assurance
Les règlements pris en application de la Loi disposent que le Bureau du Tuteur et curateur public est tenu de constituer une caisse d'assurance en vue de se protéger contre certaines pertes dont il pourrait avoir à assumer la responsabilité. Par conséquent, la somme de 200 000 $, prélevée sur le Fonds d'administration, a été virée à cette caisse.

Au cours de l'exercice, la caisse d'assurance a reçu un remboursement de 75 358 $ (50 650 $ en 1998) du fonds non affecté.

Caisse de réserve dans les cas de litige
L'objectif de cette caisse est de couvrir les frais juridiques de la partie adverse lorsque le Bureau du Tuteur et curateur public doit les payer et de défrayer ces coûts.

Au cours de l'exercice, la caisse a reçu des remboursements de 395 228 $ (184 725 $ en 1998) du fonds non affecté au titre de frais de justice engagés au nom de clients.

Caisse de provision pour créances douteuses
L'objectif de cette caisse est de couvrir tous les comptes-clients dont le Tuteur et curateur public a payé les dépenses au nom d'un client, alors que le Tuteur et curateur public ne croit pas pouvoir recouvrer le montant de la part de ce client.

Caisse de rémunération des médecins-conseils
La caisse a été créée pour acquitter les honoraires des médecins-conseils qui accordent le consentement au traitement afin de permettre au Tuteur et curateur public de prendre les décisions au nom des incapables, aux termes des règlements pris en application de la *Loi sur les hôpitaux publics*.

Durant l'exercice, la caisse a reçu un remboursement de 18 754 $ (18 535 $ en 1998) du fonds non affecté.

Placements

Les fonds sont placés dans des effets de haute qualité à revenu fixe régis par les lignes directrices de la *Loi sur l'administration financière* en matière de placements et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Ces titres sont présentés au prix rajusté, compte tenu de l'amortissement des primes ou des escomptes d'émmission de la date d'achat jusqu'à l'écheance.

Le 31 mars 1999

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Résumé des principales politiques comptables

Actions et obligations des successions et des fonds en fiducie

Les actions et obligations des successions et des fonds en fiducie sont inscrites à leur valeur marchande au moment de la prise en charge des successions et des fonds en fiducie. Un rajustement annuel, pour faire correspondre la valeur de ces titres à leur valeur marchande, au moins, est fait le 31 décembre de chaque année. Des réévaluations occasionnelles sont également faites au cours de l'année.

Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la constitution du fonds en fiducie et font l'objet de réévaluations périodiques.

Assurance-vie

L'assurance-vie est inscrite à sa valeur de rachat nette au moment de la constitution du fonds en fiducie et est réévaluée tous les deux ans.

Conversion de devises

Les devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la manière suivante :

À la date de transaction, chaque actif, passif, recette ou dépense est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. À la fin de l'année, l'actif et le passif monétaires sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date et les gains et pertes résultant de l'opération de change sont inclus dans les recettes de la période actuelle.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à titre d'exploitation au moment de leur acquisition.

Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux politiques comptables indiquées ci-dessus exige que la direction fasse des prévisions et hypothèses qui concernent les montants déclarés d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période déclarée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent plus tard disponibles.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

1. Fonds dévolus à la Couronne

La *Loi sur les biens en déshérence* autorise le Tuteur curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à la Couronne, conformément aux dispositions de la *Loi portant réforme du droit des successions*, de la *Loi sur les sociétés par actions*, ou en vertu de la common law. Les biens ainsi reçus par le Tuteur et curateur public et qui ne sont pas réclamés au bout de 10 ans sont affectés au Trésor de la province.

Au cours de l'exercice, la somme de 1 256 800 $ (226 609 $ en 1998) a été transférée à la province.

2. Transferts au Trésor

Aucun transfert au Trésor de la province n'a eu lieu durant l'exercice 1998-1999.

Conformément au paragraphe 9(5) de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner le versement du solde créditeur du Fonds d'administration au Trésor de la province.

3. Régime de retraite

Le Tuteur et curateur public assure des prestations de retraite à ses employés en contribuant à la caisse de retraite des fonctionnaires et la caisse de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario, établies par la province de l'Ontario. Au cours de l'exercice, la contribution du TCP à ces caisses était de 905 148 $ (1 668 300 $ en 1998) et est incluse dans le poste des avantages sociaux à l'état des recettes et des dépenses – Fonds d'administration.

4. Hypothèques et valeurs mobilières en fiducie

En outre, le Tuteur et curateur public agit comme dépositaire d'hypothèques d'un montant de 396 209 $ (625 938 $ en 1998) et de diverses valeurs mobilières et documents d'une valeur nominale de 9 209 469 $ (9 083 443 $ en 1998). Ces montants ne sont pas exprimés dans les états financiers car le Tuteur et curateur public n'agit pas comme fiduciaire mais simplement comme dépositaire au nom du client.

5. Intérêts courus sur les successions et les fiducies

Durant l'exercice 1997-1998, le Bureau du Tuteur et curateur public a modifié sa stratégie de placement et sa gestion à mesure que les gestionnaires de placement ont remanié les portefeuilles de placement de concert avec la fusion du Bureau du comptable de la Cour de l'Ontario. Le changement a entraîné des gains en capital inhabituels de 9 867 579 $, somme qui a été affectée aux successions et fiducies sur une période d'un an par le biais de révisions à la hausse des taux d'intérêt prescrits du Tuteur et curateur public. Un total cumulatif de 7 206 875 $ a été réalisé pour tenir compte de l'effet cumulatif de l'augmentation des taux d'intérêt prescrits à verser l'année suivante, les opérations au cours de l'exercice révélant le gain en capital.

6. Éventualités

Le Tuteur et curateur public prend part à diverses poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes et on ne peut prévoir à l'heure actuelle la façon dont ces poursuites seront réglées.

7. État des changements du flux de trésorerie

Un état des changements du flux de trésorerie n'a pas été préparé, un tel état n'ayant pas fourni de renseignements supplémentaires.

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été redressés pour tenir compte de la présentation de l'année courante.

9. Incertitude en raison du problème de l'an 2000

Le problème de l'an 2000 survient du fait que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres au lieu de quatre pour identifier une année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent reconnaître l'an 2000 comme étant l'an 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lors du traitement de l'information utilisant des dates de l'an 2000. De plus, des problèmes semblables peuvent survenir dans certains systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter une information autre qu'une date. Les conséquences du problème de l'an 2000 peuvent surgir avant ou après le 1er janvier 2000.

Si l'organisme et ses principaux fournisseurs et autres associés commerciaux externes n'abordent pas le problème de l'an 2000, l'impact sur le fonctionnement de l'organisme et son information financière peut varier entre des erreurs mineures et d'importantes pannes de systèmes pouvant compromettre la capacité de l'organisme à mener des activités opérationnelles normales.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Annexe A - Placements
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	1999	1998
Espèces (Dette Bancaire)	(4946) $	2131 $
Intérêts courus	12199	11582
Placements à court terme	163186	261934
	170439	**275647**
Placements à long terme		
Obligations de sociétés (i)	55589	39738
Obligations du gouvernement du Canada (ii)	357376	296039
Obligations d'Ontario Hydro (iii)	52261	35390
Obligations de gouvernements provinciaux (iv)	142912	142409
Obligations d'établissements financiers (v)	143627	120605
	751765	**634181**
	922204 $	**909828 $**
Répartis comme suit :		
Successions et fonds en fiducie	862748 $	845802 $
Fonds d'administration	59456	64026
	922204 $	**909828 $**

Placements à long terme	Taux d'intérêt	Coût	Valeur marchande
(i) Obligations de sociétés			
1 - 5 ans	5.50 - 9.63%	39550 $	40193 $
5 ans +	5.65 - 5.75%	16039	16381
		55589	**56574**
(ii) Gouvernement fédéral			
1 - 5 ans	5.00 - 9.75%	244025	243543
5 ans +	6.00 - 7.25%	113351	116507
		357376	**360050**
(iii) Ontario Hydro			
1 - 5 ans	5.38 - 10.00%	52261	51587
		52261	**51587**
(iv) Gouv. provinciaux			
1 - 5 ans	7.50 - 9.75%	88786	90980
5 ans +	4.88 - 9.00%	54126	56723
		142912	**147704**
(v) Établissements financiers			
1 - 5 ans	5.40 - 11.00%	104170	103108
5 ans +	5.10 - 8.150%	39457	39305
		143627	**142413**
		751765 $	**758328 $**

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe B - Autres éléments d'actif
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	1999	1998
Biens immobiliers	44819 $	44013 $
Actions et autres titres	29226	28538
Créances hypothécaires et prêts à rembourser	1356	1666
Assurance-vie	2726	2792
Autres	8477	8170
	86605	**85179**
Moins les hypothèques et les prêts à rembourser	(2432)	(2947)
	84172 $	**82232 $**

Annexe C - Recettes de placements
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	1999	1998
Recettes de placements	62593 $	63721 $
Intérêts bancaires	310	154
	62903	**63875**
Moins les intérêts versés	(53929)	(41256)
Intérêts courus sur les successions et les fiducies (Note 5)		(7207)
	8974 $	**15412 $**

Responsabilité de la direction

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers figurant au présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée et la protection efficace de ses actif et passif.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-après.



Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction



James Maxwell
Chef de l'administration et des finances

Toronto, Canada
Le 25 janvier 1999

Rapport des vérificateurs

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 1998 et les états des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts et de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de son encaisse pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 25 janvier 1999

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État de la situation financière

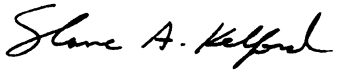
Au 31 décembre 1998, avec chiffres correspondants de 1997 *(en milliers de dollars)*

	1998	1997
ACTIF		
Débiteurs et intérêts à recevoir	**148 $**	118 $
Avances d'assurance-dépôts recouvrables	**4 418**	904
Prêt à recevoir	**71**	121
Immeuble détenu pour revente	**1 000**	1 200
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 2 452 $ (2 270 $ en 1997))	**495**	497
	6 132 $	2 840 $
PASSIF		
Emprunts (note 3)	**16 747 $**	24 431 $
Créditeurs et frais courus	**1 269**	1 460
Rabais de prime payable (note 4)	**1 317**	-
Pertes d'assurance-dépôts courues (note 5)	**18 037**	27 177
Total du passif	**37 370**	53 068
Insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts	**31 238**	50 228
	6 132 $	2 840 $

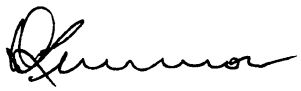
Éventualités (note 10)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,



_____, administrateur



_____, administrateur

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts

Exercice terminé le 31 décembre 1998, avec chiffres correspondants de 1997 *(en milliers de dollars)*

	1998	1997
REVENUS		
Revenu de primes	**25 604 $**	25 933 $
Moins : rabais de prime	**(1 219)**	-
Divers	**564**	370
	24 949	26 303
DÉPENSES		
(Recouvrement de la) provision pour pertes (note 5)	**(1 285)**	10 785
Salaires et charges sociales	**3 879**	4 101
Frais d'intérêt	**612**	807
Frais d'exploitation	**3 705**	3 608
Recouvrement des dépenses d'exploitation	**(952)**	(1 039)
	5 959	18 262
Excédent des revenus sur les dépenses	**18 990**	8 041
Insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts au début de l'exercice	**50 228**	58 269
Insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts à la fin de l'exercice	**31 238 $**	50 228 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État de l'évolution de l'encaisse

Exercice terminé le 31 décembre 1998, avec chiffres correspondants de 1997 *(en milliers de dollars)*

	1998	1997
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Excédent des revenus sur les dépenses	**18 990 $**	8 041 $
Éléments imputés à l'exploitation et n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse :		
(Recouvrement de la) provision pour pertes	**(1 285)**	10 785
Perte sur cessions d'immobilisations	**1**	6
Amortissement	**306**	325
	18 012	19 157
Évolution des éléments suivants :		
Débiteurs et intérêts à recevoir	**(30)**	60
Prêt à recevoir	**50**	56
Immeuble détenu pour la revente	**200**	-
Créditeurs et frais courus	**1 126**	319
	1 346	435
	19 358	19 592
Financement et placement :		
Achat d'immobilisations	**(307)**	(285)
Produit de la vente d'immobilisations	**2**	14
Remboursement des billets à payer	**-**	(22 750)
	(305)	(23 021)
Protection des dépôts :		
Avances nettes d'assurance-dépôts	**(11 369)**	(11 387)
Diminution (augmentation) des emprunts	**7 684**	(14 816)
Emprunts au début de l'exercice	**(24 431)**	(9 615)
Emprunts à la fin de l'exercice	**(16 747) $**	(24 431) $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 1998

Généralités

La Société ontarienne d'assurance-dépôts, société d'État provinciale de l'annexe III, poursuit ses activités à titre de société sans capital social établie en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions.*

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- Offrir un régime d'assurance-dépôts aux sociétaires des établissements membres
- Agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et credit unions
- Promouvoir des normes en matière de saines pratiques commerciales
- Effectuer la collecte et la publication de statistiques
- Fournir de l'aide financière aux établissements membres
- Agir à titre d'administrateur des établissements membres
- Réduire au minimum le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnisations

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de cotisations lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année les montants des primes. Elle présente au gouvernement de l'Ontario ses recommandations concernant les primes à percevoir, en vue de leur examen et de leur intégration dans les règlements en apportant à ces derniers les modifications nécessaires.

1. Convention de la permanence de l'entreprise

Ces états financiers sont dressés selon la convention de la permanence de l'entreprise, qui est fondée sur l'hypothèse que les éléments d'actif seront réalisés et que les obligations et les autres éléments de passif seront acquittés dans le cours normal des affaires. Cette convention n'est valide que si la Société peut obtenir les crédits additionnels nécessaires pour payer ses dettes. Les emprunts de la Société sont garantis par la garantie du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario. La garantie porte sur un montant maximal de 75 millions $ et arrive à échéance le 31 décembre 2001. La province de l'Ontario impute des frais de garantie calculés à raison d'un demi pour cent du solde moyen en cours en fin de journée de tout titre de créance assujetti à la garantie du ministre.

2. Résumé des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne tiennent pas compte de l'actif, du passif ni des activités des caisses populaires/credit unions auprès desquelles la Société a été désignée liquidateur.

a) Revenu de primes :

Les primes sont établies en fonction des dépôts assurés détenus par les établissements membres. Le revenu provenant des primes est comptabilisé au moment de la facturation.

b) Provision pour pertes :

La provision pour pertes comprend les avances à titre d'assurance-dépôts et une charge reflétant les pertes d'assurance-dépôts pour lesquelles des avances n'ont pas été effectuées à la date de l'état de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements membres sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à l'égard des pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes.

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées au moment où il est confirmé que l'établissement membre est devenu insolvable *ou* quand il existe d'autres situations qui entraîneront probablement des pertes pour la Société.

La provision générale pour pertes reflète la meilleure estimation par la direction des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent au mouvement des caisses populaires/credit unions. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience historique en matière de pertes. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture et les pertes réelles peuvent varier parfois sensiblement, par rapport aux estimations de la direction.

c) Coût du régime de retraite :

Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés est imputé au bénéfice au moment où les services sont rendus. La charge de retraite est calculée en se fondant sur les meilleurs estimations, établies par la direction, du rendement prévu des placements, de l'indexation des salaires, des taux de mortalité, des cessations d'emploi et de l'âge du départ à la retraite. Les rajustements découlant des modifications au régime de retraite, des gains et pertes actuariels et des changements dans les hypothèses, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants par des imputations au bénéfice.

Tout écart entre la charge de retraite (établie aux fins comptables) et la capitalisation (conformément aux exigences réglementaires) est présenté soit comme une charge de retraite reportée, soit comme une charge à payer au titre du coût du régime de retraite.

d) Immeuble détenu pour revente :

L'immeuble a été acheté en 1996 dans le but de faciliter la fusion de deux credit unions. L'immeuble a été comptabilisé au prix coûtant qui ne dépasse pas, selon la meilleure estimation par la direction, la juste valeur marchande, compte tenu des frais de vente et de clôture.

e) Immobilisations :
Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, à un taux annuel de 20 pour cent. Les ordinateurs et les logiciels et l'équipement connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée du bail.

f) Contrats de location :
Les contrats de location sont considérés soit comme des contrats de location-acquisition soit comme des contrats de location-exploitation. Un contrat qui transfère pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien est comptabilisé comme s'il s'agissait de l'acquisition d'un bien et de la prise en charge d'une obligation au moment de l'entrée en vigueur du contrat. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation, en vertu desquels les loyers sont imputés aux résultats au moment où ils sont versés.

3. Emprunts

La Société a obtenu des facilités de crédit renouvelables, approuvées par l'Office ontarien de financement, organisme qui gère la garantie du ministre. En voici le détail :

	Plafond de crédit *disponible le 1er oct. 1998*	**En cours au 31 déc.1998**
	(en milliers de dollars)	
Banque à charte canadienne *(au taux des acceptations de banque plus 14 points de base)*	20 000 $	6 832 $
Credit Union Central of Ontario *(au taux des acceptations de banque plus 14 points de base)*	10 000 $	9 915 $
	30 000 $	16 747 $

Les emprunts sont garantis en vertu de la garantie du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario.

4. Rabais de prime payable

En 1998, le conseil de la Société a approuvé un rabais allant jusqu'à 0,10 $ par millier de dollars de dépôts, payable au début de 1999. Ce rabais s'appuie sur des résultats techniques meilleurs que ceux prévus en matière de réclamations d'assurance-dépôts en 1998, et représente 50 pour cent du montant par lequel les nouvelles provisions effectives sont inférieures au budget.

5. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements membres et une provision générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, qui n'a pas encore exigé de paiement de la part de la Société, figure au passif de l'état de la situation financière au titre des pertes d'assurance-dépôts courues.

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Charge pour pertes d'assurance-dépôts au début de l'exercice	**27 177 $**	29 231 $
Modifications à l'égard d'établissements membres où une perte a été constatée au cours de l'exercice :		
- Augmentation des avances d'assurance-dépôts recouvrables	**-**	35
- Augmentation de la provision pour pertes	**600**	13 555
Modifications à l'égard d'établissements membres où une perte a été constatée au cours des exercices précédents :		
- Augmentation (diminution) des avances d'assurance-dépôts recouvrables	**3 514**	(1 487)
- Diminution de la provision pour pertes	**(1 885)**	(2 770)
	29 406	38 564
Réclamations d'assurance-dépôts, montant net	**11 369**	11 387
Charge pour pertes d'assurance-dépôts à la fin de l'exercice	**18 037 $**	27 177 $

La provision générale pour pertes comprise dans la charge pour pertes d'assurance-dépôts s'élevait à 4 000 000 $ (4 000 000 $ en 1997).

La Société a offert des contrats d'assurance du déficit à deux credit unions afin de faciliter la fusion de l'une et la vente des éléments d'actif de l'autre. Ces contrats fournissent une protection aux credit unions acheteuses dans l'éventualité où une partie du capital et du bénéfice sur certains prêts commerciaux et de détail serait exposée au risque. La couverture prévue aux termes de ces contrats totalise 3,3 millions $ (3,3 millions $ en 1997), montant entièrement pris en compte dans la charge pour pertes d'assurance-dépôts. La couverture est en vigueur selon le principe de l'amortissement dégressif pour une période de quatre ans à compter de la date du contrat. Des frais annuels de un pour cent sur le solde dégressif sont payables par ces deux credit unions pour couvrir les coûts de gestion de ces contrats.

6. Engagements en vertu de contrats de location

La Société a négocié un nouveau bail qui remplace l'ancien contrat de location de dix ans qui aurait pris fin le 1er août 1998. Le nouveau bail est en vigueur pour la période allant du 1er janvier 1998 au 5 août 2007. Le loyer minimum futur est de 123 000 $ pour les cinq premières années, et de 140 000 $ pour les cinq

dernières. De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes.

8. Impôts sur le revenu

La Société est imposable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses pertes cumulées aux fins fiscales s'élèvent à 50 973 000 $. Elles viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant *(en milliers de dollars)*
1992	1999	8 242 $
1993	2000	7 178
1994	2001	6 619
1995	2002	6 987
1996	2003	7 566
1997	2004	7 449
1998	2005	6 932
		50 973 $

Les avantages fiscaux éventuels résultant de ces pertes d'entreprise n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

8. Régime de retraite

La Société a un régime de retraite à prestations déterminées. La valeur estimative de la caisse de retraite au 31 décembre 1998 s'élève à 2 555 000 $ (2 385 000 $ en 1997) et la valeur actualisée des prestations constituées est estimée à 2 374 000 $ (1 854 000 $ en 1997). La charge au titre du régime de retraite à prestations déterminées comprise à l'état des résultats d'exploitation était de 179 000 $ (165 000 $ en 1997). L'écart entre le montant passé en charges et les cotisations de capitalisation a été inscrit à l'état de la situation financière à titre de charge pour le coût du régime de retraite de 126 000 $ (78 000 $ en 1997). Le régime est entièrement capitalisé sur une base actuarielle.

Le 1er janvier 1999, le régime de retraite à prestations déterminées a été transformé en régime à cotisations déterminées. On prévoit que cette modification au régime sera finalisée et que son effet sera comptabilisé en 1999.

9. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 96 000 $ (110 000 $ en 1997). Le total des frais des administrateurs, incluant la rémunération, était de 141 000 $ (165 000 $ en 1997).

10. Éventualités

La Société est susceptible de se voir intenter diverses poursuites dans le cours normal des affaires, quand elle agit en qualité d'administrateur ou de liquidateur. La direction de la Société est d'avis que ces actions seront contestées avec succès. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans ces états financiers.

11. Divulgation de la juste valeur

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, qui comprennent l'encaisse, les débiteurs et intérêts à recevoir, le prêt à recevoir, les emprunts, les créditeurs et frais courus, ainsi que le rabais de prime à payer, se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur des avances d'assurance-dépôts recouvrables et de la charge pour pertes d'assurance-dépôts a été omise, vu qu'il n'est pas possible de la déterminer de façon suffisamment fiable.

12. Rémunération

Les données ci-dessous ont été fournies en application de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.*

Employé	Titre	Traitements	Avantages imposables
Brydges, Barry	Vice-président Services de la stabilisation	114 438 $	8 114 $
Charbonneau, Robert	Vice-président Assurance	105 128 $	6,538 $
Foster, C. William D.	Vice-président Gestion de l'actif et recouvrements	125 680 $	9 465 $
Kingston, Tom	Chef de direction Administration	105 544 $	6 774 $
Maxwell, James	Chef de l'administration et des finances Ressources générales	103 642 $	8 264 $
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	176 061 $	9 059 $

13. Le problème de l'an 2000

Le problème de l'an 2000 est dû au fait que de nombreux systèmes informatisés utilisent deux chiffres au lieu de quatre pour désigner les années. Les systèmes tributaires des dates pourraient donc interpréter l'an 2000 comme étant 1900 ou une autre année, ce qui entraînerait des erreurs dans le traitement des données utilisant des dates situées en l'an 2000. Certains systèmes qui utilisent des dates situées en 1999 pour représenter autre chose qu'une date pourraient également être touchés par des problèmes semblables. Les effets du passage à l'an 2000 pourraient se faire sentir le 1er janvier 2000, ou avant ou après cette date, et, s'ils sont négligés, l'incidence sur les résultats d'exploitation et sur l'information financière pourrait aller d'erreurs minimes à des pannes majeures de système, ce qui risque de nuire à la capacité d'une entreprise de poursuivre son exploitation normale. Il est impossible de savoir avec certitude si tous les aspects du problème de l'an 2000 qui touchent la Société, y compris ceux qui sont liés aux efforts des établissements membres, des fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Rapport de la Société sur les liquidations

Il incombe au liquidateur d'un établissement membre en voie de dissolution de maximiser le recouvrement des valeurs de celui-ci dans l'intérêt de l'ensemble des créanciers. La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) est habituellement le créancier non garanti le plus important des établissements membres ayant fait l'objet d'une dissolution. À ce point de vue, la SOAD est directement intéressée à s'assurer que le liquidateur s'acquitte de ses devoirs et responsabilités de façon efficace et rentable. En sa qualité de liquidateur, la SOAD puise dans ses ressources internes pour le recouvrement, la surveillance et la réalisation quant à l'actif des établissements membres en liquidation.

En tant que créancier non garanti le plus important, dans la plupart des cas, la SOAD gère ses pertes au mieux en dirigeant elle-même le processus de liquidation. Par un contrôle et une gestion directs, la SOAD peut également protéger les établissements membres avoisinants contre toute perte éventuelle de confiance.

En vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*, 1994, le liquidateur doit dresser un bilan d'ouverture de liquidation à la date de celle-ci. À titre de liquidateur, la SOAD a pour pratique de confier à des comptables indépendants la tâche de dresser le bilan de liquidation. Afin de réduire les frais de liquidation et d'éviter tout retard dans l'exécution de celle-ci, la SOAD n'exige pas que ce bilan fasse l'objet d'une vérification. Par conséquent, en l'absence d'états financiers vérifiés d'ouverture, les vérificateurs du liquidateur, KPMG s.r.l., joignent à leur rapport une réserve quant aux résultats des activités de liquidation menées par la SOAD.

Au cours de l'exercice, la SOAD, en sa qualité de liquidateur, a pris possession et a assumé le contrôle de six établissements membres réunissant un actif global ayant une valeur comptable de 24,5 millions $ avant provisions. Les états financiers non vérifiés remis par les comptables indépendants indiquaient que la valeur comptable nette de l'actif, après provisions pour pertes sur prêts, de ces six établissements était de 22,7 millions $. Le total des réclamations imputées à cet actif, à la date de dissolution, s'élevait à 29,3 millions $.

En 1998, la SOAD en sa capacité de liquidateur a recouvré 15,4 millions $ de la liquidation d'éléments d'actif et a réglé les réclamations des créanciers s'élevant à 14,3 millions $. Dans certains cas, l'actif est cédé sur la base de la permanence de l'entreprise à un autre établissement membre dont la contrepartie est la prise en charge, par cet établissement, d'un montant égal aux réclamations des déposants.

Au 31 décembre 1998, la valeur comptable de l'actif total qui restait à liquider s'élevait à 25,7 millions $. Comme la plus grande partie de cet actif représente des prêts douteux, la valeur estimative de réalisation de cet actif sera notablement inférieure aux montants comptabilisés. Selon la meilleure estimation de la direction, ces recouvrements futurs s'établissent à 12,0 millions $.

Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction

C.W. D. Foster
Vice-président,
Gestion de l'actif et recouvrements

Toronto, Canada
Le 25 janvier 1999

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers au 31 décembre 1998, sous le contrôle de la Société ontarienne d'assurance-dépôts en sa qualité de liquidateur, ainsi que l'état cumulé de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est indiqué au paragraphe suivant, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Dès sa nomination comme liquidateur d'une caisse populaire ou d'une credit union, la Société confie à des comptables indépendants la mission de dresser un bilan d'ouverture de liquidation non vérifié qui présente l'actif et les réclamations des créanciers à la date du commencement de la liquidation. Les bilans d'ouverture de liquidation n'étant pas vérifiés, nous ne sommes pas en mesure de vérifier si les livres et registres comptables des caisses populaires ou des credit unions sont complets et exacts à la date à laquelle commence la liquidation.

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu considérer nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'actif et les réclamations des créanciers dont le contrôle a été assumé par la Société au début de la liquidation, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif et les réclamations des créanciers cumulés sous contrôle de la Société en qualité de liquidateur au 31 décembre 1998 ainsi que l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers cumulés pour l'exercice terminé, à cette date selon la méthode comptable exposée à la note 1.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 25 janvier 1999

Société ontarienne d'assurance-dépôts en qualité de liquidateur

État cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous le contrôle de la Société en qualité de liquidateur

Au 31 décembre 1998 avec chiffres correspondants de 1997 *(en milliers de dollars)*

	1998	1997
ACTIF		
Encaisse (note 2)	**2 156 $**	3 $
Prêts, à la valeur comptable brute	**21 293**	14 633
Placements et autres éléments d'actif	**1 405**	103
Biens immobiliers destinés à la vente	**886**	846
	25 740 $	15 585 $
RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS		
Société ontarienne d'assurance-dépôts	**35 142 $**	49 358 $
Dépôts	**9 512**	804
Autres réclamations	**6 367**	190
Total des réclamations des créanciers	**51 021 $**	50 352 $

Voir les notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous le contrôle de la Société en sa qualité de liquidateur.

Au nom du Conseil d'administration,

Diane A. Kelford

_____, administrateur

_____, administrateur

Société ontarienne d'assurance-dépôts en qualité de liquidateur

État cumulé de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers

Exercice terminé le 31 décembre 1998 *(en milliers de dollars)*

	1998	1997
ACTIF		
À l'ouverture	**15 585 $**	17 345 $
Plus : Éléments d'actif pris en charge à la suite de nouvelles liquidations	**24 498**	2 888
Moins : Prêts irrécouvrables radiés en cours d'exercice	**(1 083)**	(305)
Moins : Éléments d'actif réalisés en cours d'exercice (y compris encaisse initiale)	**(15 416)**	(4 346)
Total partiel	**23 584**	15 582
Plus : Liquidités provenant de réalisations non distribuées par le liquidateur	**2 156**	3
Total de l'actif	**25 740 $**	15 585 $
RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS		
Réclamation de la SOAD		
À l'ouverture	**49 358 $**	51 100 $
Plus : Avances consenties par la SOAD	**1 620**	(3)
Moins : Réclamations irrécouvrables radiées par la SOAD (note 3)	**(15 836)**	(1 739)
Réclamation de la SOAD à la clôture	**35 142 $**	49 358 $
Autres réclamations des créanciers et déposants		
À l'ouverture	**994 $**	1 597 $
Plus : Réclamations à la suite de nouvelles liquidations prises en charge	**29 282**	3 026
Moins : Réclamations payées en cours d'exercice	**(14 326)**	(3 613)
Moins : Dépôts non réclamés, radiés en cours d'exercice	**(71)**	(16)
Réclamations des créanciers et déposants à la clôture	**15 879 $**	994 $
Total des réclamations des créanciers	**51 021 $**	50 352 $

Voir les notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société en sa qualité de liquidateur.

Notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous le contrôle de la Société en qualité de liquidateur

Exercice terminé le 31 décembre 1998

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (« la Société ») est nommée, à l'occasion, liquidateur de caisses populaires et de credit unions. À ce titre, la Société est responsable de la liquidation individuelle de l'actif d'un établissement membre de façon ordonnée et en affectant le produit aux réclamations de ses créanciers. Les présents états financiers englobent ceux des 49 caisses populaires et credit unions en cours de liquidation (68 en 1997), celle-ci étant dans chaque cas exécutée à titre d'instance distincte.

1. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation :

Les présents états cumulés de l'actif et des réclamations des créanciers et de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers, sous le contrôle de la Société, sont dressés selon la méthode comptable énoncée dans ces notes. Dès le début de la liquidation d'une caisse populaire ou d'une credit union, les états financiers de celle-ci cessent d'être dressés selon la convention de la permanence de l'entreprise et toutes les opérations sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Ces états financiers présentent l'actif et les réclamations des créanciers cumulés de l'ensemble des caisses populaires et credit unions actuellement en voie de liquidation par la Société. ***Nous avertissons le lecteur que cet état n'est pas dressé selon les principes comptables généralement reconnus, et que le montant de l'actif sous contrôle de la Société ne prétend pas être le montant recouvrable anticipé ni sa juste valeur.***

b) Prêts :

Les prêts sont inscrits à la valeur comptable du montant impayé à la date de la liquidation moins les encaissements reçus au titre des remboursements de capital au cours de la période de liquidation. Aucune provision pour les pertes sur prêts n'a été établie et aucune tentative n'a été faite pour évaluer le montant recouvrable net des prêts.

Une partie considérable des prêts, compte tenu de leur nature, est jugée douteuse étant donné l'incertitude du recouvrement intégral, en temps opportun, du capital et des intérêts.

c) Placements et autres éléments d'actif :

Les placements et autres éléments d'actif sont constatés à leur valeur comptable à la date de la liquidation.

d) Biens immobiliers destinés à la vente :

Les biens immobiliers sont constatés à leur valeur comptable nette qui est inscrite à la date de la liquidation. Aucun amortissement n'est comptabilisé.

e) Réclamations des créanciers :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) assure les dépôts des sociétaires des caisses populaires et credit unions selon les limites stipulées par la loi. En cas de liquidation d'un établissement membre, la Société rembourse les dépôts assurés et prend ainsi à son compte les réclamations des déposants en imputant celles-ci à l'actif de la caisse populaire ou de la credit union en liquidation. Les montants dûs à la SOAD représentent les réclamations de la Société imputées à l'actif des 49 caisses populaires et credit unions actuellement en cours de liquidation (68 en 1997).

f) Éventualités :

Certaines caisses populaires ou credit unions en cours de liquidation sont des parties demanderesses ou défenderesses dans des poursuites en justice. Cependant, aucun gain ni aucune perte éventuels découlant de ces poursuites n'ont été comptabilisés.

g) Chiffres correspondants :

Les chiffres correspondants de l'exercice de 1997 ont été reclassés conformément au mode de présentation adopté en 1998.

2. Évolution de l'encaisse

Les réclamations de la Société ont changé par rapport à celles de l'exercice précédent tel qu'il est indiqué ci-dessous :

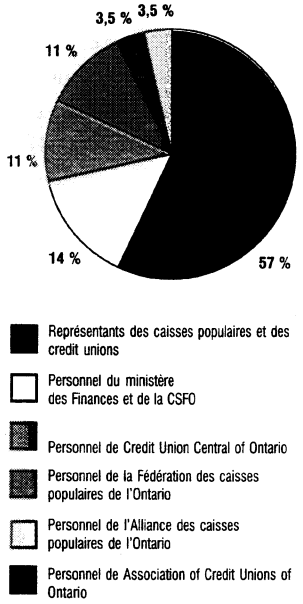
	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Encaisse au début de l'exercice	**3 $**	84 $
Plus : Éléments d'actif réalisés en cours d'exercice	**15 413**	4 262
Plus : Avances consenties par (remboursées à) la SOAD	**1 620**	(3)
Total de l'encaisse disponible	**17 036**	4 343
Moins : Paiement des réclamations de créanciers et frais de liquidation	**(14 880)**	(4 340)
Encaisse à la fin de l'exercice	**2 156 $**	3 $

3. Réclamations des créanciers

Au cours de l'exercice 1998, la SOAD a radié des états financiers, à la fin des liquidations, ses réclamations à l'endroit de 24 credit unions, ayant déterminé qu'il n'y aurait pas d'autres réalisations sur l'actif de celles-ci.

Comités consultatifs

Composition des Comités consultatifs de la SOAD



Comité consultatif de l'analyse du rendement

Fonctions et responsabilités :

- Conseils en matière de collecte et de diffusion des données sur la situation financière et le rendement des établissements membres, ainsi que sur l'emploi de la base de données de la SOAD sur ceux-ci;
- Moyens et modalités d'utilisation optimale des rapports sur le mouvement;
- Données exigées par les usagers notamment en ce qui concerne la fréquence de communication;
- Moyens et modalités de saisie des données et de diffusion des extrants;
- Répartition des frais d'analyse et de rapports aux usagers;
- Approbation à moyen et à long terme des nouvelles tendances dans l'emploi de la technologie de l'information;

Membres :

Judy Chaif Simko, Windsor Family Credit Union Limited
Normand Demers, Caisse populaire d'Earlton Limitée
Barry Doan, Avestel Credit Union Limited
John Ebsary, Ottawa Carleton Educational Credit Union Limited
Josée Gallant, Coopérative de crédit du service civil Limitée
Jean-Guy Laflèche, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.
Nardeo Sham, CSFO
Malcom Thornley, HEPCOE Credit Union Limited
Dorothy Watson, Credit Union Central of Ontario

Comité consultatif des saines pratiques commerciales et financières

Fonctions et responsabilités :

Révise et commente les dossiers suivants :

- Projets de normes et de principes directeurs concernant les saines pratiques commerciales et financières;
- Méthodes pour assurer la communication, la mise en œuvre et l'application efficaces des normes et du Guide;
- Méthodes de formation des utilisateurs pour une application optimale des normes et du Guide.

Membres :

Ron Dias, CSFO
Janis Evans, Rideau/St. Lawrence Savings & Credit Union Limited
Owen Jackson, Hamilton Teachers' Credit Union Limited
Denis Laframboise, Caisse populaire Trillium Inc.
Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario
Douglas McKee, Ontario Educational Credit Union Limited
Jim Mitchell, HEPCOE Credit Union Limited
Illka Ovaska, Bay Credit Union Limited
Paul Tremblay, Caisse populaire de Pointe-aux-Roches Limitée
Bert Whitmell, Arnstein Community Credit Union Limited (Ontario Association of Small Credit Unions)

Comité consultatif de la stabilisation

Fonctions et responsabilités :

- Examine les normes et lignes directrices en rapport avec les activités de stabilisation et d'assurance des dépôts;
- Étudie l'emploi de méthodes efficaces pour l'exécution, la mise en œuvre et l'application des programmes de stabilisation et d'assurance, et formule des commentaires à ce sujet.

Membres :

Denis Couture, L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario
Robert Gaulin, L'Office de stabilisation des Caisses populaires de l'Ontario
Helen Graham, ministère des Finances
Jonathan Guss, Credit Union Central of Ontario
John Harper, CSFO
Sean G. Jackson, Niagara Credit Union Limited
Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario
Tom Robins, Association of Credit Unions of Ontario
Gary Seveny, Coopérative de crédit du service civil Limitée
Pierre Tougas, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.

ONTARIO HYDRO

Les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 1998 et le 31 mars 1999 ne nous avaient pas été communiqués au moment de mettre sous presse.

Rapport du vérificateur

À la Commission de retraite des juges provinciaux
et au ministre des Finances,

J'ai vérifié l'état de l'évolution du solde de la Caisse de retraite des juges provinciaux pour l'exercice terminé le 31 mars 1999. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans l'état financier. La vérification comprend le contrôle par sondage des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Caisse au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon la convention comptable énoncée à la note 2 afférente à l'état financier.

Toronto (Ontario)
30 juin 1999

Le vérificateur provincial adjoint,

K W Leishman

K.W. Leishman, CA

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

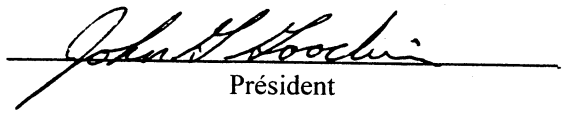
État de l'évolution du solde de la Caisse pour l'exercice clos le 31 mars 1999

	1998 (en milliers de dollars)	1997 (en milliers de dollars)
Dépôts		
Cotisations		
Participants	1 959	1 775
Province de l'Ontario (Note 4)	9 449	8 439
Intérêts créditeurs	20 255	18 826
	31 663	29 040
Paiements		
Prestations de retraite et de survivant	9 469	8 715
Remboursements	79	1
	9 548	8 716
Augmentation nette de la Caisse	22 115	20 324
Solde en dépôt auprès du ministre des Finances		
- au début de l'exercice	209 124	188 800
- à la fin de l'exercice	231 239	209 124

Passif éventuel (Note 5)

Voir les notes afférentes à l'état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Président

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
31 mars 1999

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE DE RETRAITE

La Caisse de retraite des juges provinciaux (Caisse) est administrée par la Commission de retraite des juges provinciaux telle que désignée dans le Règlement de l'Ontario 67/92, tel que modifié, pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. La brève description de la Caisse qui suit ne renferme que des renseignements généraux. Pour plus de détails, il faut consulter le Règlement.

a) Généralités

La Caisse de retraite a pour mandat de verser des prestations de retraite aux juges et aux protonotaires retraités de la Cour de l'Ontario (Division générale) ou des prestations aux survivants qui étaient à leur charge.

b) Politique de financement

Les participants doivent verser 7 % de leur salaire jusqu'à ce qu'ils répondent aux exigences de base concernant les années de service ou jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 70 ans, selon ce qui se produit en premier. La Commission peut répartir ces cotisations entre la Caisse, pour financer les prestations de retraite à verser, et le Trésor, pour financer les indemnités d'assurance-vie.

La cotisation annuelle de la province est déterminée chaque année grâce à une évaluation actuarielle.

c) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont versées selon l'âge du participant et le nombre d'années de service à plein temps qu'il a à son crédit au moment où il cesse d'exercer ses fonctions, et selon le salaire versé à un juge à plein temps remplissant les plus hautes fonctions judiciaires exercées par le participant lorsqu'il était en fonction. Le participant a droit à ces paiements jusqu'à son décès.

d) Prestations de retraite en cas d'invalidité

Les participants comptant au moins cinq ans de service à plein temps qui sont incapables d'exercer leurs fonctions à la suite d'une blessure ou d'une maladie chronique ont droit à des prestations de retraite intégrales à partir de 65 ans.

e) Prestations de survivant

Des prestations de survivant correspondant à 60 % des prestations de retraite sont versées au conjoint jusqu'à son décès ou aux enfants du participant qui remplissent les critères

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
31 mars 1999

concernant

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE DE RETRAITE (SUITE)

l'âge, la garde, l'éducation ou l'incapacité physique ou mentale, définis à l'article 22 du Règlement 67/92.

f) Remboursement au décès du dernier survivant

Le représentant successoral d'un participant reçoit un remboursement lorsque plus personne n'a droit à des prestations de survivant. Le montant du remboursement équivaut au total des cotisations du participant versées à la Caisse, plus l'intérêt couru, moins les prestations de survivant versées.

g) Remboursement pour cessation de participation

Lorsque le participant cesse d'exercer ses fonctions pour une raison autre que son décès, sans avoir droit à des prestations de retraite, il peut obtenir un remboursement des cotisations versées à la Caisse, plus l'intérêt couru.

h) Intérêts créditeurs

Tous les nouveaux fonds qui représentent l'excédent des dépôts sur les paiements pour chaque exercice rapportent des intérêts à un taux fixe pour une période de 25 ans, et ce taux n'est pas inférieur au taux moyen pondéré applicable aux titres à long terme émis ou garantis par la province de l'Ontario au cours de l'exercice en question. Pour l'exercice 1999, le taux appliqué chaque mois aux nouveaux fonds était de 6,07 % (1998 - 6,87 %) et l'intérêt était crédité à partir de la fin de chaque mois jusqu'à la fin de l'exercice. Le taux d'intérêt moyen pondéré couru sur le solde d'ouverture de la Caisse pour l'exercice 1999 était de 9,65 % (1998 - 9,95 %).

i) Statut de la Caisse

La Caisse de retraite n'est pas assujettie aux exigences de rapports décrites dans la *Loi sur les prestations de retraite* et les règlements y afférents. Cependant, elle est considérée au même titre qu'un régime de retraite aux fins de l'impôt sur le revenu.

j) Augmentation des prestations

Les prestations auxquelles le participant a droit sont modifiées annuellement en fonction de l'Indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques publié par Statistique Canada, sous réserve d'une augmentation maximale de 7 % au cours d'une même année.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
31 mars 1999

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE DE RETRAITE (SUITE)

k) Modifications éventuelles à la Caisse

Des modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) limitent les prestations de retraite pouvant être versées par la Caisse pour les années de service après 1991. Le Conseil des ministres a approuvé le versement des prestations excédant la limite prescrite par la Loi à partir d'un compte distinct supplémentaire dans le Trésor.

Les modalités relatives à la Caisse sont en train d'être révisées pour qu'elles soient conformes aux exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et un décret sera nécessaire pour l'établissement du compte supplémentaire.

Revenu Canada est au courant de la situation relativement au compte supplémentaire.

Jusqu'à présent, la Caisse a versé des prestations d'environ 1 931 766 $, montant qui aurait dû être tiré du compte distinct. Lorsque le compte distinct sera établi, on procédera à un rapprochement du compte et de la Caisse, qui feront tous les deux partie du Trésor.

2. PRINCIPALE CONVENTION COMPTABLE

Cet état financier a été préparé suivant la méthode de la comptabilité de caisse.

3. FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont pris en charge par la province de l'Ontario.

4. PROVISIONS POUR PRESTATIONS FUTURES

Selon la plus récente évaluation actuarielle de la Caisse, les cotisations futures que le gouvernement aura à verser pour les pensions et les prestations de survivant s'élevaient à 100,649millions de dollars au 31 mars 1998 (1997 - 99,966 millions de dollars). La province effectue ses cotisations par versements d'un montant déterminé par l'évaluation actuarielle. Pour chacune des années, les cotisations versées ont été fondées sur l'évaluation de l'année précédente, car il s'agisait de l'évaluation la plus récente dont on disposait au moment de verser les cotisations.

5. PASSIF ÉVENTUEL

Environ 118 juges provinciaux nommés avant 1984 ont entamé des poursuites contre Sa Majesté la reine du chef de l'Ontario, alléguant que le transfert de leurs cotisations de la Caisse de retraite des

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
31 mars 1999

fonctionnaires à la Caisse de retraite des juges provinciaux n'était pas autorisé par la loi. Ils demandent que leurs cotisations soient remises dans la Caisse de retraite des fonctionnaires ou que leur soient versés des dommages-intérêts maximaux de 200 000 $ chacun.

En décembre 1995, un juge provincial à la retraite a présenté une requête alléguant que le transfert de ses cotisations de la Caisse de retraite des fonctionnaires à la Caisse de retraite des juges provinciaux n'était pas autorisé par la loi. Deux des 118 juges sont intervenus dans le cadre de cette requête. La cour a statué que le transfert était légal.

Suite à cette décision, il est peu probable que les 118 juges provinciaux continueront leurs poursuites. Depuis mars 1998, les juges n'ont pas fait progresser leurs requêtes et ne les ont pas retirées en présentant un avis de désistement. Bien qu'il soit peu probable que les juges fassent progresser leurs requêtes, on a demandé à l'avocat de la Couronne d'essayer de forcer le retrait officiel des requêtes.

6. AN 2000

Le problème de l'an 2000 a trait au fait qu'un grand nombre de systèmes informatiques indiquent les années avec deux chiffres plutôt que quatre. Par conséquent, les systèmes reposant sur des dates peuvent traiter l'an 2000 comme s'il s'agissait de l'an 1900 ou d'une autre date, ce qui causera des erreurs de traitement. De plus, des problèmes semblables peuvent survenir dans le cas de systèmes qui interprètent certaines dates en 1999 comme s'il s'agissait d'autre chose. Le problème de l'an 2000 peut survenir le 1er janvier 2000, ou avant ou après cette date. S'il n'est pas réglé, ce problème peut avoir une incidence sur la préparation de rapports opérationnels et financiers allant de troubles mineurs à des défaillances majeures des systèmes qui pourraient nuire à la capacité d'une entité de mener ses affaires courantes.

La direction a élaboré et mis en oeuvre un plan visant à déterminer et à éliminer les effets prévus du problème de l'an 2000 sur la Caisse de retraite des juges provinciaux, sauf pour ce qui est du système de paiements. La direction ne rendra pas ce système conforme à l'an 2000 car une tierce partie se chargera de cet aspect des activités, comme l'indique la note 7. Par ailleurs, une évaluation du niveau de préparation de tierces parties, telles que des sociétés d'assurance, est en cours.

On ne peut affirmer avec certitude que tous les aspects du problème de l'an 2000 touchant la Caisse de retraite des juges provinciaux, y compris ceux ayant trait aux efforts déployés par les tierces parties, seront réglés.

7. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA FIN DE L'EXERCICE

En vertu du décret 1164/99, la Commission du Régime de retraite de l'Ontario est autorisée à conclure une entente pour la prestation de services administratifs de soutien ayant trait au régime de

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
31 mars 1999

retraite et aux avantages sociaux des juges provinciaux, services qui étaient assurés auparavant par le Secrétariat du Conseil de gestion.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

(Institué en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents automobiles*)

BILAN
AU 31 MARS 1999

ACTIF

	1999 $	1998 $
Fonds dont le ministre des Finances est le dépositaire	8 660 855	11 870 319
	8 660 855	**11 870 319**

PASSIF ET SOLDE DU FONDS

Solde net du Fonds	8 660 855	11 870 319
	8 660 855	**11 870 319**

Voir les notes complémentaires ci-jointes.

Approuvé :

Charles Anderson

Charles Anderson
Administrateur

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(Institué en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1999

	1999 $	1998 $
RECETTES		
Délivrance et renouvellement des permis de conduire	6 927 289	5 651 544
Remboursement des créances	2 509 500	2 809 740
Intérêts sur le solde du Fonds au 31 décembre 1998	ø	ø
Remboursements de l'exercice précédent	423 017	384 527
RECETTES TOTALES :	**9 859 806**	**8 845 811**
DÉBOURS		
Paiements à des fins particulières		
Demandes de tiers		
Jugements, comprenant les frais	2 669 699	4 559 170
Règlement des demandes hors cour	163 843	276 389
Délits de fuite, comprenant les frais	403 201	716 477
	3 236 743	**5 552 036**
Indemnités d'accident		
Indemnités d'accident légales	5 910 722	4 609 201
	9 147 465	**10 161 237**
Frais d'administration		
Salaires et traitements	834 718	909 829
Avantages sociaux	222 056	261 763
Transports et communications	33 393	28 372
Services		
Demandes (honoraires des avocats, etc.)	1 166 157	1 126 340
Frais reliés aux demandes d'indemnités d'accidents	797 738	825 974
Autres	811 704	867 808
Fournitures et matériel	56 039	19 578
	3 921 805	**4 039 664**
DÉBOURS TOTAUX :	**13 069 270**	**14 200 901**
Augmentation (diminution) du solde du Fonds durant l'exercice	(3 209 464)	(5 355 090)
Solde du Fonds dont le ministre des Finances était dépositaire au début de l'exercice	11 870 319	17 225 409
Solde du Fonds dont le ministre des Finances était dépositaire à la fin de l'exercice	**8 660 855**	**11 870 319**

Voir les notes complémentaires ci-jointes.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Fondement

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le «Fonds») est régi par la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles* (la «Loi»), L.R.O. 1990, chapitre M.41, et ses modifications.

2. Exploitation du Fonds

À l'origine, le Fonds fut institué dans le but d'indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles causés en Ontario par des automobilistes non assurés ou par des chauffards. Les automobilistes non assurés étaient tenus de verser des frais annuels au Fonds. Cependant, depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire* le 1er mars 1980, tous les automobilistes sont tenus de souscrire une assurance responsabilité civile obligatoire, y compris une garantie non-assurance des tiers.

Le Fonds continue de verser des indemnités aux victimes d'accidents s'étant produit après le 1er mars 1980 jusqu'au 22 juin 1990, dans les circonstances suivantes :

- lorsqu'un piéton a été blessé par un véhicule conduit par un automobiliste non assuré ou par un chauffard et que le piéton n'est pas couvert par une autre police d'assurance-automobile;

- lorsqu'un passager non assuré a subi des blessures dans un véhicule non assuré et que le conducteur dudit véhicule est responsable de l'accident;

- Lorsque des innocents sont impliqués dans un accident dans lequel deux véhicules non assurés sont en cause;

- en cas de dommages causés à des biens qui ne sont pas assurés contre l'impact d'un véhicule (p. ex., des poteaux électriques et téléphoniques, des glissières de sécurité, etc.) pourvu que le propriétaire et le conducteur du véhicule non assuré puissent être identifiés.

La *Loi modifiant des lois concernant les assurances*, entrée en vigueur le 22 juin 1990, a modifié la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles* afin que celle-ci prévoie également le versement, à toutes les parties,

d'indemnités de première partie sans égard à la responsabilité, conformément à l'*Annexe sur les indemnités d'accident légales*, dans les rares cas où aucune d'entre elles ne dispose d'une assurance-automobile. Le droit de subrogation, dont il était possible de se prévaloir pour toutes les demandes d'indemnités avant le 22 juin 1990, ne s'applique maintenant qu'aux demandes relatives à la responsabilité civiles pour lesquelles le préjudice personnel subi doit dépasser un certain seuil.

Comme pour les causes antérieures à juin 1990, le Fonds continue de verser des indemnités relatives aux dommages matériels, pourvu que l'on puisse identifier le propriétaire et le conducteur du véhicule non assuré, sauf lorsque deux véhicules non assurés sont en cause. Dans ces circonstances, le Fonds ne verse aucune indemnité.

Le projet de loi 164 visant à modifier la *Loi sur les assurances* a été adopté et est entré en vigueur le 1er janvier 1994. En vertu de cette loi, le Fonds devait verser des indemnités d'accident plus élevées, conformément à l'*Annexe sur les indemnités d'accident légales* («AIAL»). Cette modification n'a pas eu d'incidence appréciable sur le nombre de demandes, bien qu'elle ait influé sur la nature de celles-ci et sur les plafonds des indemnités versées.

La *Loi de 1996 sur la stabilité des taux d'assurance-automobile* est entrée en vigueur le 1er novembre 1996. Elle a encore une fois modifié la nature des demandes et les plafonds, abaissant les limites des indemnités d'accidents et augmentant les droits de recours en responsabilité civile délictuelle tout en instituant des mesures visant à décourager les conducteurs de véhicules non assurés.

Par suite des modifications législatives adoptées depuis 1990, le Fonds verse des indemnités en vertu de quatre systèmes d'assurance-automobile différents.

3. État des résultats

Méthode de comptabilité

Le Fonds fait appel à une méthode de comptabilité de trésorerie modifiée de façon à prévoir un délai supplémentaire de trente jours pur le paiement de biens et de services relatifs à l'exercice financier qui vient de se terminer. À cet égard, il se peut que certains paiements effectués à la fin de l'exercice soient déclarés au cours du prochain mois du nouvel exercice.

Recettes

Chaque automobiliste qui renouvelle son permis de conduire en Ontario doit acquitter chaque année des frais de 1,00 $. Il en va de même pour chaque nouveau permis délivré. Le 1er avril 1994, le Règlement 800 adopté en application de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles* a

été modifié en vue de réduire ces droits et de les faire passer de 1,00 $ à 0,10 $. Le 2 juillet 1997, on a remis en vigueur les droits annuels de 1,00 $.

Les sommes perçues au titre des créances en souffrance sont incluses dans les recettes de l'exercice durant lequel elles sont recouvrées. (Voir ci-dessous pour obtenir des explications sur les créances.)

L'intérêt sur le Fonds représente la somme créditée à la fin de l'exercice financier, en fonction du calcul du solde du Fonds au 31 décembre. Le taux d'intérêt, déterminé par le lieutenant-gouverneuren conseil, a été fixé à ø% le 1er avril 1993.

Paiements à des fins particulières

Les sommes versées par le Fonds aux victimes d'accidents de véhicules automobiles lorsqu'aucune assurance ne peut régler les indemnités sont incluses dans les débours et réparties entre les différentes catégories d'indemnités énoncées dans la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*. Le montant de ces versements est légalement recouvrable auprès des automobilistes non assurés responsables dans tous les cas de demandes d'indemnisation en responsabilité civile.

Frais d'administration

Dans le courant de l'exercice financier, les frais d'administration (p. ex., les salaires, les avantages sociaux, les frais de transport et de communication, les services, ainsi que les fournitures et le matériel) sont prélevés sur le Trésor. À la fin de l'exercice, le lieutenant-gouverneur en conseil autorise le prélèvement à même le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles de la somme nécessaire au remboursement des dépenses engagées par le Trésor relativement à l'administration du Fonds.

4. Bilan

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Au 31 mars 1999, le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles a fait état de débours de 3,2 millions de dollars supérieurs aux recettes, réduisant ainsi à 8,7 millions de dollars le solde du Fonds à la clôture de l'exercice. Cette somme est déposée dans un compte spécial du Trésor et figure comme élément de passif au bilan de la province de l'Ontario.

Créances

Les livres comptables du Fonds permettent de tenir un dossier des créances, compilées sur plusieurs exercices, découlant des versements d'indemnités au titre

de la responsabilité civile à des victimes non assurées. Conformément à la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*, ces versements, qui deviennent des créances, sont recouvrables auprès des automobilistes non assurés. Au 31 mars 1999, la méthode d'estimation de la provision pour créances douteuses a été revue sur les recommandations d'un conseiller de l'extérieur, invité à évaluer la valeur de réalisation nette des créances. Le procédé consiste en une méthode chronologique modifiée en fonction du processus de versement des indemnités du Fonds. À la fin de l'exercice, le montant des créances s'élevait à 55,5 millions de dollars. La provision pour créances douteuses se chiffre à 32,3 millions de dollars, ce qui laisse une valeur de réalisation nette de 23,2 millions de dollars.

Immobilisations

Les dépenses relatives aux immobilisations, soit l'achat de meubles et de matériel ainsi que les travaux de rénovation effectués dans les locaux, sont imputées aux frais d'exploitation de l'exercice pendant lequel elles sont engagées.

Passif non capitalisé

Au 31 mars 1999, le Fonds est éventuellement redevable des indemnités à verser en vertu de demandes en cours de traitement et de sinistres qui se sont produits mais qui n'ont pas encore été déclarés et des dépenses nécessaires au règlement des indemnités. D'après une évaluation actuarielle, on établit à environ 105,6 millions de dollars la somme à verser au cours des exercices à venir, en vertu des demandes d'indemnités en cours et au titre des dépenses relatives au règlement des indemnités. Cette somme comprend une provision de 7,5 millions de dollars pour dépenses imprévues. Une fois qu'on a déduit le solde de 8,7 millions de dollars du Fonds et les créances nettes de 23,2 millions de dollars (comme l'indique plus haut la rubrique «Créances»), il reste un passif non capitalisé de 73,7 millions de dollars.

On estime à environ 12,1 millions de dollars la partie du total de 105,6 millions de dollars à verser au cours de l'exercice 1999-2000.

PERTES RADIÉES DES COMPTES

(En vertu de la *Loi sur l'administration financière)*
pour l'exercice clos le 31 mars 1999

Ministère	**$**
Finances	182 761 449,78$
Éducation et Formation	7 004 973,60$
Affaires municipales et Logement	971 726,11$
Santé	499 669,08$
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	460 760,73$
Environnement et Énergie	457 717,32$
Transports	321 142,54$
Développement économique, Commerce et Tourisme	269 831,90$
Consommation et Commerce	262 895,06$
Richesses naturelles	18 238 028,00$
Services sociaux et communautaires	93 406,41$
Solliciteur général et Services correctionnels	72 598,00$
Procureur général	30 254,01$
Affaires civiques, Culture et Loisirs	1 223,00$
Travail	8 590 500,00$
TOTAL DES MINISTÈRES	**193 390 886,87$**
Sociétés de développement de l'Ontario	333 568,95$
RADIATIONS TOTALES	**193 724 455,82$**

REMISES DE RECETTES DE 1 000 $ ET PLUS

(En vertu de la *Loi sur le ministère du Revenu*)
accordées pour l'exercice clos le 31 mars 1999

Ministère des Finances	**$**
Jun Kawasaki	
Taxe de vente au détail	2 153
Jackie Wilcox	
Taxe de vente au détail	1 600
Edna Forde	
Taxe de vente au détail	1 542
Elaine Pace	
Taxe de vente au détail	1 400
Frank Bialas	
Taxe de vente au détail	1 336
Natalie Richer	
Taxe de vente au détail	1 249
Dolores Sorton	
Taxe de vente au détail	1 214
Marilyn Kaneb	
Taxe de vente au détail	1 200
Donna Solobay	
Taxe de vente au détail	1 148
Martha Monroe	
Taxe de vente au détail	1 074
Bruce Morrison	
Taxe de vente au détail	1 041
Janet Goodsell	
Taxe de vente au détail	1 040
Richard Benjamin	

Taxe de vente au détail	1 011
	17 008

Autres remises

Une remise *d'impôt sur le revenu* a été accordée à chaque personne ayant reçu une subvention d'encouragement de la part du ministère de la Santé dans le cadre du Programme de services aux régions insuffisamment desservies, entre le 23 mai 1985 et le 31 décembre 1997. L'ensemble des remises accordées représente environ 2 000 000 $, touchant quelque 600 personnes.